



**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

**RAPPORT ANNUEL**

(19 mars 1963 – 17 mars 1964)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 2**

**NATIONS UNIES**



**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

**RAPPORT ANNUEL**

(19 mars 1963 – 17 mars 1964)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 2**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1964**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/3876/Rev.1  
E/CN.11/662/Rev.1

## Table des matières

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1	1
Première partie - TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-NEUVIÈME SESSION .....	2-306	2
A. <u>Travaux des organes subsidiaires</u> .....	4-219	2
1. Industrie et ressources naturelles .....	5-79	2
Groupe de travail d'experts géologues .....	6-13	3
Sous-Comité des ressources minérales .....	14-20	5
Groupe de travail de la petite industrie ....	21-30	6
Cycle d'études sur les méthodes et techniques de prospection géochimique .....	31-37	9
Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient	38-45	10
Sous-Comité de l'énergie électrique .....	46-52	12
Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient ..	53-63	14
Comité de l'industrie et des ressources naturelles .....	64-79	16
2. Commerce international .....	80-100	20
Cours de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière .....	81-82	21
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : consultations sur la noix de coco et les produits dérivés .....	83	21
Groupe de travail de spécialistes de la coopération économique régionale .....	84-85	22
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : réunion préparatoire en vue de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie .....	86	22
Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie .....	87-90	23
Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional .....	91	24
Comité du commerce .....	92-100	24
3. Transports intérieurs et communications .....	101-130	27
Semaine d'étude de la nouvelle ligne de Tokaido .....	102	27
Troisième semaine d'étude de la sécurité routière .....	103	27

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
3. Transports intérieurs et communications (suite)		
Quatrième série de réunions des groupes de spécialistes des routes internationales d'Asie, zone 3 .....	104	28
Sous-Comité des routes et des transports routiers .....	105-114	28
Comité des transports intérieurs et des communications .....	115-130	31
4. Recherche et plans .....	131-149	34
Conférence des statisticiens d'Asie .....	132-140	35
Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques .....	141	36
Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques .....	142-144	37
Groupe de travail du développement et des plans économiques .....	145-149	37
5. Mise en valeur des ressources hydrauliques .....	150-195	39
Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques.	151-152	39
Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong .....	153-195	40
6. Développement agricole .....	196-201	49
Réunion sur les institutions de financement et de crédit agricoles .....	197-201	49
7. Développement social .....	202-219	50
Groupe de spécialistes de la planification du développement social .....	203-206	51
Cinquième réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire rural ...	207	52
Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire .	208-213	52
Conférence asiatique de la population .....	214-219	54
B. <u>Autres travaux</u> .....	220-282	55
Division de l'industrie .....	221-226	55
Division du commerce .....	227-232	57
Division des transports et des communications ..	233-234	58
Division de la recherche et des plans .....	235-242	59
Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques .....	243-248	62

Table des matières (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
<b>B. <u>Autres travaux (suite)</u></b>		
Division mixte CEAEFO/FAO de l'agriculture .....	249-252	63
Division des affaires sociales .....	253-260	64
Administration publique .....	261-266	66
Autres aspects des travaux .....	267-282	67
<b>C. <u>Rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations</u></b>		
<u>Institutions spécialisées</u> .....	283-306	73
Institutions spécialisées .....	284-297	73
Organisation internationale du Travail (OIT) ..	284	73
Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO) .....	285-287	73
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) .....	288-290	74
Organisation mondiale de la santé (OMS) .....	291	75
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) .....	292	75
Fonds monétaire international (FMI) .....	293	75
Organisation de l'aviation civile inter- nationale (OACI) .....	294	76
Union internationale des télécommunications (UIT) .....	295	76
Organisation météorologique mondiale (OMM) ....	296	76
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) .	297	76
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) .....	298	76
Commission intérimaire de l'Organisation inter- nationale du commerce (CIOIC/GATT) .....	299	77
Autres organisations internationales .....	300-303	77
Plan de Colombo .....	300	77
Conseil de coopération douanière (CCD) .....	301	77
Organisation asiatique de la productivité (OAP) .....	302	77
Communauté économique européenne (CEE) .....	303	78
Organisations non gouvernementales .....	304-306	78

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Deuxième partie - VINGTIÈME SESSION DE LA COMMISSION .....	307-497	79
A. <u>Participation aux séances et organisation des travaux</u>	307-336	79
Ouverture et clôture de la session .....	307-309	79
Allocutions d'ouverture et de clôture .....	310-326	79
Membres et participation aux séances .....	327-332	86
Pouvoirs .....	333	87
Election du bureau et organisation des travaux .....	334-336	87
B. <u>Ordre du jour</u> .....	337	88
C. <u>Compte rendu des débats</u> .....	338-497	90
La situation économique en Asie .....	338-347	90
Développement et plans économiques .....	348-373	93
Commerce .....	374-395	98
Industrie et ressources naturelles .....	396-419	104
Transports intérieurs et communications .....	420-443	109
Mise en valeur des ressources hydrauliques .....	444-447	114
Aménagement du bassin inférieur du Mékong .....	448-460	115
Aspects sociaux du développement économique .....	461-466	123
Agriculture .....	467-483	126
Assistance technique et activités du Fonds spécial et d'autres organisations dans la région .....	484-493	128
Programme de travail et ordre de priorité .....	494-496	131
Date et lieu de la prochaine session .....	497	132
 Troisième partie - RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA VINGTIÈME SESSION .....		133
49 (XX). Institut asiatique du développement et des plans économiques .....		133
50 (XX). Résolution de Téhéran concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....		133
51 (XX). Transports en transit des pays sans accès à la mer .....		137
52 (XX). Action dans le domaine du développement industriel .....		138
53 (XX). Mise en valeur et utilisation des ressources en gaz naturel de la région de la CEAEO .		140
54 (XX). Accroissement démographique et développement économique et social .....		141
55 (XX). Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle .....		143

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Quatrième partie - PROJET DE RESOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	498	144
Cinquième partie - PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1964-1965 .....	499-522	145
Principes généraux .....	500	145
Concentration et coordination .....	501	145
Revision du programme de travail .....	502-503	146
Décentralisation et renforcement du secrétariat de la CEAEO .....	504-510	148
Calendrier des conférences .....	511	155
Contrôle et limitation de la documentation .....	512	155
Exécution du programme de travail .....	513	156
Incidences financières du programme de travail .....	514-517	156
Notes explicatives .....	518-522	157
 LISTE ANNOTEE DES TRAVAUX POUR 1964 ET 1965 .....		 159
I. Travaux généraux .....		159
II. Recherche et plans .....		160
III. Agriculture .....		166
IV. Mise en valeur des ressources hydrauliques .....		169
V. Industrie et ressources naturelles .....		172
A. Travaux généraux .....		172
B. Petite industrie et artisanat .....		174
C. Energie électrique .....		176
D. Habitation et matériaux de construction .....		179
E. Métallurgie et mécanique .....		182
F. Etudes et prospections géologiques .....		185
G. Ressources minérales .....		187
VI. Commerce .....		190
VII. Transports et communications .....		197
A. Travaux généraux .....		197
B. Routes et transports routiers .....		199
C. Voies fluviales .....		201
D. Chemins de fer .....		204
E. Télécommunications .....		205
VIII. Affaires sociales .....		206
A. Politique sociale et développement social .....		206
B. Population .....		207
C. Développement communautaire .....		209
D. Services sociaux .....		211

Table des matières (suite)

	<u>Pages</u>
<u>LISTE ANNOTÉE DES TRAVAUX POUR 1964 ET 1965 (suite)</u>	
IX. Liste des travaux pour 1964-1965 groupés d'après la classification fonctionnelle des travaux et activités des Nations Unies, exposée dans le document E/3788 et en exécution de la résolution 990 (XXXVI) du Conseil économique et social .....	212
X. Calendrier provisoire des réunions de 1964 et de 1965 .....	216
 <u>ANNEXES</u>	
I. Liste des représentants et observateurs à la vingtième session de la Commission .....	220
II. Liste des publications et principaux documents parus depuis la dix-neuvième session .....	229
III. Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	239
IV. Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	242

## INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) a, lors de sa 311<sup>ème</sup> séance, tenue le 17 mars 1964, adopté à l'unanimité le présent rapport annuel, qui porte sur la période du 19 mars 1963 au 17 mars 1964. Elle l'adresse au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa trente-sixième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose qu'elle "présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire" 1/.

1/ La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents suivants : rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément No 6 (E/452, E/491)/; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 Ibid., sixième session, Supplément No 8 (E/606 et Corr.1)/; rapport intérimaire sur la troisième session, 1er-12 juin 1948 Ibid., septième session, Supplément No 12 (E/839)/; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 Ibid., huitième session, Supplément No 3 (E/1088)/; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1er juillet 1948-5 avril 1949 Ibid., neuvième session, Supplément No 13 (E/1329 et Add.1)/; rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième, vingt-sixième, vingt-huitième, trentième, trente-deuxième, trente-quatrième et trente-sixième sessions Ibid., onzième session Supplément No 8 (E/1710); Ibid., treizième session, Supplément No 7 (E/1981); Ibid., quatorzième session, Supplément No 3 (E/2171); Ibid., quinzième session, Supplément No 6 (E/2374); Ibid., dix-septième session, Supplément No 3 (E/2553); Ibid., vingtième session, Supplément No 5 (E/2712); Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 2 (E/2821); Ibid., vingt-quatrième session, Supplément No 2 (E/2959); Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 2 (E/3102); Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 2 (E/3214); Ibid., trentième session, Supplément No 2 (E/3340); Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 2 (E/3466); Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 2 (E/3599); Ibid., trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735)/.

## Première partie

### TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA DIX-NEUVIEME SESSION

2. Pendant l'année considérée, la Commission s'est attachée à favoriser la coopération régionale et internationale entre les Etats membres et particulièrement à développer les échanges commerciaux interrégionaux et intrarégionaux - question qui a fait l'objet de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie - et aussi à faire des préparatifs en vue de la participation du secrétariat et des pays de la région à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En outre, la Commission a continué d'accroître sa participation aux programmes d'activités et de coopération techniques entrepris par les Nations Unies pour accélérer le développement économique et social des pays de la région.

3. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections principales : A) travaux des organes subsidiaires de la Commission; B) autres travaux; C) rapports avec les institutions spécialisées et d'autres organisations.

#### A. TRAVAUX DES ORGANES SUBSIDIAIRES

4. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue les directives du Conseil économique et social, et notamment ses résolutions 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 783 (XXX), 791 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 839 (XXXII), 840 (XXXII), 841 (XXXII), 909 (XXXIV), 920 (XXXIV) et 946 (XXXVI) qui soulignent la nécessité de concentrer les activités et les ressources sur les problèmes majeurs du développement économique et social des pays sous-développés. Ils se sont attachés en priorité à participer au programme d'action concertée de divers organismes des Nations Unies axés sur des domaines choisis pour leur importance stratégique et dans lesquels les possibilités et les besoins d'action régionale et internationale étaient les plus évidents.

#### 1. Industrie et ressources naturelles

5. On trouvera ci-après, dans l'ordre chronologique, la liste des réunions qui ont eu lieu pendant la période considérée - session annuelle du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et réunions des organes qui lui font rapport - ainsi que la composition de leur bureau.

Groupe de travail des experts géologues (cinquième session), 21-27 mars 1963.

Président : M. Francisco A. Comsti (Philippines);  
Premier Vice-Président : M. Shigeru Nishio (Japon);  
Deuxième Vice-Président : M. N. Khadeem (Iran).

Sous-Comité des ressources minérales (cinquième session), 28 mars-4 avril 1963.

Président : M. Fernando S. Busuego, Jr. (Philippines);  
Premier Vice-Président : M. M. Butt (Inde);  
Deuxième Vice-Président : Col. Hla Aung (Birmanie).

Groupe de travail de la petite industrie (septième session), 29 avril-6 mai 1963.

Président : M. Porn Srichamara (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : M. Jovito A. Rivera (Philippines);  
Deuxième Vice-Président : M. Parviz Bayat (Iran).

Cycle d'études sur les méthodes et les techniques de prospection géochimique,  
5-14 août 1963.

Directeur : M. John S. Webb (Nations Unies);  
Co-directeur : M. C. Y. Li (CEAEO).

Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et  
l'Extrême-Orient, 25 août-14 septembre 1963.

Directeur : M. Einer Engberg (Danemark);  
Co-directeur : M. C. B. Patel (CEAEO).

Sous-Comité de l'énergie électrique (neuvième session), 30 septembre-7 octobre 1963.

Président : M. Boonrod Binson (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : M. Gabriel A. Daza (Philippines);  
Deuxième Vice-Président : U Tin (Birmanie).

Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en  
Extrême-Orient, 18 novembre-2 décembre 1963.

Président : M. G. P. Kano (Inde);  
Premier Vice-Président : M. Praprit Na Nagara (Thaïlande);  
Deuxième Vice-Président : M. Alfonso Q. Briones (Philippines);

Comité de l'industrie et des ressources naturelles (seizième session),  
27 janvier-3 février 1963.

Président : M. Porn Srichamara (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : M. J. Rivera (Philippines);  
Deuxième Vice-Président : M. G. L. Easterbrook-Smith (Nouvelle-Zélande).

#### Groupe de travail d'experts géologues

6. A sa cinquième session, qui s'est tenue à Manille en mars 1963, le Groupe de travail a passé en revue les levés géologiques et autres travaux connexes faits dans les pays de la région et fait le point des besoins de personnel et des moyens de formation existants. Il a étudié les progrès réalisés dans la confection des cartes régionales et a fait des propositions pour la création d'un centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est et en vue de l'étude et de la prospection des ressources minérales et des eaux souterraines.

## Cartes régionales géologiques et connexes

7. Le Groupe de travail a approuvé les rapports présentés par les coordonnateurs chargés des cinq cartes régionales et les a priés de prévoir l'inclusion de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa-Occidental dans les cartes portant sur le domaine géographique de la CEAE0. Il a exprimé l'avis que la carte géologique régionale publiée en 1955 devrait faire en son temps l'objet d'une revision.

## Corrélation stratigraphique entre les bassins sédimentaires de la région de la CEAE0

8. Le Groupe de travail, sachant l'importance de la corrélation stratigraphique régionale en tant que condition préalable à la revision de la carte géologique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, a jugé nécessaire d'entreprendre la coordination des travaux stratigraphiques et paléontologiques dans la région. Il a jugé qu'il aurait intérêt à réunir un colloque sur la stratigraphie des formations du paléozoïque supérieur et du tertiaire dans la région de la CEAE0 et a suggéré que le secrétariat fasse une enquête préliminaire pour s'enquérir de l'appui éventuel que recueillerait cette réunion auprès des pays membres et aussi pour explorer la possibilité d'une coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de la mise sur pied de ce colloque.

## Moyens de formation en matière de géologie et de mines en Asie et en Extrême-Orient

9. Le Groupe de travail a fait l'éloge du rapport du Groupe mixte d'experts CEAE0/UNESCO sur cette question (E/CN.11/I&NR/34) estimant toutefois qu'il devrait être suivi d'un inventaire détaillé des moyens de formation en cours d'emploi dans les domaines de la géologie et de la géophysique que les pays membres et membres associés de la CEAE0 peuvent mettre à la disposition de stagiaires de la région. Il a noté l'existence de programmes de formation en cours d'emploi dans le cadre du plan de Colombo et de projets de l'UNESCO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et il a prié le secrétariat, sans négliger ces programmes existants, de consulter les organisations qui seraient disposées à offrir des moyens de formation en matière de géologie et de mines et de prendre les dispositions nécessaires.

## Création d'un centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est

10. Le Groupe de travail a esquissé les fonctions du centre en question et a prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour sa création.

## Méthodes d'étude et de prospection

11. Le Groupe de travail a fait l'éloge du rapport sur le stage pilote de formation à la technique des levés aériens (I&NR/SGWP.5/9) et a suggéré qu'on organise un deuxième stage en 1964/65. Les levés aériens permettent d'économiser beaucoup de temps et d'orienter plus rationnellement les travaux géologiques et géophysiques au sol.

## La désagrégation des roches sous les tropiques

12. Le Groupe de travail a estimé qu'il était important de réunir un colloque sur la désagrégation des roches et d'étudier les conditions dans lesquelles se fait cette désagrégation dans les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui se trouvent dans la zone tropicale ou subtropicale, du point de vue tout particulièrement de la latéritisation et de la formation de bauxite et de minerais de nickel, de cobalt, etc. En outre, la désagrégation des roches a de sérieuses conséquences sur la prospection; c'est ainsi qu'elle empêche l'application de certaines techniques géophysiques et exige la mise au point d'autres méthodes, notamment les méthodes géochimiques.

## Eaux souterraines

13. Considérant l'importance que présentent les eaux souterraines pour le développement social, municipal, agricole et industriel des pays de la région, le Groupe de travail a estimé que la question devait retenir de plus en plus l'attention de la CEAEC et des autres organisations internationales compétentes. Il a souligné le rôle essentiel que jouent les levés géologiques lorsqu'il s'agit d'obtenir des indications détaillées pour un plan de mise en valeur des eaux souterraines. La prospection des eaux souterraines présente de l'intérêt non seulement pour les pays de la zone aride et de la zone semi-aride mais également pour les pays tropicaux humides qui manquent d'eau. L'approvisionnement des usines en eau douce, l'évacuation des eaux usées et l'affaissement du terrain résultant du pompage de l'eau sont également des questions qui demandent à être examinées. Le Groupe de travail a exprimé le voeu que l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes d'aide accordent une assistance croissante aux pays qui le demanderaient pour la prospection des eaux souterraines.

## Sous-Comité des ressources minérales

14. A sa cinquième session, tenue à Manille en mars-avril 1963, le Sous-Comité a passé en revue l'évolution du secteur minier dans les pays de la région depuis 1960 en ce qui concerne notamment le minerai de fer, l'étain, le tungstène, la bauxite et l'aluminium. Il a également étudié la question du personnel technique nécessaire à la mise en valeur des ressources minérales. Il a proposé de réunir sous peu un colloque sur la conservation des ressources minérales.

## Prospection, exploitation, préparation et commercialisation du minerai de fer

15. Le Sous-Comité a noté que les pays de la région avaient pour la plupart poursuivi activement et avec un succès notable la prospection du minerai de fer, et que le Japon continuerait de fournir le principal débouché pour ces réserves accrues de minerai de fer.

## Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières

16. Le Sous-Comité a élaboré un ordre du jour pour le troisième colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient, qui doit avoir lieu à Tokyo en 1965.

## Minerai de bauxite et industrie de l'aluminium dans la région de la CEAE0

17. Le Sous-Comité a suggéré de réunir un colloque sur la bauxite et l'aluminium, où seraient étudiées des monographies détaillées sur la recherche, la prospection et la fabrication de l'aluminium et aussi sur les aspects économiques de l'industrie de l'aluminium et la question de la coopération régionale.

## Minerai d'étain en Asie et en Extrême-Orient

18. Le Sous-Comité a recommandé au secrétariat d'inclure dans son rapport définitif sur les ressources en minerai d'étain des renseignements sur les questions suivantes : a) problèmes que soulèvent la prospection et l'évaluation des réserves et de la qualité; b) techniques et rendement des opérations de broyage et de récupération de l'étain et des sous-produits; c) évaluation de chaque gisement et pronostic relatif à son étendue; d) prix de revient de la concentration (tantale compris); e) coût unitaire de l'extraction.

## Minerai de tungstène en Asie et en Extrême-Orient

19. Le Sous-Comité a noté que la région de la CEAE0 est le plus gros producteur de tungstène du monde, que les brusques fluctuations du prix du tungstène sur le marché mondial exercent une influence extrêmement défavorable sur le développement de l'industrie d'extraction du tungstène, et que par conséquent une étude des aspects économiques de la demande et de la consommation de tungstène présenterait une certaine utilité pour la région. Néanmoins, comme des réunions préliminaires consacrées au tungstène ont déjà eu lieu sous l'égide des Nations Unies et que des préparatifs sont en cours pour établir des statistiques et préparer une étude approfondie des problèmes que pose le marché du tungstène, le Sous-Comité a jugé que le secrétariat de la CEAE0 pourrait se permettre d'interrompre temporairement ses travaux sur le tungstène.

## Moyens régionaux de formation technique dans le domaine des ressources minérales

20. Le Sous-Comité a recommandé au secrétariat d'entreprendre l'inventaire des moyens de formation que possède la région et d'obtenir, pour la formation de géologues et d'ingénieurs des mines, des bourses comme celles que la Société iranienne des pétroles a offertes au personnel de l'industrie pétrolière. Afin d'assurer l'utilisation maximum des moyens qui existent dans la région, le secrétariat a été prié de faire l'inventaire de ces moyens et de s'enquérir des besoins des pays en la matière. Il incombe aux pays eux-mêmes d'évaluer périodiquement leurs demandes de personnel qualifié et d'organiser leurs programmes de formation de manière à éviter qu'il y ait pénurie ou, au contraire, pléthore de spécialistes dans tel ou tel domaine. La formation dans le domaine des ressources minérales devra se faire sous plusieurs formes, et c'est la formation des ingénieurs en cours d'emploi - à l'extérieur ou sur place - qui doit retenir particulièrement l'attention.

## Groupe de travail de la petite industrie

21. A sa septième session, en avril/mai 1963 à Bangkok, le Groupe de travail a passé en revue l'évolution de la petite industrie dans les pays de la région et les problèmes qu'elle pose, et relevé le rôle toujours plus important que joue la petite industrie dans le développement économique des différents pays.

Problèmes particuliers à la petite industrie et mesures destinées à améliorer cette industrie

22. Le Groupe de travail a fait observer que les gouvernements devront continuer à favoriser la petite industrie, notamment par des mesures destinées à en assurer le bon rendement et la rentabilité. La distribution des matières premières et la normalisation de la qualité méritent également de retenir l'attention.

23. Le Groupe a recommandé que les instituts créés par les pays de la région pour aider la petite industrie à se développer apportent une attention toute particulière aux problèmes relatifs à la conception des modèles et aux techniques de production, qui revêtent une grande importance du fait de la concurrence. Le secrétariat pourrait envisager de fournir des spécialistes de la technique des modèles industriels à diverses industries familiales : produits du bois; produits de la fibre; céramique; travail des métaux pour la fabrication de bijoux ou d'objets en bronze, y compris la galvanoplastie; objets en coquillages; tissage à la main. Le secrétariat pourrait également envisager la création d'un institut régional de modèles industriels.

24. De l'avis du Groupe de travail, l'appui fourni à la petite industrie pour résoudre ses problèmes de commercialisation doit s'intégrer dans le cadre de l'aide générale apportée au développement de cette industrie. Il a recommandé que les pays qui ne l'ont pas encore fait prennent des dispositions pour entreprendre des études et des recherches sur le marché et pour adopter des mesures de normalisation et de contrôle de la qualité analogues à celles qu'ont prises l'Inde et la République de Chine. Il y a intérêt à exposer les produits de la petite industrie aux foires nationales et internationales, aux aéroports, dans les gares, etc. et à réunir des cycles d'études de la commercialisation. Le secrétariat devrait entreprendre une enquête sur les possibilités de formation à tous les aspects de la commercialisation et prendre des mesures pour que cette formation soit effectivement organisée.

25. Comme la petite industrie n'a qu'un accès limité au marché des capitaux et du crédit et que ses bénéfices sont trop minimes pour lui permettre d'étendre ses activités, le Groupe de travail a suggéré aux gouvernements : i) d'encourager les banques commerciales privées à accorder du crédit aux petites entreprises, ii) de favoriser l'établissement d'associations de garantie du crédit couvertes par un système national d'assurance, et iii) de mettre des crédits globaux à la disposition d'autres institutions financières privées afin de leur permettre de consentir des prêts aux petites entreprises.

26. Le Groupe de travail a relevé que l'artisanat continuera à jouer un rôle important dans l'économie de nombreux pays de la région parce qu'il offre des possibilités d'emploi et rapporte des devises tout en contribuant à préserver les arts et la culture du pays. Selon le Groupe de travail, il y aurait intérêt à améliorer les outils manuels et à mécaniser les étapes de la production qui demandent le plus de travail manuel. Etant donné l'importance que revêt l'uniformité de la qualité pour l'exécution des grosses commandes, le Groupe de travail a suggéré les quatre règles suivantes : i) il faut déterminer avec soin les prix de revient pour éviter de perdre de l'argent ou de faire payer trop cher; ii) le

produit doit répondre à l'échantillon qui a servi de base à la commande; iii) la livraison doit être faite dans les délais prévus; iv) les marchandises doivent être emballées avec soin pour arriver en bon état. Il faut également procéder à des campagnes vigoureuses de promotion des ventes.

#### Formation du personnel nécessaire à la petite industrie

27. De l'avis du Groupe de travail, la question de la formation du personnel nécessaire à la petite industrie doit être envisagée sous son aspect le plus large. Il a suggéré aux pays membres de fournir au secrétariat des états estimatifs détaillés de leurs besoins de formation afin qu'on puisse tirer parti des offres faites par l'Australie et l'Inde de former des ressortissants d'autres pays. Ces renseignements permettraient également au secrétariat de coordonner les ressources existantes et, le cas échéant, d'accroître les moyens disponibles à l'échelon régional. Le secrétariat a été prié d'examiner en détail la question de la formation d'instructeurs et de moniteurs dans la région. Le Small Industry Bulletin que la CEAEO fait paraître pourrait, selon le Groupe de travail, fournir des renseignements sur les problèmes que rencontre la petite industrie pour la formation de son personnel et aussi faire connaître à un public plus nombreux l'existence de moyens de formation à l'échelon régional.

#### Zones industrielles aménagées

28. Le Groupe de travail a noté que les zones industrielles aménagées favorisent la fabrication d'articles de consommation élémentaires mais aussi de pièces plus complexes et plus difficiles à produire destinées aux biens de production, tout en encourageant la création d'unités auxiliaires de grandes usines. Il a exprimé l'avis que lorsqu'on crée des unités auxiliaires, il faut veiller à ce que les petites unités jouissent d'un appui suffisant pour conserver leur indépendance.

#### Transformation des ateliers familiaux ou artisanaux traditionnels en fabriques modernes

29. Le Groupe de travail a estimé que pour des raisons sociales, économiques et techniques, cette évolution sera nécessairement progressive, sans qu'il faille toutefois perdre de vue les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Selon lui, le secrétariat devrait s'attacher, sur la demande des pays de la région, à déterminer le niveau technique intermédiaire qui permettrait, selon les circonstances, à telle ou telle industrie d'atteindre le rythme optimum de développement rationnel.

#### Rôle des associations et des organisations privées dans le développement de la petite industrie

30. Le Groupe de travail a suggéré que l'Etat devrait réduire peu à peu l'assistance qu'il fournit directement à la petite industrie, et remettre finalement aux associations privées les services et institutions qu'il a créés. Encourager le développement d'associations vigoureuses et compétentes est le moyen le plus pratique de préparer la petite industrie à l'autonomie. Le Groupe de travail a fait certaines recommandations précises visant à fortifier les associations privées.

## Cycle d'études sur les méthodes et techniques de prospection géochimique

31. Le Cycle d'études, qui s'est tenu en août 1963 à Bangkok, a étudié la possibilité d'étendre l'utilisation des méthodes de prospection géochimique aux pays de la région. Il a fait un certain nombre de recommandations techniques et proposé des mesures d'action collective.

### Possibilités d'application dans la région de la CEASEO

32. Le Cycle d'études a reconnu que la recherche des minerais se heurte en milieu tropical à des problèmes particuliers dus à la profondeur des phénomènes de désagrégation des roches, à l'épaisseur de la couche d'humus, à la densité du boisement, à la difficulté du terrain et au manque d'accessibilité, problèmes qui, dans presque tous les pays de la région, viennent compliquer la tâche déjà ardue de découvrir des massifs de minerais cachés. Bien qu'à la lumière des recherches effectuées et de l'expérience acquise tant dans la région que dans d'autres parties du monde, les méthodes géochimiques paraissent offrir de grandes possibilités en milieu tropical, elles n'ont pas jusqu'à présent été utilisées au maximum dans la région.

### Laboratoire spectrographique commun

33. Il est possible de remplacer les méthodes chimiques par les méthodes spectrographiques lorsqu'il s'agit d'analyser rapidement des échantillons de sol et de roche afin de déterminer la présence d'oligo-éléments avec suffisamment de sensibilité et de précision pour distinguer les échantillons anormaux de ceux qui correspondent à la teneur normale dite "de fond". Mais les méthodes spectrographiques, surtout lorsqu'elles utilisent les techniques à lecture directe et à voies multiples, nécessitent un matériel coûteux dont l'achat ne saurait se justifier qu'à partir d'un chiffre de 50 000 échantillons par an; elles exigent également un personnel spécialisé et ayant reçu une formation poussée. Dans ces conditions, la possibilité de créer en Asie du Sud-Est un laboratoire spectrographique commun mériterait, selon le Cycle d'études, d'être envisagée. Il a prié le secrétariat de consulter les gouvernements qui s'intéresseraient à ce projet et d'étudier la possibilité de créer ce laboratoire en utilisant éventuellement des installations existantes et en recherchant, le cas échéant, une assistance internationale. Le laboratoire en question pourrait faire partie du centre d'études géologiques régionales qu'on se propose de créer en Asie du Sud-Est, et s'occuper non seulement de géochimie mais aussi d'autres branches de la géologie.

### Conseiller régional en matière de prospection géochimique

34. Etant donné qu'un grand nombre de pays de la région souhaiteraient utiliser la prospection géochimique pour la recherche des minerais, mais n'ont pas l'expérience voulue, le Cycle d'études a estimé qu'on pourrait détacher dans la région un géochimiste qualifié qui orienterait les activités des spécialistes nationaux et entreprendrait la formation des techniciens débutants.

## Formation professionnelle

35. Le Cycle d'études a estimé que des pays comme l'Australie, l'Inde et le Japon, qui ont déjà acquis suffisamment d'expérience de la prospection géochimique et ont les moyens d'assurer une formation, seraient en mesure d'accueillir des stagiaires envoyés par d'autres pays de la région et que le secrétariat pourrait prendre les arrangements nécessaires. Les géochimistes qui travaillent dans la région auraient intérêt à se rendre mutuellement visite afin de se tenir au courant des méthodes, processus et conditions de travail. Le Cycle d'études a noté avec reconnaissance que les représentants des pays industriellement plus évolués de la région et de l'extérieur se sont offerts à entreprendre l'analyse d'échantillons et à mettre à la disposition des pays qui en feraient la demande les moyens de formation nécessaires.

## Echanges de renseignements

36. De l'avis du Cycle d'études, il serait désirable de procéder à des échanges de renseignements fréquents et réguliers sur les problèmes soulevés par l'exploration géochimique dans les pays de la région et sur les résultats obtenus. Il a exprimé l'espoir que les associations professionnelles internationales favoriseraient ces échanges, notamment en ce qui concerne les pays de la région. Dans l'intervalle, le secrétariat devrait, avec la coopération des Etats intéressés, recueillir et diffuser tous renseignements utiles au développement des activités géochimiques dans la région. Il pourrait par exemple publier une lettre périodique sur les travaux de prospection géochimique dans la région, chaque pays désignant à cet effet un correspondant technique qui tiendrait le secrétariat au courant des progrès réalisés dans l'exploration géochimique et des problèmes rencontrés.

## Portée du prochain cycle d'études

37. Le Cycle d'études a estimé que le prochain cycle d'études devrait se préoccuper de l'exploration des ressources minérales sous un angle plus large et examiner toute la gamme des techniques utilisables : géologie, photogéologie, géophysique et géochimie, susceptibles de servir dans la région de la CEAEAO. Entre-temps, les pays de la région pourraient se réunir à titre officieux, avec l'aide du secrétariat, pour discuter des problèmes qui leur sont communs. La première de ces réunions pourrait commodément coïncider avec le Congrès géologique international qui se tiendra en 1964 dans l'Inde.

## Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient

38. Ce Cycle d'études a eu lieu en août/septembre 1963 à Copenhague (Danemark) sous le patronage de la CEAEAO et en collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, le Service de l'habitation, de la construction et de la planification de la Direction des affaires sociales, la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Gouvernement danois. Il a passé en revue les conditions de l'habitat dans les pays de la région et les mesures prises pour alléger les problèmes du logement.

## Statistiques du logement

39. Le Cycle d'études a noté que le rythme rapide de l'industrialisation, de l'accroissement démographique et de l'urbanisation dans les pays de la CEAEO avait créé de graves problèmes de logement, d'autant plus que les besoins du logement souffrent de la concurrence des besoins d'autres secteurs de l'économie. Pour répartir judicieusement les ressources disponibles en fonction des besoins et pour évaluer les incidences économiques et sociales des programmes du logement, il faut des statistiques dignes de foi.

40. Le Cycle d'études a vivement engagé les gouvernements et les organisations internationales et régionales à s'attacher par priorité à recueillir et à améliorer les statistiques de base nécessaires aux programmes du logement. Il a conseillé aux gouvernements de s'efforcer à tout prix de rassembler au moins les données relatives aux ménages et de maintenir la comparabilité nécessaire entre les données obtenues à des sources différentes.

41. Conscient de l'importance des statistiques de base nécessaires à l'élaboration et à l'exécution des programmes de logement, le Cycle d'études a recommandé de créer un service statistique spécial qui se tienne en liaison étroite avec l'organisation chargée d'élaborer la politique du logement.

42. Le Cycle d'études, notant que de nombreux pays de la région utilisent efficacement la technique des enquêtes par sondage pour recueillir des renseignements sur le logement, a insisté pour que davantage de pays adoptent cette méthode en vue de mettre à jour ou d'étoffer les données de base recueillies sur le logement à l'occasion des recensements. Il a souligné la nécessité de prévoir, dès les premiers préparatifs d'un recensement de l'habitation, une liaison consultative étroite entre les statisticiens et les auteurs des programmes de logement, afin de concentrer les efforts sur l'obtention des données les plus urgentes et de les fournir sous la forme la plus utile. Le Cycle d'études a également recommandé d'établir des projections systématiques de la population et des ménages.

## Responsabilités de l'Etat

43. Etant donné la disparité marquée qui existe entre le loyer "social" et le loyer "économique" des logements destinés aux groupes sociaux économiquement faibles, le Cycle d'études a recommandé que les Etats assument directement la responsabilité de loger cette catégorie de la population. Il a suggéré que les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait créent un ministère ou un service spécial de l'habitation pour coordonner les mesures relatives à tous les aspects de l'habitation. Il a suggéré également d'encourager la construction de logements par le secteur privé pour permettre à l'Etat de se concentrer davantage sur la construction d'habitations à bon marché. Pour encourager celle-ci, il a proposé entre autres mesures la création d'établissements financiers qui consentent à cette fin des prêts à long terme et à un taux d'intérêt modéré.

## Réduction du prix de revient de la construction

44. Le Cycle d'études a insisté pour qu'on s'attache particulièrement à réduire le prix de revient de la construction par divers moyens dont : i) des combinaisons économiques de matériaux et de techniques; ii) la préfabrication partielle plutôt que totale; iii) la mécanisation progressive de l'industrie du bâtiment; iv) l'organisation préalable et systématique des tâches et du chantier pour assurer la productivité maximum des ouvriers et des machines.

## Formation professionnelle

45. Le Cycle d'études a suggéré de prévoir la formation dans les programmes régionaux et internationaux du logement, et non seulement celle du personnel intermédiaire et supérieur qui s'occupera de tous les aspects du logement, mais aussi la formation du personnel chargé d'élaborer les programmes du logement et de préparer les statistiques.

## Sous-Comité de l'énergie électrique

46. A sa neuvième session, qui s'est tenue à Bangkok en septembre/octobre 1963, le Sous-Comité de l'énergie électrique a fait un tour d'horizon général du développement de l'énergie électrique dans la région de la CEAE0 et s'est penché sur les divers problèmes techniques et économiques que pose un accroissement rapide des ressources énergétiques. Il a également discuté de la portée et des possibilités de la coopération régionale en matière d'énergie électrique.

## Statistiques relatives à l'électricité

47. Le Sous-Comité a adopté le rapport du Groupe de travail spécial sur les statistiques relatives à l'électricité (E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.25), qui comporte une série de définitions et de modèles de tableaux pour le rassemblement et la compilation de ces statistiques. Ce rapport recommande aux pays de prendre des mesures pour établir des statistiques nationales de l'énergie électrique, et de fournir au secrétariat dans le plus bref délai des données statistiques complètes selon les formules approuvées, afin que l'"Electric Power Bulletin" puisse paraître à temps.

## Electrification des campagnes

48. Le Sous-Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts de l'électrification des campagnes (E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.22). Il a reconnu que le problème de l'électrification des campagnes dans la région de la CEAE0, dont près de 8 p. 100 de la population habitent dans les zones rurales, est essentiellement différent de ce qu'il est dans les pays développés extérieurs à la région. Les efforts tendant au progrès économique des campagnes et les mesures d'électrification rurale doivent donc être menés de front. Le Sous-Comité a attiré l'attention des gouvernements sur les recommandations précises du groupe d'experts, concernant notamment la possibilité de réduire les frais de construction et d'installation sans sacrifier le rendement et la sécurité, grâce à l'utilisation de matériaux locaux. De l'avis du Sous-Comité, l'aide financière apportée par l'Etat pour l'électrification des campagnes contribuerait beaucoup à accélérer le développement économique national.

## Rationalisation de la production et de l'utilisation de l'énergie électrique

49. Le Sous-Comité a relevé que si l'on note une certaine normalisation dans le domaine du transport, les installations de distribution de la région continuent d'utiliser des tensions très différentes et des systèmes très divers de fourniture du courant. Il a recommandé à tous les pays de s'efforcer au plus tôt de normaliser leurs tensions de distribution et aux pays limitrophes de coordonner, dans la mesure du possible, la distribution réciproque de courant à basse tension. Pour profiter pleinement des avantages qu'apporte le progrès technique, il ne suffit pas d'étudier les aspects techniques, économiques et financiers des centrales et autres installations prises séparément; il importe tout autant de dresser des plans à long terme, prévoyant notamment l'inventaire méthodique des ressources primaires et de la demande anticipée d'énergie électrique. Entre autres mesures visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie électrique, il faut s'efforcer de maintenir à un niveau élevé le facteur de charge et le facteur d'utilisation.

## Application des calculatrices électroniques à la distribution de l'électricité

50. Le Sous-Comité a relevé les vastes possibilités d'utilisation des calculatrices électroniques modernes à l'industrie de l'énergie électrique, qu'il s'agisse de problèmes scientifiques et techniques ou de questions commerciales et administratives. Notant que les services publics de plusieurs pays de la région utilisent déjà des calculatrices électroniques, le Sous-Comité a recommandé que les pays s'attachent à former le personnel nécessaire. Il a également évoqué la possibilité de réduire le prix de revient en installant des calculatrices communes à deux ou plusieurs entreprises, dont aucune ne pourrait se permettre seule l'investissement nécessaire.

## Coopération régionale dans le domaine de l'énergie électrique

51. Le Sous-Comité a relevé les multiples possibilités de coopération entre les pays de la région et notamment les suivantes : i) exécution en commun de projets énergétiques; ii) échange de courant électrique entre pays limitrophes; iii) fabrication et fourniture d'équipement et de matériel électriques.

52. Le Sous-Comité a fait observer qu'il est beaucoup plus avantageux de prévoir la mise en valeur d'un système fluvial dans son ensemble plutôt que de procéder à l'aménagement spécial de sites individuels dans la vallée d'un cours d'eau; dans le cas de fleuves internationaux, il est encore plus désirable que les pays intéressés établissent leurs plans en commun pour que la mise en valeur produise tous ses fruits. Il existe deux manières fondamentales de concevoir la coopération régionale dans ce domaine : il y a d'abord l'assistance donnée par les pays avancés, et il y a aussi la possibilité de coopération mutuelle entre les pays en voie de développement de la région pour exploiter leurs ressources énergétiques dans l'intérêt de tous. Le Sous-Comité a vivement engagé les pays de la région à étudier avec soin toutes les possibilités d'exécution en commun de projets hydro-électriques ou d'échange d'électricité entre les pays. Il a noté que la Birmanie, la Malaisie et la Thaïlande avaient déjà à l'étude des projets de développement conjoint de leurs ressources énergétiques.

Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient

53. La Conférence, qui s'est tenue en novembre/décembre 1963 à Bombay, s'est préoccupée des facteurs qui entravent dans les pays de la CEAE0 l'accroissement de la consommation et de la fabrication d'engrais, tout en étudiant les aspects techniques et économiques du développement des engrais azotés, phosphatés et potassiques et les usages actuels en matière de magasinage, d'emballage, de manutention et de transport. Elle a également envisagé la possibilité de construire des usines et de fabriquer du matériel de production dans la région, et elle a étudié les perspectives de coopération régionale et internationale dans tous ces domaines.

Etat actuel et plans de développement de l'industrie des engrais dans la région

54. La Conférence a noté que dans la plupart des pays de la région, la consommation d'éléments fertilisants était extrêmement basse et que la fabrication de ces éléments ne se développait que très lentement faute de devises, de capitaux, de personnel qualifié, de matières premières, de compétence technique, et faute aussi d'une infrastructure suffisante. Elle a estimé qu'il importait d'agir vite pour remédier à cette situation.

Prévisions des besoins d'engrais chimiques dans la région jusqu'en 1975

55. La Conférence a engagé les pays de la région à intensifier leurs recherches en laboratoire et sur le terrain concernant les rapports entre sol, engrais et récoltes qui permettent de mettre au point les engrais les plus appropriés. Elle a proposé des mesures destinées à encourager l'utilisation des engrais : "fêtes des engrais" dans les villages; distribution d'engrais à prix modiques; stabilisation du prix des récoltes pour l'assurance-récoltes et la vente en coopératives; organisation par l'Etat, les coopératives et les fabricants d'engrais de services consultatifs techniques et de démonstrations pratiques sur l'utilisation et les effets des engrais.

56. La Conférence a fait des recommandations précises pour l'implantation d'usines d'engrais azotés dans les pays en voie de développement de la région, compte tenu des économies d'échelle.

57. Etant donné la pénurie de phosphates naturels, la Conférence a recommandé aux pays de la région d'intensifier la prospection des gisements, et plus particulièrement aux pays producteurs d'acier d'envisager la production de scories basiques susceptibles de servir d'engrais phosphatés. Les pays de la CEAE0 pourraient commencer par fabriquer du superphosphate simple qui est facile à produire, sauf qu'il faudrait dans bien des cas importer le soufre nécessaire. La manutention et l'utilisation de cet engrais ne pose aucun problème aux agriculteurs même inexpérimentés.

58. La Conférence a recommandé au secrétariat d'encourager les pays de la CEAE0 à rechercher des sources de potasse et de les y aider.

59. L'utilisation d'engrais à éléments fertilisants multiples présente bien des avantages. Néanmoins, les pays de la CEAE0 devraient s'efforcer d'utiliser des engrais à éléments multiples contenant le nombre minimum de ces éléments.

60. La Conférence a fait des recommandations concernant le danger de prise en masse des engrais, la pratique de l'enrobage, le magasinage et le transport et aussi la dimension des sacs à utiliser.

61. La Conférence a noté que pour répondre aux besoins d'engrais des pays de la région en 1970, il faudra installer quelque 100 nouvelles usines d'engrais, soit un investissement total de 5 milliards de dollars. Les pays de la région auraient énormément intérêt à fabriquer le matériel sur place, pour réduire le facteur devises. Il faudra installer de grandes usines de construction mécanique intégrées pour organiser la production des usines d'engrais et de leur matériel. La Conférence a recommandé qu'on s'efforce aussitôt que possible de produire des instruments de contrôle de la fabrication nécessaire à l'industrie chimique et à l'industrie des engrais. Elle a également préconisé de favoriser la production de céramiques et d'autres produits réfractaires, de peintures et pigments anti-corrosifs, de garnitures en caoutchouc et en matière plastique pour les récipients, conduites et autre matériel accessoire. Tout ceci exigera un personnel technique nombreux et de formation spécialisée. Il convient de procéder à cette formation dès le début pour que le personnel puisse participer à l'édification des usines de construction mécanique et y acquérir la compétence voulue avant qu'on commence à y fabriquer le matériel.

62. La Conférence a passé en revue les perspectives de développement et les besoins d'investissements des différents pays de la région et les méthodes par lesquelles ils se proposent d'atteindre les objectifs de leurs plans de développement. Elle a noté que plusieurs gouvernements de la région s'efforcent d'encourager les capitaux étrangers et d'autres formes d'assistance des pays industriels, et elle a exprimé l'espoir que cette assistance augmenterait proportionnellement aux besoins de la région. Elle a recommandé au secrétariat de la CEAE0 de se tenir au courant du développement de l'industrie des engrais dans la région et d'organiser des consultations intrarégionales et interrégionales.

63. La Conférence a recommandé de détacher auprès du secrétariat un groupe de spécialistes qui puissent sur demande et en coopération étroite avec les spécialistes nationaux se pencher sur les problèmes précis que pose le développement de l'industrie des engrais et proposer les moyens de les résoudre. Elle a également recommandé aux pays de la région d'intensifier, si possible avec l'assistance du secrétariat, leurs recherches géologiques, notamment en ce qui concerne les phosphates et les minéraux potassiques et sulfuriques, et elle a prié le secrétariat d'étudier en détail la question de l'utilisation du gaz naturel dans la région, compte tenu de l'offre du Gouvernement iranien de fournir aux autres pays membres du gaz naturel sous forme d'ammoniaque. Les pays de la CEAE0 devront tirer profit des programmes d'assistance internationale et d'arrangements bilatéraux en matière de formation. La Conférence a recommandé au secrétariat d'organiser à l'échelon régional des programmes de formation en cours d'emploi.

## Comité de l'industrie et des ressources naturelles

64. A sa seizième session, qui s'est tenue en janvier/février 1964 à Bangkok, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a fait le point des progrès réalisés en 1962-1963 par les pays de la CEASO dans leur processus d'industrialisation, et a suggéré des mesures qui permettraient d'accélérer ce processus. Il a également précisé par quels moyens le secrétariat pourrait aider les pays de la région dans ce domaine 2/.

### Industrialisation

65. Le Comité a invité le secrétariat à procéder à l'analyse et à l'évaluation périodiques des progrès de la région en matière de développement industriel. Il s'est félicité des mesures prises récemment par plusieurs pays pour faire dépendre leur programme d'expansion industrielle de la situation de leur balance des paiements et pour diversifier leurs exportations.

66. Le Comité a approuvé la proposition d'organiser un colloque des Nations Unies sur l'industrialisation. Il a été d'avis que la CEASO devrait jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de ce colloque et dans les travaux préparatoires. Etant donné l'importance des études de préinvestissement pour attirer les capitaux et utiliser les ressources disponibles, le Comité a prié le secrétariat de constituer des dossiers de projets acceptables après avoir, à cette fin, rédigé des monographies avec l'aide des pays intéressés. Il a prié les pays développés de continuer de faire bénéficier les pays de la région de leur assistance financière et de leur expérience technique concernant les questions industrielles.

### Mise en valeur des ressources minérales

67. Le Comité a fait siennes les recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts géologues (cinquième session : E/CN.11/I&NR/43), par le Sous-Comité des ressources minérales (cinquième session : E/CN.11/I&NR/44) et par le Cycle d'études sur les méthodes et techniques de prospection géochimique (E/CN.11/I&NR/48), qui se sont tous réunis en 1963.

68. Il a exprimé sa satisfaction des efforts déployés par le secrétariat pour encourager la prospection géochimique des gisements minéraux, notamment par la désignation d'un conseiller régional. Il a noté que le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong avait reçu une assistance pour ses recherches minéralogiques et il a souligné la nécessité d'entreprendre de nouveaux travaux dans ce domaine.

69. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a pris note de l'achèvement de la carte des minéralisations connues en Asie et en Extrême-Orient et a suggéré certains projets que pourrait entreprendre, une fois créé, le Centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est. Il a prié le secrétariat de s'attacher davantage encore aux matières premières minérales utilisées par l'industrie des engrais, matières actuellement très rares dans la région.

---

2/ Pour la suite donnée par la Commission, à sa vingtième session, au rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, se reporter aux par. 396 à 419.

70. Le Comité a souligné qu'il fallait étudier les possibilités d'utiliser l'excédent de gaz naturel produit dans la région et qui est aujourd'hui flambé en pure perte, et faire une étude poussée de la situation du gaz naturel dans la région en s'inspirant du projet d'ordre du jour du Cycle d'études du gaz naturel. Il s'est félicité de ce que le secrétariat ait pu désigner un conseiller régional en matière de gaz naturel.

71. Le Comité a exprimé officiellement sa gratitude au Gouvernement iranien qui, en collaboration avec la DOAT et la CEABO, a mis en oeuvre à la Société iranienne des pétroles un programme destiné à initier aux divers aspects de la mise en valeur des ressources pétrolières le personnel des pays de la région. De l'avis du Comité, on répondrait aux besoins de nombreux pays de la région en créant aussitôt que possible en Iran, comme l'a recommandé la Commission, un institut régional du pétrole; le Comité a prié le secrétariat d'organiser, en coopération avec les pays intéressés, des stages de géologie et de techniques minières.

#### Energie électrique

72. Examinant le rapport de la neuvième session du Sous-Comité de l'énergie électrique (E/CN.11/I&NR/49), le Comité a fait ressortir qu'il importait d'intégrer les plans de développement énergétique et les plans de développement industriel, d'entreprendre des enquêtes systématiques pour permettre l'utilisation optimale des ressources énergétiques naturelles, et de faire une étude approfondie des divers aspects de l'électrification des campagnes. Le Comité a approuvé les propositions tendant à organiser un voyage d'étude pour les spécialistes de l'énergie et à étudier les possibilités de coopération régionale dans le domaine de l'électricité. Le Comité a mentionné un certain nombre de projets régionaux et sous-régionaux qu'il a recommandé au secrétariat d'étudier et de porter à l'attention des pays intéressés.

#### Développement de l'industrie des engrais

73. Le Comité a approuvé les recommandations de la Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/I&NR/51). Il a souligné la nécessité pour les Etats membres d'établir au plus tôt un état de leurs besoins estimatifs d'engrais jusqu'en 1975; d'intégrer l'industrie des engrais aux raffineries de pétrole et aux aciéries qui produisent de l'oxygène; d'envisager l'utilisation du gypse pour remplacer le soufre; et d'étudier les procédés à l'acide nitrique ou à l'acide chlorhydrique. Il a proposé que le secrétariat de la CEABO étudie les ressources énergétiques de la région afin de recommander la meilleure manière de les utiliser à la production d'engrais. Le Comité a souligné que les pays de la CEABO devraient redoubler d'efforts pour découvrir de nouvelles sources de phosphates naturels, de potasse et de soufre et étudier la récupération de la potasse à partir de l'eau de mer et l'utilisation des scories basiques comme engrais. Il a approuvé les propositions tendant à attacher au secrétariat un groupe de conseillers particulièrement qualifiés pour fournir des services consultatifs, à mettre au point un programme régional de formation en cours d'emploi dans le cadre du Programme de bourses des Nations Unies, et à étudier la possibilité d'utiliser à l'échelon régional le gaz naturel de l'Iran et d'autres pays. Le Comité a proposé aux gouvernements des pays membres de mettre en oeuvre sans plus tarder les recommandations de la Conférence.

## Petite industrie

74. Le Comité a fait siennes les recommandations formulées par le Groupe de travail de la petite industrie à sa septième session (E/CN.11/I&NR/46) et a noté que la délégation philippine avait invité le Groupe de travail à tenir sa huitième session à Manille en 1965. Le Comité a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'établir une définition uniforme de la petite industrie pour toute la région. Il a proposé au secrétariat d'étudier également : la formation technique des instructeurs, moniteurs et cadres de la petite industrie; les avantages de la dispersion des entreprises; le rôle de la petite industrie dans l'expansion du commerce d'exportation; et la normalisation des matières premières utilisées par la petite industrie. Selon le Comité, le secrétariat devrait poursuivre la publication du Small Industry Bulletin et y traiter des questions relatives aux facilités de crédit et de financement, aux petites entreprises mécaniques et aux prix de revient dans la petite industrie.

## Habitation et matériaux de construction

75. Le Comité a pris note des recommandations du Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/I&NR/50) concernant notamment : la nécessité de créer dans l'administration nationale un organe central de coordination chargé de formuler des programmes de logement à long terme intégrés aux plans nationaux de développement économique; la multiplication des projets de recherche et des projets pilotes en matière d'habitation, de construction et de planification; et le développement des moyens de formation pour le personnel qui s'occupe des divers aspects de l'habitation. Le Comité a reconnu que si, étant donné la grave pénurie de ressources financières et l'abondance de la main-d'oeuvre à bon marché, il serait peu indiqué d'entreprendre dès maintenant la mécanisation totale de ce secteur, les pays pourraient néanmoins procéder par étapes en commençant par une mécanisation partielle. De l'avis du Comité, le succès des efforts déployés dans le domaine du logement sera fonction des résultats obtenus par les industries connexes, entre autres celles des matériaux de construction et du bâtiment, compte tenu des aspects sociaux de la question de l'habitation.

## Industrie sidérurgique

76. Le Comité a pris note du rapport préliminaire du secrétariat relatif au Colloque interrégional des Nations Unies sur les progrès techniques de la sidérurgie et leur introduction dans les pays en voie de développement qui s'est tenu à Prague (Tchécoslovaquie) et à Genève (Suisse) du 11 au 26 novembre 1963, sous les auspices communs du Centre des Nations Unies pour le développement industriel, des quatre commissions économiques régionales et la DOAT. Il a exprimé l'opinion que la création d'une industrie sidérurgique dans les pays de la CEAE0 où les conditions s'y prêtent est d'une importance cruciale pour leur croissance industrielle. La technique de la coulée continue, certains des procédés commerciaux à réduction directe et des procédés de fabrication de l'acier par l'oxygène et l'électricité, l'utilisation du charbon non cokéifiable et l'enrichissement des minerais de fer, les fours électriques pour la fonte et les bas fourneaux, tout cela présente un grand intérêt pour les pays en voie de développement. Le Comité a été d'avis qu'une coopération régionale très poussée s'impose, notamment en ce qui concerne l'étude d'une planification régionale destinée à éviter la mise en oeuvre de projets non rentables et à réaliser des entreprises communes.

## Formation et productivité

77. Le Comité a passé en revue les progrès accomplis par les pays de la région pour former un personnel industriel et développer des cadres de gestion et il a observé qu'il reste fort à faire pour relever la productivité industrielle de l'Asie et venir à bout des problèmes techniques et économiques qui s'y posent. Il a pris note de l'assistance technique que le Fonds spécial, le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) et d'autres organisations ont fournie pour créer des centres de formation dans la région, et il a recommandé que ces centres coopèrent étroitement avec l'industrie. Plusieurs pays de la région et de l'extérieur ont offert leurs moyens techniques et leur expérience en matière de formation et d'amélioration de la productivité. Le Comité a reconnu l'importance de la formation en cours d'emploi - à l'extérieur ou sur place - et a recommandé au secrétariat d'aider les pays de la région à tirer parti des moyens de formation qui existent dans la région.

## Coopération régionale dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles

78. Le Comité a fait ressortir la nécessité d'une coopération régionale accrue dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles pour ce qui est notamment d'encourager les entreprises industrielles communes à l'échelon régional ou sous-régional. Il a exprimé l'espoir de voir convoquer dans un proche avenir les groupes spéciaux d'experts dont la mise sur pied avait été recommandée par la Conférence ministérielle de Manille en décembre 1963 dans sa résolution sur la coopération économique régionale 3/. Le Comité a jugé en outre que le secrétariat devrait organiser des pourparlers relatifs au développement industriel et des consultations entre les différents pays, domaine dans lequel le Centre régional de planification et de promotion industrielles, lorsqu'il sera éventuellement créé au sein du secrétariat, pourra jouer un rôle particulièrement utile.

## Résolution de l'Assemblée générale sur l'action dans le domaine du développement industriel

79. Evoquant la résolution 1940 (XVIII) de l'Assemblée générale relative à l'organisation en 1966 d'un colloque international sur l'industrialisation, le Comité a prié le secrétariat de prendre toutes les mesures requises pour que les pays d'Asie participent pleinement à ce colloque, y compris le cas échéant, la réunion d'un colloque asiatique sur l'industrialisation. De l'avis du Comité, ce colloque devrait s'occuper non seulement de projets précis, mais aussi du rôle que peuvent jouer les pays plus avancés dans la croissance industrielle des pays en voie de développement. Il a suggéré les grandes lignes d'un programme du colloque asiatique et a prié les pays de la région de préparer à cette fin des monographies et des documents de base.

---

3/ Voir aussi le par. 88 ci-après.

## 2. Commerce international

80. Les réunions énumérées ci-après ont eu lieu pendant la période considérée :

Cours de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière, 28 mai-2 juillet 1963 4/.

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : consultations sur la noix de coco et les produits dérivés (deuxième série), 12-14 août 1963.

Président : M. Kusnaeny (Indonésie);  
Vice-Président : M. Roem Purnariksha (Thaïlande).

Groupe de travail des spécialistes de la coopération économique régionale, 15 août-10 septembre 1963 5/.

Président : M. Isidro Macaspac (Philippines);  
Vice-Président : M. G. R. Nikpay (Iran).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : réunion préparatoire en vue de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, 21-26 octobre 1963.

Présidente : Mme Medina Lacson de Leon (Philippines);  
Premier Vice-Président : M. Vicharn Nivatvongs (Thaïlande);  
Deuxième Vice-Président : U Ba Gale (Birmanie).

Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, 3-6 décembre 1963.

Président : M. Cornelio Balmaceda (Philippines);  
Premier Vice-Président : M. Alinaghi Alikhani (Iran);  
Deuxième Vice-Président : M. Maithripala Senanayake (Ceylan);  
Troisième Vice-Président : M. Mohammad Sarwar Omar (Afghanistan).

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (sixième série), 6-14 janvier 1964 6/.

Comité du commerce (septième session) 15-21 janvier 1964.

Président : M. Vicharn Nivatvongs (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : Mme Medina Lacson de Leon (Philippines);  
Deuxième Vice-Président : M. Sohran Firuzian (Iran).

- 
- 4/ L'expert régional des questions douanières a fait fonction de Directeur du cours et de directeur des débats.
- 5/ Les membres du Groupe y ont pris part en qualité d'experts et non en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs.
- 6/ Le Secrétaire exécutif a fait fonction de président.

## Cours de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière

81. Un cours de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière, à l'intention de hauts fonctionnaires des douanes des pays de la CEAE0, s'est tenu à Bangkok en mai/juillet 1963 sur invitation des autorités thaïlandaises; ce projet régional a été organisé en commun par la CEAE0 et le Programme élargi d'assistance technique. Dix-huit fonctionnaires venus de dix-sept pays en voie de développement de la région ont participé au cours. Outre le spécialiste régional de la CEAE0 en matière des douanes, les Gouvernements de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de la Thaïlande et le Conseil de coopération douanière ont également fourni à leurs frais des conférenciers. D'autres conférences ont été faites, notamment par les conseillers régionaux de la CEAE0 en matière d'administration publique et de statistiques et par des fonctionnaires du secrétariat.

82. Le cours comprenait 23 conférences sur les sujets suivants : i) administration douanière, ii) procédures douanières, iii) contrebande et problèmes connexes, iv) aspects économiques de l'imposition des droits de douane et v) activités douanières internationales. Ces conférences, où étaient analysés divers problèmes particuliers aux pays de la région, ont été suivies de discussions et de visites au Service des douanes de Bangkok auxquelles les stagiaires ont été encouragés à prendre part, recevant à cette occasion une documentation considérable. Le programme visait également à aider les participants à former à leur tour d'autres fonctionnaires et à donner à leur gouvernement des conseils sur la manière d'améliorer la procédure administrative, en vue notamment de mettre en oeuvre les principes du Code CEAE0 des procédures douanières recommandées. A la suite de ce cours, plusieurs des pays participants ont organisé, sous la direction des fonctionnaires qui y avaient participé, des cycles d'études pour la formation de leur personnel.

## Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : consultations sur la noix de coco et les produits dérivés

83. Des représentants des pays producteurs de noix de coco de la région (Fédération de Malaisie, Inde, Indonésie, Philippines et Thaïlande) ont pris part à cette deuxième série de consultations qui s'est tenue à Bangkok en août 1963. Les participants ont décidé d'organiser ces consultations à intervalles réguliers et ont prié le Secrétaire exécutif d'intervenir énergiquement auprès de la Communauté économique européenne (CEE) pour obtenir que celle-ci tienne compte de leurs intérêts là où sa politique affecte les exportations d'huile de coco de la région. Ils ont recommandé que le Groupe FAO de la noix de coco et des produits dérivés continue d'envisager les mesures à adopter pour stabiliser les prix du coprah et de l'huile de coco et développer les échanges, formule un statut et une réglementation du commerce international du coprah, étudie l'utilisation de l'huile de coco à des fins non alimentaires et encourage les échanges d'information entre pays importateurs et pays producteurs. Les gouvernements des pays participants ont été priés de désigner des experts qui constitueront un groupe chargé d'examiner la possibilité de créer un institut régional de recherche sur les produits à base de noix de coco.

## Groupe de travail de spécialistes de la coopération économique régionale

84. Afin d'aider les pays de la région dans leurs préparatifs pour la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie qui devait se réunir à Manille en décembre 1963, le Secrétaire exécutif, en coopération avec la DOAT, a réuni un groupe de travail de spécialistes chargé de procéder à une étude technique et de recommander des mesures pratiques de coopération économique régionale. Ce groupe s'est réuni à Bangkok en août/septembre 1963. Il comprenait sept membres ayant une expérience spécialisée des problèmes de la coopération économique régionale en Europe occidentale, en Amérique latine et dans la région de la CEAE0.

85. Le Groupe de spécialistes a exposé les raisons pour lesquelles la coopération économique régionale s'impose en Asie et en Extrême-Orient, et les diverses formes qu'elle peut revêtir dans les politiques nationales de développement et de commerce intrarégional. Il a recommandé notamment : a) de libérer les échanges en réduisant les restrictions quantitatives dans l'ensemble de la région et en concluant à l'échelon sous-régional des arrangements préférentiels tant tarifaires que quantitatifs; b) de favoriser, dans les achats directs de l'Etat, les produits de la région; c) de coordonner les plans d'investissement des secteurs industriel, minier et agricole; d) de créer une banque régionale du développement qui contribuerait à mobiliser et à orienter les ressources vers des projets régionaux et des entreprises communes et encouragerait les échanges intrarégionaux; e) d'encourager et de faciliter la participation accrue des milieux d'affaires au commerce intrarégional; f) de développer les dispositifs d'arbitrage commercial dans la région; g) d'instituer la politique de coopération régionale en matière de produits primaires; h) d'améliorer et de mettre en commun les services de navigation, notamment en créant une compagnie régionale de navigation, et d'assurer une coopération plus étroite entre les pays de la région en matière de transports aériens; i) d'étudier les dispositifs administratifs nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de coopération économique régionale adoptés. Le Groupe a recommandé de créer un Conseil des ministres des pays de la CEAE0, assisté le cas échéant d'un groupe de hauts fonctionnaires des gouvernements des pays membres et bénéficiant des ressources du secrétariat, qui serait chargé de mettre en oeuvre les mesures de coopération économique régionale.

## Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : réunion préparatoire en vue de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie

86. Conformément à la résolution 45 (XIX) de la Commission, par laquelle celle-ci recommandait la mise au point de mesures accélérées de coopération économique régionale, le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a réuni à Bangkok, en octobre 1963, une réunion préparatoire de représentants des gouvernements de la région. Cette réunion a appuyé sans réserve les recommandations du Groupe de spécialistes de la coopération économique régionale et a proposé pour leur mise en oeuvre certaines mesures concrètes, et notamment les suivantes : création d'un comité chargé de formuler un programme détaillé et acceptable de libération des échanges à l'échelon régional; organisation d'un programme d'études sur la libération des échanges et la réduction des tarifs à l'échelon sous-régional; création de groupes spéciaux d'experts chargés d'étudier notamment la possibilité de mettre sur pied des entreprises industrielles régionales et sous-régionales, l'organisation et les fonctions d'une banque régionale du développement, et la création d'une compagnie

régionale de navigation; développement des échanges interrégionaux et intra-régionaux grâce à des mesures qui favoriseraient l'octroi d'un traitement préférentiel aux produits de la région; mise en application sur une base coopérative de recherches scientifiques et techniques sur les moyens de réduire les prix de revient de la production et sur les nouvelles possibilités d'utilisation des produits de la région. Elle a également recommandé, en attendant l'examen de la proposition tendant à créer un Conseil des ministres, de réunir des conférences spéciales au niveau ministériel ou à un niveau approchant, qui constitueraient l'appareil nécessaire pour exécuter les mesures de coopération régionale.

#### Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie

87. Une réunion de ministres et de hauts fonctionnaires à laquelle participaient les gouvernements de 19 Etats membres et de deux membres associés de la région s'est tenue à Manille en décembre 1963 en vue de formuler et d'adopter des mesures concrètes de développement industriel et commercial.

88. Sur la base des rapports de la Réunion préparatoire à la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie et du Groupe de spécialistes de la coopération économique régionale, la Conférence a envisagé la possibilité de prendre certaines mesures : libération des échanges, réduction des tarifs et élimination des autres obstacles aux échanges commerciaux, stabilisation à un niveau raisonnable du cours des produits primaires d'exportation, mise sur pied d'entreprises industrielles régionales ou sous-régionales, création d'une banque asiatique du développement, rationalisation des tarifs de fret et des routes de navigation, utilisation des achats directs de l'Etat pour encourager et développer les échanges intrarégionaux, et d'autres mesures propres à encourager le progrès économique et à assurer la stabilité de la région. La Conférence a adopté une résolution précisant les objectifs de la coopération économique régionale et a décidé d'entreprendre dans certains cas précis des études et des enquêtes techniques 7/.

89. La Conférence ministérielle a également relevé l'importance qu'il y a pour les pays de la région à agir de concert lorsque les questions qui les intéressent tous seront abordées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette dernière, en effet, allait offrir aux pays de la région une occasion unique de préconiser l'adoption de mesures propres à favoriser le commerce international en vue d'accélérer le rythme de leur croissance économique, et la création du mécanisme nécessaire à cette fin.

90. Elle a également décidé de rédiger et de présenter à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un projet de convention sur le droit absolu au transit des pays sans accès à la mer pour faciliter leurs échanges commerciaux. La Conférence ministérielle a également adopté une seconde résolution qui recommandait notamment des consultations entre les pays de la région sur leurs problèmes communs qui allaient être évoqués à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

---

7/ Voir le rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie (E/CN.11/641).

## Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional

91. Quatorze pays membres de la région : Australie, Birmanie, Chine, Hong-kong, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam et Thaïlande, ont participé à la sixième série de pourparlers qui s'est tenue à Bangkok en janvier 1964. Le secrétariat a fourni des statistiques commerciales et des renseignements sur les accords commerciaux intrarégionaux. Outre 89 entretiens bilatéraux, deux discussions de groupe ont eu lieu. La première a porté sur les achats directs de l'Etat. Les participants, rappelant la résolution sur la coopération économique en Asie adoptée par la Conférence ministérielle de Manille en décembre 1963, ont réitéré que les achats directs de l'Etat peuvent servir à encourager les échanges commerciaux intrarégionaux. Ils ont échangé des renseignements sur les procédures d'achat de leurs gouvernements et sur les types de marchandises recherchés et se sont communiqué des listes de services d'achat et offices commerciaux d'Etat dans leurs pays respectifs. La deuxième discussion de groupe portait sur la suite à donner aux débats de la série annuelle de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional. Les participants ont reconnu à l'unanimité combien il importe de traduire en actes les conclusions adoptées et ont fait plusieurs propositions concrètes dans ce sens. Ils ont signalé que leurs gouvernements continuaient à trouver les consultations bilatérales et les consultations de groupe extrêmement utiles pour l'expansion du commerce intrarégional.

### Comité du commerce

92. Le Comité du commerce, lors de sa septième session tenue à Bangkok en janvier 1964, a examiné l'évolution du commerce et de la politique commerciale dans les pays membres de la région de la CEAE0 et diverses questions relatives à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au commerce d'Etat dans les pays de la région et aux échanges commerciaux entre ces pays et les pays à économie planifiée, aux faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux dans d'autres régions, à la Foire commerciale de l'Asie et à l'administration douanière. Il a également pris note des travaux des autres commissions économiques régionales dans le domaine du commerce 8/.

### Evolution du commerce et des politiques commerciales

93. Le Comité a noté avec inquiétude la disparité toujours plus marquée du taux d'accroissement des échanges commerciaux dans les autres régions du monde et de celui des pays de la CEAE0; ces pays, en effet, sont toujours en proie à des problèmes chroniques comme l'instabilité des cours et des marchés des produits primaires, l'aggravation des termes de l'échange, les restrictions imposées à l'accès aux pays avancés notamment en ce qui concerne les articles semi-ouvrés et les articles manufacturés simples, et les difficultés de paiements. Plusieurs pays ont évoqué les difficultés dues au fret maritime élevé et parfois discriminatoire. On a appelé l'attention sur les conséquences de l'écoulement des excédents et des stocks agricoles sur la part des échanges mondiaux qui revient aux pays de la

---

8/ Pour la suite donnée par la Commission au rapport du Comité du commerce à sa vingtième session, voir par. 373 à 394 plus bas.

région. Souffrant d'une grave pénurie de ressources en devises, certains pays de la région ont été obligés de continuer d'imposer des restrictions à l'importation de produits non essentiels et parfois même essentiels pour pouvoir importer de préférence les produits prioritaires destinés au développement, tout en accentuant leur campagne d'accroissement des exportations par diverses mesures d'encouragement. Les résultats obtenus sont néanmoins assez modestes.

#### Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

94. Prenant note de la résolution 1897 (XVIII) de l'Assemblée générale, le Comité s'est félicité de la déclaration commune faite à la seconde Commission de l'Assemblée par les représentants des pays en voie de développement; selon lui, cette déclaration expose d'une façon constructive et rationnelle les problèmes, les aspirations et les besoins des pays en voie de développement. Le Comité a également pris note de la résolution par laquelle la Conférence ministérielle de Manille sur la coopération économique en Asie enjoint aux pays en voie de développement de la région d'entreprendre des préparatifs concertés et intensifs en vue d'assurer leur participation efficace à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin de trouver des solutions satisfaisantes à leurs problèmes et de mettre au point, d'entente avec les pays en voie de développement d'autres régions, une politique coopérative commune. Le Comité s'est félicité du rôle actif joué par le secrétariat de la CEAE0 dans les travaux préparatoires de la Conférence et de l'assistance que le secrétariat a apportée aux pays de la région dans ce domaine. Il a noté que conformément à la résolution adoptée par la Conférence ministérielle de Manille, le secrétariat de la CEAE0 aide les pays sans accès à la mer à préparer une étude à ce sujet et qu'il a porté cette question à l'attention du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

#### Le commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAE0

95. Le Comité a noté que dans beaucoup de pays de la région, le commerce d'Etat prend une importance accrue et représente déjà une part notable des exportations et des importations de ces pays. Plusieurs pays en voie de développement de la région ont exprimé l'opinion que la politique du commerce d'Etat et les organismes pertinents facilitent un développement économique harmonieux et accéléré. Le Comité a souligné que les entreprises commerciales d'Etat devraient, dans leurs opérations, appliquer les principes commerciaux et la non-discrimination. Plusieurs pays en voie de développement ont dit que l'article XVII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) relatif aux entreprises commerciales d'Etat ne répond pas clairement aux besoins des pays en voie de développement. Selon le Comité, il serait désirable que le secrétariat organise une réunion spéciale de haut rang des offices commerciaux des Etats membres.

#### Echanges commerciaux entre les pays de la région de la CEAE0 et les pays à économie planifiée

96. Le Comité a noté que plusieurs pays en voie de développement de la région s'étaient efforcés de développer leurs marchés d'exportation, de diversifier leurs sources d'importations et d'améliorer leur balance commerciale et leur balance des paiements en engageant des échanges avec les pays à économie planifiée,

mais que le volume actuel de ces échanges ne représentait encore qu'une fraction relativement petite du commerce total de la région et se limitait à un petit nombre de pays de la CEAEO. Il semble bien néanmoins que les échanges entre ces deux groupes de pays puissent atteindre à l'avenir un niveau plus élevé si l'on en juge par les résultats encourageants déjà obtenus. On a néanmoins relevé que les échanges avec les pays à économie planifiée posaient certains problèmes, notamment en matière de paiements.

97. Selon le Comité, cette question devrait faire l'objet de nouveaux débats et échanges de vues à ses sessions futures.

Faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux dans d'autres régions du monde

98. Le Comité a entendu les représentants de plusieurs pays en voie de développement de la région manifester leur inquiétude sur les effets néfastes que pourraient avoir sur leurs exportations la politique suivie par la Communauté économique européenne et notamment le maintien des restrictions quantitatives, l'application du tarif extérieur commun et les taxes intérieures appliquées par certains Etats membres de la Communauté. On a attiré l'attention sur la politique agricole que la CEE se propose d'appliquer et qui doit avoir des conséquences défavorables sur les exportations de la région : riz, tapioca, huiles de coco, chanvre de Manille, produits agricoles de la zone tempérée. Le Comité a fait des observations quant aux répercussions possibles, sur les échanges présents et futurs entre les pays en voie de développement de la région et la Communauté, du traitement préférentiel accordé par la CEE aux Etats associés d'outre-mer dans le commerce et les investissements. Le Comité a pris bonne note des assurances données par le représentant de la France au nom de la Communauté ainsi que par l'observateur de la Commission de la CEE, que la Communauté poursuivrait une politique libérale et prendrait en considération les intérêts commerciaux et économiques des pays en voie de développement.

Foire commerciale de l'Asie

99. Le Comité a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement thaïlandais de son offre d'organiser une Foire commerciale internationale de l'Asie à Bangkok en novembre et décembre 1966 avec le concours de la CEAEO. Le gouvernement du pays d'accueil a déjà étudié diverses questions relatives à l'organisation et à la gestion de la Foire y compris les droits et règlements régissant la participation à la Foire et les procédures douanières et d'immigration.

Administration douanière

100. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe de travail des douanes qui se tiendra en juillet 1964. Il a accordé une importance particulière aux points relatifs aux procédures douanières applicables aux marchandises transportées par la poste ou par fret aérien, aux facilités à la frontière, aux transports en transit et à l'évaluation en douane. Le Comité a évalué les résultats du Centre régional de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière (E/CN.11/TRADE/L.63 et Corr.1) et a pris note des nombreux avantages que les pays participants retireront de ce Centre. Il a engagé le secrétariat à poursuivre ses activités dans le domaine de l'administration douanière.

### 3. Transports intérieurs et communications

101. On trouvera ci-après les dates des réunions du Comité des transports intérieurs et des communications et de ses organes subsidiaires qui ont eu lieu pendant la période considérée :

Semaine d'étude de la nouvelle ligne de Tokaido, 11-16 avril 1963.

Président : M. H. Shima (Japon).

Troisième semaine d'étude de la sécurité routière, 4-10 juin 1963.

Président : M. Sirilak Chandransu (Thaïlande);  
Vice-Président : M. Josias K. Quinto (Philippines).

Quatrième série de réunions des groupes de spécialistes des routes internationales d'Asie, zone 3, 9-11 octobre 1963.

Président : M. M. Y. Rafiq (Afghanistan).

Sous-Comité des routes et des transports routiers (seizième session),  
8-15 novembre 1963.

Président : M. H. P. Sinha (Inde);  
Premier Vice-Président : M. A. Afshar (Iran);  
Deuxième Vice-Président : M. Chamlong Saligupta (Thaïlande).

Comité des transports intérieurs et des communications (douzième session),  
27 novembre-4 décembre 1963.

Président : M. Kripal Singh (Inde);  
Premier Vice-Président : M. Sa-Ngiem Powtongsook (Thaïlande);  
Deuxième Vice-Président : M. F. N. Alefi (Afghanistan).

Semaine d'étude de la nouvelle ligne de Tokaido

102. Le Gouvernement japonais a organisé, sous les auspices de la CEAEQ, une semaine d'étude des procédés de construction et d'exploitation appliqués sur la nouvelle ligne ferroviaire de Tokaido et de l'équipement moderne qui y est employé. Les chemins de fer nationaux japonais ont fourni des documents techniques. Plus de 60 hauts fonctionnaires de 14 pays de la région et d'ailleurs ont participé à cette semaine d'étude. La ligne de Tokaido, qui a 515 kilomètres de long, permettra d'assurer un service ferroviaire régulier à une vitesse dépassant 200 kilomètres à l'heure.

Troisième semaine d'étude de la sécurité routière

103. La troisième semaine d'étude de la sécurité routière a été organisée à Bangkok par le Gouvernement thaïlandais, sous les auspices de la CEAEQ, en juin 1963. On y a étudié les problèmes relatifs au tracé et à la capacité des carrefours et des passages à niveau, aux problèmes de circulation et de stationnement dans les zones urbaines et à l'octroi et à la réglementation des permis de

conduire. On a examiné aussi les mesures administratives à prendre pour la délivrance de permis de circuler aux taxis et pour obtenir dans les villes l'utilisation optimum des moyens de transport et le maximum de sécurité. Les principales difficultés de la circulation à Bangkok ont fait l'objet d'une étude spéciale, qui a porté notamment sur l'éclairage des véhicules, les problèmes de visibilité et d'éblouissement, la réglementation de la vitesse, l'écoulement du trafic et les embouteillages. Plusieurs pays et organisations ont présenté des documents techniques. La Semaine d'étude a fait des recommandations, notamment en ce qui concerne les trois éléments principaux dont dépend la sécurité routière : la technologie, l'éducation et la police. Le Gouvernement thaïlandais a fourni pour diffusion parmi les pays de la région un nombre suffisant d'exemplaires imprimés du rapport de la Semaine d'étude (E/CN.11/TRANS/Sub.2/L.16).

#### Quatrième série de réunions des groupes de spécialistes des routes internationales d'Asie, zone 3

104. Le Groupe de travail de spécialistes des routes internationales d'Asie pour la zone 3 (quatrième série de réunions) s'est réuni à Kaboul en octobre 1963; il a passé en revue les progrès du projet de réseau routier d'Asie et a examiné les problèmes relatifs à la confection d'une carte routière du réseau, aux agglomérations bâties en bordure des routes, à la coordination des mesures prises pour améliorer les formalités à la frontière et aux services et installations auxiliaires le long des routes internationales. Le Groupe a recommandé que le secrétariat se tienne au courant des lois pertinentes des Etats membres, de manière à mettre au point un manuel de règlements types qui permettrait de résoudre le problème des agglomérations bâties en bordure des routes prioritaires A-1 et A-2. Il a recommandé aussi d'inclure, dans la demande d'assistance adressée au Fonds spécial, des enquêtes de préinvestissement sur le trajet direct Kaboul-Hérat via Hazarajat en Afghanistan (A-1) et sur le tronçon Quetta-Mirjaveh au Pakistan (A-2).

#### Sous-Comité des routes et des transports routiers

105. Le Sous-Comité des routes et des transports routiers a tenu sa seizième session à New Delhi en novembre 1963 et a passé en revue les travaux de la première et de la deuxième sessions communes des groupes de travail de spécialistes de la Grande route internationale d'Asie, ainsi que le résultat de la troisième mission de reconnaissance de la Grande route, en Indonésie. Il a étudié aussi les méthodes modernes d'évaluation des avantages économiques de la construction et de l'amélioration routières, les recommandations de la deuxième et de la troisième Semaines d'étude de la sécurité routière, la question des statistiques routières et celle des transports de marchandises et de voyageurs dans les pays de la région.

#### Le réseau routier d'Asie

106. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations des groupes de travail de spécialistes relatives à la méthode de numérotage des routes, aux indicateurs de route et aux bornes kilométriques ou milliaires, au code de la route, ainsi qu'aux adjonctions proposées au "Code relatif à un système uniforme de signalisation routière, de marques sur la chaussée et de signalisation des chantiers dans la région de la CEAE".

107. Il a constaté que la plupart des pays de la CEAE0 accordaient une priorité élevée aux travaux de construction routière qui se rattachent au projet du réseau international d'Asie. L'intérêt croissant des gouvernements s'est traduit aussi par l'ouverture de plusieurs chantiers relevant directement de ce projet. Le Sous-Comité a constaté qu'après la présentation au Fonds spécial d'une demande d'assistance, faite sur une base régionale, pour le financement d'études de préinvestissement en Afghanistan, en Iran et au Pakistan, une mission s'était rendue dans plusieurs pays et avait recommandé que ces études soient entreprises le plus rapidement possible de manière à faciliter de nouveaux investissements dans le projet de réseau routier d'Asie et à attirer l'assistance financière et technique internationale. Il s'est félicité de ce que beaucoup de pays de la CEAE0, tout en n'étant pas directement intéressés au projet, aient exprimé le désir d'aider à son exécution. Il a préconisé une réunion de ministres des transports, à l'échelon zonal ou régional, de manière à accélérer la mise en oeuvre du projet. Il a recommandé aussi au secrétariat d'aider l'Iran et le Népal, avec l'accord des gouvernements de ces pays, à faire des enquêtes techniques et économiques spéciales.

#### Etudes économiques de projets routiers

108. Bien que les études économiques de projets routiers aient dégagé des règles générales pour l'évaluation des avantages économiques de tels projets, le Sous-Comité a fait remarquer qu'en pratique, il ne serait pas possible d'appliquer ces règles entièrement, en raison de l'insuffisance de données. Il a donc recommandé aux pays de la CEAE0 de procéder à l'étude détaillée de certains cas précis. Il a prié également le secrétariat de rédiger un manuel décrivant les techniques d'évaluation du trafic, pour guider les ingénieurs des ponts et chaussées et les administrateurs des pays de la CEAE0 à concevoir et construire les routes et à en évaluer les avantages économiques.

#### Semaines d'étude de la sécurité routière

109. Le Sous-Comité a passé en revue les travaux de la deuxième et troisième Semaines d'étude de la sécurité routière et il a prié les gouvernements de la région de prendre des mesures pour réduire les embarras de la circulation dans les villes et pour y diminuer le nombre, actuellement élevé, des accidents. Il leur a recommandé de créer un organisme chargé de s'occuper de la question de plus en plus urgente des carrefours et des passages à niveau dans les grandes villes; il leur a recommandé aussi d'étudier le problème du stationnement, afin de le résoudre au plus vite. Le Sous-Comité a souligné qu'il était souhaitable de fixer une limite d'âge minimale et un niveau d'enseignement approprié pour les conducteurs de voitures légères aussi bien que les conducteurs de poids lourds. Pour ce qui est des taxis, il a été d'avis qu'il fallait exercer certains contrôles sur les véhicules aussi bien que sur les conducteurs et leur imposer certaines restrictions. Il a recommandé que des Semaines d'étude analogues soient régulièrement organisées par les gouvernements de la région, sous les auspices de la CEAE0, en vue d'étudier des problèmes qui n'ont pas été explorés aux Semaines d'étude précédentes.

#### Statistiques routières

110. Le Sous-Comité a insisté sur l'urgence qu'il y a à dresser des statistiques des transports routiers et a proposé d'adopter à cette fin un système uniforme et relativement modeste permettant de recueillir des statistiques de base sur les

aspects suivants : longueur des routes d'après le type du revêtement, nombre et type des véhicules, usage des routes, accidents. Il a vivement engagé les pays membres à fournir au secrétariat des renseignements annuels, d'après ce système uniforme, et il a prié le secrétariat d'élargir la portée des statistiques de base de manière à fournir aux ponts et chaussés et aux planificateurs des transports les données suffisamment complètes dont ils ont besoin.

#### Groupe de travail des transports routiers

111. Ce Groupe de travail s'est réuni en même temps que le Sous-Comité et a examiné les divers aspects des transports routiers de marchandises. Il a fait remarquer que, dans la région, l'industrie du roulage était entre les mains d'organismes d'Etat ou privés de types et de dimensions très variés; mais comme les transports des marchandises y sont presque entièrement assurés par les exploitants d'un véhicule unique, il a jugé que ces petits exploitants devraient se constituer en unités viables qui fourniraient au public un service régulier et sûr, tout en assurant l'utilisation maximale des véhicules, notamment au point de vue du chargement, et en offrant d'autres avantages tels que des installations communes de réparation, d'entretien et d'achat et un système uniforme de tarifs. Il a recommandé aussi de réunir un groupe de travail qui étudierait le rôle des coopératives dans l'industrie des transports routiers et les moyens propres à en faciliter la création.

112. Le Groupe de travail a proposé de confier la responsabilité de la planification et de la construction routières ainsi que celle du contrôle des transports et de l'octroi des permis à un service gouvernemental unique. Il a suggéré également d'assujettir les agences de transport, d'expédition et de distribution au système des licences et d'encourager l'utilisation d'ensembles camion-remorque ou tracteur-remorque. Il a recommandé encore que les gouvernements fassent aider les acheteurs par des organismes d'Etat et incitent les établissements bancaires à consentir aux transporteurs du crédit et d'autres facilités financières. En fixant les tarifs des transports de marchandises, l'Etat devrait faire en sorte que les capitaux investis dans cette industrie soient d'un rapport raisonnable et attirer un volume suffisant de ressources intérieures pour assurer la croissance de cette industrie.

113. Le Groupe de travail a recommandé de créer, par l'intermédiaire de la CEAE0, des services régionaux de formation professionnelle dans le domaine des transports routiers et il a été d'avis que les pays de la région devraient pouvoir bénéficier des services d'un groupe d'experts constitué d'après une liste permanente de consultants et qui donnerait à leurs transporteurs une formation pratique en cours d'emploi. Le secrétariat a été prié d'organiser ce groupe d'experts en fonction des besoins des pays de la CEAE0.

114. Le Groupe de travail a été d'avis qu'il fallait se garder d'imposer l'industrie des transports routiers au point d'en compromettre la croissance, et il a souligné qu'il fallait simplifier le mode d'établissement et de recouvrement des impôts.

## Comité des transports intérieurs et des communications

115. Le Comité a tenu sa douzième session à Bangkok, en novembre/décembre 1963. Il a examiné les problèmes de la coordination des politiques de transport et des plans de développement et a passé en revue le rapport du Sous-Comité des routes et des transports routiers (E/CN.11/TRANS/157), ainsi que les travaux du secrétariat dans le domaine des chemins de fer, des voies fluviales, du tourisme et des télécommunications 9/.

116. Le Comité a étudié l'évolution récente dans le domaine des transports intérieurs ainsi que les progrès de la coopération régionale dans ce domaine, et il a pris note du fait que divers pays de la CEAE0 avaient entrepris des études tendant à l'élaboration d'une politique intégrée de la coordination des transports. Il a souligné que le développement des transports devait aller de pair avec le développement de l'économie nationale; cela signifie qu'il faudra assurer la coordination non seulement entre les divers modes de transport mais aussi entre les services de transport et d'autres organisations gouvernementales chargées du développement et des plans économiques nationaux. Le Comité a pris note des progrès réalisés par les pays de la région dans l'application des principes directeurs recommandés par le Groupe de travail de la coordination des transports; il a noté notamment les mesures tendant à confier à une seule autorité le soin de réglementer tous les modes de transport, ainsi que celles qui tendent à assurer une coopération appropriée entre la direction, la main-d'oeuvre et les techniciens des entreprises de transport. Il s'est félicité de ce que les pays pourraient avoir recours bientôt aux services de conseillers régionaux, fournis par la DOAT et en poste au secrétariat de la CEAE0, et il a instamment engagé les gouvernements à utiliser ces services.

117. Le Comité a constaté qu'un texte préliminaire du "Manuel de la planification des transports" avait été rédigé par un groupe de spécialistes, avec le concours du secrétariat. Il a suggéré que le Manuel devrait traiter essentiellement des aspects fondamentaux de la question et contenir en outre certaines études de cas précis. Il devrait aussi fournir des renseignements sur les critères à appliquer aux investissements, tant en ce qui concerne les chemins de fer que les transports routiers; sur les effets de l'évolution incessante de la technique en ce qui concerne les prix de revient, le rendement et les comparaisons entre les divers modes de transport; enfin, sur les problèmes de taxation qui exercent une influence notable sur le développement des transports.

### Chemins de fer

118. Le Comité a constaté que l'étude du secrétariat sur les méthodes et les moyens d'accroître la capacité des lignes à voie unique présentait un intérêt tout spécial pour les chemins de fer des pays de la CEAE0. Il s'est dit reconnaissant

---

9/ Pour les décisions que la Commission a prises à sa vingtième session, après examen du rapport du Comité des transports intérieurs et des communications, voir par. 420 à 443 plus bas.

au Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir bien voulu mettre au point un document groupant les renseignements et les recommandations portant sur les divers aspects de l'exploitation ferroviaire et il a exprimé l'espoir que ce travail se ferait avec le concours d'autres pays et celui du secrétariat. Il a noté aussi les progrès réalisés dans le rassemblement de données sur les méthodes d'exploitation des locomotives et sur le travail des ateliers d'entretien. Il s'est félicité de la création d'un Comité de coordination de la recherche ferroviaire, composé de représentants de Centres de recherche de l'Inde et du Japon, de l'Union internationale des chemins de fer et du secrétariat de la CEAEO; des dispositions prises par le Gouvernement français en vue de l'organisation à Paris, en mars 1964, d'un stage spécial destiné à des techniciens de la voie; de l'offre japonaise de quatre bourses d'étude à l'Institut japonais de recherche ferroviaire; enfin, de l'assistance fournie par le Gouvernement français sous forme de l'envoi dans la région d'une mission de spécialistes de la traction Diesel chargée d'étudier les possibilités d'amélioration de cette traction dans les pays intéressés et de donner des avis à ce sujet.

#### Voies fluviales

119. Le Comité a pris note du fait que des jeux complets d'épures et de spécifications de prototypes de caboteurs avaient été envoyés aux pays de la région ainsi qu'aux entreprises de chantiers navals et aux compagnies de transports maritimes. Il a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas qui avait mis au point des épures et avait accepté de faire faire les essais en bassin de modèles réduits de prototypes. Le Comité a jugé qu'il y aurait intérêt à étudier le développement et l'exploitation des ptéroscaques et des terraplans. Des renseignements à jour, y compris des données techniques détaillées, paraîtront à ce sujet dans le Transport Bulletin and Communications for Asia and the Far East. On a proposé d'étudier les possibilités de construire des bateaux à coque métallique dans différents pays de la région.

120. Le Comité a demandé d'accorder la priorité aux études sur la réduction du temps de rotation des navires grâce à l'amélioration du rendement des ports, et il a prié le secrétariat de la CEAEO d'organiser une équipe de spécialistes en la matière. Ces études devraient porter aussi bien sur les aspects économiques que sur les aspects techniques.

121. Le Comité a pris note du fait que les efforts tendant à mettre au point un système uniforme de statistiques des voies fluviales se poursuivaient toujours. A son avis, il y aurait intérêt à ce que les pays intéressés de la CEAEO puissent avoir recours aux services d'un spécialiste qui ferait des études sur place et leur donnerait des conseils en matière de rassemblement de données et de planification des opérations de dragage.

122. Les cartes des voies fluviales de la Birmanie, du Laos, de la République du Viet-Nam et de la Thaïlande sont terminées et ont été diffusées parmi les pays de la région. Le Gouvernement des Pays-Bas a offert d'accorder des bourses d'études en matière de génie hydraulique à des ingénieurs des pays de la région. Le secrétariat de la CEAEO a été prié de prendre contact avec ce gouvernement pour mettre au point les détails du programme.

123. Le Comité a été heureux de constater qu'une étroite coopération se poursuivait entre le secrétariat de la CEAE0 et l'agent exécutif du Comité du Mékong dans l'élaboration de la politique générale, la mise en oeuvre du Plan d'opérations et l'exécution des levés hydrographiques financés par le Fonds spécial.

#### Tourisme et voyages internationaux

124. Le Comité a constaté que la Conférence technique sur le tourisme et les voyages internationaux, réunie à Rome en 1963, avait été un événement capital. Elle avait offert une tribune mondiale non seulement pour des échanges de vues et pour la mise en commun de l'expérience acquise, mais aussi pour l'élaboration de recommandations visant à simplifier et à faciliter les voyages internationaux et à les rendre moins coûteux. Le Comité s'est félicité des diverses recommandations faites par la Conférence et il a recommandé avec force aux pays de la région d'appliquer sans délai, notamment, la recommandation relative au développement du tourisme. Il a attaché une importance particulière à la mise en oeuvre rapide du projet de grandes routes d'Asie qui faciliterait considérablement le tourisme dans la région et répondrait aux besoins des pèlerins. Le Comité s'est félicité du projet d'étude des ressources offertes aux touristes et du potentiel touristique dans les pays de la CEAE0, étude qui sera faite par une équipe de spécialistes patronnée par la DOAT, et il a fait certaines suggestions quant à la teneur de cette étude.

125. Le Comité s'est déclaré heureux de la coopération accrue entre les pays de la région et il a tenu à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement indien qui, en 1963 comme en 1962, avait permis à un groupe de fonctionnaires du tourisme du Cambodge, de Ceylan, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande d'étudier la technique de l'expansion du tourisme dans l'Inde.

#### Routes et transports routiers

126. Le Comité a fait siennes les recommandations relatives au réseau routier international d'Asie que le Sous-Comité des routes et des transports routiers avait faites à sa sixième session.

127. Il s'est félicité des offres d'assistance venant de plusieurs pays, en particulier l'Australie et le Japon, en vue de la mise en oeuvre du projet de grandes routes d'Asie. Il a remercié également les Gouvernements du Japon et des Pays-Bas d'avoir, à titre gracieux, fourni des services consultatifs techniques dans le domaine de la construction et de la sécurité routières.

128. Le Comité a passé en revue les travaux du Sous-Comité des routes et des transports routiers, et il a insisté sur la nécessité de fournir aux pays de la région des services consultatifs techniques dans le domaine de la construction et de la sécurité routières. Il a fait sienne la recommandation tendant à ce que le secrétariat forme, avec le concours de la DOAT, un groupe de deux spécialistes - l'un en matière de sécurité et l'autre en matière de construction - pour fournir aux gouvernements, sur leur demande, des services consultatifs sur place.

## Télécommunications

129. Le Comité a pris note avec satisfaction de la coopération croissante entre les secrétariats de la CEAE0 et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et il s'est félicité de la conclusion par les deux organisations d'un accord de travail qui s'est traduit par la création de l'unité mixte CEAE0/UIT rattachée à la Division des transports et des communications de la Commission.

130. Il a insisté sur l'importance de la coopération régionale, d'autant plus que les remarquables progrès réalisés dans la mise en place de réseaux régionaux dans les zones du Pacifique et de l'Asie orientale ont fait apparaître la nécessité de progrès analogues en Asie occidentale. Le Comité a été d'avis qu'il faudrait utiliser au maximum les services des spécialistes de l'UIT, notamment en ce qui concerne l'application des progrès techniques. Il a demandé que l'on organise un deuxième groupe de travail des télécommunications, afin de passer en revue les problèmes économiques et techniques qu'entraînent la planification et le développement des télécommunications, et formuler des recommandations tendant à accélérer le rythme du développement des télécommunications. Le Comité a noté que des centres de formation, patronnés par le Fonds spécial, avaient été déjà créés en Chine (Taïwan), dans la République de Corée et en Thaïlande et que les plans de création de centres analogues en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines étaient déjà fort avancés. Il a recommandé d'organiser le plus rapidement possible la mission d'enquête proposée par l'UNESCO sur la fabrication et la distribution de postes récepteurs de TSF à bon marché et il a invité tous les gouvernements à prêter leur plus entier concours à cette mission.

### 4. Recherche et plans

131. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Conférence des statisticiens d'Asie (cinquième session), 27 mai-7 juin 1963.

Président : M. Bundhit Kantabutra (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : M. Nazir Ahmed (Pakistan);  
Deuxième Vice-Président : M. Thir Bahadur Rayamajhi (Népal).

Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, 11-12 juin 1963.

Président : U Nyun, secrétaire exécutif de la CEAE0.

Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

Première session, 4-5 septembre 1963 ) Président : U Nyun, secrétaire exécutif  
Deuxième session, 22-24 janvier 1964 ) de la CEAE0.

Groupe de travail du développement et des plans économiques (huitième session), 16-23 septembre 1963.

Président : Luang Sriprija (Thaïlande);  
Premier Vice-Président : M. R. M. Honavar (Inde);  
Deuxième Vice-Président : M. G. R. Nikpay (Iran).

## Conférence des statisticiens d'Asie

132. La cinquième session de la Conférence des statisticiens d'Asie, organisée conjointement par le secrétariat de la CEAE0 et le Bureau de statistique des Nations Unies, s'est tenue à Bangkok en mai et juin 1963. Elle a passé en revue les travaux du Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social (ASTAT/Conf.5/1), la mise en oeuvre dans les pays de la région du Programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963 et l'amélioration des statistiques des transports fluviaux. Elle a également formulé des recommandations touchant les travaux statistiques de la CEAE0 au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

### Statistiques de base nécessaires au développement économique et social

133. La Conférence a jugé que la liste des statistiques de base dressée par le Cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social guiderait les pays dans la planification d'un système coordonné de statistiques. On a jugé nécessaire que chaque pays décide par lui-même de l'ordre de priorité à établir dans son programme de développement des statistiques, en fonction de ses besoins et de ses ressources. La Conférence a recommandé qu'un projet révisé de la version asiatique préliminaire de l'étude statistique des Nations Unies intitulée "Séries statistiques pouvant servir aux pays peu développés dans leurs programmes de développement économique et social" soit communiqué pour observations aux organismes nationaux de statistique ainsi qu'aux organisations internationales intéressées.

### Programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963

134. La Conférence a examiné le rapport sur la mise en oeuvre du Programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963 dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.1); elle a noté que 14 pays de la région se proposaient de participer au Programme et que plusieurs pays avaient l'intention d'étendre leurs enquêtes à la presque totalité des catégories d'établissements industriels. Les pays ont été vivement engagés à communiquer au Bureau de statistique des Nations Unies, pour 1965 au plus tard, les résultats des enquêtes faites dans le cadre du Programme mondial de 1963. La Conférence a également recommandé que des enquêtes-repères soient faites tous les cinq ans.

135. La Conférence a pris acte des progrès réalisés par les pays de la région dans le rassemblement des statistiques industrielles, mais a estimé que la qualité des données recueillies laissait encore à désirer.

### Amélioration des statistiques des transports fluviaux

136. La Conférence a souligné la nécessité d'avoir des données complètes et exactes sur les voies navigables et elle a recommandé que les pays renforcent leurs bureaux de statistique ou leurs services chargés des statistiques des transports en général et des transports fluviaux en particulier, selon leurs besoins individuels.

## Développement des systèmes de statistique

137. La Conférence a pris note des progrès réalisés par de nombreux pays de la région dans le développement de leurs systèmes statistiques pour répondre aux exigences de la planification économique; elle a recommandé la constitution de comités consultatifs nationaux de la statistique, composés de représentants des producteurs et des utilisateurs de statistiques, en vue d'élaborer un système de statistiques cohérent.

## Sondages

138. La Conférence a souligné l'intérêt des méthodes de sondage pour le rassemblement des données socio-économiques et la nécessité de créer des organisations permanentes d'enquête par sondage dotées d'un personnel compétent et expérimenté. Elle a estimé que le secrétariat devrait passer en revue périodiquement les enquêtes par sondage et fournir aux gouvernements des services consultatifs par le moyen de son Conseiller régional en matière de sondage et par l'organisation d'un cycle d'études sur les enquêtes par sondage.

## Formation de statisticiens

139. La Conférence a noté que le secrétariat et le Groupe de travail de la formation de statisticiens s'occupaient de rédiger un Manuel sur la formation de statisticiens aux niveaux subalterne et intermédiaire et fournissaient des services consultatifs, notamment pour l'organisation à l'échelon national de stages de formation en cours d'emploi. Elle a recommandé que le conseiller régional aide à faire l'inventaire des effectifs de statisticiens et des moyens de formation qui existent dans les pays de la région en vue de la prochaine session de la Conférence.

## Matériel de dépouillement des données

140. La Conférence a jugé que le flot croissant des données statistiques devrait amener les pays à renforcer leur équipement de dépouillement des données en remplaçant les vieilles machines par des machines modernes et en en installant de nouvelles. Elle a suggéré que le secrétariat entreprenne une enquête approfondie sur le matériel de dépouillement des données qui existe dans les pays de la CEAO et qu'il organise, le moment venu, un cycle d'études ou un groupe de travail.

## Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques

141. Le Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques s'est réuni à Bangkok en juin 1963 pour mettre la dernière main aux arrangements financiers et aux texte du Plan d'opérations concernant l'Institut, et pour adopter ce plan de façon que l'Institut puisse ouvrir ses portes en janvier 1964. Les gouvernements de 19 pays membres ou membres associés de la CEAO s'étaient fait représenter à la réunion; le montant total de leurs contributions en espèces atteignait 863 640 dollars, soit 78,5 p. 100 du chiffre de 1,1 million de dollars qu'il fallait atteindre pendant la période de 1964-1968 en contrepartie des 2,2 millions de dollars versés par le Fonds spécial. Toutes les contributions précédemment annoncées ont été confirmées, et les représentants ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à verser avant l'ouverture de l'Institut un cinquième de la contribution totale en espèces. L'Organisation des Nations Unies a été désignée comme agent d'exécution du projet.

## Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques

142. Le Conseil d'administration de l'Institut asiatique s'est réuni pour la première fois en septembre 1963 à Bangkok. Il comprend le secrétaire exécutif de la CEAE0, qui en est Président d'office, un représentant de l'Etat d'accueil, la Thaïlande, et sept membres qui ont été élus par la Commission à sa dix-neuvième session. Le Conseil a étudié le programme de travail de l'Institut, son budget général et son budget pour 1964, sa première année de fonctionnement. Il a confirmé la nomination du Directeur de l'Institut. Il a étudié d'autre part la question de la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies dans l'administration du programme de formation, le règlement financier de l'Institut et son propre règlement intérieur. Le Conseil a décidé de tenir sa deuxième réunion vers la fin de janvier 1964, dans les locaux de l'Institut lors de l'inauguration officielle de celui-ci.

143. A sa deuxième session, tenue en janvier 1964, le Conseil d'administration de l'Institut a approuvé la version révisée du programme de travail et du budget de l'Institut pour 1964. Le programme de travail insiste sur le stage de formation de base, surtout pour la première année. Le programme original de formation de base a été amélioré de manière qu'il soit d'une teneur plus pratique et que sa forme convienne mieux aux stagiaires. Il est prévu un cours général de six mois et un cours spécialisé ou avancé de trois mois sur le développement et la planification économiques, plus un mois de formation pratique en cours d'emploi. Le Conseil a noté que 30 stagiaires originaires de 14 pays de la région de la CEAE0 avaient reçu des bourses de dix mois et suivraient le premier cours de formation de base qui devait s'ouvrir en février 1964. Il a félicité le Directeur des efforts qu'il avait déployés pour obtenir des institutions spécialisées des Nations Unies - et notamment de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et du Fonds monétaire international (FMI) - qu'elles apportent à l'Institut une collaboration active en lui affectant du personnel pour participer à ses travaux et en lui fournissant du matériel d'enseignement et de référence.

144. L'Institut asiatique a été officiellement inauguré le 24 janvier 1964 par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères dans des locaux fournis à son usage par le Gouvernement thaïlandais. Ce gouvernement a également fait don d'un terrain sur lequel sera construit le bâtiment permanent de l'Institut.

## Groupe de travail du développement et des plans économiques

145. Le Groupe de travail, lors de sa huitième session tenue à Bangkok en septembre 1963, a étudié les problèmes du commerce extérieur dans la planification du développement économique. Il a souligné combien il est essentiel que le secteur du commerce extérieur fasse partie intégrante du plan général de développement national si l'on veut éviter une planification morcelée ou partielle qui risque de faire la scission entre les investissements et la production intérieurs et le secteur extérieur.

## Projections du commerce extérieur

146. Le Groupe de travail a félicité le secrétariat d'avoir dressé des projections du commerce extérieur de la région de la CEAE0 jusqu'en 1980, qui donnent une idée des problèmes de principe auxquels les pays peuvent se heurter dans leurs efforts pour combler le déficit probable de leur balance des paiements dans le processus de développement économique accéléré. Les projections offrent une base utile de discussion sur l'ordre de grandeur à donner à l'expansion des exportations d'articles manufacturés et à celle du remplacement des importations, et sur les mesures de politique les plus propres à permettre d'atteindre ces objectifs.

## Budget-devises

147. Le Groupe de travail a souligné qu'il est du plus grand intérêt pratique de prévoir les disponibilités et les besoins en devises sur une courte période. Cela aide à répartir judicieusement les ressources limitées en devises entre diverses utilisations concurrentes et c'est l'instrument indispensable d'application de l'ordre de priorité fixé dans les plans de développement économique. Le Groupe de travail a passé en revue plusieurs méthodes de prévision des recettes et des dépenses en devises et les critères d'allocation de devises.

## Réglementation et développement des exportations

148. On a discuté de diverses mesures destinées à réglementer et à promouvoir les exportations, notamment les accords internationaux sur les produits de base et les systèmes de stabilisation et de compensation. Ces mesures concernent aussi la production des marchandises dont la demande mondiale s'annonce forte et auxquelles s'offrent des débouchés de plus en plus nombreux, ainsi que la nécessité d'un ajustement de la politique commerciale et de la structure de la production des pays fortement industrialisés. Le Groupe de travail a souligné qu'il est indispensable d'accorder des subventions et un traitement préférentiel à la production de biens manufacturés exportés par les pays en voie de développement de la région.

## Réglementation et contrôle des importations

149. Le Groupe de travail a reconnu que la politique de réglementation des importations doit viser non seulement à libérer des devises pour l'importation des biens de développement essentiels, mais aussi à promouvoir la croissance économique par le développement des activités de remplacement des importations. Dans le développement de ces activités, il importe de prendre en considération les facteurs tels que les économies externes et la répercussion des effets de croissance d'une industrie à l'autre. Le Groupe de travail a estimé que la croissance économique de la région pourrait être accélérée par la création d'activités de production s'appuyant mutuellement, ce qui permettrait de recueillir les avantages de la division internationale du travail à l'intérieur de la région.

## 5. Mise en valeur des ressources hydrauliques

150. Au cours de la période considérée, les réunions suivantes ont eu lieu :

Colloque régional CEAE0/DOAT sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques, 2-9 juillet 1963.

Président : M. P. R. Ahuja (Inde);

Premier Vice-Président : M. Boonchob Kanchanalak (Thaïlande);

Deuxième Vice-Président : M. M. B. Gholizadeh (Iran).

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong :

<u>Session</u>	<u>Président</u>
Vingt et unième session (spéciale), 22-24 mai 1963, Bangkok.	M. Phouangkeoh Phanareth (Laos).
Vingt-deuxième session (spéciale), 21-24 novembre 1963, Viet-Nam.	M. Oukéo Souvannavong (Laos), Président par intérim.
Vingt-troisième session (plénière), 7-13 janvier 1964.	M. Boonrod Binson (Thaïlande).
Vingt-quatrième session (spéciale), 2-21 mars 1964.	M. Boonrod Binson (Thaïlande).

### Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques

151. Ce Colloque, patronné par la CEAE0 et la DOAT conjointement, a eu lieu à Bangkok en juillet 1963. Le principal document de travail y était un rapport détaillé, rédigé par une équipe de sept spécialistes envoyés à leurs frais par les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et de la République de Chine, avec le concours de deux spécialistes du secrétariat. Le Colloque a examiné les trois étapes principales de la mise en valeur des deltas : i) cadre naturel des régions deltaïques et renseignements nécessaires à la planification (E/CN.11/WRD/DA/L.2), ii) mise en valeur des régions deltaïques : situation actuelle (E/CN.11/WRD/DA/L.3), et iii) poursuite de la mise en valeur des régions deltaïques : possibilités et problèmes (E/CN.11/WRD/DA/L.4).

152. Le Colloque a recommandé : i) qu'un groupe d'experts aide les pays de la région de la CEAE0 à dresser des programmes d'enquête et de rassemblement de données en vue de l'élaboration de plans d'ensemble, et à prendre les dispositions préliminaires pour la mise en oeuvre de projets particuliers dans les deltas; et ii) que soit organisé un colloque sur la maîtrise des eaux dans les régions deltaïques en fonction notamment du drainage, et sur la planification et la conception des digues de protection contre les marées.

## Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong

153. Pendant la période considérée, le Comité a tenu ses vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions. Les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ayant offert leur assistance pour la conservation et la mise en valeur des forêts, ainsi que pour la production de la pâte et du papier, le nombre de pays non riverains qui participent au projet du Mékong s'élève maintenant à 20.

### Ressources au 14 janvier 1964

154. Au 14 janvier 1964, les ressources fournies par les quatre pays riverains et 20 autres pays, onze institutions des Nations Unies, trois fondations et plus plusieurs sociétés privées, y compris les fonds accordés sous forme de dons et de prêts, s'élevaient à l'équivalent de 39 465 452 dollars, et se répartissaient comme suit : a) équivalent de 17 195 452 dollars pour les études de planification des préinvestissements, et b) équivalent de 22 270 000 dollars à investir dans la construction 10/.

### Principaux programmes de rassemblement de données techniques

155. Une grande partie du programme quinquennal d'études élaboré par la Mission d'enquête des Nations Unies en vue de la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong (Mission Wheeler) 11/ a maintenant été achevée, y compris notamment la reconnaissance des affluents, la création et l'exploitation d'un réseau de stations hydrologiques, le nivellement systématique et la cartographie du fleuve et de la région à mettre en valeur, et les recherches géologiques relatives à divers barrages. Les données ainsi rassemblées ont été utilisées pour l'établissement de rapports sur les possibilités de réalisation de plusieurs projets d'affluents. Le Canada a terminé les cartes aériennes du cours principal et de certains des affluents au titre du Plan de Colombo. L'équipe hydrologique du Comité a poursuivi son programme hydrométéorologique dans tout le bassin, en liaison avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Plus de 400 mesures de débit et de nombreux échantillonnages de sédiments et observations météorologiques ont été faits, en dépit d'obstacles tels qu'un glissement de terrain à Thakhek qui a détruit l'abri du limnigraphe à bulle, et la rupture de nombreuses échelles limnimétriques en divers points du fait d'affouillement. L'Annuaire hydrologique du bassin inférieur du Mékong pour 1962, dont la préparation a bénéficié d'une contribution des Etats-Unis, a été publié au cours de la période envisagée; cet annuaire contient plus de 50 000 données de base relatives au débit, aux niveaux, au débit solide et aux observations météorologiques. Le Comité compte faire paraître le deuxième annuaire en 1964. Les livraisons de pièces et appareils de rechange pour le réseau hydrologique promises par le Gouvernement des Etats-Unis ont commencé.

---

10/ Pour ce qui est des ressources financières de l'entreprise du Mékong au 17 mars 1964, voir par. 452 plus bas.

11/ Voir le rapport de la Mission (TAA/AFE/3).

156. Le nivellement et les levés du sol du cours principal, depuis la frontière birmane jusqu'à la mer, ont été réalisés au titre du Plan de Colombo par les Etats-Unis et le Canada. Avec l'aide du Fonds spécial, l'UNESCO a achevé l'exploitation des documents et données disponibles concernant le modèle mathématique du delta, et a commencé les calculs préliminaires et les mesures. Le travail comprenait l'établissement d'un réseau de stations hydrologiques dans la région du delta, une campagne de mesures, la mobilisation du personnel et des activités connexes à entreprendre au Cambodge et dans la République du Viet-Nam.

157. Dans son rapport de reconnaissance sur les principaux affluents du bassin inférieur du Mékong, l'équipe japonaise a recommandé certains affluents comme particulièrement propres à une mise en valeur rapide. En conséquence, des rapports techniques ou autres enquêtes sur quatre affluents ont été entrepris avec l'aide du Fonds spécial et sur sept autres avec l'aide bilatérale de la France, du Japon et des Etats-Unis. Le Comité attache beaucoup d'importance à la mise en valeur de nouveaux affluents parmi ceux qui ont été recommandés par l'équipe japonaise, et il a recherché une aide pour achever les travaux cartographiques des périmètres de mise en valeur de six nouveaux affluents et pour créer des stations hydrologiques sur le cours de ces affluents.

#### Plan de mise en valeur du bassin

158. Le Comité du Mékong a obtenu un volume important de données de base, qui fournissent des renseignements précis sur les eaux et les sols, permettant ainsi de mieux évaluer les possibilités du développement. De nombreuses études connexes relatives à des domaines tels que la navigation, l'agriculture, les ressources minérales, les marchés d'énergie et les industries, ainsi que les caractéristiques générales économiques et sociales, ont fortement contribué à mieux faire comprendre les problèmes que soulève la mise en valeur du bassin du Mékong. Le Comité a demandé au secrétariat de la CEAE0 d'élaborer un plan élargi de développement du bassin. On a commencé à compiler et exploiter les données, topographiques et autres, ce qui demandera ultérieurement l'utilisation d'ordinateurs électroniques pour déterminer le système optimum de barrages et réservoirs - technique utilisée par le Génie de l'armée américaine pour la mise en valeur du bassin de la Columbia. Deux experts fournis dans le cadre d'aide des Etats-Unis ont achevé un rapport préliminaire à ce sujet et l'on envisage la formation de personnel local.

#### Projets du cours principal

159. Des progrès ont été réalisés sur le projet de Pa Mong, qui deviendra l'un des réservoirs les plus importants du monde. Il assurera la maîtrise des eaux depuis Vien-Tiane jusqu'à la mer, permettra d'assurer l'irrigation d'un million d'hectares dans le nord-est de la Thaïlande et au Laos, atteindra une capacité installée de 1 600 000 kW, et facilitera la navigation vers l'aval aussi bien que l'amont. L'étude géologique du site du barrage de Pa Mong a été réalisée par la mission de la Snowy Mountain Authority fournie par l'Australie au titre du Plan de Colombo. Des techniciens thaïlandais et laotiens ont travaillé avec l'équipe. Le Bureau of Reclamation des Etats-Unis a commencé la planification du projet, l'étude de l'économie agricole et les travaux sur le terrain dans les domaines de la classification des terres et du drainage.

160. A Sambor, au Cambodge, on construira un barrage au fil de l'eau, c'est-à-dire un barrage qui utilise le débit normal du Mékong, une écluse pour la navigation et une centrale hydro-électrique d'une capacité maximum de 620 000 kW/h. Il servira au Cambodge, au Laos et à la République du Viet-Nam. Le rapport technique détaillé sur les recherches géologiques effectuées au site de barrage a été fait par la Mission de la Snowy Mountain Authority (Australie), et des études sismiques ont été entreprises par une équipe japonaise. Diverses catégories de cartes sont en cours de confection. Le Canada a terminé les cartes du site de barrage, et des cartes supplémentaires du site de barrage et de certaines parties de la zone du réservoir de retenue ont été achevées, grâce à l'aide fournie par les Philippines. Le Gouvernement japonais a envoyé une équipe pour effectuer les enquêtes sur le terrain, y compris les études hydro-électriques, géologiques, agricoles et les études relatives à l'amélioration de la navigation et au marché de l'énergie; il a accepté de poursuivre le programme de recherches relatives à Sambor par l'intermédiaire de son Overseas Technical Co-operation Agency.

161. Le projet du Tonlé Sap est très compliqué et doit tenir compte du fait que les eaux coulent dans les deux sens, vers le Grand Lac et vers le Mékong, d'où des problèmes particuliers concernant les pêcheries, la navigation, les inondations et la récupération de plus d'un million d'hectares. L'équipe indienne du Tonlé Sap a achevé les enquêtes sur le terrain au site de Kompong Chhnang utilisant pour cela l'équipement acheté grâce à un don en espèces fait par la Nouvelle-Zélande et elle a présenté un plan du barrage que le Bureau consultatif du Mékong a estimé satisfaisant. Cette équipe procède maintenant à l'étude du coût estimatif. Le coût estimatif des travaux relatifs aux pêcheries fait l'objet de travaux entrepris par la mission française d'ichtyologie. Une firme spécialisée des Philippines a entrepris la préparation d'une carte à équidistances de la région du Grand Lac. La mission française de sédimentologie a achevé une étude générale sur la sédimentation ainsi que l'établissement d'un bilan hydrologique sommaire du Grand Lac. On a pu obtenir du matériel scientifique de divers types pour la continuation des études. Comme une étude plus complète du régime du Grand Lac s'avère indispensable, le Comité du Mékong a pris les mesures nécessaires pour que les études hydrauliques se poursuivent. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a élaboré un programme de recherches sur la sédimentation du Grand Lac, qui nécessite l'utilisation de traceurs radioactifs; elle a fourni pour cela le matériel et le personnel nécessaires. Le modèle mathématique Fonds spécial/UNESCO/Comité du Mékong fournira des données d'importance fondamentale pour la détermination des possibilités de lutte contre les inondations offertes par le barrage du Tonlé Sap. La France a mis à la disposition du Comité l'équivalent de 50 000 dollars pour la conception d'un projet pilote de récupération à My Phuou, dans le delta vietnamien, comprenant 25 hectares pour les bâtiments et les parcelles d'expérimentation, et de 200 à 300 hectares pour la démonstration et l'expérimentation à grande échelle.

#### Projets sur les affluents

162. Le Comité aide activement les pays riverains à réaliser les projets relatifs aux affluents et à préparer des rapports techniques d'ensemble; il aide aussi à négocier les prêts pour la construction, à choisir les sociétés de construction et à établir les spécifications. Cinq de ces projets ont déjà atteint le stade de la construction.

163. Au Cambodge, la SOGREAH (Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques), financée au moyen d'une allocation du Fonds spécial, a terminé le rapport technique d'ensemble pour le site de barrage de Phum Leao du projet de Battambang; le coût estimatif de la première étape qui comporte le barrage de Kantu Banage et la construction d'un réseau d'irrigation et de drainage s'élève à l'équivalent de 21 millions de dollars. Le Japon et Israël ayant apporté leur concours à la planification du projet de Prek Thnot, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le barrage et la centrale hydro-électrique. Le Gouvernement cambodgien a construit des routes d'accès et met en oeuvre les recommandations de l'équipe israélienne, notamment celle qui vise à la création d'une station expérimentale agricole; l'Australie a promis de fournir des cadres d'ingénieurs pour la construction.

164. Le rapport technique sur le projet de la Nam Ngum au Laos, établi sous les auspices du Fonds spécial, a été révisé par la BIRD. Le coût estimatif de la première étape s'élève à l'équivalent de 23,4 millions de dollars. Une ferme expérimentale financée par le Fonds spécial et supervisée par la FAO, construite dans la plaine de Vien-Tiane, comprend des bâtiments pour l'école et des terres pour l'irrigation; on aménage actuellement une superficie supplémentaire pour les cultures modèles et la formation d'agriculteurs. La France a achevé les rapports sur les possibilités d'exécution des projets de la Nam Dong et de la Basse Sé Done, et elle a fourni au Laos un prêt qui a permis à ces deux projets d'atteindre le stade de la construction.

165. Après l'établissement par le Fonds spécial du rapport technique d'ensemble du projet de la Nam Pong en Thaïlande, la République fédérale d'Allemagne a consenti un prêt correspondant à 11 millions de dollars pour la construction de l'ouvrage polyergique de la Nam Pong; à cette somme, le Gouvernement thaïlandais a ajouté une allocation de l'équivalent de six millions de dollars en monnaie locale. Une firme allemande a élaboré diverses solutions pour le plan du barrage, lesquelles ont été examinées par un sous-comité chargé d'évaluer le travail; des appels d'offres ont été faits, les firmes choisies, et les travaux ont commencé en décembre 1963. Le Gouvernement pakistanais a établi des plans détaillés et des spécifications de construction préliminaire pour le barrage de diversion et les réseaux d'irrigation du projet. Dans le cadre du projet, les plans d'une station agricole et de démonstration ont été conçus, avec l'aide du Fonds spécial et sous la supervision de la FAO.

166. Le Japon a achevé l'étude sur les possibilités de réalisation du projet d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de la Nam Pong, et le Gouvernement thaïlandais a passé des contrats pour l'établissement des plans de construction détaillés et des spécifications du barrage, de la centrale hydro-électrique et des lignes de transport; ces plans et spécifications ont été achevés. Des appels d'offres ont été faits pour l'exécution de ce projet, d'un coût total d'environ cinq millions de dollars.

167. Après l'étude faite par l'équipe japonaise sur le projet d'aménagement hydro-électrique de Lam Dam Noi, plusieurs stations hydrologiques ont été créées dans le cadre du programme d'aide des Etats-Unis, et des plans ont été faits sur la cartographie du site de barrage et l'étude sur les possibilités de réalisation par la National Energy Authority de la Thaïlande. Le Gouvernement français a accepté d'aider à l'étude des sols dans la région qu'on envisage d'irriguer.

168. L'enquête de reconnaissance du projet de Huey Ban Sai menée par l'équipe japonaise a indiqué plusieurs sites pour la production d'énergie et l'irrigation. Une station hydrologique desservant cet affluent a été établie dans le cadre du programme hydrologique des Etats-Unis. La Thaïlande a accordé une haute priorité à l'exécution de ce projet qui aura une capacité d'environ 5 000 kW.

169. Pour ce qui est de la République du Viet-Nam, le rapport technique sur la Haute Sé San, financé par le Fonds spécial, est en préparation. Les travaux à exécuter sur le terrain pour l'achèvement du projet révisé ont été terminés, ainsi que l'examen de la première étape.

170. Le Gouvernement japonais a entrepris des enquêtes hydrologiques et des recherches dans la région basse et marécageuse de Darlac de la Haute Sré Pok. Les plans préliminaires du projet d'irrigation de Krong Buk sont en cours d'élaboration.

171. Grâce à l'allocation faite par le Fonds spécial pour les études d'affluents, la FAO a pu commencer à établir les plans d'une station agricole et de démonstration dans la région d'Eak-Mat, au Viet-Nam, destinée à servir tant au projet de la Haute Sé San qu'à celui de la Haute Sré Pok.

#### Amélioration de la navigation

172. Pendant la dix-neuvième session du Comité, en janvier 1963, un Sous-Comité spécial de l'amélioration de la navigation a examiné les progrès accomplis dans le domaine de l'amélioration de la navigation du Mékong, et fait une estimation des moyens financiers requis pour la mise en oeuvre de ce programme.

173. La livraison du matériel technique a aidé à l'exécution de l'étude hydrographique financée par le Fonds spécial. Trois vedettes hydrographiques de 50 pieds fournies au titre du Fonds spécial ont été construites à Bangkok. La planimétrie ainsi que la détermination des sections de sondage ont été achevées dans le cadre du programme des Etats-Unis. Une étude hydrographique entre la Mer de Chine et la frontière Viet-Nam/Cambodge a été effectuée par la République du Viet-Nam en collaboration avec le programme hydrologique des Etats-Unis. De la frontière Cambodge/Viet-Nam jusqu'à Kratié, et de Paksé (km 869) en amont jusqu'au confluent de la Nam Huai et du Mékong (km 1 732), les opérations ont été menées par des équipes cambodgienne, laotienne et thaï, grâce à une allocation du Fonds spécial, le matériel ayant été fourni par le Royaume-Uni au titre du Plan de Colombo. Des cartes préliminaires pour la navigation ont été publiées. L'établissement de cartes destinées à la planification du dragage et de la protection des rives a été entrepris au Cambodge, au Laos et en Thaïlande. La cartographie du Bassac a été effectuée par la République du Viet-Nam.

174. En ce qui concerne les signaux de rive, le Royaume-Uni a fourni, au titre du Plan de Colombo, une première livraison de plaques de réfléchissement "scotchlite" et de balises pour faciliter la navigation de nuit. Douze signaux lumineux électriques également fournis par le Royaume-Uni au titre du Plan de Colombo ont été installés par la République du Viet-Nam. Des signaux du même type seront fournis au système de signalisation de la frontière Cambodge/Viet-Nam à Phnom-Penh, pour la circulation nocturne des bateaux hauturiers entre la Mer de Chine et le port de Phnom-Penh (320 km).

175. Des profils en long ont été faits pour sonder les biefs rocheux, et, pour déterminer les plans d'eau, on s'est référé aux cotes de niveau établies par les Etats-Unis dans le cadre du programme hydrologique du Mékong au titre du Plan de Colombo.

176. On utilise maintenant des cartes hydrographiques pour déterminer les dimensions, formes et puissance des nouveaux bâtiments et adapter économiquement les types existants aux conditions actuelles de la navigation.

177. A sa vingt-deuxième session, le Comité a adopté un rapport exposant la situation critique des transports fluviaux au Viet-Nam et les besoins de ce pays dans ce domaine. Le programme envisage des investissements d'un montant de 18 millions de dollars environ, répartis sur une période de dix ans.

178. Le Viet-Nam et le Cambodge sont arrivés à un accord de principe au sujet des caractéristiques du projet du pont de My-Thuan qu'on envisage de construire au Viet-Nam; les discussions concernant l'exécution du projet sont en cours.

#### Projets, enquêtes, recherches et études subsidiaires

179. Chaque aménagement sur le cours principal ou sur un affluent nécessite la préparation d'un rapport technique d'ensemble devant fournir la base de négociations pour le financement de la construction; et ce rapport technique implique une enquête approfondie des aspects tant techniques qu'économiques de l'aménagement, et une estimation précise de la proportion des dépenses par rapport aux avantages escomptés. L'étude fondamentale de la CEAEO sur le bassin inférieur du Makong 12/ contient plusieurs études économiques, et la mission Wheeler recommandait que d'autres études économiques fussent entreprises. A la demande du Comité, une équipe de la Fondation Ford a procédé, en 1962, à une étude comprenant les recommandations relatives aux aspects économiques et sociaux des travaux du Comité 13/. Certaines des recommandations de cette équipe ont été mises en oeuvre : l'étude sur l'importance et la portée du système définitif du Mékong, l'inventaire par interprétation de photos aériennes, l'analyse d'ensemble du marché potentiel de l'énergie, l'annonce des crues et les projets de démonstration dans les campagnes. Le Comité espère élargir et intensifier ses activités en recrutant du personnel pour l'aider dans les domaines économiques et sociaux de la mise en valeur du Mékong, notamment en matière de formation professionnelle.

180. Le rapport du spécialiste français de l'annonce des crues propose que des méthodes différentes soient adoptées pour les tronçons du fleuve situés l'un en amont et l'autre en aval de Kompong Cham. La prévision à long terme n'étant pas encore faisable, le rapport expose une méthode de prévision à court terme pour

---

12/ Recueil de la défense contre les inondations, No 12 (publication des Nations Unies, No de vente : 57.II.F.8).

13/ Aspects économiques et sociaux de la mise en valeur du Mékong inférieur, par Gilbert F. White, Egbert de Vries, Harold B. Dunkerley et John V. Krutilla (étude financée par la Fondation Ford, 1962).

diverses stations de Luang Prabang à Kompong Cham. La prévision des crues est surtout nécessaire dans la zone du delta, et l'on espère que le fonctionnement du modèle mathématique permettra de suivre l'écoulement de Kratié jusqu'au delta. Pour obtenir un système rapide et précis d'annonce des crues, il faudra des études hydrologiques et météorologiques supplémentaires en amont de la région du delta, ainsi que les données de base pertinentes.

181. Le Comité a inclus dans son programme la création de huit stations expérimentales et de démonstration, dont une fonctionne déjà, celle de la plaine de Vien-Tiane. Les plans des stations de Battambang et de Kalasin sont achevés, et celui de la station d'Eak-Mat est sur le point de commencer. Dans le cadre de son plan d'irrigation, l'équipe israélienne a proposé la création d'une station agricole expérimentale dans le secteur d'aménagement de Prek Thnot. Au Viet-Nam, les trois aménagements prévus contre l'intrusion des marées à My Phuoc, l'inondation du Trans-Bassac par les eaux du fleuve, et l'insuffisance de drainage et les remontées d'alun dans la plaine des Joncs, font partie intégrante du projet du Tonlé Sap. Dans le cadre du programme français d'assistance, la planification de l'aménagement de My Phuoc est presque achevée.

182. A sa douzième session, le Comité a vivement recommandé l'étude de tous les gisements minéraux dans le bassin inférieur du Mékong. L'implantation dans la région d'industries de traitement des minerais pourrait assurer un important débouché pour l'énergie électrique produite, et jouer le rôle de catalyseur pour le développement d'autres industries. Deux projets sont actuellement en cours : une enquête minéralogique du Fonds spécial pour le nord-est de la Thaïlande et le Laos (des deux côtés du Mékong) à laquelle le Royaume-Uni a accepté d'apporter un appui supplémentaire, et la prospection de la bauxite entreprise avec l'aide française.

183. L'étude minéralogique du Fonds spécial portera sur une région couvrant 3 500 km<sup>2</sup> dans le nord-est de la Thaïlande et une région adjacente au Laos, couvrant environ 2 500 km<sup>2</sup>. Des forages seront pratiqués en vue de recherches du sel gemme dans le nord-est de la Thaïlande et du charbon à quelque 100 km au nord-ouest de Vien-Tiane, au Laos. Cette étude, destinée à déterminer les possibilités de création d'industries utilisant les minéraux qui existent dans la région, doit favoriser le développement économique des bassins de la Nam Pong et de la Nam Ngum. L'équipe de recherches géologiques des Etats-Unis (USGS) a passé contrat avec le Fonds spécial et a commencé les opérations en Thaïlande au début de janvier 1963. La plupart des gisements de minerais connus ont été examinés, et certains ont déjà été étudiés en détail. Plusieurs gisements nouveaux ont été découverts dont deux importants, un gisement de fer et un gisement de métal non précieux. Les recherches géochimiques sont également incluses dans cette étude en vue de découvrir de nouveaux gisements, et le Royaume-Uni fournit une assistance dans ce domaine. Une étude sur les eaux des puits a été entreprise par l'équipe Fonds spécial/USGS en vue de trouver du sel gemme sur le plateau de Korat. Les recherches de bauxite, entreprises dans le cadre du programme d'aide française au Cambodge, en Thaïlande et au Viet-Nam, n'ont pas abouti.

184. En raison des aspects économiques et sociaux de la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, il est indispensable d'entreprendre une étude d'ensemble des possibilités du marché de l'énergie concernant : i) les marchés nationaux pour la consommation privée, commerciale et industrielle normale; ii) les industries électro-transformatrices axées sur les transports et travaillant pour le marché local et intrarégional; iii) les industries électro-transformatrices axées sur l'énergie et travaillant pour le marché intrarégional ou le marché mondial.

Marchés nationaux : Un plan d'opérations a été signé par la France et le Comité pour une étude du marché national dans les quatre pays, étude qui a été confiée à la Société française d'études et de réalisations d'équipements électriques (SOFRELEC); l'équipe française a également fourni des rapports préliminaires sur la demande d'énergie pour la région de Vien-Tiane et celle de Phnom-Penh, dans le cadre des projets d'affluents de la Nam Ngum et de Pret Thnot.

Marché régional : Des négociations sont en cours en vue d'obtenir une assistance financière pour l'analyse des industries de transformation utilisant l'électricité et axées sur les transports, qui produisaient pour le marché intrarégional. Le secrétariat envisage d'étudier la possibilité de créer des industries électro-chimiques et électrométallurgiques telles que celles des engrais, de l'eau de Javel et de la soude caustique, et des aciéries. En ce qui concerne l'industrie de la pâte à papier et du papier, les possibilités pour toute la région doivent être étudiées par le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède.

Marché mondial : Dans la catégorie des industries de transformation axées sur l'énergie et travaillant pour le marché intrarégional ou le marché mondial, l'étude de l'industrie mondiale de l'aluminium entreprise par "Resources for the Future" doit être achevée en 1964. Cette étude a pour but de déterminer la demande future d'aluminium tant sur le plan mondial que sur le plan régional et d'évaluer les changements possibles dans l'implantation de l'industrie de l'aluminium. Les aspects non économiques pertinents seront aussi étudiés.

#### Santé publique

185. L'OMS a fait savoir qu'elle envisagerait une nouvelle aide pour l'étude de la bilharziose, du paludisme et de la leptospirose ainsi que l'étude de l'habitation et des services d'hygiène publique.

#### Programmes d'approvisionnement

186. Le Gouvernement iranien a fourni du pétrole et des produits pétroliers pour un montant d'environ 77 000 dollars en vue de l'exécution des programmes du Comité; la République de Chine a livré les 5 000 tonnes de ciment promises, et Israël a livré 1 000 autres tonnes de ciment.

#### Formation professionnelle

187. Au cours de la période 1964-68, le Comité espère organiser un programme de formation professionnelle comprenant la formation en cours d'emploi au Bureau de l'agent exécutif pour le personnel des pays riverains, des cycles d'études, des bourses de perfectionnement outre-mer et la fourniture de matériel et d'ouvrages techniques.

## Fonds d'urgence

188. Le Comité s'est félicité de la création d'un fonds néo-zélandais d'urgence pour le Mékong (dépôt de 14 000 dollars) et d'un fonds israélien d'urgence pour le Mékong (dépôt de 1 000 dollars).

## Bureau consultatif

189. Le Comité a pu adjoindre à l'équipe de son Bureau consultatif M. Narayan Prasad, Directeur de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. Le Bureau consultatif se compose maintenant de : M. Paul Bourrières (France), sir Robert G. A. Jackson (Royaume-Uni), M. Narayan Prasad (Inde), M. Filemon Rodrigues (Philippines), M. Kanwar Sain, membre-secrétaire (Inde) et général R. A. Wheeler (Etats-Unis). Il s'est réuni à Bangkok et à Phnom-Penh du 4 au 11 novembre 1963.

## Programme quinquennal 1964-68

190. Le Comité a adopté un programme général de travail pour la période quinquennale 1964-68. Ce programme porte sur la planification, la gestion et les investissements, et il sera réexaminé périodiquement. La première révision a été faite à la vingt et unième session du Comité (Bangkok, 22-24 mai 1963).

## Planification et direction

191. Le programme quinquennal du Comité prévoit la planification et la gestion dans les domaines ci-après : a) rassemblement des données pour l'ensemble du bassin; b) planification de la mise en valeur du bassin; c) planification des aménagements du cours principal : rapports techniques d'ensemble; d) planification des aménagements d'affluents : rapports techniques d'ensemble; e) planification de l'amélioration de la navigation; f) projets subsidiaires, y compris des études minéralogiques, des études du marché de l'énergie, la mise au point d'un système d'annonce des crues, les stations agricoles expérimentales et de démonstration, des études dans le domaine de la santé publique et des enquêtes économiques et sociales; g) administration centrale, coordination, formation, recherche des fonds et investissements. Les besoins en devises étrangères dans ces domaines ont été évalués à environ 23,4 millions de dollars. Les projets prioritaires sont ceux du Sambor (cours principal), du Tonlé Sap, de l'amélioration de la navigation, du système d'annonce des crues, des produits pétroliers et du film documentaire annuel.

## Investissements

192. Le Comité espère que, au cours de la période 1964-68, des dispositions seront prises pour le financement d'au moins huit projets sur les affluents, plus un projet de récupération des terres et un projet d'amélioration de la navigation dans le delta, pour un total d'environ 162 millions de dollars. Le Comité espère aussi qu'à la fin de la période quinquennale, il sera sur le point d'achever la phase de planification des projets du cours principal, pour lesquels il faudra sans doute des investissements de l'ordre de 772 millions de dollars.

193. Le Comité considère que le coût de la première phase de son objectif qui intéresse les projets d'affluents de Prak Thnot, de Battambang, de la Nam Ngum, de la Nam Pong et de la Nam Pung, ainsi que l'amélioration de la navigation par les canaux du delta, sera d'environ 96 millions de dollars, dont 22 millions ont déjà pu être trouvés.

194. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'agent exécutif comptait 15 postes professionnels à plein temps. Le Comité a bénéficié de l'étroite collaboration du secrétaire exécutif de la CEAE0 et de son secrétariat. Il est conseillé sur les points essentiels par son Bureau consultatif composé de six membres, et collabore étroitement avec les représentants du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial à Bangkok, Phnom-Penh et Vien-Tiane, et en reçoit une aide efficace.

Appui organique : 1964-1968

195. Comme il accorde toujours une grande importance à la formation du personnel des pays riverains, le Comité a proposé un programme d'appui organique pour la période quinquennale 1964-1968, toujours avec l'aide de la CEAE0 et du Fonds spécial. Le coût estimatif de cet appui organique représente l'équivalent de quelque 7,5 millions de dollars, et le Comité se propose d'avancer lui-même l'équivalent de quelque 3 400 000 dollars en espèces et en nature. Il a remercié le secrétaire exécutif de la CEAE0 qui a promis de chercher à obtenir à cette fin 580 000 dollars environ pour la section CEAE0 du budget régulier des Nations Unies pour les cinq années considérées, et il s'est adressé à d'autres sources pour obtenir deux allocations de 2,5 millions et de un million de dollars.

## 6. Développement agricole

196. La réunion ci-après a eu lieu pendant la période considérée :

Réunion sur les institutions de financement et de crédit agricoles,  
2 au 13 septembre 1963

Directeur : M. Sawaeng Kulthongkham (Thaïlande);  
Codirecteurs : M. E. de Vries (FAO) et M. V. M. Bhatt (CEAE0);  
Secrétaires techniques : M. P. Kohn (FAO) et M. Mohinder Singh (CEAE0).

Réunion sur les institutions de financement et de crédit agricoles

197. Cette réunion, convoquée en septembre 1963 à Bangkok sous les auspices communs de la CEAE0 et de la FAO, a discuté de toute une série de questions : politiques de crédit et plans de développement, rôle de l'Etat et des organismes étatiques et semi-étatiques dans le financement; problèmes de la mobilisation de l'épargne; méthodes de gestion, eu égard notamment aux garanties nécessaires; montant des prêts et conditions d'octroi; problèmes de remboursement des prêts; crédit surveillé; formation du personnel; rattachement du crédit à l'approvisionnement et à la commercialisation; rôle de l'Etat dans le développement, la surveillance et l'orientation des établissements de financement y compris les coopératives.

## Politique de crédit agricole

198. La réunion a souligné la nécessité pour chaque pays d'élaborer sa propre politique de crédit agricole qui s'intègre à un programme global de développement agricole conçu dans le cadre d'un plan national de développement. L'Etat et les banques centrales devront prendre les mesures voulues pour que la politique de tous les établissements de crédit s'accorde à la politique d'ensemble.

## Coopératives

199. La réunion a souligné combien les coopératives sont utiles pour procurer des fonds à l'agriculteur et notamment pour résoudre les problèmes de crédit du petit agriculteur dont les récoltes ne sont pas d'un écoulement facile. Le problème des sources de financement des coopératives demande à être suivi de très près, au point de nécessiter la protection et l'appui de l'Etat; une solution efficace, a-t-on jugé, serait d'aborder de front les différents aspects, en intégrant le crédit à l'approvisionnement et à la commercialisation. L'Etat devra également intervenir au maximum lorsqu'il s'agira de créer un réseau national de coopératives à fins multiples et d'en assurer le bon fonctionnement. La réunion a fait certaines recommandations concernant les méthodes de gestion des coopératives primaires (détermination des limites de crédit, taux de prêts, garanties, etc.).

## Formation professionnelle

200. Comme il est nécessaire de former le personnel chargé des questions de crédit, et notamment de crédit coopératif, la réunion a recommandé aux secrétariats de la CEAE0 et de la FAO d'examiner la possibilité de créer dans la région un institut permanent du crédit agricole qui serait financé en commun par le Fonds spécial et par les gouvernements intéressés. Cet institut pourrait éventuellement étudier aussi la possibilité de créer une banque régionale de crédit agricole pour les coopératives, et les problèmes que cela poserait.

## Monographies

201. La réunion a proposé de faire rédiger dans plusieurs pays de la CEAE0, par des experts compétents recrutés au titre de l'assistance internationale ou bilatérale, des monographies portant sur l'ensemble des questions de crédit agricole.

## 7. Développement social

202. Les réunions indiquées ci-après se sont tenues pendant la période considérée :

Groupe de spécialistes de la planification du développement social, 9-18 avril 1963

Président : M. D. K. Malhotra (Inde);

Vice-Présidents : M. M. Makagiansar (Indonésie);

Mme Yah-chuan Wang (Chine);

Rapporteur : M. N. Y. Fuentes (Philippines).

Cinquième réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire rural, 8-9 mai 1963 14/.

Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement, 12-31 août 1963.

Président : M. Ram Bahadur Rawal (Népal);  
Vice-Présidents : M. Mohammad Achadi (Indonésie);  
Mme Suparb Vissessurakarn (Thaïlande);  
Rapporteur : M. P. H. P. de Silva (Ceylan).

Conférence asiatique de la population, 10-20 décembre 1963.

Président : S. E. Shri Gulzarilal Nanda (Inde);  
Vice-Présidents : Col. Nazir Ahmed (Pakistan);  
Mme Félicia Barretto (Philippines)  
M. Jin Jaipracha (Thaïlande);  
Rapporteur : Pr W. D. Borrie (Australie).

#### Groupe de spécialistes de la planification du développement social

203. Le Groupe de spécialistes de la planification du développement social s'est réuni en avril 1963 à Bangkok, sous les auspices communs de la CEAEQ, de la Direction des affaires sociales et de la DOAT, en collaboration avec l'UNESCO et l'OMS. Il s'est particulièrement penché sur les questions suivantes : planification dans le domaine de l'enseignement, de la santé publique, de l'habitation et du bien-être social; techniques de la planification et de la programmation; allocations financières, mécanisme de la planification; rôle des collectivités locales et des associations bénévoles; formation du personnel; statistiques et recherches; rôle de l'assistance internationale.

#### Planification dans certains secteurs sociaux

204. Le Groupe a exprimé l'espoir que les divers programmes sociaux pourraient être mis au point par des techniques rappelant la méthode de l'analyse coût/bénéfices. Pour faciliter l'utilisation de ce genre de technique, le Groupe a recommandé de recourir au procédé dit de "l'évaluation fictive" partout où cela est nécessaire pour attribuer une valeur ou un prix à un élément non chiffrable, et notamment aux avantages immatériels découlant des programmes sociaux.

---

14/ Le chef de la Division des affaires sociales de la CEAEQ a fait fonction de Président.

## Planification d'ensemble du développement social

205. Les spécialistes sont convenus que les différents programmes sociaux sont importants en eux-mêmes et méritent par conséquent d'être élargis au budget du développement. Ils ont néanmoins estimé qu'il faut, lors de l'établissement des priorités, tenir compte des programmes sociaux qui contribuent directement au progrès économique. De l'avis du Groupe, il serait utile du point de vue de la planification, d'intégrer et de coordonner non seulement le social et l'économique, mais aussi les différents secteurs du domaine social entre eux.

## Coopération régionale

206. Le Groupe a souligné la nécessité de la coopération à l'échelon régional pour la mise au point des techniques de planification et de programmation dans les secteurs sociaux, et notamment pour l'exécution de recherches sur certains problèmes communs à étudier en profondeur : allocation des ressources, méthodes utilisées pour réduire le coût des investissements sociaux, techniques de programmation dans le domaine social et projections des ressources et des besoins. Il a préconisé une coordination étroite entre les Nations Unies et les institutions spécialisées dans le domaine du développement social.

## Cinquième réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire rural

207. Cette réunion a été organisée par la CEAE0 à Bangkok en mai 1963. Y assistaient des représentants de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le représentant régional du Bureau de l'assistance technique en Thaïlande, l'agent exécutif du Comité du Mékong; les conseillers régionaux en matière d'administration publique et de formation au développement communautaire et le conseiller en matière de colonisation rurale auprès du Gouvernement thaïlandais. On y a examiné les propositions de collaboration des diverses organisations dans l'exécution de projets régionaux, et l'on a exploré la possibilité d'étendre à d'autres domaines les programmes de formation au développement communautaire, et notamment de faire intervenir les méthodes de développement communautaire dans les programmes d'aménagement des bassins fluviaux, dans la réinstallation des populations et la réforme agraire.

## Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire

208. Ce groupe d'étude s'est tenu en août 1963 à Bangkok avec le concours de la Direction des affaires sociales et de la DOAT; il avait pour but de fournir aux hauts fonctionnaires et aux spécialistes des pays de la CEAE0 la possibilité d'échanges de vues et de renseignements sur les divers aspects du rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire.

## Evolution des besoins et des caractéristiques

209. Le Groupe a noté que les pays d'Asie avaient grand besoin d'élargir les assises de la promotion sociale locale et de l'orienter vers le développement. Il a noté que le développement communautaire et d'autres activités connexes créent un climat favorable à l'apparition de nouveaux types d'animateurs. Reconnaisant que

les animateurs traditionnels et les nouveaux sont également indispensables à l'exécution des programmes locaux de développement, le Groupe a proposé certaines méthodes pour réaliser une harmonie véritable entre ces deux types d'animateurs.

#### Comment reconnaître les animateurs locaux

210. Les participants au Groupe d'étude ont fait état des deux moyens principaux de déceler les animateurs locaux. La méthode officieuse consiste à procéder à des observations au cours de cérémonies, de réunions, de fêtes et autres activités sociales. La méthode systématique, dont l'utilisation doit être réservée à un personnel qualifié, consiste en enquêtes, études sociales, observations méthodiques, entretiens et discussions de groupe.

#### Moyens d'enseignement

211. De l'avis du Groupe d'étude, les programmes de formation qui s'adressent aux animateurs locaux doivent insister sur les aspects pratiques. Le Groupe a esquissé des programmes de formation visant à donner aux animateurs locaux dans les zones rurales et urbaines l'intelligence du développement communautaire, et un premier fonds de connaissances sur l'agriculture, les coopératives, la manière d'organiser et de diriger les réunions, etc. Mais, de l'avis du Groupe, tout stage de formation, si prolongé et intensif qu'il puisse être, restera insuffisant s'il n'est pas complété par une période de postformation sous forme de stages supplémentaires en cours d'emploi - à l'extérieur ou sur place - de cours d'entretien, de supervision méthodique, de démonstrations, etc.

#### Mesures organiques

212. Dans la plupart des pays d'Asie, le gouvernement encourage les collectivités locales à participer à la planification, au financement et à la mise en oeuvre des projets locaux de développement, afin d'amorcer un processus au terme duquel ces responsabilités seront assumées par la population elle-même. Les animateurs locaux peuvent servir de trait d'union entre la population et le gouvernement et faire en sorte que celui-ci se rende mieux compte des besoins et des aspirations de la population locale. Un bon moyen d'encourager et d'appuyer les animateurs locaux serait, selon le Groupe d'étude, de renforcer les administrations locales et autres organismes de développement et de créer de nouvelles institutions.

#### Assistance internationale

213. Le Groupe a marqué sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales de l'aide qu'elles fournissent dans le domaine du développement communautaire, et il a exprimé l'espoir que ces activités seront élargies et intensifiées. Il a recommandé au secrétariat d'organiser un groupe régional d'experts chargés d'étudier, d'évaluer et de recommander un programme d'éducation professionnelle et de méthodes de formation dans le domaine du développement communautaire; il a prié le secrétariat d'aider les institutions de recherche des pays d'Asie qui étudient le développement communautaire urbain et rural, en encourageant les recherches à l'échelon régional. Il a également demandé au secrétariat d'intensifier son activité en tant que centre d'échanges de renseignements et d'aider les gouvernements à entreprendre des projets pilotes visant à susciter et former des animateurs locaux et à illustrer les autres aspects du développement communautaire urbain et rural.

## Conférence asiatique de la population

214. La première Conférence asiatique de la population s'est tenue en décembre 1963 à New Delhi, sous les auspices du secrétariat de la CEAE0, de la Direction des affaires sociales des Nations Unies et de la DOAT, avec le concours d'institutions spécialisées des Nations Unies (OIT, FAO, UNESCO, OMS et FISE); elle a examiné les incidences de l'évolution démographique des pays de la région sur leurs besoins en matière d'alimentation, de vêtements, de logement, d'enseignement, d'emploi, de santé, de services sociaux, etc.; elle a examiné aussi les effets des tendances démographiques sur les disponibilités en ressources humaines et matérielles nécessaires à la satisfaction de ces besoins; elle a envisagé divers moyens de faire face aux problèmes démographiques, notamment les mesures permettant de mieux utiliser les ressources humaines et les mesures de principe ayant pour but d'agir sur les tendances démographiques.

### Politiques démographiques nationales

215. La Conférence a constaté que dans la plupart des pays de la CEAE0, la rapidité de l'accroissement démographique entrave le développement économique et social, et elle a énoncé certains principes qui doivent, selon elle, régir la formation et la mise en oeuvre des politiques démographiques.

### Planification et politiques économiques et sociales dans leurs rapports avec les problèmes démographiques

216. La Conférence a engagé les gouvernements à donner une priorité élevée au développement agricole dans leurs programmes de développement économique, et elle a proposé certaines méthodes susceptibles d'augmenter la production agricole. Elle a invité les pays développés à adopter une politique d'importations plus libérale à l'égard des pays en voie de développement de la CEAE0, et a engagé ceux-ci à s'efforcer de mieux coordonner entre eux les objectifs de production et les programmes d'augmentation des exportations. La Conférence a reconnu que l'amélioration de la situation sanitaire déjà réalisée dans nombre de pays de la CEAE0 conduira, si elle ne s'accompagne d'une réduction correspondante de la fécondité, à un accroissement démographique trop rapide. Elle a recommandé que l'on s'efforce à l'échelon national et international d'étudier et d'évaluer les aspects démographiques des questions de santé publique dans la région, et d'incorporer aux programmes d'expansion des services de santé des mesures visant à modérer la fécondité pour relever le niveau de santé et de bien-être des familles, dans la mesure où cela se révélerait possible et désirable. Elle a également recommandé de prévoir des services de protection de la famille et de l'enfance, d'employer les femmes à des occupations appropriées, et d'organiser des programmes de développement urbain, notamment pour loger les migrants et les nécessiteux. La Conférence a prié les pays de la CEAE0 d'étudier non seulement les effets de l'accroissement démographique sur leurs besoins et leurs problèmes d'enseignement, mais également les répercussions possibles du relèvement du niveau de l'instruction sur les variables et les tendances démographiques.

## Problèmes relatifs à la croissance économique

217. La Conférence a engagé les gouvernements de la région à donner une priorité élevée aux politiques et aux mesures, notamment en matière de santé publique et d'enseignement, susceptibles d'améliorer les ressources humaines, et aussi à intensifier les recherches nécessaires à l'élucidation des rapports réciproques entre les ressources humaines et la croissance économique. Elle s'est penchée tout particulièrement sur le problème de la sous-utilisation des ressources humaines dans nombre de pays de la CEAE0, et elle a engagé les gouvernements à élaborer et à appliquer des mesures de planification de la main-d'oeuvre qui soient intégrées à leurs plans globaux de développement et à leurs plans d'enseignement.

## Programmes relatifs à la fécondité et à la planification de la famille

218. La Conférence a noté que les pays d'Asie désireux d'adopter une politique de planification de la famille se trouvent handicapés par l'insuffisance de leurs connaissances théoriques et pratiques des sciences sociales et des facteurs biologiques et médicaux de cette planification. Elle a recommandé aux gouvernements qui ont entrepris ou envisagent d'entreprendre des programmes de planification de la famille de mettre en commun leurs connaissances et l'expérience acquise concernant la vulgarisation et l'adoption des méthodes de planification.

## Coopération internationale et perfectionnement des statistiques démographiques

219. La Conférence a relevé que le manque de personnel qualifié et expérimenté, dans le domaine de la démographie et dans d'autres domaines connexes, et l'insuffisance des moyens de formation entravaient souvent le travail de rassemblement des données, les travaux de recherche et d'expérimentation et les programmes d'action relatifs aux problèmes démographiques. Elle a fait un certain nombre de recommandations relatives à l'assistance technique et aux autres formes de coopération régionale et interrégionale, comme l'organisation de groupes régionaux de spécialistes chargés d'évaluer les recensements de la population, et l'administration et les statistiques de l'état civil dans les différents pays.

## B. AUTRES TRAVAUX

220. La présente section traite des travaux du secrétariat qui ne correspondent pas directement à ceux des organes subsidiaires de la Commission mentionnés à la section A.

### Division de l'industrie

#### Mise en valeur des ressources minérales

221. Conformément aux instructions de la Commission, la Division de l'industrie et des ressources naturelles a entrepris une étude détaillée de la mise en valeur

des ressources de la région en gaz naturel. Ce sera l'un des volumes du Recueil de la mise en valeur des ressources minières publié par la CEAE0; cinq autres ont été publiés pendant l'année considérée 15/.

#### Groupe d'experts de l'électrification des campagnes

222. Le Groupe d'experts de l'électrification des campagnes constitué par la CEAE0 et la DOAT a terminé ses travaux en 1963. Un fonctionnaire du secrétariat a fait office de secrétaire pour le Groupe. Celui-ci a visité 14 pays où il a étudié en détail les problèmes du développement de l'énergie électrique, et a formulé des recommandations pour l'expansion rapide de l'approvisionnement en énergie électrique notamment dans les régions rurales. Le Groupe a présenté à chaque gouvernement des rapports et des recommandations confidentiels, et au Sous-Comité de l'énergie électrique un rapport régional d'ensemble (E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.22). Le secrétariat s'est tenu en contact avec les pays de la région pour suivre la mise en oeuvre des recommandations du Groupe. Il a fourni de l'assistance et des conseils techniques aux Gouvernements du Cambodge, de la République de Chine, de Singapour, de la République de Corée et de la Thaïlande.

#### Habitation et matériaux de construction

223. Le secrétariat a participé à l'établissement des programmes de travaux coordonnés pour les centres régionaux de l'habitation de Bandoung et de New Delhi, ainsi que pour le laboratoire de mise au point des matériaux de construction qui s'est récemment créé à Bandoung avec l'aide du Fonds spécial. Le secrétariat a pris part à la réunion du Comité exécutif de l'Institut régional de recherche en matière de constructions scolaires qui collabore avec le Centre régional de Bandoung.

224. Un voyage d'étude de techniciens du bâtiment en Union soviétique a été organisé du 2 juillet au 1er août 1963, sous les auspices conjoints du Département des affaires économiques et sociales et des secrétariats des commissions économiques régionales pour l'Europe (CEE), l'Afrique (CEA), l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAE0) et l'Amérique latine (CEPAL). Y ont pris part 14 spécialistes des pays de la CEAE0 accompagnés de hauts fonctionnaires du secrétariat. Le Groupe s'est rendu à Moscou, à Léninegrad, à Kiev et à Sotchi, où il a recueilli des renseignements de première main sur l'évolution récente de la technique de l'habitation et du bâtiment en Union soviétique.

---

15/ Proceedings of the Second Symposium on the Development of Petroleum Resources in Asia and the Far East (Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.9), Mining Developments in Asia and the Far East, 1961 (publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.2), Case Histories of Oil and Natural Gas Fields in Asia and the Far East (publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.4), Proceedings of the Seminar on Geochemical Prospecting Methods and Techniques (publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.7), Development Prospects of Basic Chemical and Allied Industries in Asia and the Far East (publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.9)

225. Le Groupe a exprimé l'opinion que pour résoudre les vastes problèmes des pays de la CEAEO, il faut que le gouvernement intervienne directement, avec la participation et l'appui actifs du secteur privé. Il faudra pour cela créer une administration centrale du logement capable de coordonner les activités relatives aux différents aspects de l'habitation et du développement urbain; formuler des programmes et politiques valables du logement et en assurer l'exécution; augmenter la capacité de l'industrie des matériaux de construction pour assurer un approvisionnement suffisant en matériaux et en éléments; et prévoir un programme de financement à long terme, notamment en augmentant les subventions de l'Etat pour le logement des familles économiquement faibles. Le Groupe a engagé les gouvernements à adopter les mesures voulues pour atteindre ces objectifs.

226. Etant donné la pénurie de capitaux et l'abondance de la main-d'oeuvre à bon marché dans les pays de la région, le Groupe a recommandé que la mécanisation ne s'y fasse que graduellement. Il a également préconisé plusieurs méthodes permettant une utilisation plus économique et plus efficace des matériaux de construction; il a recommandé de choisir des terrains appropriés pour les mettre en valeur, et de fabriquer en usine des éléments normalisés avec un matériel simple susceptible d'être produit sur place. Sans doute faudra-t-il importer une certaine quantité de matériel lourd mais, selon le Groupe, le mieux est de mécaniser les méthodes de construction par étapes en améliorant les outils et l'équipement.

#### Division du commerce

227. La Division du commerce a continué à fournir des renseignements et les services consultatifs aux gouvernements de la région sur les questions de commerce et de politique commerciale et a poursuivi ses consultations avec ces gouvernements sur divers projets commerciaux.

228. Elle s'est tenue en liaison étroite avec les secrétariats de la CEE, de la CEA et de la CEPAL et avec le Conseil de coopération douanière, la Chambre de commerce internationale (notamment sa Commission des affaires d'Asie et d'Extrême-Orient) et la Communauté économique européenne à propos de divers projets commerciaux d'intérêt. La Division a participé par la rédaction des documents et par les activités de son personnel aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

#### Foire commerciale de l'Asie

229. Le secrétariat a continué de consulter le Gouvernement thaïlandais au sujet de l'organisation d'une Foire commerciale internationale de l'Asie à Bangkok en 1966, et lui a fourni les services d'un expert.

#### Centre pour le développement de l'arbitrage commercial

230. Le Centre pour le développement de l'arbitrage commercial, créé au sein du secrétariat de la CEAEO en 1962, a élargi la portée de ses travaux. Vingt-cinq correspondants nationaux désignés par les pays membres de la région et d'ailleurs ont aidé le Centre à recueillir et à diffuser des renseignements sur l'arbitrage

commercial. L'étude rédigée par le secrétariat sur la législation arbitrale et les possibilités d'arbitrage dans certains pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/TRADE/L.19 et Add.1) a été révisée aux fins d'impression. Avec le concours de la DOAT et du Service juridique du Siège, le Centre a engagé les services d'un spécialiste de l'arbitrage commercial qui s'est rendu dans sept pays de la CEAE0 auxquels il a fourni des services consultatifs.

#### Transports et fret maritimes

231. En collaboration avec les pays membres, le secrétariat a rédigé à l'intention de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement une étude des tarifs de fret maritime intéressant les principales exportations et importations de la région. Cette étude traite, entre autres, des progrès réalisés dans l'application des diverses recommandations et propositions du Comité du commerce de la CEAE0.

#### Administration douanière

232. Le secrétariat a fourni aux pays de la CEAE0 non seulement des services consultatifs et des moyens de formation spécialisée, mais encore de la documentation technique sur les derniers perfectionnements de l'administration douanière. Un certain nombre de pays ont amélioré leurs procédures douanières applicables aux marchandises transportées par la poste ou par fret aérien. Le secrétariat a également aidé les pays à mettre en oeuvre les principes énoncés par le Groupe de travail des douanes en vue d'accélérer le dédouanement des marchandises transportées par mer. Des études détaillées ont été entreprises sur l'évaluation douanière et les problèmes relatifs à la nomenclature douanière et son adaptation à la situation des pays de la CEAE0. Les pays membres de la région vont désigner des fonctionnaires de liaison en vue d'échanger des renseignements sur la contrebande et la fraude en douane. Plusieurs pays avancés fournissent aux pays de la CEAE0 des moyens de formation professionnelle, de la documentation et d'autre matériel.

#### Division des transports et des communications

233. La Division des transports et des communications a continué de fournir des renseignements et une assistance aux gouvernements des pays de la région dans le domaine des transports, du tourisme et des télécommunications, notamment dans le Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East. Elle a compilé et diffusé une bibliographie des documents relatifs aux voies navigables et aux ports, et elle a entrepris la préparation d'un Guide de la planification des transports.

234. En vue de la prochaine mission d'enquête de l'UNESCO sur la production et la commercialisation de postes récepteurs de radio à bon marché en Asie, le secrétariat a participé à la préparation et à la révision du questionnaire destiné à rassembler les données essentielles.

## Division de la recherche et des plans

### Revue de la conjoncture économique et des politiques actuelles

235. L'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1963 16/ a pour thème central le remplacement des importations et la diversification des exportations. Le chapitre premier présente le fond descriptif et analytique sur lequel s'enlève l'analyse statistique faite au chapitre suivant. Il examine l'historique de la question. Il discute quelques-uns des grands problèmes qui se posent aux pays de la CEAE0. Il passe en revue les objectifs et les aspects économiques du remplacement des importations et de la diversification des exportations, techniques jumelles qui permettent de réaliser l'industrialisation. Le chapitre 2 indique dans quelle mesure les pays en voie de développement de la région de la CEAE0 ont réussi à s'affranchir des importations depuis dix ans et il examine les structures commerciales qui en sont résultées. En se fondant sur des renseignements statistiques détaillés, on s'est efforcé de faire pour chaque pays une analyse serrée du programme de remplacement des importations dans l'industrie manufacturière. L'étude analyse brièvement le remplacement des importations et la diversification des exportations dans les secteurs primaire et tertiaire, en particulier pour les denrées alimentaires et les autres biens de consommation, pendant la période de 1953-54 à 1961-62; cette analyse fait apparaître une diminution de la part relative des revenus provenant de la production primaire et une augmentation des revenus provenant du secteur des industries manufacturières. Parmi les pays en voie de développement de la région, les échanges portent sur un volume beaucoup plus fort d'articles manufacturés nouveaux que de produits traditionnels; le commerce intrarégional de ces nouveaux articles manufacturés devrait augmenter encore à mesure des progrès de l'industrialisation, surtout si les diverses économies réussissent à se compléter dans une certaine mesure. Le chapitre 3 examine les politiques gouvernementales en matière de remplacement des importations et de diversification des exportations dans la région. L'économie japonaise, qui diffère de celle des pays en voie de développement de la CEAE0, est analysée séparément au chapitre 4. Le chapitre 5 cherche à tirer les leçons que comporte l'analyse des problèmes particuliers à la région dans son ensemble et il émet des suggestions pratiques pour la solution de ces problèmes, par une optique régionale plutôt que nationale. La coopération régionale est jugée essentielle à la réalisation des avantages que peut rapporter le commerce international et l'on pense que l'avenir appartient à la coopération dans l'exportation d'articles manufacturés. Certains problèmes particuliers y sont évoqués concernant des produits de base (par exemple la production textile) et l'on propose des solutions par le moyen de la coopération internationale. La dernière section esquisse plusieurs mesures de coopération régionale qui pourraient contribuer à éliminer quelques-uns des obstacles qui s'opposent à la croissance rapide de la production intérieure et du commerce des pays en voie de développement de la CEAE0.

---

16/ Publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.1.

236. La deuxième partie de l'Etude passe en revue la conjoncture économique dans la région sous l'angle des objectifs fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle examine les problèmes que posent la croissance démographique et la mauvaise situation alimentaire dans la plupart des pays de la région et dit qu'il importe de promouvoir l'irrigation, l'emploi des engrais et la pêche. Elle contient une analyse des cultures d'exportation et des industries agricoles en Australie, au Japon et en Nouvelle-Zélande. Elle étudie les progrès industriels réalisés notamment dans les métaux, les sources d'énergie, l'industrie manufacturière, le bâtiment et la construction et poursuit, en l'étendant à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, l'analyse structurale du commerce de la CEAE0 commencée dans les deux éditions précédentes de l'Etude. Elle analyse pour la première fois l'évolution récente du commerce d'Etat sur la base d'études faites par le secrétariat. Elle s'attache à l'étude des problèmes de balance des paiements, du rôle des prêts étrangers et du service de la dette extérieure. Elle discute enfin des problèmes d'inflation et de la situation financière dans les pays de la région.

237. L'Economic Bulletin for Asia and the Far East a continué à donner des études spéciales sur les divers problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et les statistiques économiques de l'Asie. Le numéro de juin 1963 contenait deux études, l'une sur le commerce extérieur dans les plans de développement économique des pays de la CEAE0, l'autre sur les relations entre le développement agricole et le développement industriel en Chine (Taïwan), de 1953 à 1960. Le numéro de septembre 1963 traitait de la planification du développement social et analysait les rapports entre la planification du développement économique et social et la planification dans divers secteurs sociaux. Le numéro de décembre 1963 mettait en lumière les travaux de la huitième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques et contenait des études sur le commerce extérieur dans la planification du développement économique, les projections du commerce extérieur de la région de la CEAE0 jusqu'en 1980, les problèmes et techniques de l'établissement d'un budget-devises, la réglementation et le développement des exportations dans les pays de la CEAE0 et la réglementation et le contrôle des importations dans ces mêmes pays.

#### Développement et plans économiques

238. La Division a poursuivi ses projections économiques à long terme pour la région de la CEAE0, en insistant sur les projections d'exportations et d'importations. Elle a entrepris des projections expérimentales pour certains grands secteurs de l'économie. Le Centre régional des projections et de la programmation, créé au sein du secrétariat, a aidé les gouvernements de plusieurs pays de la région à entreprendre des projections nationales. Le Gouvernement de la République de Chine a rédigé un document sur des projections préliminaires de la croissance économique et des éléments des agrégats dans l'économie de Taïwan jusqu'en 1980. Le secrétariat a fait deux études pour la Réunion de spécialistes des projections agricoles de la FAO : a) un projet de modèle de projection à deux secteurs pour la région de la CEAE0, du point de vue plus particulier de l'agriculture, et b) un document sur l'accroissement démographique et la croissance économique dans les pays de la région de la CEAE0 de 1960 à 1980.

## Formation professionnelle dans le domaine du développement économique

239. Le programme CEAE0/DOAT de formation en cours d'emploi dans le domaine du développement économique pour 1963-1964, qui a été lancé en 1960 en vue de former à l'intérieur du secrétariat des fonctionnaires des niveaux subalterne et intermédiaire travaillant au programme de développement national des pays de la CEAE0, a pris fin. Pendant les trois dernières années, 26 boursiers originaires de 12 pays de la région, plus un boursier venu du Sierra Leone en vertu d'un arrangement fait avec la CEA, ont été formés individuellement et en groupe aux statistiques, au commerce et au développement agricole, au développement industriel et social, ainsi qu'aux techniques générales de planification. La Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture a pris part à la formation. Le programme de formation a été repris par le nouvel Institut asiatique du développement et des plans économiques.

## Reclassification et gestion budgétaires

240. La première étude annuelle sur les faits récents survenus dans le domaine de la reclassification et de la gestion budgétaires dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/L.119) a été envoyée aux gouvernements des Etats membres.

## Compilation et analyse de données statistiques

241. Le secrétariat a continué à préparer, pour les faire paraître dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East (publication trimestrielle), des séries statistiques annuelles sur la population, les comptes de la nation, l'agriculture, les finances publiques et la balance des paiements, ainsi que des séries trimestrielles sur l'industrie manufacturière, les transports, le commerce extérieur, l'activité bancaire et les prix. Il a poursuivi la reclassification des données concernant les importations des pays membres de la région en les répartissant par catégories de biens de consommation et de biens d'équipement. D'importantes données sur le remplacement des importations ont été établies pour servir à l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1963, et la Division a poursuivi les travaux qu'elle fait à l'intention des autres services du secrétariat; elle a notamment rassemblé des données en vue des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et du Groupe de travail du développement et des plans économiques. Elle a entrepris, avec le concours du Bureau de statistique des Nations Unies, le rassemblement de statistiques du commerce extérieur des pays membres de la CEAE0 sous la forme de fiches perforées et de bandes magnétiques. La compilation et la publication des données à l'échelle mondiale continueront à se faire au Siège, mais des analyses pour la région de la CEAE0 ont été entreprises sur calculatrices à Bangkok, d'après des bandes électroniques fournies par le Siège.

## Développement statistique

242. Le secrétariat a poursuivi la réalisation du programme intégré à long terme de développement statistique élaboré par la Conférence des statisticiens d'Asie. Il a passé en revue les programmes statistiques à long terme des pays de la région

pendant la Décennie du développement, dans un document (E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.4) qui a été présenté à la cinquième session de la Conférence des statisticiens d'Asie. S'inspirant des réponses à un questionnaire qu'il avait adressé aux gouvernements, le secrétariat a préparé un rapport sur les progrès de la mise en oeuvre, dans les pays de la région de la CEAE0, du Programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963. Quatorze pays de la région ont décidé de participer au Programme et trois ont déjà terminé leur recensement industriel. Les conseillers régionaux en matière de statistiques économiques ont donné des avis à plusieurs pays sur divers aspects des enquêtes industrielles et de l'organisation de cours de formation pour leurs statisticiens. Un manuel pour la formation de statisticiens aux niveaux élémentaire et moyen 17/ a paru.

#### Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques

243. La Division a continué à consacrer ses efforts à des études approfondies de la mise en valeur polyergique des bassins fluviaux, en insistant notamment sur la mise au point de directives générales. En collaboration avec la DOAT, le Fonds spécial et des institutions spécialisées, elle a fourni des services consultatifs à la Birmanie, à la Chine (Taiwan), à la Malaisie et à la Thaïlande. Le secrétariat a continué à participer à la mise en oeuvre des divers projets du Comité pour la coordination des études dans le bassin inférieur du Mékong.

#### Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques

244. La Division a terminé ses études par pays de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la région, excepté pour trois pays récemment inclus dans le domaine géographique de la Commission. Au cours de la période considérée, elle a mis à jour les études concernant la Birmanie, la Chine (Taiwan), l'Inde, l'Iran et la Malaisie, et elle est en train de mettre au point le Manuel des normes et critères applicables aux plans de mise en valeur des ressources hydrauliques. Ce manuel établit les principes à suivre pour entreprendre l'étude des projets, les normes, les détails concernant les données de base, ainsi que les procédures et critères applicables à l'élaboration et à l'estimation des plans, afin d'assurer l'uniformité dans les études et les plans de mise en valeur des ressources hydrauliques.

245. Conformément à la recommandation de la cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, tenue en 1962, on a commencé à élaborer un modèle de code de l'eau à partir de codes existant dans divers pays de la région et ailleurs. On a mis en route l'étude du coût des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris les coûts relatifs des différentes méthodes de construction. Pour commencer, on a analysé les données des plus importants projets de la région. Les principales études faites par la Division, ainsi que les comptes rendus des débats des conférences, des cycles d'études, des colloques et des groupes de travail sont publiés dans le Recueil des ressources hydrauliques. Le cinquième numéro en est paru; il est intitulé : The Proceedings

---

17/ Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.8 (en anglais seulement).

of the Regional Symposium on Flood Control, Reclamation, Utilization and Development of Deltaic Areas 18/ (compte rendu du colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques).

#### Lutte contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux

246. Le secrétariat a continué à aider le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et son agent exécutif. Le Comité lui a demandé de préparer un plan général amplifié d'aménagement du bassin et, à cette fin, il a entamé les travaux préparatoires qui consistent à rassembler et à reproduire les données de base. La Division s'est également vu confier l'étude de certains aspects des projets du Fonds spécial relatifs aux affluents du Mékong.

247. L'expérience du projet du Mékong a conduit le secrétariat à encourager la mise en valeur de quelques autres fleuves internationaux de la région. Pour commencer, il s'est mis à recueillir les données disponibles sur les principaux bassins fluviaux internationaux de la région.

#### Etudes hydrologiques

248. Des études ont été entreprises pour déterminer le coefficient de ruissellement et les crues maximales dans les régions soumises à la mousson, et les possibilités d'application des techniques modernes aux études hydrologiques. En coopération avec le Département des opérations techniques de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le secrétariat a diffusé des renseignements sur l'utilisation des isotopes et hydrologie. Il a aussi entamé des consultations avec de grands spécialistes des cyclones et des typhons tropicaux afin de trouver le moyen d'en réduire l'intensité et d'en atténuer les dégâts. En coopération avec la DOAT et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le secrétariat a pris des dispositions pour le troisième Cycle interrégional d'études sur les prévisions hydrologiques en vue de l'utilisation des ressources hydrauliques. Il a également pris des mesures en vue de donner des avis aux pays sur l'utilisation et l'interprétation des données hydrologiques, notamment des données sur les eaux souterraines.

#### Division mixte CEAEQ/FAO de l'agriculture

##### Activités courantes

249. La Division a continué à suivre l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation dans la région; elle a fourni à la CEAEQ les renseignements nécessaires à la préparation de l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Elle a continué d'aider le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient dans le domaine économique.

---

18/ Publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.6 (en anglais seulement).

## Financement et crédit agricoles

250. L'étude entreprise par la Division sur les "Institutions de financement et de crédit agricoles en Asie et en Extrême-Orient" (AGR/FC/2) a servi de document de travail à la Réunion sur les institutions de financement et de crédit agricoles qui s'est tenue en septembre 1963. Cette étude est maintenant révisée, compte tenu des renseignements supplémentaires fournis au cours de la réunion, et elle paraîtra en même temps que le rapport de la réunion.

## Développement et plans agricoles

251. La Division a continué à étudier la planification agricole dans les pays de la région. En 1963, elle a fait paraître dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East une monographie sur les rapports entre le développement agricole et le développement industriel en Chine (Taïwan) de 1953 à 1960; cette monographie étudie notamment la croissance de l'économie globale, celle du secteur agricole et des secteurs non agricoles, ainsi que les facteurs (du point de vue de la demande et de celui de l'offre) qui affectent la croissance de ces secteurs. La Division a également mis à la disposition de la Réunion de spécialistes des projections agricoles en Asie, organisée par la FAO, une étude préliminaire des rapports intersecteurs dans l'agriculture en Asie.

## Utilisation des excédents agricoles pour le développement économique

252. La Division a coopéré avec l'agent exécutif du Comité du Mékong dans l'élaboration d'une demande d'assistance au Programme alimentaire mondial concernant un des projets relatifs aux affluents du Mékong.

## Division des affaires sociales

253. La Division des affaires sociales a continué à étudier les aspects sociaux du développement économique en insistant particulièrement sur la planification et la recherche en matière de développement social, la démographie, le développement communautaire et le bien-être social. Elle travaille en liaison étroite avec la Direction des affaires sociales du Siège et elle a continué à collaborer aux études qu'effectue cette direction à l'intention de la Commission des affaires sociales, de la Commission de la population, ainsi que de réunions interinstitutions.

## Planification et recherche dans le domaine du développement social

254. Les documents de travail rédigés pour le Groupe de spécialistes de la planification du développement social ont été publiés dans l'Economic Bulletin for Asia and the Far East (volume 14, No 2, septembre 1963).

255. Le Groupe de travail conjoint UNESCO/CEAEO sur la planification de l'enseignement s'est réuni plusieurs fois en 1963. Comme il l'avait recommandé, l'UNESCO a constitué une mission régionale de planification de l'enseignement en Asie qui comprend un planificateur de l'enseignement, un économiste du développement et un statisticien de l'enseignement. Le Groupe a secondé la mission en la mettant au courant et en faisant des observations sur ses rapports concernant Ceylan, l'Inde et la Thaïlande, auxquels il a suggéré certains amendements. Une mission francophone constituée en octobre 1963 a également bénéficié du concours du Groupe de travail conjoint.

256. La CEAEAO collabore avec l'UNESCO aux préparatifs pour un colloque sur les investissements en matière d'enseignement et de développement économique qui doit avoir lieu à Bangkok en avril 1964 et pour lequel elle a préparé un document sur les problèmes que pose l'intégration de l'expansion de l'enseignement avec les taux de croissance économique et les possibilités d'investissement. Des dispositions ont été prises pour entreprendre une étude des niveaux de vie en Thaïlande, avec le concours du Conseil national de la recherche de ce pays. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec le Centre de recherches de l'UNESCO sur les problèmes du développement économique et social en Asie méridionale, établi à New Delhi, et il était représenté à la troisième session du Comité directeur du Centre, qui a eu lieu en décembre 1963.

#### Population

257. Le secrétariat a rédigé pour la Conférence asiatique de la population deux documents de travail intitulés "La situation démographique et les tendances démographiques probables en Asie et en Extrême-Orient" (APC/WP/1) et "L'expansion de la recherche, de la formation professionnelle et de la diffusion des connaissances en matière démographique" (APC/WP/17). En outre, neuf documents de travail ont été présentés à la Conférence par des spécialistes et 13 communications techniques l'ont été par les institutions spécialisées des Nations Unies. Le secrétariat a rédigé, avec le concours du Bureau national de statistique du Gouvernement thaïlandais, une étude intitulée "Population Perspective of Thailand".

#### Développement communautaire

258. Le secrétariat a organisé la cinquième Réunion régionale interorganisations sur le développement communautaire rural ainsi que le Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire, qui se sont réunis à Bangkok, l'un en mai, l'autre en août 1963. Il a pris part à la réunion régionale du Groupe de travail consultatif de l'OIT sur les problèmes de l'emploi rural en Asie et au Cycle d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux, organisés à New Delhi du 21 octobre au 6 novembre 1963 par la Division de l'administration publique des Nations Unies; à cette dernière réunion, le secrétariat a présenté un document sur le rôle du développement communautaire dans l'administration locale.

#### Services sociaux

259. La Division a continué à collaborer étroitement avec le Bureau régional du FISE pour l'Asie, à Bangkok, en l'aidant à planifier les activités nationales qui reçoivent l'aide du FISE, et surtout celles dont bénéficient les familles et les enfants. Pendant l'année 1963, deux nouveaux projets ont été lancés, l'un pour le Pakistan oriental, l'autre pour le Pakistan occidental, et les projets entrepris antérieurement en Birmanie, à Hong-kong, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande ont été amplifiés. Parmi les autres projets de services sociaux auxquels la CEAEAO a prêté son concours, citons un projet pour la Chine (Taiwan), un programme élargi de services sociaux aux Philippines et un projet d'aide au Gouvernement malais pour les services destinés aux enfants infirmes, y compris les aveugles. La Division a rédigé, à l'intention du Conseil d'administration du FISE qui s'est réuni à Bangkok en janvier 1964, un document sur les problèmes et les

besoins des enfants en Asie. Les entreprises de services sociaux bénéficiant de l'aide du FISE dans la région portent avant tout sur la formation professionnelle, et notamment sur la formation en cours d'emploi du personnel de protection infantile, sur la fourniture d'équipement aux services de protection infantile pour des projets pilotes et de démonstration, sur l'expansion des centres sociaux communautaires existants et la création de nouveaux centres, et sur les programmes destinés à la jeunesse.

260. La Division a aidé la Direction des affaires sociales du Siège à faire une réévaluation des programmes de services sociaux mis en oeuvre dans la région au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies. Des consultations ont eu lieu en ce qui concerne les projets à l'échelon des pays et à l'échelon de la région, et le secrétariat a apporté son concours à l'Indonésie et au Pakistan pour y revoir les programmes mis en oeuvre dans ces pays. Le secrétariat a préparé à leur mission les experts des services sociaux envoyés dans plusieurs pays de la région au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies. Il a également pris part au Cycle national d'étude sur les services sociaux dans une économie en voie de développement, organisé à New Delhi par la Commission indienne du Plan.

#### Administration publique

Cycle d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux

261. Un Cycle asiatique d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux a été organisé à New Delhi, en octobre-novembre 1963, conjointement par les Nations Unies (CEAEO et Division de l'administration publique du Département des affaires économiques et sociales), l'Eastern Regional Organization for Public Administration (EROPA) et l'Institut indien d'administration publique. Les participants ont fait un voyage d'étude dans les zones urbaines et rurales des Etats indiens du Rajasthan et du Maharashtra. Ont pris part au Cycle d'études 24 participants de 14 pays d'Asie, des représentants du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS, de l'Unicr internationale des villes et des pouvoirs locaux (UIV) et de l'EROPA. C'était la première fois que la CEAEO organisait une réunion dans le domaine de l'administration publique locale.

262. Le Cycle d'études a suggéré que son rapport, accompagné de toutes les communications des pays participants, soit publié pour être diffusé plus largement parmi les Etats membres. Le Cycle d'études a formulé des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements des pays de la région et du Siège des Nations Unies, de la CEAEO et d'autres organes compétents qui établissent des programmes d'assistance technique pour l'amélioration des administrations locales. Il a recommandé aussi d'entreprendre des études et d'organiser des réunions sur la création de systèmes unifiés de personnel pour les pouvoirs publics locaux, et de préparer des manuels sur les méthodes de transition d'un système à l'autre; d'étudier les problèmes administratifs particuliers que posent les services rendus aux nomades et aux autres groupes ethniques spéciaux, y compris les tribus montagnardes, et l'application du système d'administration locale à ces groupes; enfin, d'assurer la formation du personnel administratif local et l'orientation des représentants locaux nouvellement élus.

263. Le Cycle d'études a également fait des recommandations concernant l'étude de l'administration et de la fiscalité à l'échelon local; des subventions et autres formes d'aide consenties aux pouvoirs publics locaux par le gouvernement central; des problèmes administratifs particuliers aux capitales et aux grandes villes; des rapports entre les représentants élus et les fonctionnaires; de l'organisation et du financement des services publics; des moyens de mêler efficacement les pouvoirs publics locaux à la planification au centre et à la mise en oeuvre des plans; des relations entre zones et organisations d'administration publique urbaine et rurale; et de la participation des pouvoirs publics locaux au développement communautaire.

264. On a suggéré de mettre au point une méthode qui permette de poursuivre l'échange de renseignements sur l'expérience acquise par les pays dans l'application des mesures visant à améliorer l'administration locale. Les pouvoirs publics locaux devraient être officiellement informés au sujet des experts mis à leur disposition et, dans certains cas particuliers, des possibilités de bourses offertes au titre du Programme d'assistance technique intermunicipale des Nations Unies.

265. Les organisations internationales ou régionales comme l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux et l'EROPA devraient continuer à participer à des programmes d'assistance technique et à mettre au point des activités visant à améliorer l'administration locale dans la région. L'Etat devrait encourager les fonctionnaires compétents à prendre part aux activités de ces organisations. Il devrait également favoriser la création d'associations de pouvoirs publics locaux.

266. La CEAE0, par le truchement de son conseiller régional en matière d'administration publique, a passé en revue les possibilités de formation professionnelle et de recherche en matière d'administration qui existent dans la République de Corée, à Hong-kong, au Japon et aux Philippines. Elle a prêté son concours à l'EROPA à l'occasion d'un Cycle asiatique d'études sur les aspects administratifs de la planification du développement économique organisé par les Philippines. Elle a aidé le Gouvernement iranien à mettre au point une demande au Fonds spécial concernant la réforme agraire et l'administration locale; et elle a évalué les besoins d'assistance technique du Gouvernement afghan en matière d'administration locale. Le secrétariat a fait appel aux services du conseiller en matière d'administration publique pour l'exécution de plusieurs projets.

#### Autres aspects des travaux

267. Le secrétariat de la Commission a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Siège, dont il fait partie, ainsi qu'avec les secrétariats de la CEA, de la CEE et de la CEPAL. Les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, convoqués en 1963 en réunion annuelle par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, ont étudié les programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies et de ses commissions régionales et techniques en vue de mieux coordonner leurs activités, notamment en ce qui concerne l'industrialisation, la planification et les projections économiques, les ressources naturelles (y compris les ressources hydrauliques), le commerce, le développement rural, l'habitation et la politique sociale.

268. L'échange de personnel avec le Siège et les secrétariats des trois autres commissions économiques régionales demeure l'objectif principal de la CEAE0. Celle-ci a bénéficié du concours du Secrétariat du Siège pour l'exécution de plusieurs travaux qui concernaient notamment les techniques de programmation, les industries chimiques, les statistiques, l'urbanisme et l'aménagement régional, l'habitation, les industries du pétrole et du gaz, les chemins de fer, les ressources hydrauliques, la politique sociale, la protection de la famille et de l'enfance, la démographie, le développement communautaire et le commerce.

269. La CEAE0 et le Siège patronnent conjointement un nombre croissant de réunions, comme on a pu le voir dans la section A plus haut (Travaux des organes subsidiaires). A l'occasion du Cycle d'études des statistiques et des programmes de logement, le Bureau de statistique, le Service de la population et le Service de l'habitation, de la construction et de la planification du Siège ont préparé les documents suivants : "Statistiques nécessaires pour formuler les programmes de logement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.3); "Méthodes d'estimation des besoins de logement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.4); "Principes généraux d'un recensement de la population" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.5); "Enquêtes par sondage ayant permis de recueillir des informations sur le logement de 1953 à 1960" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.6); "Indicateurs statistiques des conditions de l'habitation" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.7); "Rôle des Nations Unies, des commissions économiques régionales et des autres organismes régionaux dans le domaine du logement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.8); "Situation du logement dans le monde et évaluation des besoins de logement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.9); et le secrétariat de la CEAE0 a présenté deux documents : "Données démographiques nécessaires aux programmes de logement, notamment pour l'Asie et l'Extrême-Orient" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.10), et "Projet de normes applicables à l'élaboration de programmes nationaux de projections démographiques en vue de la planification du développement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.22). La Direction des affaires sociales a aidé à préparer le document intitulé "Quelques aspects sociaux de la planification du développement dans la région de la CEAE0" (SDP/Document de travail No 6) présenté au Groupe de spécialistes de la planification du développement social réuni par la CEAE0. Le Service de la population de la Direction des affaires sociales a également fourni à la Conférence asiatique de la population les documents suivants : "Incidences de l'évolution démographique sur la planification du développement social et les programmes de logement dans les pays de la CEAE0" (APC/WP/4) et "Facteurs démographiques qui influent sur les disponibilités en main-d'oeuvre" (APC/WP/8, première partie).

270. La CEAE0 a participé à la deuxième session du Groupe d'experts sur la planification du développement économique qui s'est réuni au Siège, à New York, en mars et avril 1963. Pour sa part, la Direction des tendances et politiques économiques générales a pris part à la huitième session du Groupe de travail de la CEAE0 sur la planification et le développement économiques auquel elle a présenté un document sur l'évolution et la structure du commerce des pays en voie de développement de la région de la CEAE0 de 1950 à 1961 (E/CN.11/DPWP.8/L.8). Le Service des questions fiscales et financières a préparé, avec le concours du secrétariat de la CEAE0, un examen de l'évolution récente des questions d'organisation et de reclassification budgétaires dans les pays de la région de la CEAE0 (E/CN.11/L.119).

271. Conformément à la résolution 723 (XXVIII) du Conseil économique et social, la CEAE0 a intensifié sa coopération avec la CEA, la CEE et la CEPAL. Les secrétariats des quatre commissions économiques régionales ont continué leurs échanges de renseignements sur les statistiques, le commerce, la planification et le développement économique, les transports, le logement, l'énergie électrique et le développement social.

272. La CEE a pris part au Cycle d'études des statistiques et programmes du logement à l'intention duquel elle a préparé les documents suivants : "Le coût de la construction résidentielle en Europe" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.11); "Statistiques courantes du logement" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.12); "Recensements des habitations (Programme européen de recensements nationaux des habitations : utilisation des recensements des habitations pour l'élaboration des programmes de logement)" (E/CN.11/ASTAT/HSP/L.13). Des échanges de visites ont eu lieu entre les fonctionnaires des secrétariats des commissions économiques régionales.

#### Coopération scientifique et technique

273. Pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées - conférence à laquelle la CEAE0 s'était fait représenter - le secrétariat a multiplié les travaux destinés à encourager la coopération scientifique et technique entre pays membres en faisant paraître revues et publications, en offrant ses services de bibliothèque et de documentation, des films techniques, scientifiques et documentaires, en participant à des foires et expositions et en organisant des voyages d'étude.

274. Le secrétariat a fourni à la sixième Réunion régionale interorganisations sur la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources hydrauliques, qui a eu lieu à Vienne en août 1963, des notes sur les questions suivantes : i) mise en oeuvre des "Propositions touchant un programme prioritaire d'action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques" qui ont été faites pour la Décennie du développement; ii) travaux et évolution probable des commissions économiques régionales; iii) plans concernant les entreprises régionales, y compris les cycles d'études, colloques et conférences, pour les deux années à venir.

275. Le secrétariat a continué à faire paraître régulièrement les publications suivantes : Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient (annuelle), Economic Bulletin for Asia and the Far East (trimestriel), Development Programming Techniques Series, Recueil des ressources hydrauliques, Mining Resources Development Series, Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, "Water Resources Journal", "Industrial Development Series", "Trade Promotion News, "Electric Power Bulletin" et "Asian Bibliography". Les ministères, départements et services administratifs, les instituts de recherche, universités, organisations semi-gouvernementales et non gouvernementales les reçoivent régulièrement. Dans la série des cartes régionales dont l'établissement a été entrepris en commun par le secrétariat et les services géologiques nationaux, une carte indiquant la répartition dans la région des ressources minérales autres que le pétrole et le gaz naturel a été achevée. Le secrétariat continue à servir de bureau central d'information, répond aux demandes de renseignements que lui adressent les gouvernements et les organisations non gouvernementales et favorise

les échanges directs de renseignements scientifiques, techniques et économiques entre les gouvernements des pays membres. Le secrétariat et les services compétents des Etats membres ont continué à coopérer dans l'expansion de leurs activités : ils ont procédé isolément ou collectivement à des essais en laboratoire à des travaux de recherche, à des opérations pilotes, à des démonstrations, à des travaux d'esthétique industrielle, et ils ont participé à des expositions, à des voyages d'étude et à des semaines d'étude. Plusieurs gouvernements ont mis gratuitement à la disposition des pays membres de la CEAE0 les services de leurs spécialistes. Plusieurs institutions de formation à usage régional ont été ouvertes ou mises en projet. Les pays ayant des organismes de formation et de recherche ont invité d'autres pays membres à les utiliser. La cinémathèque du secrétariat s'est encore enrichie grâce aux dons de divers Etats. Des films spéciaux sur la CEAE0, le commerce de l'Asie, le réseau routier d'Asie et l'entreprise du Mékong ont été achevés grâce, bien souvent, au concours d'organisations privées.

276. Les gouvernements des Etats membres et membres associés ainsi que leurs représentants et agents de liaison aident de plus en plus le secrétariat dans l'exécution de ses travaux 19/. Des spécialistes gouvernementaux ainsi que des organisations non gouvernementales ont rendu au secrétariat des services précieux.

#### Services consultatifs

277. En application de la résolution 35 (XVII) de la Commission et à titre de mesure pour la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur la décentralisation, le secrétariat a continué à intensifier les services consultatifs qu'il fournit aux Etats membres ou membres associés, souvent en collaboration avec la DOAT et les institutions spécialisées. Ces services comprennent des missions consultatives mixtes dans certains pays, des renseignements techniques et des études rédigées spécialement, des observations sur les plans de développement des pays et sur des programmes précis de développement industriel, ainsi qu'une assistance pour l'établissement des demandes à adresser au Fonds spécial et la mise au point des projets et de leurs plans d'exécution.

---

19/ La Chine, la France, l'Inde, le Japon, le Laos, les Pays-Bas, la République de Corée, la République du Viet-Nam, le Royaume-Uni (représentant aussi le Brunéi et Hong-kong) et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont des représentants permanents auprès de la CEAE0. Les Gouvernements de l'Australie, de la Birmanie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande ont des agents de liaison avec la Commission. Les Gouvernements du Canada, d'Israël, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne maintiennent également une liaison avec elle.

278. Dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles, la CEAE0 a multiplié, à la demande des gouvernements, les services consultatifs rendus par les conseillers régionaux en matière d'énergie électrique, d'industries chimiques, d'industries à base de produits minéraux et de gaz naturel. Certains pays de la CEAE0 ont reçu des avis consultatifs sur les douanes et l'arbitrage commercial. Le conseiller régional en matière de statistiques industrielles a donné des avis aux Gouvernements de l'Afghanistan, de la Birmanie, de Ceylan, de Hong-kong, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie (Singapour), du Pakistan, de la République de Chine et de la République de Corée. Le conseiller régional en matière de formation de statisticiens a donné des avis aux Gouvernements de Hong-kong, de la Malaisie (Singapour), des Philippines et de la République de Chine. A la demande des gouvernements, des renseignements et conseils techniques ont été donnés sur divers aspects des transports, des télécommunications et du tourisme. A la demande du Gouvernement du Brunéi, le secrétariat a fait une étude d'évaluation pour voir quel est le meilleur moyen de mettre en oeuvre un programme d'aménagement routier et pour offrir des solutions aux problèmes que pose l'insuffisance des cadres supérieurs et des techniciens. Les spécialistes de la CEAE0 ont rédigé à l'intention du Gouvernement du Brunéi un rapport très complet indiquant les grandes lignes que devraient suivre des études plus poussées. Pendant l'année considérée, le secrétariat a rendu des services consultatifs en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques à la Birmanie, à la Chine (Taïwan), à Singapour et à la Thaïlande. Le conseiller démographique régional attaché au secrétariat au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies a aidé l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Népal, le Pakistan et les Philippines à faire l'étude analytique des résultats des recensements de population en vue de s'en servir pour formuler leurs politiques de développement économique et social. Les services du conseiller régional sur la formation au développement communautaire et ceux du conseiller en matière de réforme agraire et de développement communautaire ont été fournis à plusieurs gouvernements pour mettre au point ou améliorer à l'échelon national les programmes, institutions, recherches et études dans ce domaine, organiser à l'échelon régional des cours de formation et des cycles d'études et entreprendre des projets pilotes ou des études pilotes sur l'application des méthodes de développement communautaire pour la mise en oeuvre de la réforme agraire. Le secrétariat a également rendu des services consultatifs en matière de services sociaux et de formation au service social à la Chine (Taïwan), à l'Inde, au Japon et à la République de Corée. Le conseiller régional en matière d'administration publique a prêté son concours aux Gouvernements de l'Afghanistan, du Brunéi, de l'Inde, de l'Iran, du Japon, du Laos et des Philippines.

#### Coopération avec le Fonds spécial

279. La coopération avec le Fonds spécial s'est intensifiée. La CEAE0 a servi d'agent d'exécution pour plusieurs entreprises du Fonds spécial dans la région. Le Plan d'opérations de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques a été signé, lors de la réunion du Comité spécial en juin 1963, par le Fonds spécial, l'Organisation des Nations Unies et des représentants de 13 Etats membres ou membres associés de la CEAE0. Ce plan prévoit, entre autres choses, que la CEAE0 sera l'agent d'exécution pour le compte des Nations Unies. Une demande a été adressée au Fonds spécial par 13 pays membres qui désirent que des enquêtes de préinvestissement soient faites sur certains tronçons du réseau routier d'Asie en Afghanistan, en Iran et au Pakistan. Une firme de consultants avec laquelle le secrétariat de la CEAE0 a collaboré a été désignée pour faire une évaluation

économique et matérielle du projet, qui sera examinée par le Conseil d'administration du Fonds spécial. L'Organisation des Nations Unies a délégué au secrétariat de la CEAE0 les fonctions d'agent d'exécution de plusieurs projets du Fonds spécial qui seront mis en oeuvre sur le Mékong et des projets concernant la rivière Mu, en Birmanie. Le secrétariat a participé à une mission préparatoire chargée de définir les travaux que devra faire l'équipe chargée de l'enquête sur les possibilités de réaliser l'aménagement de la vallée du fleuve Sittang, en Birmanie. Le secrétariat a également pris part à une étude de reconnaissance des chutes d'eau et des sites de barrage pour la production d'énergie hydro-électrique qui alimenterait la fonderie de zinc et de plomb que l'on envisage d'installer dans le nord-est de la Birmanie.

Coopération avec la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)

280. Le secrétariat a continué à donner des conseils sur les projets d'assistance technique; il a aidé à recruter des spécialistes et des stagiaires et s'est attaché de plus en plus à mettre au courant les experts de l'assistance technique et à les secourir dans leur mission. Il a ainsi participé à l'exécution d'environ 120 projets. Des membres du secrétariat ont eu des consultations avec le Siège pour arrêter les méthodes d'exécution des activités d'assistance technique décentralisées. De plus en plus fréquemment, la DOAT les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique et les directeurs des programmes du Fonds spécial, ainsi que les pays de la région, ont consulté le secrétariat sur les programmes nationaux et les programmes régionaux, notamment sur le programme d'assistance technique pour 1965-66. En outre, le secrétariat a continué d'aider la DOAT à définir les fonctions des experts demandés par les gouvernements, à étudier les rapports de ces spécialistes et les mesures à prendre pour donner suite à leurs recommandations. Pendant la période considérée, le travail du secrétariat à cet égard a porté sur les principaux sujets suivants : études économiques générales, techniques de programmation, statistiques de base, ressources pétrolières, minéraux industries chimiques et connexes, habitation, électrification rurale, enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industrie, transports, tourisme, routes, voies et ports fluviaux, ressources hydrauliques, mise en valeur des eaux souterraines, problèmes des régions deltaïques, population, développement communautaire et services sociaux.

281. De très nombreuses réunions, notamment des cycles d'études et des stages d'étude régionaux, ont été organisées conjointement par la CEAE0 et la DOAT. On en trouvera des détails à la section A plus haut, qui traite des activités des organes subsidiaires. De même, la DOAT a joué un rôle essentiel en fournissant des conseillers régionaux pour de nombreuses questions techniques figurant au programme de travail de la CEAE0. Elle a aidé la CEAE0 à décerner 25 bourses à des ressortissants de dix pays de la région qui sont allés en Iran acquérir une formation dans le domaine des ressources pétrolières. La DOAT a également fourni un instructeur et accordé sept bourses d'étude pour le programme CEAE0/DOAT de formation en cours d'emploi en matière de développement économique en 1963-64. Quatre fonctionnaires du Pakistan, de la République de Corée et de la Thaïlande ont reçu des bourses d'étude des techniques de recherche ferroviaire au Centre de recherche ferroviaire du Japon. Le secrétariat de la CEAE0 a également aidé plusieurs instituts régionaux à sélectionner les candidats aux cours de formation.

282. La DOAT a aidé le secrétariat dans ses études sur les projections à long terme des pays de la CEAE0. Une aide a été donnée pour la reconnaissance en Indonésie de certains tronçons du réseau routier d'Asie, et un spécialiste de la CEAE0 y a participé.

#### C. RAPPORTS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS

283. Une coopération étroite a été poursuivie avec les institutions spécialisées et d'autres organisations, notamment celles qui sont mentionnées ci-après; cette coopération s'est exprimée par la planification et l'exécution en commun de diverses entreprises, l'organisation en commun de réunions, la constitution en commun de groupes de travail de spécialistes, la participation commune à l'assistance technique, aux activités du Fonds spécial et d'autres fonctions, l'envoi des représentants aux réunions présentant un intérêt mutuel, ainsi que par des consultations intersecrétariats.

##### Institutions spécialisées

##### Organisation internationale du Travail (OIT)

284. Le secrétariat a continué à collaborer étroitement avec le Bureau de liaison de l'OIT à Bangkok. L'OIT a envoyé à la Conférence des statisticiens d'Asie (cinquième session) des représentants qui ont pris part notamment aux débats sur les enquêtes concernant la population active. Elle a également envoyé des représentants à la Conférence asiatique de la population à l'intention de laquelle elle a rédigé les documents suivants : "Facteurs démographiques qui interviennent dans les problèmes d'offre et d'emploi de la main-d'oeuvre en Asie et en Extrême-Orient" (APC/WP/8); "Mesures destinées à multiplier les possibilités d'emploi" (APC/WP/9); "Mesures destinées à accroître la productivité" (APC/WP/10); "Emploi, sous-emploi et chômage dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient" (APC/WP/7). Elle a présenté un mémoire sur les conditions de sécurité et de santé des travailleurs de l'industrie des engrais chimiques (FI/57) à la Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient. Elle a pris part aux travaux du Groupe de spécialistes de la planification du développement en Asie et en Extrême-Orient et a fourni à l'Institut asiatique du développement et des plans économiques les services d'un conférencier sur la planification de la main-d'oeuvre. Elle était représentée à la septième session du Groupe de travail de la petite industrie; au Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques; au Sous-Comité des chemins de fer (septième session); au Groupe de travail d'ingénieurs des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation; au Groupe d'étude sur le rôle des amateurs locaux dans le développement communautaire; au Comité des transports intérieurs et des communications (douzième session); au Comité du commerce (septième session) et à la vingtième session de la Commission.

##### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

285. Une coopération étroite a été maintenue avec la FAO grâce à la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture et au Bureau régional de la FAO à Bangkok. La CEAE0 a collaboré au Programme alimentaire mondial en étudiant notamment les programmes

éventuels de construction routière pour lesquels le Programme peut assister les pays. La FAO a collaboré avec la CEAE0 à l'organisation de la Conférence sur le développement des industries des engrais en Asie et en Extrême-Orient et de la Réunion CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles. Elle a rédigé un document sur les "Prévisions des besoins d'engrais chimiques dans la région jusqu'en 1975" (E/CN.11/L&NR/FI/L.6). La FAO était représentée à la cinquième session de la Conférence des statisticiens d'Asie à l'intention de laquelle elle a rédigé les documents suivants : "Examen de la situation des statistiques agricoles dans plusieurs pays d'Asie et d'Extrême-Orient" (ASTAT/Conf.5/4); "La situation des statistiques agricoles en Asie et en Extrême-Orient" (ASTAT/Conf.5/5). La FAO et la CEAE0 ont rédigé conjointement pour la Conférence un document intitulé "Activités et programmes menés dans les pays de la région pour le développement des statistiques au cours de la Décennie du développement" (E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.4), et le représentant de la FAO a fait fonction de directeur du débat sur les statistiques et les programmes de développement de l'agriculture, des forêts et des pêches.

286. La CEAE0 a pris part à la Réunion de spécialistes des projections agricoles réunie par la FAO, à laquelle elle a présenté deux documents : "Modèle provisoire de projection bisectorielle pour la région de la CEAE0 notamment en ce qui concerne l'agriculture" (Cot/PROJ/1 - doc.5) et "Accroissement démographique et croissance économique dans les pays de la région de la CEAE0 de 1960 à 1980" (Cot/PROJ/1 - doc.6). La CEAE0 a poursuivi ses consultations avec le secrétariat de la FAO sur la noix de coco et les produits dérivés et sur le jute, en ce qui concerne notamment l'amélioration de la qualité et les normes de classification, à l'occasion des préparatifs de la réunion du Groupe d'étude FAO du jute, du kénaf et des fibres apparentées.

287. La FAO a participé à la Conférence asiatique de la population à l'intention de laquelle elle a rédigé un document sur les "Incidences de l'évolution démographique sur les ressources et les besoins alimentaires en Asie et en Extrême-Orient et notamment en Inde". Elle a également participé à la huitième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques; à la septième session du Groupe de travail de la petite industrie; au Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques; à la neuvième session du Sous-Comité de l'énergie électrique; au Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire; au Groupe de spécialistes de la planification du développement social en Asie et en Extrême-Orient; à la septième session du Comité du commerce; à la seizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; à la vingt-troisième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, et à la vingtième session de la Commission.

#### Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

288. La CEAE0 et l'UNESCO ont organisé un Groupe de travail commun sur la planification de l'enseignement. L'UNESCO a collaboré aux travaux du Groupe de spécialistes de la planification du développement social en Asie et en Extrême-Orient. Elle a envoyé des représentants à la Conférence asiatique de la population et a rédigé pour elle les documents suivants : "Effets du progrès technique sur la situation démographique de la vallée de Gal Oya à Ceylan" (APC/BP/5A); "Incidences de l'évolution démographique sur la planification des

programmes d'enseignement" (APC/WP/3); "Niveaux d'instruction et d'alphabetisme en Asie et en Extrême-Orient" (APC/BP/2); "Bibliographie annotée des matériaux de recherche sur la population et les questions connexes en Asie et en Extrême-Orient" (APC/BP/8).

289. La CEAE0 et l'UNESCO se sont fréquemment consultées sur le programme de mise au point de postes récepteurs de radio à bon marché, le programme de construction de bâtiments scolaires à bon marché et des travaux du Centre de recherches de l'UNESCO sur les problèmes du développement économique et social en Asie méridionale.

290. L'UNESCO était représentée à la cinquième session de la Conférence de statisticiens d'Asie à laquelle elle a présenté un document intitulé "Missions régionales de planification de l'enseignement en Asie : mandat général" (ASTAT/Conf.5/14); et au groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire auquel elle a présenté un "Rapport sur les études concernant les animateurs en Asie méridionale" (SA/ICD/7). Elle était également représentée à la cinquième session du Groupe de travail d'experts géologues; à la septième session du Groupe de travail de la petite industrie; au Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques; à la septième session du Comité du commerce; à la seizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles; à la vingt-troisième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et à la vingtième session de la Commission.

#### Organisation mondiale de la santé (OMS)

291. Le secrétariat est resté en étroite collaboration avec l'OMS, notamment pour ce qui est de l'habitation, des services collectifs et du développement communautaire. L'OMS a collaboré avec la CEAE0 dans l'organisation du Groupe de spécialistes de la planification du développement social en Asie et en Extrême-Orient. Elle a été représentée à la Conférence asiatique de la population, pour laquelle elle a rédigé un document intitulé : "Activités de la santé publique et problèmes rencontrés" (APC/BP/1); à la cinquième session de la Conférence des statisticiens d'Asie; au Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire; et à la vingtième session de la Commission. L'OMS participe également aux travaux de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

#### Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

292. Un représentant de la BIRD fait toujours partie du Bureau consultatif du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. La BIRD était représentée à la Réunion CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles, à la septième session du Comité du commerce et à la vingtième session de la Commission.

#### Fonds monétaire international (FMI)

293. Le FMI a continué à fournir des renseignements et des données statistiques au secrétariat de la CEAE0 et à organiser des consultations fréquentes sur les taux de conversion, sur diverses questions relatives au commerce, à la balance

des paiements, à la stabilisation des prix des produits de base et aux problèmes concernant la coopération régionale dans le domaine du commerce. Il a été représenté à la vingtième session de la Commission.

#### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

294. La collaboration s'est poursuivie entre le secrétariat de la CEAE0 et le Bureau régional de l'OACI pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI était représentée à la douzième session du Comité des transports intérieurs et des communications et à la vingtième session de la Commission.

#### Union internationale des télécommunications (UIT)

295. L'UIT a collaboré étroitement avec la CEAE0. Une section mixte a été créée au sein du secrétariat pour l'exécution du programme de travail commun dans le domaine des télécommunications. L'UIT a été représentée à la douzième session du Comité des transports intérieurs et des communications.

#### Organisation météorologique mondiale (OMM)

296. L'hydrométéorologue détaché par l'OMM a continué d'aider à assurer le contrôle général du réseau de stations hydrologiques mis en place dans le cadre du programme hydrologique du Mékong. L'OMM était représentée au Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques et à la vingt et unième session du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

#### Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

297. La CEAE0 et le FISE collaborent toujours étroitement à l'élaboration de programmes de services sociaux pour les enfants. Le secrétariat a aidé plusieurs gouvernements de la région à formuler leurs propositions pour des projets qui bénéficient de l'assistance du FISE. La CEAE0 était représentée à la Réunion du Conseil d'administration du FISE, pour laquelle elle avait rédigé les documents suivants : "Economic and Demographic Situation in Asia and the Far East" (E/ICEF/472) et "The Problems and Needs of Children in Asia" (E/ICEF/474). Le FISE était représenté au Groupe de spécialistes de la planification du développement social en Asie et en Extrême-Orient et à la vingtième session de la Commission.

#### Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

298. Les secrétariats de la CEAE0 et de l'AIEA ont continué à se consulter sur les questions touchant à la mise en valeur des ressources énergétiques de la région ainsi qu'aux travaux de la Mission d'étude de l'AIEA sur l'énergie en Corée du Sud, et à se communiquer des renseignements de base relatifs à la mise en valeur de l'énergie traditionnelle. La CEAE0 collabore avec l'AIEA à la mise en oeuvre du projet du Fonds spécial relatif à une étude détaillée de préinvestissement sur les possibilités de production d'énergie nucléaire dans l'île de

Luçon, aux Philippines. L'AIEA a nommé un fonctionnaire de liaison auprès de la CEAE0, et elle s'est fait représenter à la douzième session du Comité des transports intérieurs et des communications, ainsi qu'à la neuvième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, pour laquelle elle avait rédigé un document intitulé "IAEA Co-operation in the Nuclear Power Programme of Pakistan and the Philippines" (I&NR/Sub.1 (IX)/2). L'AIEA s'était également fait représenter à la vingtième session de la Commission.

#### Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC/GATT)

299. Le secrétariat de la CEAE0 a continué à consulter le secrétariat du GATT sur les questions relatives au commerce international, à l'évolution de la Communauté économique européenne, aux règlements commerciaux et aux procédures douanières. La CIOIC/GATT était représentée à la huitième session du Groupe de travail sur le développement et les plans économiques et à la septième session du Comité du commerce.

#### Autres organisations internationales

##### Plan de Colombo

300. Le Comité consultatif pour le développement économique coopératif en Asie méridionale et sud-orientale (Plan de Colombo) a intensifié sa collaboration avec la CEAE0. Au cours de la période considérée, le projet d'aménagement du Mékong a reçu, au titre du Plan de Colombo, une aide s'élevant à l'équivalent de 9,1 millions de dollars environ, fournie par l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et le Royaume-Uni. L'Australie, Ceylan et le Japon ont versé, également au titre du Plan de Colombo, des contributions pour l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. La CEAE0 était représentée aux réunions officielles et ministérielles du Comité consultatif qui ont eu lieu en octobre et novembre 1963 à Bangkok; comme aux réunions précédentes, le représentant du secrétariat y a fourni des renseignements et des documents et il a aidé le Comité à rédiger son rapport annuel.

##### Conseil de coopération douanière (CCD)

301. Le secrétariat de la CEAE0 et le Conseil de coopération douanière ont continué à se consulter. En mai-juin 1963, le CCD a fourni des documents de référence et un conférencier au Centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière.

##### Organisation asiatique de la productivité (OAP)

302. La CEAE0 a pris part en 1963 à la quatrième session de l'organisme directeur de l'Organisation asiatique de la productivité et elle a aidé l'OAP à établir son programme. L'OAP était représentée à la septième session du Groupe de travail de la petite industrie, à la seizième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles et à la vingtième session de la Commission.

### Communauté économique européenne (CEE)

303. Le secrétariat a continué à consulter le secrétariat de la CEE sur les questions touchant aux études que la CEAE0 entreprend sur les échanges commerciaux entre l'Asie et l'Europe occidentale et aux exportations régionales de coprah et de produits à base de noix de coco vers l'Europe occidentale.

### Organisations non gouvernementales

304. Le secrétariat de la CEAE0 collabore avec un nombre croissant d'organisations internationales non gouvernementales, leurs organes régionaux et leurs représentants. Le secrétariat et les organismes compétents ont échangé des renseignements et organisé des consultations sur les travaux de la Commission concernant le commerce, l'arbitrage commercial, les ressources naturelles, les transports et communications et les services sociaux.

305. Le secrétariat a consulté l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO) sur les questions touchant à l'étude de l'exploitation des ports. La Fédération routière internationale (FRI) a préparé à l'intention de la sixième session du Sous-Comité des routes et des transports routiers une documentation sur les statistiques routières et les méthodes qui permettent de déterminer les avantages économiques qui résulteraient de la construction des routes. L'Association internationale permanente des Congrès de navigation (AIPCN) a continué à collaborer avec la CEAE0 pour la conservation des cours d'eau et des canaux, pour l'étude des possibilités de créer de nouvelles voies fluviales et de nouveaux types de bateaux, et au sujet de l'ensablement; elle prépare également une bibliographie sur le dragage. La Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC) a consulté le secrétariat sur les problèmes de colonisation et de développement communautaire urbain et rural. L'Eastern Regional Organization for Public Administration (EROPA) a collaboré avec le secrétariat dans l'organisation du Cycle d'études sur les services centraux mis à la disposition des pouvoirs publics locaux.

306. Diverses organisations non gouvernementales se sont fait représenter à plusieurs réunions d'organes subsidiaires de la Commission et à la vingtième session de celle-ci. De son côté, la CEAE0 s'est fait représenter aux réunions de certaines de ces organisations. Enfin, plusieurs fondations philanthropiques et apolitiques aident le secrétariat à exécuter plusieurs de ses projets.

## Deuxième partie

### VINGTIÈME SESSION DE LA COMMISSION

#### A. PARTICIPATION AUX SEANCES ET ORGANISATION DES TRAVAUX

##### Ouverture et clôture de la session

307. La Commission a tenu sa vingtième session à Téhéran, du 2 au 17 mars 1964. Sa Majesté Impériale le Chah-in-Chah d'Iran a bien voulu inaugurer la session. Le Secrétaire exécutif, U Nyun, a donné lecture d'un message d'U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et a prononcé une allocution.

308. La Commission a exprimé sa gratitude à Sa Majesté Impériale pour son discours d'ouverture et au Gouvernement iranien pour les excellentes dispositions prises en vue de la session.

309. A la fin de la session, le 17 mars 1964, la Commission a adopté à l'unanimité le texte de son rapport annuel au Conseil économique et social et a voté des remerciements à l'adresse du Président et des deux Vice-Présidents.

##### Allocutions d'ouverture et de clôture

310. Sa Majesté Impériale le Chah-in-Chah d'Iran s'est exprimé en ces termes :

"A la fin de la deuxième guerre mondiale, émergeant des cendres de la destruction et du désespoir, une idée nouvelle commença à s'imposer. Cette idée, c'était celle d'un monde uni dans l'amitié et dans la paix, qui se consacrerait au bonheur et à la prospérité de l'humanité tout entière. C'est ainsi qu'a pris forme l'Organisation des Nations Unies qui n'a pas tardé à donner naissance à de nombreux organismes subsidiaires, dont la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient est un brillant exemple.

"Aujourd'hui, c'est avec un vif plaisir et une profonde satisfaction personnelle que je déclare ouverte la vingtième session de cette grande commission, qui me donne l'occasion de souhaiter la bienvenue, au nom du peuple iranien, à tant de personnes de qualité réunies parmi nous. Mon pays, qui est profondément attaché au principe de coopération internationale et que des liens d'amitié unissent à chacun des Etats membres, est particulièrement fier que la présente réunion ait lieu à Téhéran.

"Les problèmes qui se posent aujourd'hui aux pays en voie de développement sont, les délégués ici présents ne le savent que trop bien, d'une extrême complexité. La lutte économique de ces pays n'est qu'une vague dans l'océan dont le flux et le reflux dépendent d'influences sociales, politiques et techniques plus vastes. Les peuples assistent avec stupéfaction à la conquête de l'espace, au rapide progrès de la technique avec ses répercussions sur le rythme d'évolution sociale, à la multiplication des moyens de communication, aux merveilles de la télévision et des Telstars et aux changements que subit la structure du bien-être social.

"Vous allez passer en revue quelques-uns des grands problèmes économiques de cette région et rechercher les moyens de les résoudre. Les nations de l'Asie sont sorties de leur long sommeil. Elles ne peuvent plus croire à un destin inéluctable. Elles n'admettent pas que le monde appartienne à un petit nombre, et même à un très petit nombre. Elles se soulèvent contre les privilèges abusifs. Elles réclament à grand cri une évolution rapide de leur situation économique et sociale et attendent de leurs gouvernements qu'ils prennent des mesures efficaces pour les libérer de la faim, de la maladie et de l'ignorance et créent les conditions nécessaires à un progrès rapide. Elles ont soif de justice sociale, d'égalité dans les possibilités offertes et d'un niveau de vie plus élevé. Voilà ce que nos peuples attendent de leurs gouvernements : ceux-ci ont ainsi une immense responsabilité, celle de répondre à ces exigences légitimes et conformes aux idéaux de la Charte des Nations Unies. C'est avec une profonde satisfaction que l'on voit les chefs de gouvernement de notre continent, avec leur esprit large et leur sens des responsabilités, prendre conscience de cet éveil des masses et s'efforcer de répondre à leurs aspirations avec sympathie et dévouement.

"Certes, c'est là un défi à relever, un but qui donne un sens à la vie. Comme l'a dit Montaigne : 'Le grand et glorieux chef-d'oeuvre de l'homme, c'est vivre à propos : toutes autres choses - régner, thésauriser, bastir - n'en sont qu'appendicules et adminicules, pour le plus.'

"L'expérience a prouvé que le désir d'améliorer les conditions de vie ne peut être satisfait si les vigoureux efforts des gouvernements ne s'accompagnent pas de profondes réformes sociales et institutionnelles permettant aux paysans, aux ouvriers, aux intellectuels et aux autres groupes sociaux de récolter le fruit de leur travail et de leurs efforts. Ces réformes sont la condition préalable d'une croissance économique autonome et d'une meilleure répartition des richesses. Si l'on néglige de compléter par de telles réformes les mesures prises pour le progrès économique, on risque de voir s'agrandir le gouffre entre riches et pauvres, ce qui ajouterait au malaise social et compromettrait les perspectives de croissance. Ces réformes il appartient à chaque gouvernement de les faire conformément à la philosophie sociale et politique qui est la sienne. Elles ne peuvent être importées de l'étranger et ne doivent pas être imposées de l'extérieur. Toutefois, dans le domaine du développement économique, un vaste champ d'action s'ouvre à la coopération internationale. En fait, l'immensité des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement dans leur lutte pour un progrès économique rapide a mis en lumière l'insuffisance des mesures intérieures. C'est pourquoi les nations ont pris sur elles de résoudre leurs problèmes communs par l'assistance et la coopération mutuelles.

"N'oublions jamais que l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement est essentielle à la paix et à la stabilité du monde; elle reste d'ailleurs la préoccupation majeure des Nations Unies.

"Vous vous êtes réunis ici pour discuter de ces questions, pour passer en revue ce qu'a fait la Commission et décider de ce qu'elle fera dans l'avenir. Vous avez été chargés d'une lourde responsabilité et l'on attend de vos délibérations une importante contribution au bien-être et à la prospérité de nos peuples. Le monde semble assister actuellement à une joute : c'est à qui

enverra le premier un homme sur une autre planète. Si passionnant, si lourd de conséquences que cela puisse être, n'oublions pas qu'il est une chose beaucoup plus importante que le premier homme sur la lune, c'est l'homme sur la terre, son bien-être et son avenir.

"Je tiens à vous souhaiter le plus grand succès dans vos travaux et dans vos délibérations et un agréable séjour dans mon pays."

311. Dans le message qu'il a adressé à la Commission, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, a dit :

"Je regrette beaucoup que d'autres obligations m'empêchent d'assister à l'ouverture de votre session annuelle par Sa Majesté Impériale, à qui je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour cette preuve de l'intérêt qu'il prend personnellement aux travaux de la Commission. Sa Majesté Impériale ayant bien voulu m'inviter à Téhéran, j'espère avoir l'occasion de vous parler directement et de faire votre connaissance vers la fin de la session.

"L'Asie lutte actuellement pour édifier une civilisation moderne sur les fondations de son antique héritage culturel et pour allier harmonieusement la technique occidentale à ses propres valeurs traditionnelles. Il est donc particulièrement opportun que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la plus grande tribune internationale de l'Asie, se réunisse dans un pays qui est l'un des berceaux de la civilisation. Depuis l'antique empire des Perses, le monde a connu d'extraordinaires progrès scientifiques et industriels. Mais il a également assisté à l'ascension et à la chute de nombreuses civilisations. Il est évident que le progrès scientifique et matériel ne saurait garantir à lui seul la survivance des civilisations ni même, à l'heure actuelle, celle de l'humanité. Devant le danger toujours présent d'une hécatombe nucléaire, le monde a plus que jamais besoin de sagesse et de courage - de sagesse pour porter ses regards plus loin que l'intérêt national étroit, de courage pour demander s'il le faut des sacrifices nationaux quand l'intérêt supérieur de la communauté internationale l'exige. Mais nous ne réussirons à établir une paix durable que si nous savons extirper la pauvreté et la misère qui accablent encore plus des deux tiers de l'humanité. L'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, dont vous êtes saisis, met en lumière le fait que la production alimentaire par habitant dans les pays en voie de développement de la région de la CEAO est retombée au niveau d'il y a une trentaine d'années. Quels que soient les progrès qui ont été réalisés dans d'autres secteurs de l'économie, ce fait à lui seul montre la nécessité impérieuse d'accélérer le rythme du développement économique et l'importance que revêtent vos délibérations et vos décisions.

"Au cours de ses dix-sept années d'existence, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a fait preuve d'un dynamisme et d'une vitalité remarquables. Elle s'est affirmée non seulement comme la tribune économique de l'Asie, mais aussi comme un véritable atelier dont les extraordinaires réalisations ont eu des répercussions directes sur les économies de la région. Tout récemment, les efforts de la Commission pour jeter les bases d'une coopération plus étroite et plus concrète dans d'importants domaines comme l'industrie et le commerce ont atteint leur point culminant : la Conférence ministérielle de Manille. Les décisions de cette conférence marquent une

étape importante dans l'histoire de la Commission. Voilà un domaine précis de la coopération internationale où l'on n'obtiendra de résultats que si les participants sont prêts à combiner leurs forces pour récolter à longue échéance de plus grands avantages communs. Là aussi, on peut espérer que l'intensification de la coopération économique favorisera l'harmonie et la stabilité politiques dans la région.

"Je vous souhaite à tous beaucoup de succès dans vos délibérations et j'espère avoir le plaisir de vous saluer personnellement avant que vous n'ayez achevé votre tâche."

312. Le Secrétaire exécutif, U Nyun, a exprimé la profonde gratitude de la Commission à Sa Majesté Impériale le Chah-in-Chah et au Gouvernement iranien. La présente session, a dit U Nyun, se tient à un moment mémorable où, au sein des Nations Unies, se fait jour l'idée que la meilleure assistance à fournir au développement économique et social de chaque pays est celle qui est entreprise dans un cadre régional et par l'intermédiaire d'organisations régionales, assurant ainsi une utilisation plus efficace des ressources et de la procédure des Nations Unies. La tâche de la Commission est d'aider les pays de la région à accélérer le rythme de leur croissance économique, pour qu'il aille de pair avec leur fort accroissement démographique et pour combler le fossé qui sépare les pays industriels des pays sous-développés.

313. Le Conseil économique et social a déterminé les points principaux sur lesquels la famille des Nations Unies devra concentrer son attention, à savoir : planification pour le développement économique et social; croissance économique; progrès social; financement du développement; développement institutionnel et administratif; développement des statistiques nationales et internationales; droits de l'homme; et renseignements fondamentaux sur toutes les activités économiques.

314. Aujourd'hui, la plupart des pays d'Asie se sont lancés, d'une façon ou d'une autre, dans la planification du développement économique et plusieurs d'entre eux ont déjà plus de dix ans d'expérience à cet égard. La portée des plans nationaux varie sensiblement, notamment dans l'importance relative donnée au secteur public et au secteur privé; mais tous les pays, sans exception, en sont venus à comprendre l'utilité de la planification et de la programmation scientifiques. La plupart des pays de la région sont encore loin de voir le taux annuel d'accroissement de leur revenu national atteindre les 5 p. 100 prévus, mais tous sont conscients de ce que cela implique. Pour parvenir à ce but, il faudra intensifier vigoureusement le commerce extérieur, mobiliser une plus grosse part de l'épargne intérieure, adopter des plans et une politique financière scientifiques, trouver des stimulants aux investissements et des moyens d'assurer la stabilité des prix, intérieurs et à l'exportation. Dans plusieurs pays, malheureusement, la rapidité de la croissance démographique a, pour ainsi dire, annulé tous les avantages résultant d'un accroissement de la production; ainsi, une dizaine d'années d'efforts leur ont tout juste permis de ramener l'offre de denrées alimentaires par habitant à son niveau d'avant la guerre. C'est pourquoi la CEAE0 a mis au point, au moyen de groupes de spécialistes, des techniques de planification globale et de planification par secteur, et a cherché à aider les pays dans ce domaine et à former du personnel spécialisé, car elle sait que les plans nationaux réussiront le mieux à accélérer le taux de croissance économique s'ils sont étudiés dans le contexte du développement régional.

315. Conformément au programme d'action de la famille des Nations Unies en vue de l'élaboration de projections globales à long terme, la CEAEO a accordé une attention toute particulière aux projections afin de trouver les facteurs externes et internes déterminants du contenu et des dimensions des plans. Le modeste programme de formation en cours d'emploi de la CEAEO a abouti à la création de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, dont le premier cours vient de commencer. Cette réalisation a été rendue possible grâce à l'aide financière du Fonds spécial et aux installations offertes par le Gouvernement thaïlandais, ainsi qu'à l'aide financière promise par plusieurs pays d'Asie et d'ailleurs, et par les institutions spécialisées des Nations Unies. Le rôle de cet institut est de familiariser des fonctionnaires supérieurs avec les plus récentes techniques de la planification et avec les objectifs et le processus de planification des autres pays de la région, afin de créer un esprit plus ouvert, favorable à la coopération économique régionale et internationale.

316. Dans le domaine de la croissance économique, la CEAEO a concentré ses activités sur les deux facteurs vitaux que sont l'expansion du commerce et l'industrialisation. Elle a accordé une attention toute particulière à l'expansion du commerce en tant qu'instrument de la croissance économique, vu que les pays devraient chercher à accroître autant que possible leurs recettes d'exportation afin d'augmenter les importations des biens de production et d'équipement qui sont nécessaires à leur développement économique et industriel. L'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient s'attache cette année à l'examen du remplacement des importations par la production locale et de la diversification des exportations en tant que moyens de résoudre les difficultés de balance des paiements, moyens destinés d'ailleurs à s'intégrer dans le processus d'industrialisation et de développement économique. Le remplacement des importations a déjà eu pour effet de relever le pourcentage du revenu national provenant de l'industrie manufacturière, et des progrès particulièrement notables ont été réalisés dans le domaine de l'industrie. Les nouveaux articles manufacturés de la région trouvent sur le marché régional des débouchés proportionnellement beaucoup plus vastes que les produits traditionnels; cela prouve nettement que les échanges commerciaux intrarégionaux seront favorisés par l'industrialisation et une meilleure complémentarité entre pays de la région. En conséquence, la CEAEO a cherché à accroître les exportations de la région grâce aussi bien à des mesures de libération des échanges qu'à l'assistance des pays industriels et à la mise au point d'un programme de coopération régionale, surtout dans les domaines de l'industrie et du commerce. Elle a concentré ses efforts sur le progrès technique, sur la recherche scientifique et technique, sur les problèmes de gestion et de formation professionnelle, sur la création de l'infrastructure, sur la cartographie, les levés et les études de préinvestissement. Ces activités permettront aux pays de la région d'utiliser avec profit un plus gros volume d'investissements et d'assistance financière provenant aussi bien de la région que d'ailleurs, et d'accroître leur productivité. Le Secrétaire exécutif a lancé un pressant appel aux pays avancés qui ne participent pas encore pleinement aux divers programmes d'aide aux pays en voie de développement de la région, afin qu'ils intensifient leurs activités d'assistance à ces pays.

317. On sait que le développement social a pour résultat non seulement d'améliorer la qualité des ressources humaines, mais de créer une fondation solide pour la croissance économique générale. La CEAEO s'attaque au problème de la planification du développement social et entreprend à cet effet l'étude et l'analyse d'un secteur après l'autre. En 1963, un groupe de spécialistes s'est réuni pour étudier certains

aspects particuliers du développement social : santé publique, enseignement, habitation, développement communautaire et protection de l'enfant et de la famille; ses travaux ont orienté la planification dans les pays de la région. Quand on détermine les besoins dans les divers domaines de l'action sociale et quand on met au point des critères de répartition des ressources entre l'enseignement et les services sociaux, il convient de donner la priorité à ceux des programmes sociaux qui contribuent directement au progrès économique. La CEAE0 coopère avec l'UNESCO à la planification du développement de l'enseignement.

318. La CEAE0 a également fait des enquêtes et organisé des cycles et des voyages d'étude sur l'urbanisation, la planification urbaine et régionale, l'aménagement de zones industrielles et le développement de l'habitation, notamment en ce qui concerne les logements à bon marché construits avec des matériaux locaux. Elle met au point une conception plus large qui englobe à la fois l'habitation, la construction, l'assainissement et l'urbanisation, sans oublier que les pays doivent favoriser l'effort personnel et appliquer la technique du développement communautaire. La CEAE0 tient tout particulièrement compte des institutions traditionnelles qui peuvent être adaptées en vue du progrès économique, social et technique.

319. La région a grand besoin de mobiliser ses ressources financières et pour répondre à ce besoin, les activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, du Fonds monétaire international et de l'Association internationale du développement se sont fortement intensifiées. Ces institutions ont assoupli leurs conditions d'assistance et ont reconnu que la fourniture de logements, l'aménagement de zones industrielles, etc., font partie intégrante du processus général d'investissements et de développement. Pour déterminer quels sont les projets rentables, la CEAE0 a réuni des groupes de spécialistes, fourni des consultants et des services consultatifs, organisé des missions d'enquête sur les possibilités industrielles, préparé des projets de préinvestissement devant être financés par le Fonds spécial et indiqué les possibilités d'entreprises communes et les domaines qui se prêtent le mieux à ce type d'activité. Il est particulièrement important de noter ici la recommandation de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie relative à la création d'une banque asiatique du développement et à la mise en place d'un mécanisme de paiements qui faciliterait la libération des échanges.

320. Depuis bien des années, la CEAE0 est consciente de la nécessité d'institutions administratives adéquates en vue de la croissance économique et sociale, et elle a étudié avec soin les divers types d'organisme de planification pouvant convenir aux pays de la région. Elle a organisé des cours de formation à l'administration douanière et fourni des services consultatifs en matière d'administration publique, d'administration douanière, de pouvoirs publics locaux et d'institutions coopératives.

321. Les travaux de la CEAE0 relatifs au rassemblement de statistiques plus sûres et plus comparables ainsi qu'au perfectionnement des méthodes de rassemblement et de dépouillement des données statistiques en sont déjà à un stade avancé. La Conférence annuelle des statisticiens d'Asie s'occupe de certains problèmes spéciaux relatifs aux données globales aussi bien que sectorielles; on a fait paraître des manuels pour les recensements, les enquêtes par sondage, les études de l'habitation et autres études statistiques. Les pays de la région reçoivent désormais des services consultatifs directs en matière de statistiques, touchant les recensements

de la population, de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que les méthodes d'estimation du revenu national. On a encouragé l'organisation de stages de statisticiens, à l'échelon national aussi bien qu'à l'échelon régional.

322. Au cours de l'année passée, des progrès notables ont été réalisés dans tous les domaines d'activité de la Commission. Les comités et les autres organes subsidiaires de la Commission ont continué à concentrer leur attention sur les principaux problèmes de développement économique; ce faisant, ils ont accordé une place spéciale aux projets d'intérêt régional, à ceux qui incitent les pays à collaborer et à ceux qui ont des répercussions sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique des Etats membres.

323. Le Secrétaire exécutif a fait ensuite état des progrès continus de l'Entreprise du Mékong. Le rassemblement de données techniques se poursuit conformément au programme, et dans certains cas il est en avance sur le programme. Au cours de l'année écoulée, quatre nouveaux pays extérieurs se sont joints aux vingt pays qui coopèrent à l'exécution de ce projet. Ils ont offert leur assistance dans le domaine de la sylviculture et de la production de pâte à papier et de papier. Le montant total des ressources promises pour les divers travaux entrepris sous l'égide du Comité du Mékong a augmenté en un an de quelque 14 millions de dollars; il atteint aujourd'hui 51 millions. Sur ce total de 51 millions de dollars, environ 21 millions sont fournis en espèces et en nature par les quatre partenaires du Mékong eux-mêmes. D'autre part, 21 millions sont consacrés aux études de préinvestissement et à la planification et 26 millions aux investissements et à la construction. Le barrage sur la Nam Pong, premier des projets à atteindre la phase de la réalisation, a été mis en construction il y a un an grâce à un prêt consenti à la Thaïlande par la République fédérale d'Allemagne. Aujourd'hui, moins d'un an après, les travaux de construction ont commencé sur quatre autres affluents : la Prek Thnot, au Cambodge, où l'Australie fournit les cadres techniques; la Nam Dong et la Basse Sé Done, travaux pour lesquels la France a ouvert les crédits nécessaires au Laos; enfin la Nam Pung, dans le Nord-Est de la Thaïlande. L'Entreprise du Mékong exerce donc une influence coopérative, constructive et stabilisante qui présente une importance considérable pour les quatre pays riverains. Le Comité du Mékong a achevé des rapports d'ensemble sur les possibilités d'exécution de projets dont la construction coûtera quelque 99 millions de dollars. C'est là la première phase de son programme d'investissements. Sur ce montant de 99 millions de dollars, 26 millions environ ont déjà été trouvés ou promis. Cela laisse un solde net de quelque 73 millions de dollars à trouver encore. Le Comité du Mékong considère que les efforts qu'il fera pour s'assurer ces crédits sont sa tâche immédiate la plus importante; il espère qu'il lui sera possible de se rapprocher encore de cet objectif au cours de la présente session de la CEAE0, à Téhéran.

324. La vingtième session de la Commission se réunit au seuil d'une ère nouvelle qui marquera dans l'histoire des relations économiques internationales. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura pour but d'élaborer des mesures propres à créer une atmosphère plus saine et plus favorable aux échanges commerciaux mondiaux, et les négociations tarifaires dites "Négo-ciations Kennedy", qui auront lieu sous les auspices du GATT, auront sans aucun doute des résultats d'une grande portée pour le commerce extérieur des pays en voie de développement. Accélérer le développement économique des pays de la CEAE0 est une tâche difficile qui ne pourra être accomplie que dans la mesure où les efforts que déploient ces pays seront complétés par une politique commerciale internationale

plus progressive. Il faut trouver le moyen non seulement de permettre à ces pays de développer l'exportation de leurs produits traditionnels, mais également d'ouvrir à leurs articles manufacturés et semi-ouvrés le libre accès des marchés des pays avancés, et de leur assurer ainsi de plus grosses recettes d'exportation et une amélioration de la balance commerciale. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offrira aux pays en voie de développement une occasion unique de trouver des mesures qui, avec la collaboration des pays développés, les aideront à obtenir un taux accéléré de croissance économique.

325. Il importe au plus haut point que les pays de la région parlent d'une voix forte et collective dans les forums où se prennent les décisions importantes, car la solution de leurs problèmes entraînerait le passage de la misère à la prospérité pour les millions d'habitants de l'Asie. En outre, tous les pays du monde sont désormais si étroitement liés que pas un ne peut prétendre se développer indépendamment, quelles que puissent être ses richesses ou sa situation géographique avantageuse. Pour que l'humanité réalise une paix et une prospérité durables, il faut que toutes les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres, s'unissent dans un esprit de coopération, d'entente et d'intérêt bien compris, dans un effort résolu pour apporter bonheur et prospérité à tous.

326. En assumant la présidence, M. Alikhani a déclaré que la discussion des divers points de l'ordre du jour ferait apparaître les mesures qu'il faut prendre tant à l'échelon régional qu'à l'échelon interrégional pour réduire l'écart croissant entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays en voie de développement. L'expansion du commerce revêt une importance toute particulière et l'un des principaux sujets de discussions sera la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir prochainement.

#### Membres et participation aux séances

327. Les représentants des pays membres ou membres associés suivants ont pris part aux travaux de la session : Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa-Occidentale, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, République de Corée, République du Viet-Nam, Brunéi et Hong-kong.

328. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Danemark, de la Hongrie, d'Israël, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, de la Roumanie, de la Suède, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie et de la Yougoslavie ont participé à la session avec voix consultative; des représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse y ont participé de la même manière en vertu des résolutions 617 (XXII) et 860 (XXXII) du Conseil économique et social. Le Bureau de l'assistance technique (BAT), le Fonds spécial et le Programme alimentaire mondial étaient également représentés.

329. Ont également pris part aux travaux de la session, avec voix consultative, des représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque internationale

pour la reconstruction et le développement (BIRD), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

330. Des observateurs de l'Organisation asiatique de la productivité étaient également présents.

331. Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient également fait représenter par des observateurs : Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Organisation internationale des employeurs, Union interparlementaire, Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Fédération mondiale des anciens combattants, Alliance internationale des femmes, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes juristes, Fédération routière internationale, Union internationale des organismes officiels de tourisme et Union mondiale des organisations féminines catholiques.

332. La liste des représentants et des observateurs se trouve à l'annexe 1 au présent rapport.

#### Pouvoirs

333. Le Président a annoncé à la 304<sup>ème</sup> séance de la Commission que, conformément à l'article 12 du règlement intérieur, les deux Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

#### Election du bureau et organisation des travaux

334. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, la Commission, à la 291<sup>ème</sup> séance, a élu président M. A. Alikhani (Iran), premier vice-président M. A. H. Tabibi (Afghanistan) et deuxième vice-président M. J. R. Marshall (Nouvelle-Zélande).

335. La Commission a désigné un comité plénier pour examiner le point 11 (Aspects sociaux du développement économique dans la région de la CEAE0), le point 12 (Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAE0), le point 13 (L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région de la CEAE0) et le point 14 (Programme de travail et ordre de priorité). Mme Lacson de Léon (Philippines) a été élue présidente du Comité plénier.

336. La Commission a désigné un comité de rédaction, qui a élu président M. G. V. P. Samarasinghe (Ceylan) et a tenu trois séances. La Commission a adopté son rapport à sa 311<sup>ème</sup> séance, le 17 mars 1964.

## B. ORDRE DU JOUR

337. La Commission a adopté l'ordre du jour ci-après et décidé que l'alinéa b du point 5 serait examiné en même temps que le point 6.

1. Allocutions d'ouverture.
2. Election du Président et de deux Vice-Présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour (E/CN.11/637/Rev.1, E/CN.11/L.126).
4. Situation économique de l'Asie (E/CN.11/L.127, E/CN.11/L.129, E/CN.11/L.131).
5. Développement et plans économiques dans la région de la CEAE0 :
  - a) Institut asiatique du développement et des plans économiques - Rapport du Comité spécial; rapport d'activité du Conseil d'administration (E/CN.11/L.123, E/CN.11/650);
  - b) Financement du développement économique - Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (huitième session) (E/CN.11/L.125);
  - c) Développement des statistiques :
    - i) Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (E/CN.11/630 et Corr.1);
    - ii) Rapport du Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/651).
6. Développement du commerce dans la région de la CEAE0 : rapport du Comité du commerce (septième session) (E/CN.11/648).
7. Développement de l'industrie et mise en valeur des ressources naturelles dans la région de la CEAE0 : rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (seizième session) (E/CN.11/652).
8. Développement des transports intérieurs et des communications dans la région de la CEAE0 : rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (douzième session) (E/CN.11/638).
9. Mise en valeur des ressources hydrauliques dans la région de la CEAE0 :
  - a) Travaux du secrétariat dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/643);
  - b) Rapport du Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques (E/CN.11/L.124).

10. Mise en valeur du bassin inférieur du Mékong : rapport du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/646).
11. Aspects sociaux du développement économique dans la région de la CEAE0 :
  - a) Travaux du secrétariat dans le domaine des affaires sociales - planification du développement social, recherche, démographie, développement communautaire et services sociaux (E/CN.11/644 et Corr.1);
  - b) Rapport du Groupe de spécialistes de la planification du développement social (ECAFE/100);
  - c) Rapport du Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux du développement communautaire (ECAFE/101);
  - d) Rapport de la Conférence asiatique de la population (E/CN.11/653);
  - e) Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (E/CN.11/654).
12. Evolution de l'agriculture dans la région de la CEAE0 :
  - a) Rapport de la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture (E/CN.11/639 et Corr.1);
  - b) Rapport du Centre CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles en Asie et en Extrême-Orient (E/CN.11/636);
  - c) Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO (E/CN.11/642).
13. L'assistance technique et les activités du Fonds spécial dans la région de la CEAE0 :
  - a) Rapport d'activité du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies (E/CN.11/647);
  - b) Rapport du Fonds spécial des Nations Unies (E/CN.11/655);
  - c) Rapports des institutions spécialisées sur celles de leurs activités qui intéressent la Commission.
14. Programme de travail et ordre de priorité :
  - a) Programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour 1964-1965 (E/CN.11/L.128);
  - b) Résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations Unies qui intéressent les travaux de la Commission (ECAFE/102).
15. Date et lieu de la prochaine session.
16. Rapport annuel au Conseil économique et social (ECAFE/103 et Add.1 à 14).

## C. COMPTE RENDU DES DEBATS

### La situation économique en Asie

338. La Commission était saisie de l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1963 20/ et d'une note du Secrétaire exécutif (E/CN.11/L.129) résumant les principales questions examinées dans l'Etude. Elle s'est félicitée du choix du thème principal de l'Etude : "Remplacement des importations et diversification des exportations" qui, à son avis, était opportun et répondait aux besoins des pays de la CEAE0, et elle a jugé qu'il faudrait insister tout particulièrement sur ce point à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le secrétariat a été félicité de la manière approfondie, constructive et instructive dont il avait étudié cette question, l'illustrant d'abondantes statistiques et d'études de cas d'espèce. La Commission a estimé que l'analyse des besoins et des problèmes des pays de la CEAE0, de l'expérience qu'ils ont acquise et des résultats qu'ils ont obtenus dans le remplacement des importations et la diversification des exportations, l'examen critique des mesures adoptées, ainsi que certaines des idées et des notions statistiques que l'on trouve dans l'Etude aideraient les pays en voie de développement, et surtout les petits pays, à réviser leurs politiques et leurs programmes et à élaborer leurs futurs plans de développement économique.

339. La Commission a relevé avec inquiétude que le déficit commercial net des pays en voie de développement de la CEAE0 avait triplé en dix ans pour atteindre 2 700 millions de dollars en 1962, et que les entrées nettes de capitaux étrangers diminuaient depuis quelques années. L'avis unanime de la Commission a été que le remplacement des importations et la diversification des exportations s'imposent pour remédier à cette situation. Elle a toutefois fait sienne l'opinion selon laquelle le remplacement des importations et la diversification des exportations doivent être considérés non seulement comme des mesures qui permettront d'améliorer la balance des paiements, mais aussi comme un élément indissociable du processus général du développement économique et industriel. Elle a reconnu que le remplacement des importations et la diversification des exportations ne suffiraient pas, en eux-mêmes, à fournir les ressources nécessaires à l'achat des quantités croissantes de biens d'équipement dont on a besoin pour mettre en oeuvre les programmes de développement économique. Cela fait ressortir la nécessité d'une action coopérative internationale en matière de commerce et d'assistance. En fait, si les pays en voie de développement de la CEAE0 veulent mener à bien des programmes de développement d'une ampleur suffisante pour réaliser au moins le taux d'accroissement du revenu national assigné comme objectif à la Décennie du développement, leurs besoins d'importation ne cesseront d'augmenter et de compromettre l'équilibre de leur balance des paiements.

340. La Commission a relevé qu'en 1961, les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement de la CEAE0, bien qu'ayant augmenté, ne constituaient que 19 p. 100 des exportations mondiales. Il est évident que les pays en voie de développement devront pendant longtemps encore compter sur leurs produits primaires pour la majeure partie de leurs recettes d'exportation et qu'il

---

20/ Présentée à la Commission sous forme miméographiée (E/CN.11/L.127, première et deuxième parties, et E/CN.11/L.131); parue ultérieurement sous forme imprimée (publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.1).

faut donc renforcer ce secteur. Néanmoins, tandis que le volume total des exportations n'augmentait que de 6 p. 100 entre 1955 et 1961, les exportations d'articles manufacturés ont augmenté de 50 p. 100 pendant la même période. La Commission a donc souligné combien il était important que les pays avancés éliminent les diverses barrières commerciales comme le contingentement, les tarifs douaniers et la taxation intérieure, et réduisent les taux de fret. Le fait que les salaires soient bas dans les pays en voie de développement ne signifie pas nécessairement que les coûts de production y soient également bas; les pays avancés ne devraient donc pas arguer de ce fait pour exercer une discrimination dans leurs importations; ils doivent au contraire aider les pays en voie de développement, notamment par des échanges commerciaux, à accroître leurs revenus. On a encore suggéré que les pays avancés devraient abandonner peu à peu les industries qui demandent beaucoup de main-d'oeuvre et utilisent des techniques simples, industries dans lesquelles les pays en voie de développement bénéficient d'avantages relatifs, au profit des industries qui exigent des connaissances techniques plus poussées. On a relevé, à ce propos, que la Nouvelle-Zélande avait renoncé à créer une industrie textile. Par ailleurs, la Commission a approuvé la déclaration commune de soixante-quinze pays dont il est fait état dans la résolution 1897 (XVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

341. Les membres de la Commission sont convenus que, lorsqu'on favorise le remplacement des importations et la diversification des exportations, il importe de faire preuve de circonspection et de sagacité dans le choix des industries à développer. Il faut, dans le choix des industries, tenir dûment compte de l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle des ressources du pays; cela veut dire que le choix variera selon les pays et suivant le stade de développement; il dépendra également des ressources existantes, de l'étendue du marché, notamment des possibilités d'exportation, des mises de fonds initiales, du montant des besoins en devises et du taux de rémunération du capital.

342. La Commission a noté que les pays en voie de développement de la CEAE0 avaient déjà réussi à s'affranchir de certaines importations et que le taux d'accroissement de la production industrielle y avait atteint 8 p. 100 par an en 1963. Néanmoins, la Commission s'est dite inquiète de la lenteur de l'augmentation de la production agricole, en dépit des mesures prises (utilisation plus intensive des engrais chimiques et des insecticides, irrigation, réformes agraires, etc.); en fait, la production alimentaire n'a même pas encore retrouvé son niveau d'avant la guerre! La Commission a donc jugé souhaitable que les pays prennent, sur le plan national et sur le plan international, les mesures voulues pour remédier à cette situation. Les secteurs agricole et industriel sont interdépendants et se renforcent mutuellement; aussi la production agricole doit-elle augmenter assez rapidement pour fournir les ressources nécessaires au développement industriel. On a fait observer que l'importation de plus grandes quantités de denrées alimentaires réduirait les ressources en devises disponibles pour l'importation de biens d'équipement, ce qui nuirait à l'exécution des plans de développement, à moins d'une action internationale efficace en matière d'aide et de commerce. On a rappelé, par ailleurs, que la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées et le Congrès mondial de l'alimentation avaient fait nettement ressortir que les connaissances nécessaires à une très forte augmentation de la production alimentaire existaient bel et bien et qu'il suffisait maintenant de les adapter systématiquement à la situation de chaque jour, mettre en place les institutions nécessaires à la diffusion de ces connaissances et offrir aux cultivateurs des stimulants économiques pour les inciter à les mettre en pratique. A cette fin, il faudrait améliorer les moyens de commercialisation et adopter une

politique rationnelle des prix. La Commission a relevé, par ailleurs, que la Campagne mondiale contre la faim, patronnée par la FAO, avait justement pour but d'aider les pays à améliorer leur situation alimentaire.

343. La Commission a noté l'importance que revêtent, pour le développement des industries de remplacement des importations et d'exportation, et d'ailleurs pour l'industrialisation en général, le facteur "ressources humaines" et aussi la stabilité économique, financière et politique, l'édification de l'infrastructure nécessaire et la création d'un climat favorable aux investissements. Tout cela demande que les peuples et les gouvernements fassent des efforts résolus et courageux pour surmonter leurs difficultés. La formation de main-d'oeuvre spécialisée et de techniciens, le développement du "know-how" administratif et technique et l'édification de l'infrastructure économique et sociale doivent tenir une place d'importance dans toute politique officielle. La Commission a noté que les pays avancés assuraient la formation d'un nombre accru de techniciens des pays en voie de développement et leur envoyaient de plus en plus d'experts.

344. La Commission a relevé avec inquiétude que, malgré les divers programmes d'encouragement adoptés, les entrées nettes de capitaux privés avaient diminué depuis 1960. L'attention de la Commission a été appelée sur une étude récente d'un groupe de spécialistes de la planification du développement économique constitué par les Nations Unies, qui recommande d'adopter un code des investissements internationaux. Au cours de la session, la délégation d'un pays membre a émis l'idée que des garanties données conjointement par un groupe de pays pourraient attirer les capitalistes étrangers et que ces garanties seraient particulièrement appropriées lorsque l'industrie ou l'ouvrage envisagés sont de nature à profiter à plusieurs pays. Mais on a fait remarquer que les capitaux étrangers privés ne pourraient à eux seuls couvrir la totalité des besoins pour le développement et que l'apport de capitaux par la voie intergouvernementale ou multilatérale resterait indispensable. On a souligné, par ailleurs, la nécessité de stimuler l'épargne intérieure et de la canaliser vers les investissements jugés opportuns.

345. De l'avis de la Commission, il faudrait envisager le remplacement des importations en provenance de pays extérieurs à la région par des importations en provenance des pays de la région. L'industrialisation par le remplacement des importations ne sera pas rentable si la demande est insuffisante pour permettre aux industries nouvelles de fonctionner à l'échelle optimum et d'entraîner l'augmentation des économies externes. Pour les pays qui n'ont que des ressources limitées et un marché intérieur peu étendu, l'une des solutions est la coopération régionale, par exemple la création d'industries régionales et d'entreprises communes à plusieurs pays.

346. Les membres de la Commission sont convenus, dans l'ensemble, que le moment n'était pas encore venu de coordonner intégralement les plans nationaux de développement des pays de la région. Toutefois, le moins que les pays devraient faire dans l'immédiat serait d'échanger des renseignements sur leurs plans et programmes de développement. On a suggéré que le secrétariat de la CEAEO fasse office de plaque tournante pour cet échange de renseignements.

347. La Commission a jugé dignes d'un examen approfondi plusieurs des suggestions faites au chapitre 5 de l'Etude en vue de renforcer la coopération régionale, suggestions qui viennent s'ajouter aux mesures proposées par la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. Certaines délégations ont appuyé

les propositions relatives à un Accord asiatique sur le riz, à un Institut asiatique de formation de cadres administratifs, à un Institut asiatique de technologie, à un Bureau asiatique des normes pour l'exportation et à un Office asiatique de promotion des exportations.

### Développement et plans économiques

#### L'Institut asiatique du développement et des plans économiques

348. La Commission a pris note du rapport du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques qui s'est réuni en juin 1963 (E/CN.11/L.123) et du rapport du Conseil d'administration de l'Institut à la Commission (E/CN.11/650). Elle a noté avec satisfaction les progrès rapides réalisés dans la mise en place de l'Institut, à son siège de Bangkok, grâce à l'aide financière du Fonds spécial, aux facilités généreusement accordées par le Gouvernement thaïlandais et aux contributions promises par les gouvernements de nombreux pays d'Asie et d'ailleurs et par des institutions spécialisées des Nations Unies.

349. La Commission a noté que, depuis la signature en juin 1963 du Plan d'opérations par le Fonds spécial des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies agissant, par l'entremise de la CEAEQ, comme Agent d'exécution du projet, ainsi que par quinze Etats membres ou membres associés de la CEAEQ, le Conseil d'administration de l'Institut s'est réuni deux fois, la première en septembre 1963, la deuxième en janvier 1964, et a approuvé le programme de travail et le budget de l'Institut pour la première année, 1964. A sa première réunion, il avait donné son accord à la nomination par le Secrétaire général de M. P. S. N. Prasad au poste de Directeur de l'Institut. Depuis sa nomination, en août 1963, le Directeur a mené avec énergie les préparatifs d'ouverture de l'Institut et celui-ci a été inauguré en janvier 1964 par S. E. le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, dans des locaux convenablement aménagés mis à sa disposition par le Gouvernement thaïlandais jusqu'à ce qu'il puisse faire construire un bâtiment permanent sur un terrain dont le gouvernement lui a fait don. Il dispose d'une bibliothèque et d'autres installations; un personnel enseignant qualifié a été recruté dans la mesure du possible; trente stagiaires ont été choisis parmi des fonctionnaires de niveau moyen de quatorze pays membres de la région, qui s'occupent de développement et de planification. Le premier cours de formation de base de dix mois a officiellement commencé le 3 février 1964.

350. La Commission a estimé que le programme de travail de l'Institut pour la première année correspondait bien aux réalités et aux besoins des pays de la région. L'Institut donne la priorité à la formation plutôt qu'à la recherche et aux services consultatifs qui, à son avis, pourront être développés une fois que l'Institut aura fait des progrès suffisants et l'aideront à se tenir intimement au courant des problèmes pratiques. Le premier stage de formation de dix mois comprend un cours général, d'une durée de six mois, sur le développement et la planification économiques, un cours spécialisé de trois mois et un stage de formation en cours d'emploi dans certains pays de la région, d'une durée d'un mois. Des cours de brève durée seront organisés dans les capitales des pays de la région autres que la Thaïlande, à la demande des gouvernements intéressés et d'entente avec eux, lorsque le personnel enseignant de l'Institut sera au complet. La Commission a pris acte des demandes déjà présentées à cet effet par certains gouvernements. Quelques délégations ont exprimé l'espoir que l'Institut participerait aux travaux de recherche de l'ONU et de la CEAEQ sur les problèmes de développement et les techniques de

planification et publierait une revue spécialisée, et qu'il fournirait des services consultatifs aux gouvernements des pays membres de la région sur leur demande.

351. Plusieurs délégations ont relevé que l'Institut se heurtait à d'urgents problèmes financiers. Dans le projet initial, on a établi un budget pour cinq ans (1964-1968) qui s'élève à 3,5 millions de dollars, dont 2,4 millions fournis par le Fonds spécial et 1,1 million promis par les Etats membres ou membres associés de la CEAE0; or, les contributions en espèces promises par les gouvernements n'avaient atteint que 937 400 dollars à la date de l'ouverture de la session; en outre, les versements exigés des gouvernements participants par le Fonds spécial avant que l'Institut ne puisse commencer à fonctionner n'avaient pas encore été intégralement effectués. Autre considération : étant donné que l'Institut est installé à Bangkok, il devra faire la plupart de ses dépenses en monnaie locale dans ce pays; aussi le Secrétaire exécutif a-t-il prié les gouvernements d'envisager de verser leurs contributions en monnaie convertible, dans toute la mesure du possible, bien qu'elles aient été demandées à l'origine dans leur monnaie nationale.

352. A ce propos, la Commission a pris acte avec plaisir des nouvelles promesses de contribution annoncées par les délégations des pays suivants au nom de leur gouvernement : Japon, 40 000 dollars pour 1965-1968 sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires annuels; Pays-Bas, 25 000 dollars pour 1964-1968; Brunéi, 5 000 dollars pour 1964-1968; Samoa-Occidental, 1 000 dollars pour 1964-1968. Ces promesses nouvelles ont porté le montant total des sommes promises par les Etats membres ou membres associés de la CEAE0 à 1 008 400 dollars, soit 91 600 dollars seulement de moins que le chiffre visé de 1,1 million. La Commission a demandé aux membres de la Commission qui n'ont pas encore promis de contribution de bien vouloir le faire, et à ceux qui ont déjà promis des contributions en espèces d'étudier la possibilité d'en faire d'autres.

353. La Commission a pris acte avec reconnaissance des nouvelles offres de contribution en nature faites par les pays suivants : Australie, des experts pour diriger des cycles d'études à l'Institut pendant de courtes périodes; Pays-Bas, un chargé de cours; Union soviétique, deux chargés de cours pour une période d'un an environ ou cinq bourses pour des stagiaires de l'Institut originaires de pays de la CEAE0 qui voudraient poursuivre leurs études dans des institutions de l'Union soviétique.

354. La Commission a relevé avec satisfaction la collaboration étroite qui s'est établie entre l'Institut et diverses institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS, la BIRD et le FMI qui, répondant à la demande du Directeur, ont généreusement consenti à détacher du personnel pour participer aux travaux de l'Institut ou à fournir du matériel d'enseignement et de référence. La Commission a autorisé le Directeur de l'Institut à poursuivre ses consultations avec ces institutions en vue du maintien de cette collaboration.

355. La Commission a fait l'éloge du rapport du Conseil d'administration de l'Institut à la Commission et elle a adopté la recommandation du Conseil selon laquelle les sept membres de celui-ci, qui doivent être des personnes d'une compétence technique éprouvée originaires de sept pays membres ou membres associés de la région de la CEAE0, seraient élus pour trois ans par la Commission lors de ses sessions annuelles. Pour donner suite à cette recommandation, la Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution (résolution 49 (XX); voir troisième partie du présent rapport).

## Planification du développement économique

356. La Commission a fait l'éloge du rapport très complet sur la huitième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques (E/CN.11/L.125) qui a traité du rôle du commerce dans la planification du développement économique, ainsi que des études faites par le secrétariat à l'occasion de cette session et publiées dans le numéro de décembre 1963 de l'Economic Bulletin for Asia and the Far East. Elle a jugé que le choix du commerce extérieur comme thème de discussion à la huitième session du Groupe de travail était particulièrement opportun et lourd de signification à un moment où la question préoccupe considérablement les esprits en raison de la réunion prochaine de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

357. Reconnaissant l'importance cruciale que revêt le commerce international pour les plans nationaux de développement, tant à l'étape de l'élaboration qu'à celle de la mise en oeuvre, la Commission a appuyé l'idée que les programmes d'exportations et d'importations doivent être intégrés aux plans généraux de développement si l'on veut éviter les écueils de la planification partielle. On ne saurait, sans graves inconvénients, faire des plans d'investissements intérieurs et des plans de production sans tenir compte du secteur extérieur, et c'est dans la mesure où les objectifs d'exportation et d'importation auront été atteints que le plan national de développement sera couronné de succès.

358. La Commission a souligné qu'il est du plus grand intérêt pratique, pour prendre les décisions de politique en la matière, de prévoir les disponibilités et les besoins en devises pour de courtes périodes. Dans les pays où existe le contrôle des changes, l'établissement d'un budget-devises a pour fonction essentielle d'assurer la répartition judicieuse des maigres ressources en devises entre diverses utilisations concurrentes, d'après un ordre de priorité.

359. La Commission a pris note avec satisfaction du travail de défrichage accompli par le secrétariat dans le domaine des projections du commerce extérieur de la région de la CEAE0 jusqu'en 1980; elle l'a jugé extrêmement utile en ce qu'il donne une idée de l'ampleur des problèmes que connaîtront sans doute les pays de la CEAE0 dans leurs efforts pour combler le déficit probable de leur balance des paiements. Même dans l'hypothèse d'un faible taux de croissance, l'étude indique que le déficit annuel de la balance des paiements des pays en voie de développement de la CEAE0 passera du chiffre actuel de 2 milliards 700 millions de dollars à 9 milliards en 1980. A supposer que l'aide étrangère et les entrées de capitaux poursuivent leur évolution actuelle, on arriverait au chiffre de 3 milliards 500 millions de dollars, ce qui laisserait un déficit de 5 milliards et demi de dollars qu'il faudrait combler grâce à diverses mesures prises à l'échelon international, notamment l'expansion des exportations d'articles manufacturés et semi-ouvrés et l'intensification des activités de remplacement des importations. Cela supposerait une nouvelle division internationale du travail, tant pour la production que pour les échanges.

360. La valeur des projections du commerce dépend, certes, de la sûreté des données et de la validité des hypothèses de base; aussi la Commission a-t-elle été d'avis que ces projections pourraient être améliorées grâce à une étroite collaboration entre les gouvernements de la région et le secrétariat. Elle a fait siennes les suggestions contenues dans l'étude du secrétariat concernant la nécessité d'étendre les projections à un plus grand nombre de produits, de tenir compte de l'évolution

probable des termes de l'échange et de combiner les projections par produits avec les projections sectorielles de la future structure économique.

361. La Commission a noté avec intérêt les vues du Groupe de travail sur l'évolution probable de la direction du commerce extérieur des pays en voie de développement de la région et sur la nécessité de mettre au point des mesures de principe pour modifier la structure de la production des exportations de manière à donner une plus grande place aux produits et aux marchés qui jouissent d'une demande relativement forte. La Commission a partagé l'avis du Groupe de travail sur la nécessité pour les pays de la région de coopérer étroitement en vue d'élargir les débouchés qu'ils s'offrent mutuellement et de tirer parti des économies d'échelle réalisables à l'échelon régional afin de rendre la production plus rentable.

362. La Commission a reconnu qu'en raison de l'importance que revêtent les devises dans la planification du développement, les projections du commerce offriront un point de départ commode pour des projections globales et sectorielles de la croissance économique dans la région. Elle a constaté avec satisfaction les progrès réalisés à cet égard par le Centre régional des projections et de la programmation économiques.

363. La Commission a été heureuse de constater que le Groupe de travail avait réussi à cristalliser les vues des spécialistes officiels sur les problèmes de commerce et de développement qui se posent aux pays en voie de développement de la région. Elle a pensé, comme le Groupe de travail, que le choix des instruments d'exécution doit se faire uniquement dans le cadre du programme de développement et elle a souligné la nécessité d'envisager ensemble la politique de restriction des importations et les mesures de promotion des exportations. Elle a appuyé dans l'ensemble les suggestions faites par le Groupe de travail sur quelques-unes des questions fondamentales de politique économique internationale; elle a évoqué, à ce propos, les travaux accomplis par le Comité du commerce et ses organes subsidiaires au cours de la période considérée.

364. La Commission a relevé avec satisfaction que le secrétariat était désormais en mesure de fournir des services consultatifs pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement, à la demande des gouvernements des pays de la région, grâce à la présence du conseiller régional en matière de planification du développement économique.

#### Statistiques

365. La Commission a passé en revue les progrès des pays de la région dans le domaine des statistiques, exposés dans le rapport de la cinquième session de la Conférence des statisticiens d'Asie (E/CN.11/630) et dans le rapport du Cycle d'études des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/651).

366. Elle a constaté que les organisations de statistiques se développaient dans les pays de la région et elle a jugé qu'il fallait les renforcer pour faire face aux besoins croissants des pays dans ce domaine. Il est indispensable de disposer de statistiques complètes, précises et à jour pour prendre des décisions de principe; aussi la Commission a-t-elle recommandé d'amalgamer les données statistiques qui existent dans les pays de la région. Elle a pensé, comme le Cycle d'études des statistiques et programmes du logement, qu'il importe d'avoir un

système intégré de statistiques pour pouvoir évaluer la situation économique et sociale d'un pays, et elle a vivement engagé les gouvernements ainsi que les institutions internationales et régionales à encourager le rassemblement et l'amélioration des statistiques de base nécessaires aux programmes de logement, et d'entreprendre notamment le recensement de l'habitation, des enquêtes sur le logement, le rassemblement des statistiques courantes du logement et des statistiques démographiques et l'établissement des comptes de la nation.

367. La Commission a noté que le récent développement des statistiques, notamment dans le domaine des comptes de la nation, avait été fort utile aux pays de la région pour mettre au point leurs plans de développement. Elle s'est félicitée de la proposition relative à l'organisation à Bangkok, en juin 1964, d'un cycle d'études sur les comptes de la nation.

368. La Commission a insisté sur la nécessité de développer et d'appliquer la technique des sondages pour rassembler rapidement et à peu de frais les données socio-économiques; il serait bon pour cela de créer des services d'enquêtes par sondage et de donner plus d'extension aux services existants. Elle s'est félicitée de la proposition tendant à l'organisation, en 1965 ou en 1966, d'un cycle d'études sur la technique des sondages.

369. Etant donné que la mécanisation du dépouillement des données hâterait l'analyse des statistiques rassemblées en vue de la mise au point des plans de développement, certaines délégations ont accueilli avec satisfaction la recommandation de la Commission des statisticiens d'Asie invitant le secrétariat à faire une enquête approfondie sur le matériel de dépouillement des données qui existe dans les pays de la région et de réunir un cycle d'études ou un groupe de travail au cours de la deuxième moitié de la Décennie du développement.

370. La Commission a accueilli avec satisfaction la recommandation du secrétariat concernant l'inventaire du personnel statisticien et des moyens de formation qui existent dans la région. Elle a recommandé de réunir un cycle d'études pour examiner la question de l'évaluation des données fournies par les recensements de la population auxquels les pays de la région ont procédé ces dernières années.

371. La Commission a été d'accord, dans l'ensemble, avec la Conférence des statisticiens d'Asie pour recommander qu'un groupe de travail ou un cycle d'études soit chargé d'examiner la question des données sur les prix, qui doivent être complètes et exactes, et que cette question soit discutée en temps opportun à une session de la Conférence des statisticiens d'Asie.

372. La Commission a noté les progrès rapides faits dans la région en matière de comparabilité internationale des statistiques, grâce à l'aide du Bureau de statistique des Nations Unies et du secrétariat de la CEAEQ. Le fait qu'un plus grand nombre de pays ont adopté la Classification type pour le commerce international (CTCI) a beaucoup facilité, sur le plan international, la comparaison des statistiques du commerce extérieur. La Commission a relevé la création, au sein du Bureau de statistique des Nations Unies, d'un centre international des statistiques du commerce, chargé de rassembler et de dépouiller les données sur le commerce international, et elle a exprimé l'espoir que les travaux du Centre seraient renforcés grâce à une coopération plus étroite avec les commissions économiques régionales, les pays, les institutions spécialisées et les organisations connexes, et que ces statistiques du commerce seraient particulièrement utiles aux pays de la région.

373. La Commission a pris note de l'aide apportée au développement des statistiques par les divers groupes de travail, cycles d'études et services consultatifs régionaux, organisés par la CEAEAO grâce au concours de la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies. Elle a exprimé l'espoir que cette assistance ne cesserait de s'intensifier au cours des prochaines années de la Décennie du développement, afin de faciliter la mise en oeuvre des divers programmes de développement des statistiques.

#### Commerce

374. La Commission a étudié le rapport du Comité du commerce (septième session) (E/CN.11/648) et elle a noté que les travaux de la CEAEAO dans le domaine du commerce, fortement étendus et intensifiés au cours de l'année considérée, s'étaient surtout concentrés sur deux thèmes principaux, à savoir le développement de la coopération économique et commerciale en Asie, en exécution de la résolution 45 (XIX) de la Commission, et les travaux préparatoires en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à la résolution 44 (XIX) de la Commission sur cette question. Le secrétariat a également poursuivi ses travaux dans d'autres domaines : administration douanière, arbitrage commercial, transports et fret maritimes, foire commerciale de l'Asie et autres sujets pertinents.

#### Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

375. La Commission a accordé une grande attention à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui allait se réunir peu après sa vingtième session. Elle a félicité le secrétariat des travaux préparatoires très utiles qu'il a effectués en vue de la Conférence : préparation d'études sur certaines des questions qui y seront abordées, présentation aux gouvernements des Etats membres et aux organes appropriés de la CEAEAO de documents sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et assistance aux gouvernements de la région de la CEAEAO dans leurs consultations mutuelles. La Commission a entendu avec grand intérêt un exposé de M. Raul Prebisch, secrétaire général de la Conférence, qui était venu à Téhéran spécialement dans ce but, ainsi que pour consulter les représentants des Etats membres de la Commission. Elle était saisie du rapport de M. Prebisch intitulé "Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement", qui expose, à l'intention de la Conférence, les principales questions qui se posent et propose un programme intégré de mesures à prendre, dans le domaine du commerce et du développement. La Commission a également entendu un exposé de M. Mayobre, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine, et elle a pris note du rapport sur la réunion des pays d'Amérique latine consacrée à la Conférence.

376. La Commission a rappelé que la Conférence ministérielle de la CEAEAO sur la coopération économique en Asie, tenue en décembre 1963, avait, dans une résolution spéciale, incité les Etats membres de la région de la CEAEAO à faire des préparatifs minutieux en vue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à se consulter avant et pendant la réunion et à chercher à mettre au point une méthode commune applicable aussi bien aux pays de la région qu'aux pays en voie de développement d'autres régions. La vingtième session de la Commission, en se réunissant à la veille de la Conférence de Genève, fournissait surtout aux pays en voie de développement de la région de la CEAEAO une occasion fort opportune de procéder à des échanges de vues et de mettre au point une attitude commune au sujet de divers problèmes. On a fortement insisté sur le fait que l'approche de la

Conférence sur le commerce et le développement offrait une occasion unique aux **pays** en voie de développement de mettre au point, en coopération avec les pays développés, des politiques nouvelles et des programmes nouveaux dans les deux **domaines** connexes du commerce et du développement, et qu'il ne fallait épargner aucun **effort** pour atteindre cet objectif.

377. Au cours des débats sur les diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, on a vivement insisté sur la nécessité : i) d'élaborer et de mettre en oeuvre une série cohérente de mesures destinées à multiplier les débouchés qu'offrent les pays avancés aux produits primaires, aux articles manufacturés et semi-manufacturés exportés par les pays en voie de développement et à éliminer **tous** les obstacles qui s'opposent à ces exportations; ii) de mettre au point des mesures internationales visant à assurer des prix stables et rémunérateurs aux pays en voie de développement pour leurs exportations de produits primaires et à établir un rapport rationnel entre les prix des biens d'équipement et les prix des produits d'exportation des pays en voie de développement, les premiers ayant tendance à augmenter et les seconds à baisser; et iii) d'améliorer les arrangements institutionnels et de créer de nouveaux mécanismes et de nouvelles méthodes pour la mise en oeuvre des décisions de la Conférence.

378. La Commission a relevé avec un intérêt tout particulier les suggestions et propositions faites dans son rapport par le Secrétaire général de la Conférence à propos des questions suivantes et la manière dont il envisage la résolution des problèmes qu'elles soulèvent :

i) Accords internationaux sur les produits de base; élargissement de la portée de ces accords et de l'action intergouvernementale visant non seulement à accroître le pouvoir d'achat des pays d'exportation primaire, mais aussi à coordonner les politiques de production et de commerce des pays importateurs et des pays exportateurs;

ii) Financement compensatoire : versement d'une compensation pour toute aggravation des termes de l'échange subie par les pays en voie de développement; méthodes et critères permettant d'établir quelle est l'aide compensatoire à accorder et quel est le mécanisme à mettre en place à cet effet;

iii) Fixation d'objectifs quantitatifs, ayant un caractère indicatif, pour les importations de produits primaires et d'articles manufacturés dans les pays avancés, et mesures permettant d'atteindre ces objectifs;

iv) Traitement préférentiel accordé par les pays avancés aux produits industriels importés de pays en voie de développement;

v) Allègement du fardeau que constitue pour les pays en voie de développement le service de la dette extérieure; réaménagement des échéances et des autres conditions de la dette extérieure;

vi) Groupements régionaux de pays en voie de développement qui mettraient en commun leurs ressources pour accélérer leur développement; types d'arrangements préférentiels et d'accords de paiements recommandés;

vii) Expansion des échanges entre les pays à économie planifiée et les pays à économie de marché, avancés ou en voie de développement;

viii) Mesures spéciales d'assistance aux pays en voie de développement les moins avancés, notamment aide financière et promotion des exportations.

379. En ce qui concerne la question primordiale des arrangements institutionnels, la Commission, tout en reconnaissant que la décision définitive appartient à la Conférence, a prié le Secrétaire général des Nations Unies de réunir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement périodiquement, tous les deux ans environ, pour passer en revue la mise en oeuvre des programmes et politiques touchant le commerce international et de prendre les mesures voulues pour améliorer les arrangements institutionnels, y compris la création de nouveaux mécanismes et de nouvelles méthodes pour la mise en oeuvre des décisions de la Conférence. Par ailleurs, elle a vivement insisté pour que, dans tout arrangement institutionnel ou tout mécanisme qui serait créé à la suite de la Conférence, le dispositif de coopération intergouvernementale que constituent déjà les commissions économiques régionales, ainsi que, le cas échéant, tout autre appareil international, soient utilisés pleinement et avec le maximum d'efficacité.

380. Les vues, recommandations et propositions de la Commission ont été groupées dans une résolution d'ensemble (résolution 50 (XX); voir troisième partie du présent rapport). Tout en se félicitant de l'adoption de cette résolution, certaines délégations ont souligné que leur gouvernement n'avait pas encore pris définitivement position sur tous les points soulevés, lesquels feront de toute façon l'objet de négociations à la Conférence de Genève.

#### Coopération économique régionale

381. La Commission a constaté avec satisfaction les très grands progrès réalisés pendant l'année 1963-1964 dans la mise en oeuvre de sa résolution 45 (XIX) sur les mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développement du commerce et de l'industrie, ainsi que le succès remporté par l'historique Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

382. Elle a estimé que la résolution adoptée par la Conférence ministérielle et le programme de coopération économique régionale qui y est esquissé marquent une importante étape dans l'histoire de la Commission et traduisent la détermination et la volonté des pays de la région d'aller de l'avant dans la promotion du développement économique et dans l'expansion du commerce intrarégional.

383. La Commission a souligné qu'il fallait tirer le meilleur parti de l'impulsion donnée par la Conférence ministérielle de Manille et que tant les pays membres de la région que le secrétariat devraient donner la priorité absolue à l'exécution du programme adopté par cette conférence. Elle a noté que des groupes de travail de spécialistes des réunions spéciales étudieraient : la libération du commerce, la création d'une banque asiatique du développement, la création d'industries et entreprises communes régionales et sous-régionales et la question des transports et du fret maritimes. En priant instamment le secrétariat de constituer rapidement ces groupes, la Commission a reconnu que l'intérêt actif et la collaboration des pays membres de la région étaient indispensables pour que les groupes de spécialistes puissent arriver à des propositions concrètes, et elle a vivement engagé ces pays à apporter sans réserve leur concours au secrétariat en donnant aux groupes tous les renseignements nécessaires et en envoyant des spécialistes à leurs réunions. On a fait valoir que si la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a eu de bons résultats, c'est grâce à l'excellent travail préparatoire effectué par le Groupe de spécialistes de la coopération économique régionale et par la Réunion préparatoire à la Conférence ministérielle. En vue d'informer les personnes qui

n'appartiennent pas aux milieux gouvernementaux, les universitaires et les commerçants par exemple, la Commission a demandé que le rapport du Groupe de spécialistes paraisse sous forme de publication imprimée des Nations Unies. La participation constante de spécialistes et de fonctionnaires des divers gouvernements est essentielle pour faciliter l'élaboration de propositions pratiques, acceptables et réalisables concernant tel ou tel domaine précis de la coopération économique régionale. Aussi la Commission a-t-elle noté avec satisfaction que l'on réunirait de temps à autre des conférences ministérielles pour passer en revue et stimuler les progrès de la coopération économique régionale.

384. La Commission a reconnu que l'aide des pays membres qui ne font pas partie de la région est également très précieuse pour la coopération économique régionale et elle a exprimé l'espoir que cette aide serait fournie pour des projets précis. Elle a jugé qu'il y aurait intérêt à s'assurer les conseils et le concours de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour l'étude envisagée sur la création éventuelle d'une banque asiatique du développement, et elle a prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Elle a appris avec plaisir que le Secrétaire exécutif avait déjà obtenu l'assurance que la Banque interaméricaine de développement lui apporterait à cet égard son aide et sa coopération.

#### Transports en transit des pays sans accès à la mer

385. Les gouvernements des quatre pays de la région de la CEAEO qui n'ont pas d'accès à la mer, c'est-à-dire l'Afghanistan, le Laos, la Mongolie et le Népal, ont appelé l'attention de la Commission sur la nécessité de reconnaître pleinement les besoins des pays sans accès à la mer pour leurs transports en transit et de veiller à ce que la loi et la pratique internationales leur accordent toutes facilités à cet égard, compte tenu des besoins résultant de leur développement économique. A ce propos, la Commission a rappelé la recommandation qu'elle avait elle-même adoptée à sa douzième session, en 1956 21/, et la résolution 1028 (XI) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 656ème séance plénière.

386. La Commission a relevé que la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie avait reconnu, dans sa résolution, le droit de libre transit pour les pays sans accès à la mer, les considérations spéciales que font intervenir les problèmes de transports et de transit de ces pays et l'importance des rapports qui existent entre ces problèmes d'une part et les questions de coopération régionale et d'expansion du commerce intrarégional d'autre part; elle a également noté que le Secrétaire exécutif de la CEAEO avait appelé l'attention du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur cette résolution. La Commission a constaté en outre que le Comité préparatoire avait décidé, à sa troisième session, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la Conférence, au point 10, alinéa e), avec le libellé suivant : "Principes régissant les relations commerciales internationales et politiques commerciales favorables au développement".

---

21/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Supplément No 2 (E/2821), par. 270.

387. La Commission a reconnu que cette question était d'importance cruciale pour les pays sans accès à la mer et elle a donc fortement recommandé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'examine d'urgence et avec bienveillance. La Commission sait très bien que les pays de la région de la CEAE0 qui n'ont pas d'accès à la mer ont conclu avec leurs voisins des accords bilatéraux pour s'assurer des facilités de transit et que ces accords sont appliqués dans un esprit de compréhension mutuelle et de bonne volonté; néanmoins, elle a admis qu'il était nécessaire de reconnaître les besoins des pays sans accès à la mer par la conclusion d'un instrument international ou d'une convention internationale satisfaisante. On a fait observer, à ce propos, que la Convention de Barcelone, qui remonte à 1921, demande à être révisée et qu'il y aurait lieu d'élaborer une convention internationale appropriée et efficace pour assurer aux pays sans accès à la mer la liberté de transit. A cet effet, la Commission a recommandé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit avoir lieu prochainement, crée un comité spécialement chargé de cette question; elle a noté aussi que les pays sans accès à la mer se proposent de présenter à la Conférence de Genève deux projets de convention, dont elle n'avait pas été saisie. Elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution qui contient les vues et recommandations ci-dessus (résolution 51 (XX); voir troisième partie du présent rapport).

#### Faits nouveaux concernant la Communauté économique européenne (CEE)

388. Les représentants des pays de la région ont à nouveau exprimé la profonde inquiétude que leur inspire la politique de la Communauté économique européenne sur le protectionnisme agricole, les tarifs douaniers, les restrictions quantitatives, la taxation intérieure et l'association des Etats africains. On a dit que le nouveau règlement sur le riz et la taxe élevée qui frappe les produits dérivés du tapioca avaient eu de fâcheuses répercussions sur les exportations de ces produits vers la Communauté par certains pays tiers. Les représentants de la Birmanie et de la Thaïlande ont dit qu'ils espéraient vivement voir la Communauté réformer dès que possible son règlement sur le riz et la taxe sur les produits dérivés du tapioca.

389. La Commission a pris acte des assurances qui ont été de nouveau données au nom de la CEE, selon lesquelles celle-ci appliquera une politique tournée vers l'extérieur et tiendra compte des intérêts économiques et commerciaux des pays tiers. Elle a également relevé que le règlement concernant la politique agricole de la Communauté prévoit son réexamen au cas où sa mise en oeuvre aurait des effets défavorables sur les relations commerciales traditionnelles, notamment entre les pays en voie de développement et la Communauté. La Commission a dit son vif espoir de voir ces assurances réitérées se traduire intégralement dans la réalité par des mesures appropriées que la Communauté prendra à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et lors des négociations tarifaires dites "négociations Kennedy".

#### Le commerce avec les pays d'économie planifiée

390. La Commission a appris avec intérêt que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement étudierait cette question et que le secrétariat de la CEAE0 avait préparé à son intention une excellente étude sur le commerce entre les pays en voie de développement de la CEAE0 et les pays d'économie planifiée. Elle a recommandé que le secrétariat poursuive ses travaux en la matière et a prié les gouvernements des pays membres de l'y aider en lui fournissant les renseignements nécessaires.

391. La Commission a noté que plusieurs pays de la région de la CEAE0 avaient, depuis quelques années, développé leurs échanges avec les pays d'économie planifiée et que ce commerce se développe rapidement, encore qu'il ne constitue jusqu'à présent qu'une part modeste du montant total des échanges. On a signalé des possibilités de développer encore ce commerce, aussi bien pour les matières premières que pour les articles manufacturés, à condition que le climat y soit favorable. On a souligné, à ce propos, l'intérêt des accords et contrats à long terme. On a émis l'avis que l'expansion du commerce entre pays en voie de développement et pays d'économie planifiée est liée aux échanges entre ces derniers et les pays avancés et qu'il y aurait lieu que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement étudie le problème dans son ensemble.

392. Plusieurs délégations ont dit que, pour développer leurs échanges avec les pays en voie de développement, les pays d'économie planifiée devraient laisser entrer de plus en plus les produits non traditionnels de ces pays.

#### Transports et fret maritimes

393. La Commission a noté la profonde inquiétude qu'inspire à la plupart des pays de la région le niveau élevé du fret maritime et sa tendance à monter, ce qui fait obstacle à leurs exportations et augmente le coût de leurs importations et, en fait, aggrave le déficit de leur balance des paiements. Elle s'est félicitée de ce que la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie ait demandé aux pays de la région ainsi qu'au secrétariat d'entreprendre l'étude technique nécessaire sur les questions de transports et de fret maritimes et d'organiser dans un proche avenir une réunion spéciale de spécialistes des transports maritimes.

394. La Commission a noté avec satisfaction que la question des taux de fret viendrait devant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et que le secrétariat de la CEAE0 avait rédigé à l'intention de la Conférence une note indiquant les difficultés que rencontrent les divers pays de la région, les mesures qu'ils ont prises pour réduire le fret et leurs vues en la matière. Les pays de la CEAE0 estiment qu'il faut prendre de toute urgence les mesures nécessaires, sur le plan régional et sur le plan international, pour réformer la structure des tarifs de fret en vue de promouvoir le commerce des pays en voie de développement.

#### Foire commerciale de l'Asie

395. La Commission a été heureuse de noter les progrès réalisés par le Gouvernement thaïlandais dans les préparatifs de la première Foire internationale de l'Asie, qui sera organisée à Bangkok en 1966 avec le concours de la CEAE0. Elle a estimé que le succès de la Foire dépendrait non seulement des travaux préparatoires faits avec soin par le gouvernement du pays d'accueil, mais aussi de la participation et de la coopération actives et entières des gouvernements des pays membres. Elle a prié le Gouvernement thaïlandais d'envoyer dès que possible les invitations accompagnées de renseignements concernant les règlements et les tarifs, afin de donner aux autres gouvernements le temps de les étudier à fond et de tout faire pour préparer leur participation à la Foire de manière à en garantir le succès.

## Industrie et ressources naturelles

396. La Commission a attaché une grande importance aux travaux du secrétariat dans les domaines de l'industrie et des ressources naturelles car, du fait de l'accroissement de la production dans les secteurs agricole et industriel et de la mise en valeur plus active des ressources naturelles, la diversification des exportations est considérée comme la condition sine qua non d'un développement économique rapide. Elle a pris note du fait qu'en 1963 le secrétariat avait intensifié ses travaux en organisant des réunions techniques, en entreprenant des études, en mettant sur pied des enquêtes sur les possibilités industrielles et en y participant lui-même, et en fournissant aux pays des services consultatifs directs par l'intermédiaire de ses conseillers régionaux. En 1963, le secrétariat a ainsi organisé six réunions techniques, à savoir : le Groupe de travail d'experts géologues, le Sous-Comité des ressources minérales, le Groupe de travail de la petite industrie, le Cycle d'études des méthodes et techniques de prospection géochimique et la Conférence sur le développement des industries des engrais en Asie et en Extrême-Orient. Il a participé également à quatre réunions à l'extérieur de la région, à savoir : le Cycle d'études de la CEPAL sur la programmation industrielle à Sao Paulo, le voyage d'étude des techniciens de l'habitation et du bâtiment en Union soviétique, le Cycle d'études des statistiques et programmes de logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Copenhague, et le Colloque interrégional des Nations Unies sur les progrès techniques de la sidérurgie et leur application dans les pays en voie de développement, en Tchécoslovaquie. Toutes ces réunions ont donné lieu à des suggestions et recommandations d'intérêt pratique pour les pays de la région.

397. A sa sixième session, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a étudié dans leur ensemble les progrès de l'industrialisation et de la mise en valeur des ressources naturelles dans les pays de la région; il a précisé quels étaient les problèmes communs et proposé des mesures qui pourraient aider à résoudre ces problèmes. La Commission a exprimé l'espoir que le Comité continuerait à s'attacher à l'étude de la programmation du développement à long terme dans les domaines de l'industrie et des ressources naturelles.

398. On a fait valoir que dans la plupart des pays de la région, le taux de croissance industrielle, déjà faible, avait encore fléchi en 1962 et au cours du premier trimestre de 1963. Le taux élevé d'accroissement démographique de beaucoup de pays freine les efforts coûteux faits pour relever le niveau de vie. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles a souligné à juste titre qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes, à l'échelon national aussi bien qu'à l'échelon international, pour accélérer l'expansion industrielle des pays en voie de développement de la région. A cet égard, la Commission a été d'avis que la politique du secrétariat consistant à intensifier les services consultatifs directs qu'il fournit aux pays en voie de développement de la région était un pas dans la bonne direction, et elle a exprimé l'espoir que le secrétariat pourrait renforcer encore ce type d'activité.

### Colloque mondial sur l'industrialisation

399. La Commission a pris note de la résolution 940 (XVIII) de l'Assemblée générale sur l'"Action dans le domaine du développement industriel", par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été prié d'entamer des consultations notamment avec les commissions économiques régionales quant à l'utilité d'organiser, en 1966 au plus tard, un colloque international précédé, le cas échéant,

de colloques régionaux et sous-régionaux et portant sur les problèmes de l'industrialisation des pays en voie de développement. De l'avis de la Commission, le colloque international envisagé permettrait aux pays asiatiques de tirer profit de l'expérience des pays développés dans le domaine de l'industrialisation. Il pourrait également amener les pays de la région à adopter une attitude coordonnée pour s'attaquer aux problèmes communs de l'industrialisation. La Commission a fait siennes les suggestions du Comité relatives aux objectifs du colloque et elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution à ce sujet (résolution 52 (XX); voir troisième partie du présent rapport). Elle a exprimé l'espoir que le colloque susciterait dans le domaine de l'industrialisation un intérêt analogue à celui que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a suscité dans le domaine du développement du commerce.

400. De l'avis général, le colloque serait un excellent moyen de faire connaître aux pays plus industrialisés les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement de la région dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'industrialisation, ainsi que les efforts que font ces pays pour attirer des capitaux et le "know-how" technique étrangers. A ce colloque, les pays de la région de la CEAEO pourraient présenter, collectivement et individuellement, un tableau d'ensemble de leur potentiel de développement et des possibilités d'investissement dans leurs industries. La Commission a rappelé qu'à plusieurs sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, on avait suggéré que le secrétariat devrait faire paraître un manuel des investissements dans la région. Cette publication pourrait présenter au colloque mondial un tableau d'ensemble des possibilités d'investissements industriels dans la région.

401. La Commission a jugé aussi qu'en plus des études faites par les Etats membres eux-mêmes, le secrétariat devrait, après avoir consulté les différents pays de la région, obtenir les renseignements de base nécessaires afin que certains problèmes communs puissent être cernés et étudiés à fond.

402. De l'avis de la Commission, il serait souhaitable de réunir un colloque asiatique de l'industrialisation en 1965, avant le colloque mondial de 1966. Toutefois, étant donné que le Comité de l'industrie et des ressources naturelles tiendra deux sessions avant la réunion du colloque mondial, il serait possible de faire de ces sessions des réunions préparatoires en vue de ce colloque. La Commission a jugé que le Comité devrait consacrer le plus clair de sa prochaine session à l'étude des problèmes qui seront examinés au colloque mondial. Elle a étudié ensuite la question de savoir s'il faudrait réunir un colloque régional séparé. Ce colloque régional, s'il a lieu, devrait à son avis se concentrer sur certains projets précis. A cet égard, il a été suggéré que l'on examine en priorité : a) les mesures à prendre pour l'implantation ou l'expansion de certaines industries; b) l'implantation éventuelle d'industries communes, à l'échelon national ou à l'échelon sous-régional, conformément aux directives données par la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

#### Coopération régionale dans les domaines de l'industrie et des ressources naturelles

403. La Commission a noté que la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie s'était fortement préoccupée de la possibilité de développer l'industrie et de mettre en valeur les ressources naturelles au moyen d'efforts conjoints des pays de la région. Elle a estimé qu'une telle action conjointe se trouverait facilitée si le secrétariat réunit rapidement les groupes spéciaux sur

la coopération régionale dans le domaine de l'industrie prévus par la résolution sur la coopération économique régionale adoptée par la Conférence ministérielle. Le Comité de l'industrie et des ressources naturelles avait en outre, à sa seizième session, suggéré notamment d'organiser des pourparlers relatifs à l'expansion industrielle et de créer un centre régional de planification et de promotion industrielles au sein du secrétariat.

404. La Commission a appuyé, dans l'ensemble, la proposition tendant à l'organisation de pourparlers relatifs à l'expansion industrielle, semblables aux pourparlers relatifs à l'expansion commerciale qui ont lieu régulièrement depuis plusieurs années et donnent d'excellents résultats. A son avis, ces pourparlers devraient avoir lieu à un moment de l'année qui permettrait de les coordonner étroitement avec les pourparlers commerciaux ainsi qu'avec la session annuelle du Comité de l'industrie et des ressources naturelles. Cependant, la préparation de ces pourparlers industriels devrait être quelque peu différente de celle des pourparlers commerciaux. Il faudrait en effet recueillir et fournir aux participants toutes sortes de détails, certains d'entre eux très techniques, sur les industries dont ils voudraient étudier les possibilités d'implantation. Il faudrait présenter en détail les divers processus industriels et faire des analyses de marché. La Commission a prié les Etats membres de faire connaître au secrétariat de temps à autre les domaines d'activités et les industries qui les intéressent et de proposer les industries qui, à leur avis, pourraient se prêter à une action commune.

405. Afin d'entreprendre ces études d'une façon systématique et continue, la Commission dans l'ensemble a jugé, d'accord en cela avec le Comité, que le secrétariat devrait créer un service qui s'appellerait centre régional de planification et de promotion industrielles. Ce centre ferait aussi l'étude systématique et continue des possibilités d'entreprises communes à deux pays ou plus, qui seraient profitables à tous. La Commission a noté que ce centre, tel qu'il est envisagé par le Comité, ne demanderait pas beaucoup de personnel supplémentaire.

406. La Commission a été d'avis que la première mesure à prendre pour favoriser le développement industriel, attirer des capitaux et déterminer les sphères d'activité qui se prêtent à la création d'entreprises industrielles communes, à l'échelon régional ou à l'échelon sous-régional, serait l'élaboration de plans cohérents de développement industriel, étroitement imbriqués dans les plans de développement économique général. La Commission a recommandé aux pays de la région de prendre des dispositions en vue de l'exécution d'enquêtes sur les possibilités industrielles dans les domaines où ils le jugent bon et de rechercher à cette fin, au besoin, l'assistance du secrétariat.

#### Mise en valeur des ressources de pétrole et du gaz naturel

407. La Commission a noté que le troisième Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières en Asie et en Extrême-Orient se tiendrait à Tokyo en 1965. Elle a approuvé la proposition du Sous-Comité des ressources minérales tendant à ce que le Colloque ait une durée maximum de huit jours ouvrables. Elle a approuvé également l'ordre du jour proposé pour le Colloque.

408. La Commission s'est félicitée de ce que le Gouvernement iranien eût, en 1963 comme en 1964, reçu à la Société iranienne des pétroles, dans le cadre du programme de bourses de formation de la CEAE0, des stagiaires venant de plusieurs pays de la région pour les former aux divers aspects de l'exploitation des ressources

pétrolières. Elle a noté que les cours de formation avaient été efficaces et bien conduits, et que les résultats obtenus en prouvent clairement l'utilité. Comme beaucoup de pays de la région ont grand besoin de personnel technique qualifié à tous les niveaux et dans toutes les branches de l'industrie pétrolière, la Commission a jugé que la création immédiate en Iran de l'institut régional du pétrole, conformément à la décision qu'elle avait prise à sa session précédente, serait tout à fait indiquée. Elle a donc accueilli avec faveur la décision des Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Iran, du Pakistan et de la Thaïlande d'adresser au Fonds spécial des Nations Unies une demande commune en vue de la création et de la marche de cet institut. Elle a exprimé l'espoir que le Fonds spécial se prononcerait rapidement sur cette proposition. Elle a été heureuse d'apprendre que la France et le Royaume-Uni aideraient à cet effort en détachant des spécialistes à l'institut, après sa création; et elle a invité les autres Etats membres et membres associés, de la région et d'ailleurs, à apporter à l'institut des contributions appropriées, afin d'en assurer le succès.

409. La Commission s'est beaucoup préoccupée de la mise en valeur et de l'utilisation accrues des ressources de gaz naturel qui existent dans plusieurs pays de la région. Dans certains d'entre eux, des quantités immenses de gaz obtenues lors de la production de pétrole brut doivent être éliminées par flambage. Comme le gaz naturel n'est pas seulement une source d'énergie et un combustible, mais est aussi une matière première industrielle, l'étude approfondie des moyens de l'utiliser pourrait entraîner la création d'industries communes, à l'échelon régional ou sous-régional, conformément aux vœux exprimés par la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution sur la mise en valeur et l'utilisation du gaz naturel (résolution 53 (XX); voir troisième partie du présent rapport). Elle a prié le secrétariat de se mettre en contact avec les organisations nationales et internationales qui s'occupent de la mise en valeur du gaz naturel et d'en obtenir, ainsi que de l'industrie du gaz, les données et renseignements techniques nécessaires. Les délégations de plusieurs pays qui ont une longue expérience de la mise en valeur et de l'utilisation du gaz naturel ont offert de partager cette expérience avec les pays membres et d'aider le secrétariat à donner suite à la résolution.

410. La Commission a été d'avis que la réunion en 1964 d'un cycle d'études du gaz naturel et celle d'un cycle d'études sur les pétrochimiques étaient fort opportunes, car elles auront sans doute pour résultat de concentrer sur bien des aspects de ces questions complexes l'attention de techniciens de grande envergure venant du monde entier.

411. La Commission a appris que le taux d'accroissement de la production de denrées alimentaires dans la région avait diminué, tandis que celui de l'accroissement démographique augmentait, et que la production alimentaire par habitant serait, en 1964, à peine égale à celle des années 1934-1938. Afin d'augmenter la production alimentaire dans la région, il faudrait accroître celle des fertilisants et la faire passer du volume actuel de moins de 3 millions de tonnes par an à 5,5 millions de tonnes vers 1966/67 et 20 millions en 1980. Il est donc urgent d'accroître la production d'engrais et, à cette fin, le secrétariat devrait s'attacher tout spécialement à l'étude des possibilités d'utilisation du gaz naturel pour la production d'ammoniaque et d'engrais, soit par tel ou tel pays, soit au moyen d'efforts conjoints de plusieurs Etats membres.

### Centres régionaux de recherche et de formation

412. La Commission a approuvé les recommandations du Comité concernant les projets qu'entreprendrait le centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est dont la création est envisagée et que la délégation thaïlandaise a de nouveau invité, au nom de son gouvernement, à s'installer en Thaïlande. La Commission a prié le secrétariat de poursuivre ses consultations avec les gouvernements des pays membres sur la possibilité de créer ce centre dans un proche avenir.

413. La Commission a, par ailleurs, jugé qu'il y aurait intérêt à établir un ou plusieurs centres de recherche et de formation dans le domaine de l'énergie électrique. Elle a noté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement de la République de Chine d'accueillir sur son territoire un centre régional de formation et celle du Gouvernement français de faire un premier geste en accueillant dès octobre 1964, en vue d'un stage de formation supérieure, deux spécialistes de la formation de techniciens de l'électricité. La Commission a également noté avec intérêt qu'il existe aux Pays-Bas des cours de formation spéciale dans le domaine industriel.

### Formation des cadres de gestion

414. On a souligné la nécessité de cadres de gestion à tous les niveaux pour pouvoir mettre en oeuvre avec succès les projets industriels. On a fait observer que c'est l'insuffisance de tels cadres, surtout aux niveaux moyens, qui explique bien des échecs généralement attribués à d'autres causes. Cette insuffisance se fera sentir de plus en plus à mesure que le développement industriel fera des progrès dans la région. Le secrétariat devrait donc s'occuper par priorité de la formation des cadres de gestion et la question devrait être examinée aux futures sessions du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, ainsi qu'à l'éventuel colloque mondial sur l'industrialisation et aux réunions préparatoires.

### Formation en cours d'emploi (sur place ou à l'extérieur)

415. La Commission a fait sienne la proposition du Comité de suivre l'exemple de ce qui a été fait en Iran pour l'industrie pétrolière en organisant la formation professionnelle dans d'autres domaines, et elle a noté que beaucoup d'autres pays avancés avaient offert leurs ressources pour cette formation. Elle a prié le secrétariat de s'enquérir des besoins et des possibilités dans ce domaine et de promouvoir, avec l'assistance de la DOAT, des programmes intrarégionaux de formation en cours d'emploi pour d'autres industries.

### Petite industrie

416. La Commission a constaté que de nombreux pays de la région attachent une grosse importance au développement continu de la petite industrie, qui tient une grande place dans l'économie nationale et offre des possibilités d'emploi croissantes. Parmi les mesures prises par ces pays, elle a relevé la création de centres nationaux de gestion et de productivité, l'expansion des organisations de commercialisation, l'offre de capitaux pour des prêts à faible taux d'intérêt, la création d'instituts de services pour la petite industrie et l'aménagement de zones industrielles. La Commission a approuvé la recommandation du Comité invitant le secrétariat à étudier la part que la petite industrie pourrait prendre dans l'expansion du commerce d'exportation et elle a estimé qu'une étude de ce genre

pouvait présenter de l'intérêt pour tous les pays en voie de développement. Elle a, par ailleurs, suggéré de publier dans le Small Industry Bulletin du secrétariat des études détaillées sur telle ou telle petite entreprise mécanique ainsi que sur les facilités de crédit et de financement pour la petite industrie.

#### Assistance financière nécessaire pour l'industrialisation

417. La Commission a souligné que la situation économique des pays en voie de développement rendait extrêmement souhaitable l'octroi de prêts à long terme assortis de conditions favorables. Le montant total des besoins en devises de ces pays est très supérieur aux sommes qu'ils ont pu recueillir. Les avantages de l'aide extérieure sont de plus en plus annulés par les lourdes obligations de remboursement. Les prêts liés à des projets précis ne sont pas toujours les plus intéressants. Ces dernières années, les pays qui prêtent de l'argent ont reconnu l'importance que présente l'aide non liée à des projets, qui peut servir à financer l'importation d'éléments et de pièces détachées. La Commission a donc insisté auprès des pays exportateurs de capitaux pour qu'ils revisent les conditions et les procédures des institutions qui donnent de l'aide afin d'accroître les apports de capitaux et en augmenter l'efficacité. Sans doute les pays bénéficiaires ont-ils, de leur côté, l'obligation d'augmenter les possibilités d'affaires et d'investissements qu'ils offrent et de prendre toutes mesures pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace de l'aide reçue. La Commission a noté que les investissements privés à long terme ont un rôle important à jouer dans le développement économique et industriel des pays en voie de développement.

#### Autres problèmes d'industrialisation

418. La Commission a constaté avec satisfaction l'étroite collaboration du secrétariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation asiatique de productivité (OAP) pour tout ce qui concerne la productivité et la formation. Elle a relevé que le secrétariat, en s'efforçant de promouvoir le développement industriel des pays de la région, n'avait pas négligé les problèmes sociaux en jeu.

419. La Commission a également noté que le Groupe de techniciens de l'habitation et du bâtiment qui avait fait un voyage d'étude en URSS en 1963 comprenait quatorze spécialistes originaires de douze pays de la région. Les connaissances directement acquises par ces spécialistes ont été jugées extrêmement utiles. La Commission a estimé que, parallèlement aux progrès du développement économique et à l'accélération de la construction de logements, le développement de l'industrie des matériaux de construction nécessaires pour satisfaire ces besoins prendrait de plus en plus d'importance. Elle a donc recommandé au secrétariat de se pencher davantage sur cette question, de commencer par faire l'inventaire des besoins de logements dans les pays de la région et d'étudier le taux prévu d'accroissement démographique et le développement de l'industrie des matériaux de construction nécessaire pour satisfaire la demande croissante.

#### Transports intérieurs et communications

420. La Commission a félicité le Comité des transports intérieurs et des communications du travail qu'il avait accompli à sa douzième session et elle a noté avec satisfaction que les travaux relatifs à la grande route d'Asie en étaient arrivés à la phase proprement opérationnelle.

421. Elle a réaffirmé que, sans parler des nombreux avantages que la grande route d'Asie procurera, son achèvement rapide présente une grande importance pour les pays sans accès à la mer comme l'Afghanistan, le Laos et le Népal.

422. La demande présentée conjointement au Fonds spécial par treize Etats membres de la Commission pour obtenir le financement d'enquêtes de préinvestissement en Iran, au Pakistan et en Afghanistan marque une étape de la coopération régionale, puisqu'il s'agit d'une demande faite par un assez grand nombre de pays de la région mais qui concerne des projets précis à exécuter dans trois pays seulement. La Commission a estimé que c'était de bon augure pour l'exécution rapide du projet dans son ensemble et elle a adressé un pressant appel au Fonds spécial pour qu'il approuve les enquêtes de préinvestissement en Afghanistan, en Iran et au Pakistan. Elle a noté que les Gouvernements afghan et iranien avaient déjà promis des fonds de contrepartie, et que pour l'étude du tronçon Quetta-Mirjaveh au Pakistan, d'après le représentant de ce pays, la demande officielle accompagnée de la promesse nécessaire de fonds de contrepartie serait bientôt présentée.

423. La Commission a ensuite passé en revue les progrès réalisés par les pays de la région dans l'exécution effective des divers travaux routiers directement liés à la grande route d'Asie. Elle a noté avec plaisir que non seulement beaucoup de pays intéressés ont accordé un rang de priorité élevé aux projets de construction de routes ayant une incidence directe sur la grande route d'Asie ou de routes qui feront un jour partie du réseau, mais aussi que le volume des investissements consacrés aux travaux routiers liés à la grande route d'Asie s'est accru dans la plupart des pays. C'est là un indice certain de l'intérêt croissant que prennent ceux-ci à la réalisation rapide du réseau routier international.

424. La Commission a remercié le Directeur exécutif du Fonds spécial d'avoir fait faire l'examen critique des demandes d'enquêtes de préinvestissement en fonction de l'idée générale de la grande route d'Asie.

425. Elle a insisté pour que l'on fasse dès que possible les enquêtes de préinvestissement qui doivent être entreprises sous les auspices du Fonds spécial car, ainsi que l'a fait observer le Comité des transports intérieurs et des communications, leurs résultats permettront d'attirer de nouveaux investissements. Par ailleurs, la Commission a pris note avec satisfaction de l'aide déjà offerte par certains pays de la région, notamment l'Australie, la République de Chine et l'Union soviétique, qui se sont dits prêts à offrir leur expérience et l'aide de leurs techniciens pour la mise en oeuvre du projet, et par les Gouvernements du Japon et des Pays-Bas qui, outre qu'ils ont offert une aide supplémentaire, ont fourni à titre gracieux au secrétariat de la CEAE0 deux spécialistes pour faire des études spéciales, tant économiques que techniques, dans le cadre du projet.

426. Etant donné l'urgence que présentent les nombreux travaux de construction, de rectification du tracé et d'amélioration nécessaires à l'achèvement de la grande route d'Asie, la Commission a estimé qu'il fallait apporter une attention particulière aux mesures propres à hâter l'exécution du projet.

427. La Commission a tenu à dire combien elle était satisfaite des résultats des travaux accomplis depuis 1959 par les groupes de travail de spécialistes des routes internationales d'Asie. La mise en oeuvre du projet dans les pays membres ayant fait de très nets progrès, la Commission a étudié la proposition tendant à transformer les groupes de travail en un comité de coordination de la grande route d'Asie (ECAFE/113).

La Commission a été d'avis que, pour coordonner efficacement toutes les activités pertinentes, il est essentiel de mettre en place un dispositif à un niveau gouvernemental élevé, étant donné surtout que l'ensemble du projet a un caractère régional et exige la coordination sous plusieurs formes, techniques et autres. Tout en donnant son approbation de principe à cette proposition, la Commission a recommandé au Secrétaire exécutif de consulter les gouvernements intéressés sur le mandat à donner à ce comité. A la lumière de l'expérience acquise par des organismes similaires dans d'autres parties du monde, et notamment par la Conférence permanente des ministres européens des transports qui a fortement contribué au développement rapide du réseau routier international en Europe, plusieurs pays sont d'avis que pour créer cet organisme il est indispensable de s'assurer le concours des gouvernements au niveau des ministres.

428. La Commission a noté avec satisfaction qu'un groupe de spécialistes de la CEAE0 avait mené à bien en 1963 la reconnaissance des itinéraires prioritaires de la grande route d'Asie en Indonésie et que le Gouvernement indonésien envisageait la possibilité de faire faire une enquête de préinvestissement sur le tronçon de la route prioritaire qui traverse Sumatra. Dans le domaine général des aménagements routiers, la Commission a relevé que le Gouvernement birman avait déjà fait une étude du tronçon Rangoon-Mandalay, dont la construction commencera prochainement, et que le Gouvernement cambodgien avait entrepris la construction d'une route plus courte et plus directe entre Phnom-Penh et Angkor. Des groupes de spécialistes de la CEAE0 feront des reconnaissances au Laos, au Cambodge et au Viet-Nam au cours de l'année.

429. La Commission a relevé avec intérêt les progrès réalisés en Turquie sur les deux routes qui font partie du réseau européen et le relie à la grande route d'Asie; elle a noté qu'à la réunion de la Fédération routière internationale (FRI), qui aura lieu à Beyrouth au début d'avril 1964 avec le concours du Gouvernement libanais, on discuterait et mettrait au point le rattachement de la grande route d'Asie au réseau routier du Moyen-Orient, qui sera un jour relié à l'Afrique.

430. La Commission a pris note des études du secrétariat sur les aspects économiques des travaux routiers, études qui traitent longuement des méthodes actuellement utilisées pour calculer les économies directes dans le coût des transports et les avantages indirects, économiques et autres, entraînés par les travaux de construction et d'amélioration routières. La Commission a recommandé, comme le Comité des transports intérieurs et des communications, que les pays de la région fassent des études détaillées relatives au coût des transports pour différents types de routes, à l'importance de l'économie de temps pour les voyageurs et les véhicules, au coût économique des accidents, à l'autogénération du trafic et à d'autres aspects connexes. Elle a également approuvé la recommandation du Sous-Comité des routes et des transports routiers tendant à ce que le secrétariat mette au point un manuel des enquêtes sur la circulation routière où seront décrites les techniques modernes utilisées pour évaluer la circulation présente et future, à l'intention des ingénieurs des ponts et chaussées et des administrateurs des pays de la région qui effectuent des enquêtes en vue de la construction routière et évaluent les avantages économiques que l'on peut attendre des travaux routiers.

431. Vu l'aggravation des embarras de circulation dans les grandes villes, la Commission s'est félicitée des travaux utiles accomplis au cours des semaines d'étude de problèmes précis de circulation et de sécurité routières organisées par les gouvernements de la région sous les auspices de la CEAE0; elle a exprimé le voeu

que des semaines d'étude du même genre soient organisées chaque année. Il serait bon que l'on connaisse notamment les spécialistes de la sécurité routière qui pourraient se rendre dans les pays, sur leur demande, afin de les conseiller sur leurs problèmes de circulation.

432. Dans le domaine des chemins de fer, la Commission a relevé qu'il y avait une coopération croissante entre les pays de la région et les pays extérieurs à la région en ce qui concerne l'assistance technique et les moyens de formation et de recherche. La Semaine d'étude organisée par le Gouvernement japonais sous les auspices de la CEAEAO a permis à de hauts fonctionnaires des chemins de fer des pays membres d'étudier les techniques et le matériel de construction modernes employés à la construction et à l'exploitation de la ligne à service ultrarapide qui relie Tokyo à Osaka. La Commission a exprimé l'espoir que d'autres pays organiseraient des semaines analogues pour l'étude de tel ou tel projet ferroviaire intéressant. Le Comité de coordination que la Commission avait créé à sa dernière session sur la recommandation du Sous-Comité des chemins de fer a commencé ses travaux et aide les pays de la région à profiter des moyens de recherche existant dans la région et ailleurs pour mettre à l'étude des problèmes particuliers.

433. Le Gouvernement français a offert des facilités spéciales pour mettre des ingénieurs de la région au courant des méthodes modernes de construction et d'entretien de la voie appliquées par la Société nationale des chemins de fer français; douze fonctionnaires des chemins de fer de la région viennent de commencer un stage en France. La Commission a exprimé la satisfaction que lui procurent les moyens de formation existant au Centre régional de Lahore (Pakistan) et à l'Ecole de formation du personnel des chemins de fer à Poona (Inde); elle a pensé que des moyens analogues pourraient être fournis par d'autres gouvernements pour permettre aux fonctionnaires des chemins de fer de la région d'étudier les techniques d'exploitation et d'entretien actuellement en usage dans les pays avancés. Le Gouvernement néo-zélandais a offert de former des fonctionnaires des transports sur son territoire au titre du plan de Colombo. La Commission a noté que le projet de texte du manuel sur l'exploitation des lignes à voie unique sera prêt et pourra être étudié par le Sous-Comité des chemins de fer à sa prochaine session, et elle a exprimé ses remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni.

434. La Commission a souligné qu'il fallait entreprendre des études d'ensemble sur l'exploitation portuaire, dont dépendent en grande partie le commerce et la bonne utilisation des bateaux fluviaux. Ces études devraient également aboutir à des recommandations tendant à améliorer les opérations de transbordement et diminuer ou supprimer les frais de transbordement qui sont aujourd'hui un élément important du tarif des transports intérieurs. La Commission a noté avec satisfaction que les Gouvernements du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni envisageaient de fournir à titre gratuit des spécialistes pour faire ces études.

435. La Commission a été d'avis que le secrétariat devrait chercher à améliorer encore les plans des petits bateaux fluviaux, notamment ceux des remorqueurs et des péniches. Elle a fait sienne la recommandation selon laquelle il faudrait faire des essais de ptéroscaques dans certains pays de la région pour en déterminer la rentabilité et l'intérêt technique, et elle a noté que les Gouvernements de la République de Chine et du Pakistan s'étaient offerts pour organiser ces essais.

436. Etant donné l'introduction de méthodes nouvelles et plus efficaces pour améliorer et entretenir les voies fluviales et les canaux, le secrétariat devrait continuer à diffuser des renseignements sur les progrès techniques dans ce domaine

par le moyen du Transport and Communications Bulletin. La Commission a reconnu que les pays de la région avaient toujours besoin de moyens de formation technique pour le personnel des transports fluviaux et elle a été d'avis que les pays plus développés de la région et d'ailleurs pourraient mettre leurs services de formation à la disposition des pays intéressés sur une base régionale, grâce à des arrangements bilatéraux d'assistance technique tels que le plan de Colombo, ou par l'intermédiaire du programme d'assistance technique des Nations Unies. Elle a constaté que le secrétariat aidait les pays intéressés à obtenir des bourses et organisait des stages de courte durée dans différents domaines des transports.

437. La Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la rédaction du manuel de la planification des transports, grâce au concours de trois économistes bien connus; à sa douzième session, le Comité des transports en a déjà examiné le premier projet. Vu la complexité du sujet et le fait que le projet actuel ne fait qu'analyser les problèmes qui se rapportent à la planification des transports, la Commission est convenue, avec le Comité des transports, qu'il fallait reprendre et réviser le manuel, compte tenu des observations des gouvernements. Elle a également jugé, d'accord avec le Comité, que le corps de l'ouvrage devrait être consacré à un certain nombre de questions de fond et qu'il faudrait y joindre en appendice quelques monographies détaillées. Le manuel devrait également traiter d'une façon appropriée de la technologie changeante des transports, qui a sensiblement modifié la comparaison entre le prix de revient et le rendement des divers modes de transport; la Commission a recommandé que le groupe de travail spécial qui doit examiner le manuel révisé se réunisse bientôt et que l'ouvrage soit mis au point en fonction des observations et recommandations de ce groupe.

438. Le secrétariat a accru les services consultatifs qu'il met à la disposition des gouvernements; grâce au concours de la DOAT, un conseiller en matière de transports intérieurs vient d'être nommé et ses services sont à la disposition des gouvernements intéressés. Une mission de spécialistes qui comprend, outre le conseiller en matière de transports intérieurs, des spécialistes des voies fluviales et des ports se rendra sous peu à Brunéi, sur la demande du gouvernement de ce pays, pour donner avis et conseils sur la planification générale des services de transports intérieurs ainsi que sur l'agrandissement et la construction du port de Brunéi, complétant ainsi le travail déjà accompli dans le domaine des routes par des spécialistes du secrétariat. Les pays qui auraient besoin des services du conseiller en matière de transports intérieurs devront s'adresser au Secrétaire exécutif.

439. La Commission a appelé l'attention des Etats membres sur la résolution 995 (XXXVI) du Conseil économique et social relative au tourisme et aux voyages internationaux et leur a recommandé d'appliquer autant que faire se peut les recommandations qui y sont contenues.

440. Attachant une grande importance aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, qui s'était tenue à Rome en août et septembre 1963 et à laquelle le secrétariat avait participé, la Commission a prié les gouvernements d'étudier le rapport de cette conférence et de prendre au plus tôt des mesures propres à assurer l'application des recommandations qu'il contient, de façon que les pays de la région reçoivent une part proportionnelle du volume accru du tourisme. Le secrétariat a prévu, dans le cadre du programme régional d'assistance technique, l'envoi dans les pays intéressés d'une mission consultative de spécialistes du développement des ressources touristiques et de

l'expansion du tourisme. Les gouvernements qui souhaitent développer le tourisme dans leurs pays pourraient recourir aux services de cette mission, et la Commission leur a proposé d'appuyer le projet, pour que la DOAT l'inclue dans son programme régional d'assistance technique. La Commission a noté que le Gouvernement ceylanais étudiait la possibilité d'organiser en 1964 une semaine d'étude sous les auspices de la CEAEQ, et elle a recommandé au secrétariat et aux pays de la région d'aider à en assurer le succès.

441. Depuis la conclusion d'un accord entre le Secrétaire exécutif et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les deux organismes coopèrent étroitement et utilement dans le domaine des télécommunications; les études entreprises en commun dans ce domaine se sont encore intensifiées depuis la création au sein du secrétariat d'un service mixte CEAEQ/UIT.

442. La Commission a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement japonais pour avoir offert d'accueillir le Groupe de travail de spécialistes des télécommunications au Japon en 1964, et elle a vivement engagé les gouvernements de la région à y envoyer des spécialistes de haute volée.

443. La Commission a été très heureuse de constater que l'UIT, la FRI, l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIFCN) et d'autres organisations avaient étroitement coopéré avec la CEAEQ et l'avaient aidée dans le domaine des transports et des communications.

#### Mise en valeur des ressources hydrauliques

444. La Commission était saisie du rapport sur les travaux du secrétariat dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques (E/CN.11/643), ainsi que du rapport du Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques (E/CN.11/L.124). Elle a également entendu des déclarations de participants et d'observateurs sur les activités de leurs pays et de leurs organisations.

445. La Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés par de nombreux pays dans la mise en valeur de leurs ressources hydrauliques, comme le montre le gros pourcentage des dépenses consacrées aux projets d'aménagement hydraulique, dans les dépenses totales prévues aux plans de développement. Les projets en question prévoient l'expansion des zones irriguées, la récupération des terrains marécageux ou des terres salines pour en faire des terres arables, la construction de diguettes pour lutter contre les inondations, et la production accrue d'énergie hydro-électrique. La Commission a reconnu que, même si l'on ne tient compte que du seul facteur démographique, il faudra doubler la production alimentaire à la fin du siècle. Cet état de choses implique la nécessité de mesures judicieuses de maîtrise et d'utilisation de l'eau, qui joue un grand rôle aussi bien dans le développement de l'agriculture que dans la croissance industrielle. Consciente de l'ampleur de cette tâche, la Commission a noté avec satisfaction que la plupart des pays de la région avaient adopté le principe de l'aménagement polyergique des bassins fluviaux, en sorte que chaque projet d'aménagement hydraulique puisse être utilisé à toutes les fins possibles : irrigation, travaux de drainage, défense contre les inondations, récupération des terrains marécageux, lutte contre l'alunisation, production d'énergie, navigation, aménagement des bassins versants et approvisionnement en eau, et en sorte aussi qu'il y ait une administration rationnelle indispensable à la

bonne exécution des plans de développement. La Commission a noté avec satisfaction que de nombreux projets avaient servi utilement à cette fin, notamment la rédaction du Manuel des normes et critères à appliquer aux plans de mise en valeur des ressources hydrauliques, l'étude comparative des prix de revient de projets d'aménagement hydraulique et l'étude comparative des codes de l'eau en vigueur dans les pays de la région.

446. La Commission a reconnu que, dans de nombreux pays de la région, la demande d'eau avait dépassé le volume d'eau de surface existant et qu'il fallait donc faire fond sur la mise en valeur des eaux souterraines. Elle a été d'avis qu'il serait très utile de réunir un deuxième cycle d'études sur la mise en valeur des eaux souterraines et elle s'est félicitée de l'offre faite par le Gouvernement iranien d'organiser cette réunion à Téhéran.

447. La Commission a été d'avis que bien des zones deltaïques de la région pourraient à l'avenir être mises en valeur, en raison de la fertilité de leur sol, de l'abondance de l'eau qu'on y trouve et de leur accès facile. La Commission a jugé fort utiles les travaux accomplis par le Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploration et la mise en valeur des régions deltaïques, qui avait été organisé en juillet 1963 par la CEAE0 et la DOAT et qui a constitué un gros apport sur le plan technique. Elle a approuvé les deux recommandations du Colloque, à savoir : i) réunion d'un groupe de spécialistes pour conseiller les gouvernements sur l'étude et la planification de la mise en valeur des régions deltaïques, et ii) réunion d'un deuxième colloque sur la maîtrise des eaux en fonction notamment de la salinité et du drainage et sur la planification et la conception des digues de protection contre les marées.

#### Aménagement du bassin inférieur du Mékong

448. La Commission était saisie du rapport annuel du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong (E/CN.11/646) et elle a entendu le représentant de la Thaïlande auprès du Comité, parlant en sa qualité de Président du Comité pour 1964, ainsi que les membres du Comité pour le Cambodge, le Laos et la République du Viet-Nam, et l'Agent exécutif.

449. La Commission s'est réjouie de ce que les travaux de construction de cinq barrages d'affluent aient déjà commencé : ceux du Prek Thnot au Cambodge, de la Basse Sé Done et de la Nam Dong au Laos, et de la Nam Pong et de la Nam Pung en Thaïlande.

450. La Commission a noté que le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède s'étaient récemment joints, en tant que groupe de pays nordiques, au groupe des pays qui coopèrent avec le Comité du Mékong, et qu'ils envisageaient d'aider le Comité à étudier le moyen de développer l'industrie de la pâte et du papier dans le bassin inférieur du Mékong.

451. Plusieurs contributions nouvelles ont été annoncées au cours de la session de la Commission, et acceptées par le Comité du Mékong. La République de Chine a offert mille tonnes de ciment pour la construction du barrage de la Nam Pong, en Thaïlande. La France a offert d'entreprendre une étude pédologique relative au projet de la Lam Dom Noi, en Thaïlande. L'Iran a accepté de fournir pendant l'année en cours la même quantité de produits pétroliers que l'année passée à toutes les équipes qui travaillent sur les projets du Comité et il a invité le

Comité du Mékong et les membres du secrétariat à entreprendre un voyage d'étude technique de quatre jours sur son territoire pour visiter les ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques et autres projets de développement. Israël a offert de dresser les plans d'une ferme expérimentale et d'une série de fermes modèles, dans le cadre du projet de Prek Thnot, au Cambodge, et d'envisager une offre analogue d'aide au Laos; Israël a offert aussi un certain nombre de bourses et a promis d'accorder un prêt de 50 000 dollars pour la construction d'un projet déterminé qui serait patronné par le Comité du Mékong et serait choisi ultérieurement en accord avec le Comité. La Nouvelle-Zélande a offert deux bourses par an pour une durée de cinq ans, et elle a invité le Comité du Mékong et les membres de son secrétariat à visiter les ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques de la Nouvelle-Zélande, après la vingt et unième session de la Commission, en 1965; elle a indiqué en outre qu'elle enverrait sous peu un représentant dans le bassin du Mékong pour voir comment on pourrait améliorer le fonctionnement des quatre bateaux à hydroréaction destinés à la navigation en eaux peu profondes, et déjà fournis par la Nouvelle-Zélande, et qu'elle envisageait la possibilité de mettre les services d'un spécialiste de la construction des bateaux fluviaux à la disposition du Comité. Le Cambodge a annoncé qu'il consacrerait encore l'équivalent de 1 857 000 dollars à la construction du projet de Prek Thnot. Le Japon a fait savoir qu'il examinait la possibilité de financer la poursuite des travaux de planification du projet de Sambor (cours principal) au Cambodge et du projet d'affluent de la Haute Sré Pok au Viet-Nam, qu'il avait entrepris pour le compte du Comité. Pendant la session, les Etats-Unis ont signé avec le Comité du Mékong un accord prévoyant la poursuite de l'enquête sur les possibilités de réalisation du projet envisagé sur le cours principal du Pa Mong; en outre, ils ont déclaré qu'ils fourniraient une forte quantité de matériaux et d'équipement pour l'entretien et l'amélioration du réseau de voies navigables du delta au Viet-Nam. D'autres pays participants ont fait rapport sur les progrès accomplis au cours de certains de leurs travaux, et ils ont manifesté l'intention de continuer à accorder leur appui au Comité du Mékong; ces pays sont l'Australie, le Canada, l'Inde, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède (parlant au nom du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, qui constituent le groupe des pays nordiques). Le Fonds spécial a fait savoir que son Conseil d'administration avait décidé, à sa session de janvier 1964, d'accorder, en conjonction avec l'aide fournie par la CEAEO, 2,5 millions de dollars au titre du projet d'appui organique au Comité, pour la période 1964-1968. La FAO a indiqué à la Commission qu'elle était heureuse d'être associée à divers projets du Comité du Mékong. L'OMS a appelé l'attention sur le domaine de la santé publique, où ses services pourraient être utiles. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a exprimé son intérêt pour les travaux du Comité.

452. Le 17 mars 1964, les ressources fournies ou promises pour les projets du Comité du Mékong représentaient approximativement les sommes suivantes, calculées d'après leur équivalent en dollars des Etats-Unis :

Etude et planification; préinvestissements :

Australie <sup>a/ b/</sup> (géologie des sites de barrages de Pa Mong et Sambor) .....	530 000
Canada <sup>a/ b/</sup> (cartographie aérienne) .....	1 365 000
Chine <sup>b/</sup> (ciment; semences expérimentales de riz de hautes terres; voyage d'étude) .....	125 000
Danemark <sup>c/</sup> (conservation et mise en valeur des ressources sylvicoles; production de pâte à papier et de papier) .....	10 000
Finlande <sup>c/</sup> conservation et mise en valeur des ressources sylvicoles; production de pâte à papier et de papier) .....	10 000
France <sup>b/</sup> (hydrologie; planification du Tonlé Sap y compris pêcheries, sédimentation, études pédologiques et pour la récupération des terres du delta; annonce des crues; prospection de la bauxite et d'autres ressources minérales; carte géologique; études des marchés intérieurs de l'énergie et étude pédologique relative au projet de la Lam Dom Noi) .....	1 099 811
Inde <sup>a/ b/</sup> (plans du barrage du Tonlé Sap; pluviomètres) .....	282 000
Iran (produits pétroliers) .....	99 400
Italie (services d'expert en hydrologie) .....	24 300
Israël <sup>b/</sup> (planification du projet de Prek Thnot : irrigation et plans de ferme expérimentale et de fermes pilotes modèles; ciment; imprévus à l'échelon programme) .....	351 000
Japon <sup>a/ b/</sup> (reconnaissance des affluents; planification du projet de Sambor; planification du projet de la Nam Pong; planification du projet de Prek Thnot; barrages et énergie hydro-électrique; enquêtes sur le projet de la Haute Sré Pok; hydrologie) .....	832 000
Pays-Bas (dragues; machine pour la reproduction des cartes) .....	138 000
Nouvelle-Zélande <sup>a/</sup> (bateaux à hydroréaction et vedettes hydrographiques; planification du projet du Tonlé Sap; équipement; imprévus à l'échelon programme) .....	197 000

Norvège <sup>c/</sup> (conservation et mise en valeur des ressources sylvicoles; production de la pâte à papier et du papier) .....	10 000
Pakistan <sup>a/</sup> (projet de la Nam Pong; planification et spécifications du réseau d'irrigation) .....	100 000
Philippines <sup>a/</sup> (cartographie topographique) .....	257 250
Suède <sup>c/</sup> (conservation et mise en valeur forestière; production de la pâte à papier et du papier) .....	10 000
Royaume-Uni <sup>a/ b/</sup> (hydrologie; météorologie; hydrographie; amélioration de la navigation; étude géochimique des ressources minérales) .....	249 000
Etats-Unis <sup>d/</sup> (hydrologie; hydrographie; nivellement et levés au sol, 2 420 000 dollars; planification du projet de Pa Mong, coût estimatif 2 500 000 dollars; équipement hydrographique, 36 000 dollars) .....	4 956 000
CEAEO/ONU <sup>e/</sup> (services d'experts et assistance adminis- trative pour le Comité et l'Agent exécutif; le chiffre indiqué est l'allocation budgétaire pour 1961-64) .....	384 752
BAT/ONU <sup>b/</sup> (assure la coordination du Programme élargi d'assistance technique, dans le cadre duquel sont organisées la plupart des activités de la DOAT et des institutions spécialisées énumérées ci-dessous)	
DOAT/ONU <sup>b/</sup> (mission Wheeler; experts; bureau consultatif; conjointement avec la CEAEO, agent d'exécution pour les projets du Fonds spécial de l'ONU pour l'aménagement de quatre affluents, pour l'étude hydrographique et la prospection des ressources minérales, indiqués ci-dessous; aide au bureau de l'Agent exécutif) .....	362 799
OIT (études de la main-d'oeuvre) .....	12 104
FAO (études agricoles et sylvicoles; sous-traitant pour les stations agricoles, dans le cadre du projet du Fonds spécial pour les affluents mentionnés ci-dessous) .....	125 930
UNESCO <sup>b/</sup> (agent d'exécution pour le projet Fonds spécial du modèle mathématique du delta indiqué ci-dessous; enquêtes séismologiques) .....	16 800
OMS (enquêtes sur la schistosomiase et le paludisme) ....	5 077
OMM (hydrométéorologie) .....	45 300

AIEA (études sur l'utilisation des isotopes en hydro- logie et pour l'étude de la sédimentation) .....		55 650
BIRD (un des membres du Bureau consultatif)		
Fonds spécial :		
Etudes d'affluents, y compris les stations agricoles <u>b/</u> .....	1 629 150	
Etude hydrographique <u>b/</u> .....	380 500	
Etude des ressources minérales <u>b/</u> .....	422 300	
Etude du modèle mathématique du delta <u>b/</u> .....	605 300	
Appui organique .....	2 451 700	5 488 950
Fondation d'Asie (subventions pour les déplacements) <sup>f/</sup>		
Fondation Ford (étude socio-économique) <sup>f/</sup>		
"Ressources pour l'avenir" (étude du marché de l'énergie) <sup>f/</sup>		
Société Price Waterhouse (vérification comptable des dépenses au titre de la contribution néo-zélandaise) <u>f/</u>		
Société Sycip, Gorres, Velaya (vérification comptable des dépenses au titre de la contribution des Philippines) <u>f/</u>		
Société Shell (film documentaire sur le Mékong) <sup>f/</sup>		
Dépenses locales et contributions versées ou promises par les pays riverains au titre des programmes ci-après :		
Programme canadien de cartographie .....	105 000	
Programme indien du Tonlé Sap .....	50 000	
Programme hydrologique des Etats-Unis .....	400 000	
Programme hydrologique après l'exécution du programme des Etats-Unis (premiers 16 à 19 mois, approximativement) .....	483 000	
Programme du Fonds spécial relatif aux affluents .....	471 192	
Programme hydrographique du Fonds spécial pour l'amé- lioration de la navigation .....	266 600	
Programme du Fonds spécial pour l'étude des ressources minérales .....	233 640	
Programme Fonds spécial/UNESCO relatif au modèle mathématique du delta .....	127 143	
Programme Israël/Japon pour le projet de Prek Thnot (Cambodge) .....	72 000	
Projet préliminaire du Japon à Sambor (Cambodge) .....	17 171	

Projet japonais de la Haute Sré Pok (Viet-Nam) .....	22 843	
Projet pakistanais pour le réseau d'irrigation de la Nam Pong .....	25 000	
Ferme expérimentale et de démonstration de Prek Thnot (Cambodge) .....	1 000 000	
Ferme expérimentale et modèle de Battambang (Cambodge) .....	300 000	
Ferme expérimentale modèle de Kalasin (Thaïlande) .....	311 000	
Dépenses locales et contributions versées au titre du projet d'appui organique .....	3 413 000	7 297 589
		<hr/>
<u>Total partiel : préinvestissements</u>		24 440 712
 <u>Investissements pour la construction</u>		
Projet d'affluent de Prek Thnot au Cambodge :		
<u>a)</u> Allocation cambodgienne pour couvrir les frais de construction, y compris l'achat de matériel de terrassment et autre .....	3 357 000	
<u>b)</u> Australie <sup>a/</sup> : services techniques pour la construction (estimation) .....	800 000	4 157 000
Projet d'affluent de la Basse Sé Done au Laos .....		1 175 000
Projet d'affluent de la Nam Dong au Laos		400 000
Pour ces deux projets combinés :		
<u>a)</u> Prêt français au Laos .....	600 000	
<u>b)</u> Allocation du Laos .....	975 000	
Projet d'affluent de la Nam Pong en Thaïlande :		
<u>a)</u> République fédérale d'Allemagne : prêt d'infra- structure à bas intérêt à la Thaïlande (20 ans) ...	11 000 000	
<u>b)</u> Allocation de la Thaïlande .....	6 000 000	17 000 000
Projet d'affluent de la Nam Pung en Thaïlande :		
Allocation de la Thaïlande .....		5 000 000
Travaux pour l'amélioration de la navigation - balisage et amélioration du chenal au Cambodge, au Laos, en Thaïlande et au Viet-Nam :		
<u>a)</u> Donation du Royaume-Uni .....	190 000	
<u>b)</u> Gouvernements riverains (approximativement) .....	80 000	270 000
Annonce de prêt par Israël pour un projet à déterminer ultérieurement .....		50 000
		<hr/>
<u>Total partiel : investissements ou construction</u>		28 052 000
		<hr/>
<u>Total : préinvestissements et investissements</u>		52 492 712

(Notes)

- a/ Au titre du plan de Colombo; la participation totale à ce jour des huit pays du plan de Colombo équivaut à approximativement 9 311 000 dollars.
- b/ Comprend les bourses d'études; dans la plupart des cas, les coûts des bourses d'études ne sont pas inclus dans les coûts susmentionnés.
- c/ Contribution commune du groupe nordique : Danemark, Finlande, Norvège et Suède.
- d/ En 1961, les Etats-Unis se sont déclarés disposés à se charger du rapport technique d'ensemble sur le projet de Pa Mong, sous réserve du vote des crédits nécessaires, et étant également entendu que comme pour toutes les études de ce genre, une conclusion négative mettrait fin aux recherches. Les dépenses requises ont été évaluées en 1961 à 2 500 000 dollars; une évaluation ultérieure du Bureau of Reclamation a porté le chiffre à 5 millions de dollars; l'estimation détaillée des dépenses des Etats-Unis pour la première tranche des travaux, actuellement en cours d'exécution, est de 690 000 dollars.
- e/ La CEAEO est chargée d'un grand nombre des activités des Nations Unies en tant qu'agent d'exécution pour les études du Fonds spécial sur des affluents, l'hydrographie et les enquêtes minéralogiques, et pour le projet d'appui organique susmentionné.
- f/ Aucune évaluation du coût n'a été fournie.

Outre les trois sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus, les principales sociétés d'ingénieurs-conseils travaillant aux divers programmes sont les suivantes : Associated Consulting Engineers of Karachi, Certeza Surveying Co., Japan Overseas Electric Power Development Co., Harza Co. International, Hunting Survey Corp. Ltd., Italconsult, Nippon Kosi K.K., Rogers International Corp., Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH), Société française d'études et de réalisations d'équipements électriques (SOFRELEC) et Salzgitter Industries Gesellschaft MBH.

(Fin des notes)

453. La Commission a constaté que l'ensemble des contributions déjà fournies ou annoncées au cours de l'année pour les divers projets du Comité du Mékong s'élevait à 52 492 712 dollars, ayant donc augmenté de 15 567 346 dollars, puisque le 18 mars 1963, jour de clôture de la dix-neuvième session de la Commission, il s'élevait à 36 925 366 dollars.

454. Au cours de la présente session de la Commission, le Comité du Mékong a organisé la présentation d'un film documentaire sonore en couleurs d'une durée de 28 minutes produit pour lui par la Shell Oil Company. De l'avis de la Commission, ce film constitue une excellente description du bassin, des problèmes qu'y créent la sécheresse et les inondations, et des premières activités du Comité (planification et travaux proprement dits) en vue de la mise en valeur des vastes ressources hydrauliques du bassin.

455. La Commission a noté que parallèlement à ses travaux de recherche et de planification, qui vont se multipliant, le Comité a maintenant abordé le stade de l'exécution et de la construction : cinq projets sont déjà en construction. Elle a également relevé que le Comité avait exécuté ou fait exécuter des études

techniques sur huit projets qui constituent pour lui l'objectif de la première phase de construction. Sur les sommes nécessaires à cette première phase, et qui équivalent au total, en devises et en monnaies locales, à quelque 99 millions de dollars, l'équivalent de 28 millions est déjà assuré 22/. Il reste donc à se procurer l'équivalent de 71,5 millions de dollars environ, à savoir :

	<u>(millions de dollars)</u>
Projet d'affluent du Prek Thnot : barrage et aspect hydro-électrique (Cambodge) .....	9,1
Projet d'affluent de Battambang : première phase (Cambodge) .....	21
Projet d'affluent de la Nam-Ngun : première phase (Laos) .....	23,4
Amélioration de la navigation sur les canaux du delta : chalands, remorqueurs, etc. (République du Viet-Nam) ..	18
Total .....	71,5

Le chiffre de 71,5 millions d'investissements ainsi visé augmentera d'ailleurs au fur et à mesure que prendront forme les plans relatifs à de nouveaux projets patronnés par le Comité.

456. Le Comité considère l'obtention de ces 71,5 millions de dollars d'investissements comme son objectif le plus important. La Commission sait que le Comité étudie tous les moyens possibles d'atteindre cet objectif et que les membres du Comité, le Secrétaire exécutif de la CEAE0, l'agent exécutif du Comité et ses collaborateurs s'entretiennent à cette fin avec les représentants des gouvernements amis et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

457. La Commission a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé du représentant de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; selon celui-ci, la BIRD sera heureuse de participer à des entretiens pour l'examen de différentes propositions financières présentées par le Président du Comité. La BIRD devra, bien entendu, s'assurer de l'urgence économique, des possibilités techniques et, d'une façon générale, de la rentabilité de chacun des projets à financer, vérification dont les membres du Comité et les pays participants s'accordent à reconnaître

---

22/ 4 159 000 dollars pour le projet du Prek Thnot au Cambodge (le Cambodge a affecté l'équivalent de 3 359 000 dollars et l'Australie fournit une supervision technique pour une valeur de 800 000 dollars); 1 575 000 dollars pour les projets de la Basse Sé Done et de la Nam Dong au Laos (prêt français au Laos d'un montant de 600 000 dollars, allocation du Laos équivalent à 975 000 dollars); 17 020 000 dollars pour le projet de la Nam Pong en Thaïlande (la République fédérale d'Allemagne a consenti à la Thaïlande un prêt de 11 millions de dollars, la République de Chine a promis de fournir du ciment d'une valeur estimative de 20 000 dollars et le Gouvernement thai a affecté 6 millions de dollars); et 50 000 dollars qu'Israël s'est engagé à prêter au Comité pour un projet qui sera précisé par la suite; total général équivalent à 27 804 000 dollars.

la nécessité. Le représentant de la Banque a en outre exprimé l'opinion que, **comme** les programmes de développement de certains des pays riverains font peser sur eux un fardeau considérable, il serait sans doute indiqué de prévoir un type de **financement** qui grève le moins possible leurs ressources extérieures (crédits du **type de** ceux que consent l'Association internationale pour le développement - AID - **ou dons**).

458. La Commission a noté que le Comité espère se procurer le montant estimatif de 71,5 millions de dollars dont il a actuellement besoin, soit a) auprès de tel ou tel pays ami pour des projets donnés, soit b) au moyen d'un consortium ou groupe de gouvernements amis qui serait coordonné par la BIRD, ou garantirait éventuellement des emprunts de la BIRD et de l'AID, soit encore c) en combinant les possibilités a) et b).

459. La Commission a noté que les quatre membres du Comité s'efforcent solidairement de trouver ces ressources, et que l'assistance accordée sous forme de prêts ou de dons à l'un quelconque d'entre eux peut être considérée comme étant fournie à tous.

460. La Commission a relevé le sentiment de profonde gratitude qu'éprouve le Comité pour tous les pays, toutes les institutions des Nations Unies et toutes les autres organisations qui coopèrent à ses efforts de mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong, qu'il s'agisse d'irrigation, de production d'énergie hydro-électrique, de lutte contre les inondations, d'amélioration de la navigation ou de services connexes, pour le bien-être de la population des quatre pays riverains sans distinction de nationalité ni d'orientation politique.

#### Aspects sociaux du développement économique

461. La Commission a examiné le rapport du secrétariat sur ses activités dans les domaines de la planification du développement social et de la recherche correspondante, de la démographie, du développement communautaire et des services sociaux (E/CN.11/644 et Corr.1). Elle a félicité le secrétariat des nombreux travaux qu'il avait accomplis dans le domaine des aspects sociaux du développement économique depuis la création, cependant récente, de la Division des affaires sociales. Il est en effet essentiel de se préoccuper des aspects sociaux si l'on veut accélérer le développement économique de la région de la CEAE0. Elle a reconnu que le développement économique entraîne non seulement la croissance mais également des changements, et que la réforme sociale et le développement économique sont donc le résultat des activités de l'homme. Une croissance économique continue sera donc fonction de la mesure dans laquelle l'humanité saura s'adapter aux changements sociaux et économiques. Il en découle que le développement des ressources humaines en tant que condition et résultat en même temps du développement général des pays de la région présente une importance fondamentale. A ce propos, la Commission a pris spécialement note du problème que posent les enfants et les adolescents, qui représentent une forte proportion de la population dans presque tous les pays de la région. Elle s'est félicitée de l'étroite collaboration de la CEAE0 et du FISE dans leurs efforts tendant à aider les gouvernements à créer et développer des programmes de services sociaux appropriés pour la famille, l'enfance et l'adolescence.

462. La Commission a pris note du rapport du Groupe de spécialistes de la planification du développement social (ECAFE/100) qui, à son avis, a apporté une contribution précieuse dans ce domaine. Ce rapport a admirablement situé le sujet et exposé la nature et l'ampleur de la planification du développement social. Il orientera donc utilement le travail des planificateurs de la région, dans le domaine

du développement économique aussi bien que dans celui du développement social. La Commission a relevé dans le rapport la constatation suivante : en raison de la position prépondérante qu'occupent les économistes dans l'administration de la planification, on n'a pas accordé jusqu'ici toute l'attention voulue aux changements sociaux en tant qu'élément stratégique de la planification du développement. Elle a donc exprimé l'espoir que le secrétariat accorderait une plus grande attention aux recherches dans le domaine du développement social, notamment pour déterminer les possibilités de coopération régionale dans ce domaine, et qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour assurer cette coopération, dans l'intérêt de l'ensemble de la région. La Commission a fait siennes les recommandations du Groupe de spécialistes et elle a fait remarquer que la planification du développement social étant encore un travail de défrichage, on n'aboutira pour le moment à des conclusions acceptables qu'au prix de tâtonnements et d'erreurs. Elle a également fait remarquer que, puisqu'on reconnaît de plus en plus que le développement social doit faire l'objet d'un plan systématique, les planificateurs sociaux doivent prévoir des règlements sociaux appropriés, afin d'éviter la désorganisation sociale qui va habituellement de pair avec une croissance économique rapide. C'est pourquoi la Commission a pleinement souscrit à la recommandation du Groupe de spécialistes selon laquelle l'Institut asiatique du développement et des plans économiques et la CEAEQ devraient se préoccuper non seulement de la mise sur pied d'un programme de formation et de recherche dans le domaine de la planification du développement social, mais aussi de l'expansion continue d'un tel programme.

463. La Commission a relevé, d'après le rapport du Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux du développement communautaire (ECAFE/101), qu'on accorde désormais une attention appropriée à l'évaluation du rôle des animateurs locaux pour accélérer les programmes de développement communautaire, et que ces animateurs forment un lien important entre les pouvoirs publics et la population. Jusqu'à une date récente, les animateurs étaient choisis parmi les chefs de famille ou en fonction de la position qu'ils occupaient dans la collectivité, mais cet état de choses est en train de se modifier afin que les animateurs puissent tenir le nouveau rôle qui sera le leur dans le contexte plus démocratique qui apparaît dans les pays de la région.

464. Il est très urgent de trouver des animateurs locaux compétents pour occuper les postes de commande dans les nouvelles institutions démocratiques qui se créent. La Commission a donc fait siennes les propositions qui figurent dans le rapport sur les moyens de réaliser une fusion harmonieuse entre les animateurs traditionnels et les animateurs nouveaux, afin d'encourager les nouveaux venus et d'utiliser pleinement l'influence des chefs de file traditionnels. La Commission a également approuvé les mesures proposées dans le rapport en vue de renforcer l'appareil administratif nécessaire pour fournir à la collectivité les renseignements, les directives et le contrôle dont elle a besoin. La Commission a exprimé l'espoir que le secrétariat fera d'autres études sur le rôle des animateurs locaux et sur leur coopération mutuelle dans divers domaines, ainsi que sur le type d'orientation à donner à cet égard et sur les méthodes et techniques à appliquer. Alors que l'on fait beaucoup de progrès dans les programmes de développement communautaire dans les zones rurales, les programmes de développement communautaire dans les zones urbaines sont à la traîne. En raison de la concentration accrue de la population dans les villes, ces dernières années, beaucoup de problèmes sociaux nouveaux se sont posés auxquels les services actuels des institutions gouvernementales et privées ne peuvent pas faire face; la Commission a donc exprimé l'espoir que le secrétariat aiderait les pays qui en feraient la demande à mettre sur pied des projets types de développement communautaire dans les zones urbaines, projets qui

auraient ainsi une influence profonde sur les programmes d'ensemble de développement communautaire des pays de la région. La Commission a pris note avec intérêt de la suggestion faite par une délégation selon laquelle le secrétariat pourrait, en vue de donner plus d'efficacité aux programmes de développement économique et social, porter son attention sur une notion de planification axée sur les villes et envisager de faire des études dans ce domaine.

465. La Commission a examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport de la première Conférence asiatique de la population (ECAFE/104) et elle a félicité le secrétariat d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence. Le grand nombre de participants et les nombreuses monographies présentées par les représentants et les institutions internationales prouvent que tous les Etats membres de la CEAEO sont pleinement conscients de l'ampleur et de la gravité des problèmes que pose l'accroissement rapide de la population dans la région. De l'avis de la Commission, la Conférence a réussi à mettre en lumière les principaux problèmes de programmation économique et sociale que soulèvent les tendances actuelles et futures de l'accroissement, de la composition et de la répartition géographique de la population dans les pays de la région. Elle a approuvé les recommandations de la Conférence concernant l'adoption de principes généraux pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique démographique, notamment en ce qui concerne la croissance économique et une meilleure utilisation des ressources humaines dans les plans de développement. Certes, on ne peut espérer résoudre les problèmes démographiques du jour au lendemain, mais la gravité en serait atténuée si les Etats intéressés acceptaient de mettre en oeuvre ces recommandations. La Commission a donné tout son appui aux propositions et conclusions du rapport, relatives aux études et mesures démographiques nationales, à la coopération internationale dans le domaine de la démographie et aux travaux à entreprendre dans la région touchant la planification familiale et les statistiques démographiques. A ce propos, la Commission a pris note avec satisfaction du programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de la démographie et elle a exprimé l'espoir que les gouvernements qui ont besoin d'une telle assistance ne manqueront pas de faire appel à ces services. Elle a également noté avec satisfaction les moyens de formation et les bourses de perfectionnement offerts par le Centre de formation et de recherche démographiques de Chembour (Bombay) et elle a recommandé aux pays de la région qui ne disposent pas de tels moyens ou qui ont des moyens insuffisants d'utiliser davantage les possibilités de ce centre. Elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution sur l'accroissement démographique et le développement économique et social (résolution 54 (XX); voir troisième partie du présent rapport), priant le secrétariat d'intensifier ses travaux relatifs aux problèmes démographiques qui se posent dans la région.

466. La Commission a noté avec inquiétude que, d'après le rapport de l'UNESCO intitulé : "Adult Literacy and Economic and Social Development" (Alphabétisation des adultes et développement économique et social), (E/CN.11/654), qui a été présenté à la session, sur les 700 millions d'adultes tenus pour illettrés au milieu du siècle, environ 75 p. 100 se trouvaient en Asie. Elle s'est déclarée convaincue que l'alphabétisation mondiale est un élément indispensable du développement national. Elle a toutefois été d'avis que, de même que le degré de développement économique de tel ou tel pays est fonction des conditions qui existent dans ce pays, de même la lutte de tout pays contre l'analphabétisme est forcément freinée par les facteurs qui limitent ses plans de développement. Elle a pleinement souscrit aux recommandations et propositions faites dans le rapport de l'UNESCO quant aux mesures que les pays de la région doivent prendre pour lutter contre l'analphabétisme et quant à la nécessité

d'accroître l'aide internationale aux pays en voie de développement pour les secourir dans leurs efforts. Elle a donc adopté la résolution 55 (XX) recommandant le déclenchement d'une campagne mondiale d'alphabétisation universelle (voir troisième partie du présent rapport).

### Agriculture

#### Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture

467. La Commission a noté avec inquiétude la situation déplorable de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en voie de développement de la région; elle a souligné l'importance du rôle qui revient au développement agricole non seulement pour nourrir des populations toujours croissantes, mais pour contribuer au développement économique d'ensemble. Elle a également insisté sur l'importance des facteurs institutionnels, économiques et techniques pour le développement agricole.

468. La Commission a noté avec satisfaction la collaboration pratique et féconde qui s'est poursuivie pendant l'année considérée entre la CEAE et la FAO grâce à la Division mixte de l'agriculture pour l'étude des problèmes économiques de l'agriculture dans la région.

469. Elle a félicité la Division de sa monographie sur les rapports entre le développement agricole et le développement industriel en Chine (Taïwan) et elle a exprimé l'espoir que des études analogues sur d'autres pays pourraient être faites à l'avenir. Elle a noté que l'étude préliminaire des rapports intersecteurs dans l'agriculture en Asie serait terminée au cours de l'année 1964. On a mentionné, à ce propos, l'intérêt qu'il y aurait à aborder d'une manière plus uniforme, si possible, les notions que supposent les rapports intersecteurs dans l'agriculture, afin que les données pertinentes relatives aux divers pays soient plus aisément comparables.

470. La Commission a noté avec satisfaction que la Division avait participé avec la FAO à une réunion de spécialistes, tenue à Tokyo au cours de l'année, où l'on a étudié l'intérêt que présentent pour les autres pays en voie de développement de la CEAE les mesures prises au Japon pour le développement de l'agriculture. Elle a appris qu'une monographie préparée par l'Association japonaise pour la FAO sur "Le développement agricole au Japon moderne" avait été présentée au Congrès mondial de l'alimentation réuni à Washington en juin 1963.

471. La Commission a, par ailleurs, relevé avec approbation que la Division continuait à s'occuper des problèmes que pose l'application des politiques des prix agricoles et qu'elle avait pris part à la réunion technique FAO/CEAE qui a traité des incidences de la commercialisation sur la politique de stabilisation des prix agricoles en Asie et en Extrême-Orient, réunion qui a eu lieu à New Delhi en février 1963.

472. La Commission a approuvé l'intention de la Division de faire un rapport à jour sur le développement et les plans agricoles dans la région, eu égard tout particulièrement aux projections à long terme de la demande et de l'offre de denrées agricoles. Un rapport de ce genre offrirait une base à des travaux plus poussés sur la réorientation des politiques nationales ou de la coopération régionale en matière d'alimentation et d'agriculture dans la région. Elle a également noté que la Division

ferait peut-être une autre monographie sur l'utilisation d'excédents agricoles en vue du développement économique.

473. La Commission a approuvé l'intention de la Division de coopérer avec la FAO à l'organisation d'une réunion technique sur le rôle de la sylviculture et de l'utilisation des terres et des eaux dans le développement agricole, ainsi qu'à une réunion sur les techniques et problèmes de la mobilisation complète des populations rurales au service du développement agricole.

474. La Commission a approuvé le projet de programme de travail de la Division pour la période suivante, y compris les études et réunions ci-dessus mentionnées.

#### Réunion CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles

475. La Commission a félicité la Division de ses travaux relatifs à la réunion CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles qui a eu lieu à Bangkok en septembre 1963.

476. Elle a pris note de la diversité des questions étudiées et des solutions pratiques suggérées par la réunion. Elle a, notamment, appuyé la recommandation selon laquelle la CEAE0 et la FAO devraient étudier la possibilité de créer un institut permanent de crédit agricole qui fournirait aux pays de la région les moyens de formation professionnelle, les services consultatifs et les services de recherche dont ils ont besoin, étant bien entendu qu'on cherchera à éviter de faire double emploi avec les services fournis par le secrétariat de la CEAE0 et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques. Elle a également appuyé l'idée d'entreprendre l'étude détaillée de cette question complexe du crédit agricole dans certains pays choisis de la région.

477. On a suggéré aussi, à ce propos, d'étudier la possibilité de créer une banque agricole régionale. La Commission a estimé que cette proposition demande à être étudiée avec le plus grand soin.

478. La Commission a été informée que le rapport sur la réunion (E/CN.11/636) et l'étude intitulée "Institutions for Agricultural Financing and Credit in Asia and the Far East", faite par la Division et qui a servi de base aux débats de la réunion, paraîtront sous forme imprimée au siège de la FAO.

#### Programme alimentaire mondial

479. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial a mis la Commission au courant de l'évolution de celui-ci et la Commission a appris avec plaisir que les projets sont tous en cours d'exécution.

480. Le montant total des ressources mises à la disposition du Programme dépasse 90 millions de dollars et n'est donc pas très inférieur au chiffre objectif de 100 millions, mais les versements en espèces restent inférieurs au minimum d'un tiers qui est exigé, ce qui empêche le Programme d'avoir toute la souplesse nécessaire à ses opérations. En outre, les stocks de nombreuses denrées s'épuisent rapidement.

481. Pour les onze opérations de secours d'urgence exécutées depuis les débuts du Programme, 66 107 tonnes de denrées ont été fournies ou promises, ce qui porte à

8 millions de dollars à la date du présent rapport le montant total des dépenses et des engagements pour l'aide d'urgence.

482. Les demandes d'aide adressées au Programme alimentaire mondial au titre de programmes spéciaux d'alimentation et de projets de développement économique et social augmentent à un rythme rapide. Cinq des vingt-six projets déjà approuvés visent au développement économique et social en Asie et en Extrême-Orient. Exception faite des travaux de reconstruction consécutifs au cyclone qui a dévasté le Pakistan oriental, il s'agit de projets agricoles. On a exprimé l'espoir de voir entreprendre des projets plus nombreux dans les secteurs autres que l'agriculture.

483. Plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude pour l'aide que reçoit leur pays au titre du Programme alimentaire mondial. La Commission a noté que le Programme est un essai d'utilisation multilatérale de l'aide alimentaire, et elle a exprimé l'espoir que les pays de la région tireraient parti au maximum de l'assistance offerte.

#### Assistance technique et activités du Fonds spécial et d'autres organisations dans la région

484. La Commission a pris note avec satisfaction de la documentation présentée par le secrétariat du BAT (E/CN.11/647) et par le Fonds spécial (E/CN.11/655) sur les activités de ces deux organismes dans la région. Elle a en outre entendu les exposés des représentants du secrétariat, du BAT et du Fonds spécial et d'autres institutions spécialisées sur les progrès, l'évolution et les problèmes de l'assistance technique, du préinvestissement et des autres activités des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans la région.

485. La Commission a relevé que les ressources disponibles au titre du programme ordinaire et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies en 1963-1964 étaient supérieures à celles de deux années précédentes, mais que la part de la région de la CEAE0 dans la répartition de ces ressources, après avoir accusé une tendance à l'amenuisement en raison de la priorité accordée aux autres régions, était demeurée stationnaire, et continuerait sans doute de l'être pendant quelque temps. Il est donc à craindre qu'à mesure que l'aide accordée à l'ensemble des régions augmentera, la disparité entre la part de la région de la CEAE0 et celle des autres régions ne risque de s'aggraver encore. La Commission a, en conséquence, souligné la nécessité de répartir plus équitablement les ressources des programmes d'assistance technique, compte tenu du nombre d'habitants de chaque région et du volume croissant de ressources qu'elle est en mesure d'utiliser. La Commission a particulièrement fait ressortir le fait que presque tous les pays de la région ont maintenant des plans bien arrêtés de développement économique et social et s'efforcent, pour la mise en oeuvre des projets qui relèvent de ces plans, d'intégrer toutes les formes d'assistance financière et technique. Elle a noté que le perfectionnement des techniques de planification dans les pays de la région permet à ceux-ci d'évaluer plus exactement leurs besoins en experts et en personnel qualifié. Ces besoins continueront nécessairement d'augmenter jusqu'à ce que les pays aient suffisamment évolué pour avoir une croissance autonome. La demande de spécialistes et de moyens de formation tend d'ailleurs à monter à mesure que l'on connaît mieux les ressources disponibles, notamment en matière d'industrialisation, et la manière de les utiliser.

486. La Commission a noté que de nombreux pays de la région préparaient leurs programmes de préinvestissement et leurs projets à long terme de façon à assurer la mise en oeuvre effective de leurs plans et l'intégration de toutes les formes d'assistance extérieure dont ils disposent. Plusieurs pays ont déjà mis en place, à l'échelon national, différents dispositifs et mécanismes pour coordonner les différentes activités d'assistance technique et financière tant multilatérale que bilatérale. Mais la réalisation d'une coordination efficace est une tâche complexe, qui nécessite des études continuelles et une vigilance de tous les instants. La Commission a donc favorablement accueilli la proposition tendant à réunir d'ici peu, sous les auspices des Nations Unies, un cycle d'études spécial consacré à cette question.

487. La Commission a noté que les ressources disponibles au titre du programme ordinaire et du Programme élargi pour la mise en oeuvre des projets régionaux se sont accrues depuis deux ans, et elle a exprimé l'espoir que ces ressources continueraient d'augmenter. Comme la part actuelle des projets régionaux dans l'allocation des fonds du Programme élargi d'assistance technique demeure inférieure au maximum de 15 p. 100 établi par la résolution 854 (XXXII) du Conseil économique et social, cette augmentation permettrait en effet à la CEAE0 d'exécuter les différents projets de coopération régionale que le secrétariat a élaborés et entrepris depuis quelques années, et notamment les projets proposés par le Groupe de spécialistes de la coopération économique régionale et la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. Le nombre de projets régionaux financés par le Fonds spécial a également augmenté. La Commission a d'ailleurs relevé que les projets à court terme, régionaux ou nationaux, débouchent de plus en plus souvent sur des projets à long terme (programmation, études de préinvestissement, instituts de recherche et de formation) susceptibles d'être financés par le Fonds spécial. Les projets d'assistance technique jouent de ce fait un rôle important et utile dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets qui, à l'échelon pratique, constitueront la trame même du développement économique et social des pays jeunes au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La Commission a également noté avec satisfaction qu'une certaine unité d'action se dessinait déjà entre les programmes d'assistance technique et les activités du Fonds spécial.

488. La Commission s'est félicitée de la coordination efficace réalisée par le secrétariat entre ses activités ordinaires, les activités d'assistance technique du Siège et celles du Fonds spécial. Elle a relevé en outre que, par souci de décentralisation, la plupart des projets régionaux sont confiés au secrétariat de la CEAE0, qui en assure le bon fonctionnement selon des modalités judicieuses et sur la base de la coopération entre le secrétariat de la CEAE0, la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) et les représentants résidents du BAT. La Commission s'est néanmoins réjouie de noter que, dans le cadre de ces dispositions, l'orientation centrale continue de venir du Siège et que les représentants résidents gardent la responsabilité de l'exécution des programmes nationaux.

489. La part importante de la CEAE0 dans les activités d'assistance technique a encore augmenté depuis qu'on a détaché auprès du secrétariat de la CEAE0 un certain nombre de conseillers régionaux dont les pays intéressés et des représentants résidents utilisent les services avec une fréquence et une efficacité toujours plus grandes. La Commission a exprimé l'espoir que le secrétariat disposerait de ressources plus grandes et pourrait ainsi multiplier le nombre de ces conseillers, dont les pays de la région sont déjà à même d'apprécier les services. Elle a également relevé que le secrétariat de la CEAE0 adaptait de mieux en mieux ses activités

et son programme de travaux aux nécessités des programmes et des activités d'assistance technique du Siège et du Fonds spécial, et se chargeait de plus en plus de mettre au courant les nombreux experts des Nations Unies et de leur fournir une assistance professionnelle.

490. La Commission a été heureuse de constater que le secrétariat de la CEAE0 prenait une part grandissante - souvent à titre d'agent d'exécution - aux divers projets régionaux et nationaux financés par le Fonds spécial. En outre, non seulement les activités du secrétariat s'aiguillent souvent sur des projets de préinvestissement, mais elles contribuent aussi en elles-mêmes à attirer des investissements vers les pays intéressés. La Commission a exprimé l'espoir que la mise en oeuvre de la politique de décentralisation s'accélélerait progressivement et que le secrétariat de la CEAE0 pourrait, grâce à un nouveau renforcement de ses ressources, augmenter encore le volume de ses services.

491. La Commission a noté que, depuis la création au sein du secrétariat de la CEAE0 d'un service d'assistance technique, le processus de décentralisation en était parvenu au stade où l'on peut coordonner les travaux d'assistance technique en unifiant l'action du secrétariat et réaliser aussi une coordination régionale et même mondiale avec l'aide des représentants résidents et du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat aide aussi à coordonner à l'échelon régional les activités de la DOAT conformément aux directives du Siège de l'Organisation des Nations Unies. La Commission a relevé que les institutions spécialisées, conscientes de l'importance grandissante des commissions économiques régionales, ont resserré leurs rapports avec celles-ci. A l'échelon local, les représentants résidents maintiennent de très étroites relations de travail avec les représentants des institutions spécialisées et agissent bien souvent au nom de la famille des Nations Unies tout entière. Cette unité d'action de l'ensemble de la famille des Nations Unies a profité aux pays de la région et a assuré leur coopération.

492. De l'avis de la Commission, l'amélioration des services rendus par les Nations Unies, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées par l'intermédiaire des services d'assistance technique et du Fonds spécial est déjà frappante, et tous les pays s'en félicitent. Un certain nombre de problèmes continuent néanmoins d'exiger une attention particulière. S'il est vrai que les experts fournis au titre des programmes de l'assistance technique et du Fonds spécial sont d'une compétence technique et d'une expérience toujours plus grandes, il demeure essentiel que ces experts aient les qualités voulues pour transmettre leurs connaissances aux ressortissants des pays auprès desquels ils sont détachés, afin de faciliter la formation rapide de cadres locaux. Il faut aussi assurer la mise au courant de ces experts avant de les envoyer en poste, et c'est là que l'aide du secrétariat peut être des plus utiles. Plusieurs pays ont fait observer que des retards se produisaient encore souvent dans l'envoi des experts et qu'il faudrait y mettre bon ordre. Dans une certaine mesure, les conseillers régionaux détachés auprès du secrétariat pourraient assurer l'intérim en cas de retard dans le recrutement, en fournissant une assistance à court terme. Plusieurs représentants ont fait ressortir combien il était fâcheux que les crédits non utilisés du fait de retards survenus dans la mise en oeuvre des projets ou dans le recrutement d'experts, ou du fait de changements effectués dans l'ordre de priorité de leurs propres plans, ne puissent pas être transférés à d'autres projets relevant ou bien de la même institution ou bien d'autres institutions participant aux programmes d'assistance technique. Ces transferts sont admis en principe, mais en pratique, il n'est pas toujours possible de les effectuer, ou bien des retards interviennent. De ce fait,

la planification et la mise en oeuvre des programmes perdent de leur souplesse, et les pays ne peuvent utiliser pleinement les ressources que met à leur disposition l'ensemble de la famille des Nations Unies.

493. Il se révèle de plus en plus utile de fournir, comme le fait le secrétariat de la CEAE0 dans le cadre du programme d'assistance technique, toute une équipe d'experts qui constitue un ensemble intégré de compétences portant sur de nombreuses disciplines. La Commission a relevé que l'emploi d'experts et de stagiaires venus d'autres pays de la région présentait le gros avantage non seulement d'encourager la compréhension mutuelle entre pays, mais aussi de stimuler la coopération intra-régionale dans les domaines économique et social. Elle a noté que la distinction entre pays "donateurs" et pays "bénéficiaires" tendait de plus en plus à s'estomper, et que bien des pays en voie de développement, tout en continuant à bénéficier des programmes d'assistance technique et de l'aide du Fonds spécial, étaient aujourd'hui à même de fournir à d'autres pays en voie de développement des spécialistes et des moyens de formation et de recherche, ou d'organiser pour eux des projets pilotes. C'est ainsi que, dans le cadre des projets régionaux, plusieurs pays de la région avaient pu, en accueillant des cycles d'études, colloques, groupes d'étude, voyages d'étude et centres de recherche et de formation, faire profiter de leur expérience et de leur acquis les autres pays en voie de développement qui ont à faire face à des problèmes analogues et leur faire la démonstration des techniques nouvelles. Tout cela fait que le principe de l'aide mutuelle se développe et se répand rapidement dans la région. Au cours de la session de la Commission, plusieurs gouvernements des Etats membres ont offert les services de leurs spécialistes et d'autres formes d'assistance à l'intention des pays en voie de développement de la région.

#### Programme de travail et ordre de priorité

494. La Commission a unanimement approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1964-1965 (E/CN.11/L.128/Rev.1 et Corr.1) et elle a décidé de les inclure, comme par le passé, dans la cinquième partie de son Rapport annuel.

495. Elle a également noté que les organes subsidiaires de la Commission avaient pris les mesures nécessaires pour appliquer les directives données par le Conseil économique et social dans sa résolution 990 (XXXVI).

496. La Commission a décidé qu'elle-même, ses organes subsidiaires et le secrétariat devraient, en appliquant la politique de rationalisation du programme de travail, s'inspirer des méthodes et principes suivants :

i) Les activités et travaux de caractère permanent qui, étant fondamentaux et à long terme et étant donc placés dans le groupe 1, devraient être plus nettement différenciés des divers travaux qui présentent un intérêt immédiat et pratique (par exemple, l'organisation de groupes de travail, de cycles d'études et d'autres réunions) et sont placés dans le groupe 2;

ii) La Commission ainsi que ses organes subsidiaires devraient faire tout leur possible pour fixer d'une façon rationnelle l'ordre de priorité des travaux en inscrivant au groupe 3 les travaux qui, bien qu'importants, peuvent, étant donné l'insuffisance des ressources financières et des effectifs du secrétariat, attendre un an ou plus avant d'être exécutés sans que ce retard entraîne une modification des objectifs de la Commission. Le Secrétaire exécutif devrait, en pareil cas, inclure le coût de ces travaux du groupe 3 dans son projet de budget. De l'avis de la

Commission, cette façon de procéder serait conforme à la résolution 990 (XXXVI) du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci indique l'importance qu'il attache à ce que l'ordre de priorité soit fixé de façon rationnelle;

iii) La Commission devrait se demander s'il est opportun d'élaborer et de présenter son programme de travail conformément à la classification des projets et activités de l'Organisation des Nations Unies qui est exposée dans le document E/3788 et à la résolution 990 (XXXVI) du Conseil économique et social. La Commission a constaté que cette classification était rationnelle. Cependant, comme la structure des organes subsidiaires de la Commission diffère quelque peu de celle du secrétariat, celui-ci fera bien d'étudier de nouveau le bien-fondé de la méthode actuelle qui consiste à classer les travaux de la Commission d'après sa propre structure et à les présenter en même temps d'après la classification fonctionnelle dans une annexe, comme cela est fait dans le présent rapport. La Commission a prié le Secrétaire exécutif de tenir compte de l'expérience des autres commissions économiques régionales lorsqu'il présentera le programme de travail d'après la classification fonctionnelle mentionnée ci-dessus;

iv) A propos de l'alinéa ii) ci-dessus, il serait utile que le secrétariat fasse un effort spécial pour distribuer aux gouvernements le projet de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires six semaines à l'avance. Toute révision que le secrétariat apporterait ultérieurement au programme devrait être présentée sous forme d'additif à l'original, pour être plus facile à reconnaître;

v) Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Commission, le Secrétaire exécutif devrait, dans la mesure du possible, faire connaître aux principaux comités, ou à la Commission, ou au Conseil économique et social, selon qu'il le jugera bon, les incidences financières de toute nouvelle proposition qui pourrait être faite par ces organes. Il serait bon, à cet égard, que le Secrétaire exécutif inclue dans son budget le coût des travaux placés dans le groupe 3, de façon à pouvoir rechercher ensuite les ressources budgétaires appropriées;

vi) Le Comité plénier devrait commencer ses travaux tôt au début de chaque session annuelle de la Commission, afin d'examiner le programme de travail et l'ordre de priorité avec le concours du secrétariat et de rédiger un rapport que la Commission étudierait en séance plénière lorsqu'elle aborderait le point de l'ordre du jour relatif au programme de travail. Ce rapport du Comité plénier pourrait évidemment être modifié afin de tenir compte des changements que la Commission aurait, au cours de la session, décidé d'apporter au programme de travail.

#### Date et lieu de la prochaine session

497. La Commission s'est félicitée de l'invitation que le Gouvernement néo-zélandais lui avait renouvelée à tenir sa vingt et unième session, en 1965, à Wellington. Elle a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des Nations Unies, et elle a chargé le Secrétaire exécutif de fixer la date de la session, d'accord avec le Gouvernement néo-zélandais.

Troisième partie

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA  
VINGTIÈME SESSION

49 (XX). Institut asiatique du développement et des  
plans économiques 23/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte de la recommandation figurant dans le rapport du Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques 24/ d'après laquelle, pour l'élection des sept membres élus du Conseil d'administration prévus à l'alinéa c, paragraphe 3 de la section B de la résolution 43 (XIX) de la Commission, "la procédure selon laquelle le Conseil d'administration serait élu par la Commission elle-même à une session annuelle régulière (ce qui a été le cas pour la première élection qui a eu lieu au cours de la dix-neuvième session) serait préférable à celle qui consiste à placer les élections à la Conférence triennale des planificateurs d'Asie, comme cela avait été prévu pour les élections prochaines et celles à venir",

1. Approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut;
2. Décide de modifier l'alinéa c, paragraphe 3, de la section B de la résolution 43 (XIX), qui se lira comme suit :

"Sept membres d'une compétence technique éprouvée, qui seront élus par la Commission à ses sessions annuelles et choisis dans sept pays membres ou membres associés de la région de la CEAEO; ils seront élus pour une période de trois ans, et rééligibles."

297ème séance,  
7 mars 1964.

50 (XX). Résolution de Téhéran concernant la Conférence des  
Nations Unies sur le commerce et le développement 25/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

I

Reconnaisant que les pays en voie de développement attendent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qu'elle offre une occasion de manifester dans le domaine du commerce et du développement, l'esprit et la volonté politiques qui ont inspiré la Charte des Nations Unies signée à San Francisco,

23/ Voir par. 355.

24/ E/CN.11/650.

25/ Voir par. 380.

Considérant que le développement rapide de l'économie des pays en voie de développement, qui permettra de relever le niveau de vie de leur population, est d'importance vitale pour le maintien de la paix internationale et la réalisation d'une sécurité économique collective,

Sachant qu'une nouvelle division internationale du travail et une nouvelle structure de la production et des échanges, nécessaires à une économie mondiale réellement intégrée dont tous les éléments soient interdépendants, exigent sur le plan international une politique commerciale dynamique reposant sur l'aide et la protection particulières qu'il faut accorder aux parties les moins développées du monde,

Notant les très utiles travaux accomplis par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à ses trois sessions et par le Secrétaire général de la Conférence, qui ont présenté les problèmes principaux et des programmes intégrés de mesures à prendre dans les deux domaines connexes du commerce et du développement,

Notant en outre avec intérêt les conclusions auxquelles sont arrivées des réunions récemment tenues dans d'autres régions,

Reconnaissant la nécessité :

a) De promouvoir une expansion rapide et soutenue des recettes d'exportation des pays en voie de développement,

b) De faire en sorte que la part de la croissance du commerce international qui reviendra à ces pays corresponde aux besoins de leur développement économique,

c) D'assurer aux produits primaires des pays en voie de développement le libre accès aux marchés des pays avancés et de stimuler la consommation de ces produits dans les pays avancés,

d) De mettre au point des mesures visant à assurer des prix stables et rémunérateurs aux pays en voie de développement pour leurs exportations de produits primaires et d'améliorer les termes de leurs échanges,

e) D'aider à augmenter le volume des exportations de produits primaires, bruts ou transformés, des pays en voie de développement et de permettre à ces pays d'écouler librement leurs articles manufacturés et semi-ouvrés, et

f) D'améliorer le commerce invisible des pays en voie de développement, notamment en réduisant les frais de transport et d'assurance qu'ils ont à acquitter et le fardeau que constitue le service de leur dette,

Notant avec inquiétude la rapide montée des prix des biens d'équipement et la tendance à la baisse des prix des produits des pays en voie de développement,

Soulignant que les groupements économiques régionaux doivent adopter une politique tournée vers l'extérieur,

Reconnaissant en outre l'intérêt qu'il y aurait à adopter des mesures concrètes pour créer des conditions favorables à l'expansion du commerce entre pays ayant atteint le même niveau de développement, ayant des niveaux de développement différents ou des systèmes différents d'organisation économique et sociale,

1. Estime que la Déclaration commune faite par les pays en voie de développement à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1897 (XVIII) offre une base raisonnable d'action coopérative des pays avancés et des pays en voie de développement à la Conférence;

2. Estime en outre que la compréhension bienveillante, les concessions mutuelles et l'action concertée des pays en voie de développement sont une condition préalable et essentielle non seulement du succès immédiat de la Conférence, mais de la satisfaction de leurs intérêts à long terme;

3. Engage vivement les pays en voie de développement membres de la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à se consulter et à coopérer entre eux et avec les pays en voie de développement d'autres régions dans un esprit de collaboration étroite et de bonne volonté en vue d'arriver à des solutions amiables et acceptables pour tous;

4. Prie le secrétariat de la Commission d'apporter l'aide nécessaire aux pays de la région pour traiter des questions qui seront abordées à la Conférence;

5. Fait appel aux pays avancés pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires en vue d'atteindre les buts de la présente résolution et notamment les suivantes :

a) Réduire progressivement et éliminer dès que possible les barrières et restrictions qui font obstacles aux exportations des pays en voie de développement, sans demander à ceux-ci de concessions en contrepartie;

b) S'abstenir d'imposer à ces exportations de nouvelles barrières tarifaires ou autres;

c) Réduire et éliminer peu à peu les différences de tarif qui existent entre les matières premières brutes d'une part et les produits transformés dans les pays en voie de développement à partir de ces matières premières d'autre part;

d) Accroître le volume des exportations de produits primaires, bruts et transformés, des pays en voie de développement, en stabiliser les prix à un niveau raisonnable et rémunérateur, laisser entrer librement les articles manufacturés et semi-manufacturés exportés par les pays en voie de développement et lancer sur le plan international une active campagne destinée à promouvoir les exportations des pays en voie de développement;

e) Accorder un traitement préférentiel non discriminatoire à l'ensemble des pays en voie de développement pour certaines de leurs exportations;

f) Fournir des ressources financières plus abondantes, à des conditions favorables, pour permettre aux pays en voie de développement d'augmenter leurs importations des biens d'équipement et des matières premières industrielles qui sont essentielles à leur développement économique, et réaliser une meilleure coordination des politiques commerciales et des politiques d'assistance;

6. Souligne la nécessité d'établir un rapport rationnel entre les prix des biens d'équipement et les prix des produits des pays en voie de développement;

7. Recommande vivement que la Conférence prenne les dispositions internationales nécessaires pour assurer la mise en oeuvre réelle des recommandations faites dans la présente résolution;

8. Fait appel à la Conférence pour qu'elle prenne des mesures concrètes en vue de créer les conditions nécessaires à l'expansion du commerce entre pays ayant atteint le même niveau de développement, ayant des niveaux de développement différents ou des systèmes différents d'organisation économique et sociale.

## II

Considérant que la série des mesures énumérées ci-dessus et les mesures supplémentaires qu'il faudra prendre pour augmenter les recettes d'exportations des pays en voie de développement, du fait qu'elles accroîtront le pouvoir d'achat de ceux-ci, contribueront à la croissance économique des pays en voie de développement eux-mêmes et à la réalisation d'une croissance intégrée de l'économie mondiale dans son ensemble,

Fait appel aux pays avancés pour qu'ils aident la Conférence à prendre des décisions positives sur les politiques et les arrangements institutionnels appropriés, compte tenu de leur propre intérêt à long terme.

## III

Ayant pris acte des critères énoncés au paragraphe 180 du rapport du Comité préparatoire sur sa deuxième session 26/ et concernant les changements à apporter aux arrangements institutionnels ou les mécanismes nouveaux que l'on mettrait en place,

Consciente de ce que les arrangements institutionnels existants sont inadéquats pour l'élaboration et la mise en oeuvre systématiques et efficaces des politiques et mesures dont les pays en voie de développement ont besoin dans les deux domaines connexes du commerce et du développement et demandent, par conséquent, à être améliorés d'urgence par modification, adaptation, coordination ou par tout autre moyen,

1. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de réunir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement périodiquement, tous les deux ans environ, pour passer en revue la mise en oeuvre des programmes et politiques touchant le commerce international, et de prendre les mesures voulues pour améliorer les arrangements institutionnels, y compris la création de nouveaux

---

26/ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour (troisième partie), document E/3799.

mécanismes et de nouvelles méthodes pour la mise en oeuvre des décisions de la Conférence;

2. Insiste vivement pour que, dans tout arrangement institutionnel ou tout mécanisme qui serait créé à la suite de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le dispositif de coopération intergouvernementale que constituent déjà les commissions économiques régionales, ainsi que, le cas échéant, tout autre appareil international, soient utilisés pleinement et avec le maximum d'efficacité.

307ème séance,  
12 mars 1964.

51. (XX). Transports en transit des pays sans accès à la mer 27/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution que le Comité de l'industrie et du commerce a adoptée à sa huitième session tenue en janvier 1956 et qu'elle a approuvée à sa douzième session, recommandant "que les pays membres reconnaissent pleinement les besoins des pays membres privés d'accès ou simplement d'accès commode à la mer en ce qui concerne leur commerce de transit, et accordent à ces pays les facilités nécessaires conformément au droit et à la pratique internationaux en cette matière" 28/,

Prenant acte de la résolution 1028 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 20 février 1957, reconnaissant qu'il est nécessaire que les pays sans littoral jouissent de facilités de transit adéquates si l'on veut favoriser le commerce international, et invitant les gouvernements des Etats Membres "à reconnaître pleinement, dans le domaine du commerce de transit, les besoins des Etats Membres qui n'ont pas de littoral et, en conséquence, à accorder auxdits Etats des facilités adéquates à cet égard en droit international et dans la pratique, compte tenu des besoins futurs qui résulteront du développement économique des pays sans littoral",

Notant aussi l'entrée en vigueur de la Convention sur la haute mer, qui sauvegarde les droits des pays sans accès à la mer,

Prenant acte de la résolution de la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient sur la coopération économique en Asie (1963) qui reconnaît "le droit de libre transit pour les pays sans accès à la mer, les considérations spéciales que font intervenir les problèmes de transport et de transit de ces pays et l'importance des rapports qui existent entre ces problèmes d'une part, et les questions de coopération régionale et l'expansion du commerce intrarégional d'autre part",

---

27/ Voir par. 387.

28/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Supplément No 2 (E/2821), par. 271.

Notant avec satisfaction que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé, lors de sa troisième session, que cette question figurerait à l'ordre du jour de la Conférence à propos de la subdivision e du point 10 intitulée "Principes régissant les relations commerciales internationales et les politiques commerciales favorables au développement",

Reconnaissant que cette question est de la plus haute importance pour le développement économique des pays sans accès à la mer de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique latine, qui constituent un cinquième des pays du monde,

1. Recommande vivement que cette question soit examinée d'urgence et avec faveur à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en vue de l'élaboration d'une convention internationale appropriée, assurant effectivement la liberté du transit aux pays sans accès à la mer;

2. Note que les documents ci-après seront présentés à la Conférence par les pays sans accès à la mer de la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient :

a) Droit de libre accès à la mer : principes énoncés par la Conférence préliminaire d'Etats sans littoral;

b) Projet de convention établi par les représentants de l'Afghanistan, du Laos et du Népal et destiné à remplacer le Convention de Barcelone sur la liberté du transit;

3) Recommande en outre que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement crée un comité chargé spécialement d'atteindre les objectifs exposés ci-dessus.

308ème séance,  
14 mars 1964.

52 (XX). Action dans le domaine du développement industriel 29/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant la résolution 1940 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1963, intitulée "Action dans le domaine du développement industriel", qui prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'entamer des consultations avec, notamment, les commissions économiques régionales quant à l'utilité d'organiser, en 1966 au plus tard, un colloque international précédé, le cas échéant, de colloques régionaux et sous-régionaux et portant sur les problèmes de l'industrialisation des pays en voie de développement,

29/ Voir par. 399.

Consciente de l'importance que revêt le développement industriel pour l'économie des pays en voie de développement,

1. Se félicite de la suggestion relative à l'organisation en 1966 d'un colloque mondial sur l'industrialisation;

2. Invite les pays membres de la région à donner leur appui sans réserve et à participer au colloque envisagé;

3. Suggère que le colloque se donne les principaux objectifs suivants :

a) Examiner les mesures prises dans les pays en voie de développement pour accélérer le développement industriel, en évaluer le succès, voir comment les améliorer, et définir les mesures à prendre pour une meilleure utilisation des ressources;

b) Etudier les besoins des pays en voie de développement qui cherchent à accélérer encore l'exécution de leurs programmes de développement industriel, et faire des recommandations pour la création d'industries ou l'expansion des industries existantes;

c) Voir dans quelle mesure les méthodes et techniques modernes peuvent être appliquées, dans les pays en voie de développement, à la création des industries ci-dessus mentionnées;

d) Promouvoir l'organisation d'enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries, notamment dans les pays qui n'ont pas encore élaboré de plan cohérent de développement industriel;

e) Etudier la question du personnel technique et du personnel de direction nécessaires au développement industriel, et celle des moyens de formation nécessaires;

f) Etudier le rôle que peut jouer l'aide extérieure pour favoriser le développement industriel dans les pays en voie de développement;

g) Envisager la possibilité d'un établissement coordonné d'entreprises industrielles communes à plusieurs pays, sur le plan régional et sur le plan sous-régional;

4. Invite les pays membres de la région à préparer, avec le concours du secrétariat en tant que de besoin, des études de caractère national qui pourront servir de documents de base pour le colloque;

5. Suggère que ces études donnent tous les renseignements pertinents sur les ressources, les marchés et l'expérience acquise à ce jour dans les pays en voie de développement.

305ème séance,  
11 mars 1964.

53 (XX). Mise en valeur et utilisation des ressources en gaz naturel de la région de la CEAEO 30/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Sachant que plusieurs pays de la région ont actuellement de vastes réserves de gaz naturel,

Consciente de la valeur du gaz naturel qui est non seulement l'une des principales sources d'énergie, mais aussi une importante matière première pour l'industrie,

Tenant compte du fait que si, dans certains pays membres, l'industrie pétrolière se trouve dans l'obligation d'éliminer par flambage d'immenses quantités de gaz résultant de la production de pétrole brut, d'autres pays ont un besoin urgent des sous-produits que l'on peut tirer de ce gaz,

Considérant que les ressources actuelles et potentielles de la région en gaz naturel peuvent, si elles sont bien utilisées, jouer un rôle essentiel dans l'accélération du développement économique de maints pays,

Prie le secrétariat de la Commission :

- a) D'étudier toutes les possibilités d'utilisation du gaz naturel au profit des pays membres;
- b) D'entreprendre des monographies et des analyses de marché détaillées concernant les industries qui pourraient être créées grâce à l'utilisation du gaz, soit comme source d'énergie et comme combustible, soit comme matière première pour la fabrication de produits finis et de demi-produits, et notamment d'engrais;
- c) De fournir, avec le concours de la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies, aux pays membres qui en feraient la demande, des experts pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus;
- d) D'aider les pays qui le désirent à préparer les demandes à adresser au Fonds spécial des Nations Unies pour obtenir l'aide nécessaire aux enquêtes de préinvestissement ou aux installations pilotes pouvant conduire à la création des industries ci-dessus, en contact étroit avec le représentant du Fonds spécial dans les pays intéressés.

305ème séance,  
11 mars 1964.

30/ Voir par. 409.

54 (XX). Accroissement démographique et développement économique et social 31/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que la réalisation d'une croissance économique harmonieuse, y compris le progrès de la santé, de la nutrition, du logement, de l'enseignement, du bien-être social et de toutes les catégories de services sociaux, est une nécessité primordiale pour la région,

Considérant en outre que tout programme de développement économique et social doit tenir compte des tendances démographiques, et les modifier au besoin, à cause de leur interdépendance avec les processus économiques et sociaux,

Reconnaissant que, dans la plupart des pays de la région, les tendances démographiques révèlent une accélération du taux de croissance démographique et une mobilité croissante de la population, qui compromettent les efforts faits pour atteindre dans les plus brefs délais un niveau de viesatisfaisant,

Notant aussi que les problèmes soulevés par le volume croissant des migrations intérieures, et en particulier l'exode vers les villes, exigent de la part des gouvernements qu'ils redoublent d'efforts pour améliorer d'urgence la situation économique et sociale,

Ayant remarqué que, dans bien des pays de la région, les tentatives faites pour trouver une solution véritable aux problèmes démographiques se heurtent à la pénurie de facilités et de fonds, à l'absence de statistiques démographiques complètes et dignes de foi, au développement insuffisant de la recherche démographique et socio-biologique et à la pénurie de personnel qualifié, et que tout cela rend plus nécessaire encore la coopération internationale et intrarégionale,

Rappelant la résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 18 septembre 1962, qui recommande à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'intensifier ses études et recherches sur les rapports qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, et estime, comme la Commission de la population, que l'Organisation des Nations Unies doit encourager et aider les pays en voie de développement à recueillir les données de base et à effectuer des études sur les aspects démographiques du développement,

Rappelant la résolution 933 (XXXV) du Conseil économique et social, en date du 5 avril 1963, qui invite la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à examiner la possibilité d'intensifier ses travaux de démographie dans le cadre général du programme recommandé par la Commission de la population à sa douzième session, et prenant acte avec approbation de la résolution adoptée à l'unanimité le 20 décembre 1963 par la Conférence asiatique de la population, qui prie instamment la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de donner son appui sans réserve aux recommandations de cette conférence,

---

31/ Voir par. 465.

1. Invite les gouvernements des Etats membres de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient :

a) A tenir compte de la nécessité urgente d'adopter une politique démographique positive répondant à leurs besoins particuliers;

b) A tenir compte, lorsqu'ils formulent et mettent en oeuvre leurs politiques et plans généraux de développement économique et social, des recommandations de la Conférence asiatique de la population concernant les politiques démographiques nationales;

2. Prie le Secrétaire exécutif :

a) De faciliter les échanges directs de renseignements, au niveau des ministères, entre gouvernements de la région sur tous les aspects de l'accroissement démographique et de la croissance économique et sociale;

b) D'élargir, à la demande des gouvernements des pays de la région, l'assistance technique mise à leur disposition pour le rassemblement de données, la recherche, l'expérimentation et l'action sur tous les aspects des problèmes démographiques, y compris les programmes de planification du bien-être familial, en assurant des services consultatifs régionaux, en développant et renforçant les institutions régionales, sous-régionales et nationales de formation et de recherche, en organisant des voyages d'étude et des réunions de groupes techniques et en accordant des bourses;

3. Prie en outre le Secrétaire exécutif d'organiser un programme coopératif de réunions régionales, sous-régionales et interrégionales de groupes de travail qui indiqueraient les lignes directrices de l'action gouvernementale à entreprendre et de l'assistance internationale à fournir dans tel ou tel domaine de travail touchant aux problèmes démographiques de la région;

4. Recommande que la Conférence des statisticiens d'Asie s'occupe d'urgence des lacunes que présentent les notions et définitions de la main-d'oeuvre, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi utilisées dans les statistiques des pays de la région;

5. Invite l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées à élargir l'assistance technique qu'elles sont disposées à accorder aux gouvernements, sur leur demande, pour le développement des statistiques, de la recherche, de l'expérimentation et des programmes d'action concernant la population.

311ème séance,  
17 mars 1964.

55 (XX). Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle 32/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant étudié le rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant l'alphabétisation des adultes et le développement économique et social (E/CN.11/654),

Notant avec inquiétude que sur le total de 700 millions d'adultes présumés illettrés que l'on comptait dans le monde au milieu du siècle, 75 p. 100 environ vivaient en Asie, et que malgré l'extension du système scolaire, le nombre d'adultes illettrés augmentait encore dans certains pays d'Asie du fait de l'accroissement accéléré de la population,

Convaincue que l'enseignement est un élément essentiel de la croissance économique et du progrès social et que, notamment, l'alphabétisation généralisée des masses est la condition indispensable du succès des plans nationaux de développement économique,

Rappelant la conclusion des Ministres de l'éducation des pays d'Asie membres de l'UNESCO à la réunion organisée conjointement par la CEAEO et l'UNESCO à Tokyo en 1962, selon laquelle tous les pays d'Asie devraient incorporer dans leurs plans de développement national un programme complet d'enseignement,

1. Prend note de la résolution 1937 (XVIII) de l'Assemblée générale;
2. Exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres trouveront des ressources suffisantes pour lancer la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle;
3. Recommande aux gouvernements :
  - a) De prendre des mesures pour accroître le nombre des écoles et développer l'enseignement supérieur, et de prévoir en outre, dans leurs plans de développement national, des dispositions appropriées en vue de l'élimination progressive de l'analphabétisme des masses;
  - b) De dresser à cette fin des programmes nationaux d'alphabétisation visant à améliorer l'enseignement et à intensifier la formation technique et professionnelle des adultes, compte tenu des impératifs du progrès social et économique et des priorités pertinentes.

311ème séance,  
17 mars 1964.

32/ Voir par. 466.

Quatrième partie

PROJET DE RESOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

498. A sa 311ème séance, la Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution suivant, destiné au Conseil économique et social :

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 33/ pour la période allant du 19 mars 1963 au 17 mars 1964, et des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport, et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie.

311ème séance,  
17 mars 1964.

---

33/ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session,  
Supplément No 2 (E/3876/Rev.1).

## Cinquième partie

### PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE D'URGENCE POUR 1964-1965

499. A sa 311<sup>ème</sup> séance, le 17 mars 1964, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre d'urgence pour 1964-1965 reproduits ci-dessous. Ce programme a été élaboré à la lumière des recommandations, mentionnées dans la première partie du présent rapport, des organes subsidiaires de la Commission qui se sont réunis depuis sa dernière session et compte dûment tenu des observations et suggestions présentées par les pays membres.

#### Principes généraux

500. Comme dans le passé, les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif se sont conformés, en arrêtant le programme de travail et l'ordre d'urgence, aux instructions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, touchant la décentralisation, les programmes et l'ordre d'urgence dans les domaines économique et social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. La Commission a continué à appliquer les recommandations faites dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630 (XXII), 664 (XXIV), 693 (XXVI), 694 (XXVI), 742 (XXVIII), 751 (XXIX), 777 (XXX), 792 (XXX), 793 (XXX), 801 (XXX), 817 (XXXI), 819 (XXXI), 820 B (XXXI), 823 (XXXII), 830 B (XXXII), 830 C (XXXII), 840 (XXXII), 856 (XXXII), 879 (XXXIV), 893 (XXXIV), 909 (XXXIV), 916 (XXXIV), 924 (XXXIV), 936 (XXXV), 955 (XXXVI), 984 (XXXVI) et 990 (XXXVI).

#### Concentration et coordination

501. En revisant leur programme de travail, la Commission et ses organes subsidiaires ont continué à s'efforcer de concentrer leurs activités de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources. Le programme de travail a été rédigé compte tenu de la nécessité d'établir un ordre de priorité qui corresponde bien aux besoins des pays en voie de développement. Il a pour but d'intensifier l'intégration des travaux dans les domaines économique et social, et d'aider à créer une base solide pour l'expansion contrôlée des activités économiques et sociales de l'ensemble des organes des Nations Unies. On s'est donc constamment préoccupé de la nécessité de donner à la Commission et à ses organes subsidiaires un rôle plus actif dans le développement de la coopération régionale, comme la Commission l'a indiqué dans ses résolutions 32 (XVI) et 45 (XIX). Ce programme de travail prévoit aussi une participation accrue de la Commission, de ses organes subsidiaires et du secrétariat à un certain nombre de programmes à long terme d'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées; ces programmes concernent notamment l'industrialisation, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques, la planification économique et sociale, les projections et l'habitation. Comme dans le passé, le Secrétaire exécutif a fait appel, dans certains cas, à des universités, à des institutions nationales, publiques ou

privées, ou à des organisations non gouvernementales pour effectuer certaines études et enquêtes économiques. Dans l'exécution de leur programme de travail, les organes subsidiaires ont également, chaque fois que c'était possible, utilisé les études ou les publications déjà parues en les remaniant le cas échéant.

#### Revision du programme de travail

502. Les organes subsidiaires de la Commission n'ont pas perdu de vue que la Commission leur avait enjoint de rationaliser le programme de travail et ils ont, à cet effet, tenu compte des principes, critères et méthodes énoncés par la Commission dans son rapport annuel lors de sa dix-septième session 34/. Le programme de travail donne, pour chaque poste, une description plus concrète, faisant mieux ressortir les responsabilités de la Commission dans le cadre des travaux opérationnels et pratiques entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social; il donne, en particulier, des indications plus précises quant à la durée des projets et au type de travaux à accomplir au cours des douze ou vingt-quatre mois à venir. On a dûment tenu compte aussi des directives contenues dans la résolution 990 (XXXVI) du Conseil économique et social selon lesquelles l'efficacité de l'exécution de tout programme dépend moins du nombre, de la longueur et de la fréquence des rapports et des réunions que de la qualité des rapports et d'une préparation ainsi que d'un déroulement judicieux des réunions.

503. On trouvera ci-dessus l'énoncé complet des modifications qui ont été apportées au programme de travail et à l'ordre d'urgence, grâce à cette revision et à cette rationalisation constantes. En préparant de nouveaux projets ou rapports, la Commission les a fusionnés, autant que possible, avec des projets ou rapports antérieurs. Le nombre des travaux proposés dans le présent programme est de 79, contre 84 l'année précédente. On a élargi le cadre de quelques postes de façon à y inclure plus d'éléments pour répondre aux besoins particuliers et généraux des nombreux Etats de la région pour lesquels travaille la Commission.

#### A. Travaux achevés 35/

- 03-03 a) Programme de formation de spécialistes du développement économique.
- 11-02 b) Réunion technique CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles.
- 21-01 c) Manuel relatif aux normes et procédures à appliquer aux enquêtes et aux plans destinés à la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 21-03 a) Colloque sur la lutte contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques.

---

34/ Ibid; trente-deuxième session, Supplément No 2 (E/3466), par. 433.

35/ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le rapport annuel précédent de la Commission /Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735)/.

- 31-01 a) Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient.
- 33-02 a) Groupe de spécialistes de l'électrification des campagnes.
- 33-04 a) Etude de l'utilisation efficace et rationnelle de l'électricité.
- 36-02 Cycle d'étude sur les techniques et méthodes de prospection géochimique.
- 52-02 e) Cycle d'étude sur le fonctionnement, l'organisation et la gestion financière des transports routiers.
- 54-04 Exploitation et entretien des locomotives et autorails Diesel dans la région de la CEAE0.
- 61-01 d) ii) Groupe de travail de spécialistes de la planification du développement social.
- 61-02 e) Conférence asiatique de la population.
- 61-03 c) i) Groupe régional d'étude sur la formation d'animateurs locaux pour les programmes de développement communautaire rural.

B. Travaux amalgamés à des travaux majeurs

<u>Anciens postes 35/</u>	<u>Nouveaux postes 36/</u>
03-03 <u>b</u> ) Programme de formation de spécialistes du développement économique.	03-01 <u>c</u> ) Institut asiatique du développement et des plans économiques.
11-05 Les excédents agricoles et le développement économique.	11-03 <u>c</u> ) Utilisation d'excédents agricoles en vue du développement économique.
11-06 Recherches et formation en matière d'économie agricole.	11-03 <u>e</u> ) Aider les pays à améliorer leurs services et leurs moyens de formation professionnelle et de recherche en matière d'économie agricole.
31-01 <u>c</u> ) Liste de spécialistes chargés de donner des conseils en matière de zones industrielles aménagées.	32-01 <u>e</u> ) Liste de spécialistes chargés de donner des conseils en matière de zones industrielles aménagées.

35/ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le rapport annuel précédent de la Commission /Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735)/.

36/ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le présent rapport.

C. Nouveaux postes 36/

- 31-04 Coopération régionale - Entreprises communes, industries régionales et sous-régionales.
- 36-02 Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques.
- 37-05 Mise en valeur des ressources en bauxite et développement de l'industrie de l'aluminium, notamment dans la région de la CEAEO.
- 37-06 Formation technique dans le domaine des ressources minérales.
- 52-03 Manuel des enquêtes sur la circulation routière.
- 53-06 Statistiques fluviales.

D. Postes supprimés 35/

- 03-04 L'accroissement démographique et le niveau de l'emploi, de l'épargne et des investissements.
- 03-05 Enseignement des sciences économiques dans les universités d'Asie.
- 51-04 b) Deuxième cycle d'études sur l'expansion du tourisme.
- 52-02 a) Fonctionnement, organisation et gestion financière des transports automobiles routiers.
- 52-02 c) Problème du choix entre la mécanisation et les méthodes qui reposent sur l'emploi intensif de la main-d'oeuvre.
- 52-03 Etudes économiques relatives aux travaux routiers.
- 52-04 Statistiques routières.
- 53-06 Amélioration des types de bateaux et de leur emploi.
- 55-02 Etude des télécommunications dans leurs rapports avec le développement des transports intérieurs, du cabotage et d'autres services publics de la région de la CEAEO.

Décentralisation et renforcement du secrétariat de la CEAEO

504. Comme suite aux résolutions 41 (XVIII) et 48 (XIX) de la Commission concernant la décentralisation et le renforcement du secrétariat de la CEAEO, et conformément aux résolutions 879 (XXXIV) et 955 (XXXVI) du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif a pris, en consultation avec le Secrétaire général, de nouvelles mesures pour que le secrétariat de la Commission puisse jouer un rôle plus actif dans les activités économiques et sociales des Nations Unies et de ses commissions régionales. Le Service de coordination de l'assistance technique créé au sein du

---

35/ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le rapport annuel précédent de la Commission Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735)/.

36/ Les numéros de poste sont ceux de la liste annotée qui figure dans le présent rapport.

secrétariat a commencé à fonctionner. Le nombre des conseillers et groupes consultatifs régionaux placés sous les auspices communs de la DOAT et de la CEAE0 et incorporés au secrétariat a été sensiblement accru, et il est prévu qu'il augmentera encore davantage au titre du programme biennal 1965-1966 d'assistance technique. En 1963, les travaux des conseillers ou des groupes consultatifs ont porté sur des domaines tels que les statistiques, la démographie, la recherche ferroviaire, les transports, l'industrialisation, l'énergie électrique, le développement communautaire et l'administration publique. Entre le secrétariat, les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique, les directeurs des programmes du Fonds spécial et les représentants régionaux des institutions spécialisées, les relations ne cessent de se resserrer : d'où, des consultations et échanges de vues plus fréquents et une assistance mutuelle accrue. Le secrétariat de la Commission, de plus en plus, est habilité à élaborer et à exécuter non seulement les entreprises régionales qui relèvent du programme d'assistance technique des Nations Unies, mais également d'autres entreprises importantes qui sont financées par le Fonds spécial, comme l'Institut asiatique du développement et des plans économiques et les projets relatifs à la mise en valeur du bassin du Mékong. Avec l'aide de ses organes subsidiaires et de groupes de spécialistes, la Commission s'efforce le plus possible d'utiliser les fonds affectés aux entreprises régionales de façon que celles-ci cadrent bien avec les buts et objectifs prévus par la Décennie du développement.

505. Les travaux décentralisés consistent à fournir des services consultatifs, à créer des centres de formation, de recherche et de démonstration, à organiser des groupes de travail ou de spécialistes ainsi que des cycles d'études, et à envoyer des missions consultatives dans les pays de la région. Plusieurs d'entre eux ne constituent que les premières phases d'un programme à long terme ou ne sont que les premières ébauches de projets du Fonds spécial. Ils font partie intégrante du programme de travail de la Commission, mais étant donné leur caractère régional, la part appréciable qu'ils représentent dans l'oeuvre d'assistance technique des Nations Unies et la collaboration très étroite que leur réalisation exige entre le secrétariat et la DOAT, il convient de les indiquer séparément (voir par. 510). Grâce à l'augmentation des crédits alloués par le Comité d'assistance technique pour les projets régionaux, le secrétariat a pu, en dressant des plans assez tôt et en se concertant constamment avec les divers organismes des Nations Unies qui s'occupent d'assistance technique, mener à bien 34 entreprises régionales au total en 1963, contre 23 en 1962. On prévoit qu'en 1964 le nombre des projets régionaux à exécuter restera le même qu'en 1963, malgré le fait que trois des projets relatifs à la mise en valeur du Mékong seront désormais financés par le Fonds spécial. Conformément à la politique de décentralisation, c'est maintenant au secrétariat de la CEAE0 qu'il appartient d'administrer et d'exécuter la plupart de ces projets. La procédure à appliquer pour l'exécution efficace de cette tâche a été mise au point d'un commun accord par la DOAT et le secrétariat de la CEAE0.

506. L'importance croissante accordée à la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social a permis d'intensifier la coopération entre le secrétariat de la CEAE0 et la DOAT. Le secrétariat a pu ainsi mieux adapter ses travaux aux besoins des opérations et des programmes d'assistance technique et fournir à la DOAT ainsi qu'aux représentants résidents du BAT de meilleurs services de recherche et de meilleurs

services consultatifs et opérationnels. A son tour, la CEAE0 a profité plus largement de l'expérience et du concours de la DOAT et des représentants résidents pour mener à bien un certain nombre d'entreprises de caractère pratique intéressant la région.

507. Le secrétariat de la CEAE0 a commencé à participer à l'élaboration des programmes et de projets nationaux qui se feront au titre du programme d'assistance technique ou grâce à l'aide du Fonds spécial. En 1963, le personnel de la CEAE0 a pu ainsi prêter son concours pour la programmation et l'exécution d'activités d'assistance technique et de préinvestissement dans les domaines tels que les statistiques, l'industrialisation, les zones industrielles aménagées, l'habitation, l'aménagement des bassins fluviaux, les enquêtes hydrographiques, la mise en valeur des ressources minérales, le développement communautaire et les services sociaux. Ces activités accrues signifient que le secrétariat fournit désormais aux gouvernements des services que, jusqu'à présent, il n'avait pu leur offrir que de façon très limitée. Pour toutes ces tâches, le secrétariat de la CEAE0 a collaboré étroitement avec les représentants résidents du BAT et avec les directeurs des programmes du Fonds spécial, ainsi qu'avec les experts des Nations Unies travaillant sur place. En outre, on a eu recours de plus en plus aux services du secrétariat pour la préparation, l'évaluation préliminaire, le contrôle et, dans la mesure du possible, l'exécution de certains projets importants du Fonds spécial dans les pays de la région. De son côté, le secrétariat a eu de plus en plus recours aux ressources et à l'expérience du Siège, tout en fournissant lui-même au Siège une aide notable pour l'exécution de ses programmes ou projets, notamment dans la mesure où ils intéressaient la région de la CEAE0. Le secrétariat a été appelé de plus en plus souvent à établir des descriptions de poste, à participer au choix des experts et à les épauler à toutes les étapes de leurs travaux. Le nombre des experts qui se sont rendus dans les pays de la région et ont visité le secrétariat à cette fin a augmenté. Toutes ces activités ont porté sur quelque 120 projets nationaux dans la région.

508. Enfin, la délégation de pouvoirs dont bénéficie le secrétariat pour les projets régionaux a permis de simplifier les procédures financières et administratives. Le Service de coordination de l'assistance technique a mis au point, en collaboration avec la DOAT, une procédure pratique pour l'élaboration des programmes, les mesures de mise en oeuvre et les rapports; cette procédure permet également au secrétariat de jouer un rôle de plus en plus efficace dans les travaux décentralisés de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et le Directeur général du Fonds spécial ont continué à organiser tous les ans à Bangkok une réunion des représentants résidents en poste dans la région et du personnel de la CEAE0. Ces réunions s'avèrent de plus en plus utiles, grâce aux préparatifs approfondis dont elles font l'objet de la part du secrétariat.

509. Le secrétariat, travaillant en collaboration étroite avec la DOAT, les services organiques du Siège, les représentants résidents directement intéressés et, quand cela est possible, les secrétariats des autres commissions économiques régionales, procède actuellement à l'exécution du programme de projets régionaux de 1964, que la Commission avait approuvé et incorporé dans son rapport annuel précédent 37/.

---

37/ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735).

510. On trouvera ci-après les projets régionaux pour les deux années 1965 et 1966, tels qu'ils ont été élaborés par le secrétariat en collaboration étroite avec la DOAT et les services organiques du Siège. En fin de compte, l'ampleur de ce programme et l'ordre d'urgence des différents travaux qui y sont prévus dépendront des décisions que prendra à ce sujet le BAT, mais ce programme correspond dans l'ensemble aux besoins et aux intérêts des pays de la région, besoins et intérêts qui ont été exposés au cours des débats des divers organes subsidiaires réunis pendant l'année considérée et au cours des consultations qui ont eu lieu entre des fonctionnaires du secrétariat et des représentants de gouvernements de la région. En élaborant ce programme, on a tenu compte des projets nationaux, déjà en cours d'exécution ou prévus pour l'avenir, qui relèvent du BAT et du Fonds spécial, et l'on a pris note des programmes connus relevant de l'aide bilatérale. Les propositions faites pour 1965-1966 traduisent l'accent mis désormais sur les sphères d'activité prioritaire indiquées pour la Décennie du développement dans la résolution 916 (XXXIV) du Conseil économique et social et le désir sans cesse croissant des pays de la CEAEO de promouvoir la coopération régionale. Le programme de travail normal de la Commission a été, lui aussi, conçu de manière à être coordonné avec les activités d'assistance technique des Nations Unies.

#### Catégorie I

- 03-01 Conseillers régionaux en matière de développement économique.
- 03-02 Groupe de spécialistes des techniques de programmation.
- 03-03 Quatrième groupe d'études budgétaires.
- 04-03 Cycle d'études sur les enquêtes par sondage.
- 04-03 Cycle d'études sur les recensements et les enquêtes par sondage pour le commerce de détail.
- 04-03 Cycle d'études sur les principes et les statistiques de l'état civil.
- 04-04 Groupe de travail des statistiques.
- 04-04 Conseillers régionaux en matière de statistiques.
- 21-03 Groupe consultatif sur la mise en valeur des régions deltaïques.
- 21-04 Groupe de spécialistes de l'utilisation et de l'interprétation des données hydrologiques.
- 21-04 Conseiller régional en matière de ressources hydrauliques.
- 31-01 Conseillers industriels régionaux.
- 31-01 Centre régional de planification et de promotion industrielles.
- 31-01 Cycle d'études sur le développement des industries de fibres synthétiques et de résines polymères.
- 31-01 Cycle d'études sur le développement des industries des huiles et des graisses.

- 34-05 Cycle d'études sur l'administration des services du logement et le financement de l'habitation et de l'urbanisme.
- 35-02 Cycle d'études sur le développement de l'industrie de l'aluminium.
- 37-03 Institut régional du pétrole.
- 37-03 Colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient.
- 41-01 Foire commerciale de l'Asie.
- 41-02 Groupes de travail de spécialistes de la coopération économique régionale.
- 41-02 Conseiller régional en matière de douane.
- 41-02 Conseiller régional en matière de commerce du pétrole et des produits pétroliers.
- 41-03 Conseiller régional en matière d'administration publique.
- 41-05 Centre régional d'arbitrage commercial.
- 41-06 Conseiller régional en matière de transports et de fret maritimes.
- 51-03 Conseiller régional en matière de transports intérieurs.
- 51-04 Groupe consultatif sur les possibilités et installations touristiques.
- 52-01 Comité de coordination de la Grande route d'Asie.
- 53-01 Groupe consultatif en matière de transports fluviaux.
- 53-02 Conseiller en matière d'exploitation des ports.
- 53-05 Conseiller en matière de dragage des voies fluviales et des ports.
- 54-03 Conseiller régional en matière de recherche ferroviaire.
- 61-01 Projet conjoint ONU/UNESCO sur la planification de l'enseignement.
- 61-02 Conseiller régional en matière de démographie.
- 61-02 Centre démographique régional (Chembur).
- 61-03 Groupes sous-régionaux et nationaux d'étude de l'enseignement professionnel dans le développement communautaire.
- 61-03 Institut de formation d'instructeurs et/ou de dirigeants du développement communautaire.

- 61-03 Conseiller régional en matière de formation au développement communautaire.
- 61-03 )  
61-04 ) Conseiller régional en matière de services sociaux et de développement communautaire.
- 61-04 Groupe de travail sur le matériel d'enseignement pour la formation des travailleurs sociaux.
- 61-04 Centre régional de formation de moniteurs de la jeunesse et du service social.
- 61-04 Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention des crimes et le traitement des délinquants.

## Catégorie II

- 03-01 Groupe de travail sur les aspects administratifs de la planification du développement national.
- 21-01 Groupe de travail sur l'étude comparative du coût des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 31-01 Conférence sur la recherche industrielle dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient.
- 32-01 Liste de spécialistes régionaux de l'aménagement des zones industrielles.
- 32-01 Cycle d'études sur la promotion professionnelle dans l'industrie.
- 32-03 Promotion professionnelle dans la petite industrie.
- 33-03 Groupe de travail sur la formation et la recherche régionales dans le domaine de l'énergie électrique.
- 33-04 Colloque sur la méthodologie des études relatives à l'énergie.
- 33-05 Groupe de travail sur la normalisation de l'industrie de l'énergie électrique.
- 34-01 Cycle d'études sur la planification et l'agrandissement des villes satellites, et des villes nouvelles y compris la politique foncière à appliquer pour l'urbanisme ou l'aménagement d'une région.
- 34-01 Cycle d'études sur le développement des matériaux de construction.
- 34-05 Conseiller régional en matière de financement de l'habitation et de l'urbanisme.
- 36-02 Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques.
- 36-03 Cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens.

- 36-03 Stage concernant les méthodes et l'outillage des levés aériens.
- 36-04 Colloque sur la stratigraphie des étages supérieurs du paléozoïque et du tertiaire.
- 37-06 Formation en cours d'emploi en matière de géologie et d'exploitation minière.
- 41-01 Etude préliminaire et cycle d'études sur les achats et les ventes de l'Etat.
- 61-01 Groupe de travail de la planification du développement social.
- 61-01 Cycle d'études sur le développement économique et social des tribus montagnardes dans les pays du Sud-Est asiatique.
- 61-01 Cycle d'études sur l'évolution sociale nécessaire au développement.
- 61-01 Conseiller régional en matière de développement social.
- 61-02 Deuxième conseiller régional en matière de démographie.
- 61-03 Groupe d'étude sur le rôle des coopératives et des autorités locales dans le développement communautaire.
- 61-03 Groupes d'étude sur les problèmes de l'enseignement dans les collectivités urbaines et rurales.
- 61-03 Cycle d'études sur les rapports entre le développement communautaire et la planification du développement national.
- 61-03 Cycles d'études sur certains aspects du développement communautaire.
- 61-04 Cycle régional d'études sur la planification, l'organisation et l'administration des services sociaux.
- 61-04 Cycle d'études sur l'administration des centres de rééducation et l'expansion des services communautaires de rééducation.
- 61-04 Conseiller régional en matière de service social.
- 61-04 Cycle d'études sur les programmes et méthodes de formation de dirigeants du service social.

## Calendrier des conférences

511. Se conformant à la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, et tenant tout spécialement compte des directives récentes données par le Conseil économique et social dans ses résolutions 936 (XXXV) et 990 (XXXVI) et par le Secrétaire général, le Secrétaire exécutif n'a jamais perdu de vue qu'il fallait réduire le nombre et la durée des réunions des organes subsidiaires et des groupes de travail de la Commission. Entre la dix-neuvième session et la présente, il y eu en tout 21 réunions d'organes permanents et subsidiaires de la Commission exigeant la participation de représentants dûment accrédités des Etats membres (y compris trois sessions du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, et deux sessions du Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques). Les réunions de ces organes sont devenues plus espacées. Pour réduire le nombre et la durée des réunions qui exigent la participation de représentants des Etats membres, on a continué, comme on avait commencé à le faire en 1961, à organiser des cycles d'études et à réunir des groupes de spécialistes pour préparer les travaux de ces réunions ou les poursuivre; cela correspond d'ailleurs à l'intensification de l'assistance technique directe et des activités opérationnelles du secrétariat. En dressant le projet de calendrier des conférences pour la période 1964-1965, on a tenu compte des directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

## Contrôle et limitation de la documentation

512. Le Secrétaire exécutif a continué à appliquer les mesures de contrôle et de limitation de la documentation, conformément à la résolution 990 (XXXVI) du Conseil et aux directives de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. En établissant d'une façon rationnelle le calendrier des conférences, il a pu réduire de façon sensible le nombre des documents pour les réunions. Grâce au contrôle de la rédaction, les documents publiés par le secrétariat sont en moyenne moins longs qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans. C'est seulement lorsqu'il s'agissait d'un sujet entièrement nouveau, pour lequel on organisait pour la première fois un cycle d'études ou une réunion, que le volume et le nombre des documents de base préparés par le secrétariat ont forcément dépassé la moyenne. Il ressort de l'analyse du secrétariat sur le nombre de pages de la documentation produite, que la diminution de 20 p. 100 du nombre total de pages de toutes les catégories de documents publiés par le secrétariat, obtenue au cours des cinq années 1958-1962 par rapport au niveau maximum atteint en 1957, s'est maintenue au cours de l'année considérée. On constate une tendance analogue du nombre des documents publiés par le secrétariat. Cette réduction a pu être réalisée malgré l'élargissement des activités et de la composition de la Commission. En outre, les Etats membres coopèrent de plus en plus avec le secrétariat en rédigeant eux-mêmes des documents et en fournissant un nombre suffisant d'exemplaires pour qu'ils puissent être distribués aux réunions. Le Secrétaire exécutif se propose de continuer à exercer un contrôle strict, qu'il s'agisse du calendrier des réunions ou de la documentation que publiera le secrétariat; il s'efforcera de réaliser ainsi le contrôle et la limitation de la documentation, sans nuire pour autant au bon rendement du secrétariat ou à la qualité de ses publications.

## Exécution du programme de travail

513. S'il est souhaitable que le programme soit aussi ferme que possible, il n'en est pas moins vrai que, pour des raisons imprévisibles, on peut être amené à modifier certains travaux ou à y renoncer, ou encore à en modifier l'ordre d'urgence. Pour cette raison, la Commission a laissé au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de changer ou d'ajourner certains travaux et de modifier l'ordre d'urgence, dans le cadre du programme tracé par la Commission si, à son avis, les événements venaient à rendre ces changements nécessaires.

## Incidences financières du programme de travail

514. Aux quatre dernières sessions de la Commission, le Secrétaire exécutif avait fait savoir quels étaient les besoins accumulés de personnel qu'il faudrait absolument satisfaire pour pouvoir exécuter intégralement le programme de travail. A la session précédente, il avait précisé les postes nouveaux qu'il conviendrait de créer 38/, compte tenu des difficultés éprouvées au cours des quatre dernières années ainsi que des besoins nouveaux qui découlaient de l'application de la politique de décentralisation. La Commission a noté que l'Assemblée générale, en approuvant à sa dix-huitième session le budget pour 1964, n'avait autorisé aucune augmentation des postes d'administrateurs ni des postes des services généraux. Etant donné la situation financière générale, l'insuffisance des ressources disponibles et la nécessité d'adapter au mieux ces ressources aux besoins, le Secrétaire exécutif a donc proposé un certain nombre de modifications au programme de travail pour 1963-1964, qui se trouvent indiquées au paragraphe 503.

515. Le Secrétaire exécutif s'efforcera de mener à bien le programme de 1964 avec le personnel dont il disposera conformément au budget de cette année-là, mais il tient néanmoins à réaffirmer que le personnel du secrétariat en général a besoin d'être renforcé en profondeur, notamment pour pouvoir mettre en oeuvre la résolution 1824 (XVII) de l'Assemblée générale concernant la Décennie des Nations Unies pour le développement et la résolution 916 (XXXIV) du Conseil au sujet de la décentralisation.

516. A sa dix-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1823 (XVII) dans laquelle elle prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui présenter, lors de sa dix-huitième session, ses recommandations concernant les nouvelles mesures qui seront nécessaires pour donner suite aux décisions de l'Assemblée sur la décentralisation des activités de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et sur le renforcement des commissions économiques régionales, ainsi que sur la mesure dans laquelle il sera possible de répondre aux besoins accrus du secrétariat régional avec l'effectif prévu au budget de 1963, et sur la mesure dans laquelle on pourra disposer de personnel supplémentaire dans les années à venir, l'ensemble des besoins pour les quelques prochaines années étant évalué compte tenu des facteurs suivants :

a) Le programme de travail et l'ordre d'urgence définitifs pour l'année 1964-1965 adoptés par la Commission;

---

38/ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 2 (E/3735), par. 426 à 430.

b) Les ressources spéciales qui sont nécessaires pour donner suite aux résolutions adoptées par la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie;

c) Les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au sujet de la décentralisation;

d) Le rôle éventuel du secrétariat de la CEAE0 dans la mise en oeuvre des mesures proposées et la réalisation des objectifs prévus pour la Décennie des Nations Unies pour le développement;

e) Le désir du Secrétaire général de ménager un développement harmonieux et équilibré des ressources du secrétariat, en tenant pleinement compte de toutes les nouvelles possibilités d'action efficace qui s'offrent sur le plan régional; les résolutions 936 (XXXV) et 990 (XXXVI) du Conseil.

La Commission a noté que le Secrétaire exécutif ne manquerait pas de tenir compte de toutes ces considérations et exigences lors de la préparation du budget de 1965 à soumettre au Siège, et qu'il rédigerait une note sur les incidences financières du programme de travail.

517. En attendant, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à modifier ou à différer certains travaux ou à établir un ordre d'urgence différent si l'une quelconque de ces mesures s'impose par suite des faibles ressources en personnel dont dispose actuellement le secrétariat.

#### Notes explicatives

518. Le programme de travail se divise en huit grandes sections : I.- Travaux généraux (assistance technique et services consultatifs); II.- Recherche et plans; III.- Agriculture; IV.- Maîtrise des eaux et mise en valeur des ressources hydrauliques; V.- Industrie et ressources naturelles; VI.- Commerce international; VII.- Transports intérieurs et communications; VIII.- Affaires sociales.

519. Dans chacune de ces huit sections et à l'intérieur de chacune de leurs subdivisions, les travaux sont classés en deux groupes, 1 et 2; autrement dit, on a exclu les travaux du groupe 3, dont l'exécution devra de toute façon être remise à 1965 ou peut-être même à 1966. Néanmoins, pour faciliter l'examen du présent rapport par le Conseil, on a ajouté au programme de travail une liste qui tend à regrouper les projets d'après la classification fonctionnelle proposée dans le document E/3788. Comme les huit sections dans lesquelles sont répartis les travaux qui figurent dans la liste annotée correspondent en gros aux divisions du secrétariat de la CEAE0 et aux organes subsidiaires de la Commission, et en raison de la pratique habituelle suivie par la Commission et par ses organes subsidiaires, il n'a pas été jugé possible de présenter à la Commission un programme de travail dans lequel les travaux des Nations Unies auraient été regroupés d'après les sphères d'activités prioritaires indiquées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

### Groupe 1.- Travaux prioritaires de caractère permanent

520. Ce groupe comprend les entreprises et travaux que la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de la Commission et des résolutions adoptées, doivent poursuivre en permanence. Des études et des rapports sont prévus périodiquement. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement selon les pays, les problèmes et la période qu'elles couvrent. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

### Groupe 2.- Travaux prioritaires spéciaux

521. Ce groupe comprend les travaux qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on prévoit une durée approximative. Il embrasse les travaux qui n'entrent pas dans le cadre général des travaux permanents (groupe 1), ainsi que certains aspects des travaux permanents. Conformément à la recommandation du Conseil économique et social et de son Comité de coordination, on a indiqué la durée approximative de presque tous les travaux du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre d'urgence entre les travaux de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

522. Pour répartir les travaux entre les deux groupes, on s'est servi de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque poste et de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Il n'a pas été jugé utile ni possible de tenter de fixer un ordre d'urgence entre ces sections générales ou entre leurs subdivisions.

## LISTE ANNOTEE DES TRAVAUX POUR 1964 ET 1965

Note : - La lettre "s" indique les postes qui impliquent collaboration avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre "t" signifie que la CEAE0 a obtenu ou va solliciter l'aide de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT).

### I. TRAVAUX GENERAUX

#### Assistance technique, services consultatifs et formation professionnelle

##### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

##### 01-01 Services consultatifs (s,t)

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, le Département des affaires économiques et sociales, la DOAT et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés, des services consultatifs de spécialistes aux pays de la région en organisant des groupes consultatifs en matière de programmation du développement ou des groupes d'experts dans les domaines spécialisés tels que : méthodes de programmation du développement, statistiques, énergie électrique, industrie, transports, douanes, démographie, développement social, développement communautaire et administration publique;

b) Organisation de groupes consultatifs CEAE0/DOAT ou d'équipes de consultants, ou affectation au secrétariat de conseillers régionaux, qui fourniront des services consultatifs aux Etats Membres dans des domaines déterminés; en collaboration, si possible, avec l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

##### 01-02 Coopération au programme d'assistance technique et aux activités du Fonds spécial (t)

Autorisation :

Mandat de la Commission; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Aider à développer les fonctions d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents et selon les besoins;
- b) Concevoir, organiser et exécuter les projets régionaux d'assistance technique recommandés par la Commission; en collaboration avec la DOAT;
- c) En collaboration avec les représentants résidents du BAT et avec les directeurs des activités du Fonds spécial, aider les Etats qui en feront la demande à préparer ou à établir leurs programmes nationaux et leurs demandes particulières d'assistance technique; aider à l'exécution de ces programmes et projets;
- d) L'assistance et la coopération qui font l'objet des alinéas a), b), et c), ci-dessus comprennent également les activités du Fonds spécial et la participation de l'ONU ou de la CEAEO au contrôle et à la réalisation des projets du Fonds spécial pour lesquels elles font office d'Agent d'exécution;
- e) Organiser et promouvoir la formation en matière d'économie, de statistique et de planification du développement économique et social. Le secrétariat de la CEAEO, en sa qualité d'agent d'exécution du projet du Fonds spécial relatif à l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, aidera et conseillera l'Institut et son Conseil d'administration, dont le Secrétaire exécutif est le président. L'Institut a ouvert ses portes en janvier 1964, offrant principalement des cours fondamentaux de dix mois, avec conférences, cycles d'études et formation pratique en matière de problèmes et politiques de développement et technique de planification à son siège de Bangkok, ainsi que des cours de brève durée organisés dans d'autres pays d'Asie à la demande des gouvernements; en coopération avec les institutions spécialisées, le cas échéant.

## II. RECHERCHE ET PLANS

### 1. Revue et analyse de la conjoncture économique

#### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

02-01 Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient  
(publication annuelle)

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolution de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947, et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Publication de l'Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, étude et analyse de la situation économique de la région, des problèmes, des politiques et de l'évolution économiques. Etudes spéciales sur les types d'économie (1957), sur l'industrialisation (1958), sur le commerce extérieur (1959), sur les finances publiques (1960), sur la croissance économique (1961), sur le commerce avec l'Europe (1962) et sur le remplacement des importations et la diversification des exportations en 1963. Pour 1964, on propose d'étudier spécialement "Le développement économique et le rôle du secteur agricole". Les années suivantes, on traitera d'autres thèmes relatifs au développement économique, afin d'orienter la politique économique en la plaçant dans les perspectives plus larges.

02-02 Economic Bulletin for Asia and the Far East (publication trimestrielle)

Autorisation :

Mandat de la Commission et résolution de la Commission : E/CN.11/63, du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222, du 28 octobre 1949; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Comprend : a) des articles sur les principaux problèmes économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, b) des statistiques économiques courantes, et c) des études et des rapports de réunions sur le développement économique ou des sujets connexes.

2. Développement économique

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

03-01 Développement et plans économiques

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Conférence des planificateurs d'Asie, première session, 1961; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude analytique du développement économique et de sa planification dans les pays de la région de la CEAEO. A sa première session, en 1962, la Conférence des planificateurs d'Asie a passé notamment en revue les problèmes que posaient l'élaboration et l'exécution des plans de développement économique dans les pays de la région ainsi que les progrès accomplis au cours des dix années précédentes. A sa deuxième session, qui doit avoir lieu en 1964, elle examinera les nouveaux faits survenus entre-temps et traitera certains problèmes de la planification économique, tels que la coopération intrarégionale en matière de planification du développement;

b) Etude des problèmes et principes fondamentaux du développement économique, sous leurs aspects nationaux et internationaux, en ce qui concerne en particulier la région de la CEAE0. La neuvième session du groupe de travail du développement et des plans économiques doit se tenir en 1965, sous réserve d'approbation de la Conférence des planificateurs d'Asie, et elle aura pour thème la planification de l'énergie. Sessions précédentes : 1956, sur les politiques de développement et les moyens de mise en oeuvre des programmes de développement; 1957, conjointement avec la FAO, sur le secteur agricole; 1958, sur l'industrialisation; 1959, conjointement avec la Direction des affaires sociales, sur le développement économique et social; 1960, sur le développement des transports; 1962, sur le financement intérieur et extérieur du développement économique; 1963, sur le rôle du commerce extérieur dans la planification du développement économique;

c) En janvier 1964, l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, projet du Fonds spécial établi pour une période initiale de cinq ans (1964-1969), a ouvert ses portes, offrant principalement des cours fondamentaux de dix mois, avec conférences, cycles d'études et formation pratique en matière de problèmes et politiques de développement et de technique de planification à son siège de Bangkok, ainsi que des cours de brève durée organisés dans d'autres pays d'Asie à la demande des gouvernements;

(t) d) Services consultatifs aux gouvernements des pays de la région dans le domaine de la planification du développement économique. On s'assurera pour 1964 et 1965 les services d'un Conseiller régional ou d'un groupe consultatif régional, en collaboration avec la DOAT et l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

03-02

#### Projections et programmation relatives au développement économique

Autorisation :

Résolution 16 (XII) de la Commission, 1956; Conférence des planificateurs d'Asie, première session, 1961; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude des techniques de programmation du développement économique, notamment des méthodes de projections économiques, adaptées à la situation des pays de la région de la CEAE0. Travaux précédents : le groupe de travail du développement et des plans économiques a traité des problèmes et techniques de la planification du développement économique en 1955; le premier groupe de spécialistes des techniques de programmation qui s'est réuni en 1959 a étudié les aspects généraux de ces techniques; le groupe de travail organisé conjointement avec la FAO en 1960 a examiné certains aspects de la planification agricole en Asie et en Extrême-Orient; en 1961, le deuxième groupe de spécialistes des techniques de programmation a étudié les techniques à employer pour appliquer à la programmation du développement économique les données relatives aux coûts industriels et les coefficients connexes; en 1962, le troisième groupe de spécialistes s'est occupé des techniques de de projection pour la planification économique à long terme;

b) Etudes des perspectives lointaines du développement économique dans la région de la CEAE0, en collaboration avec les gouvernements et instituts de recherche intéressés. On a établi en 1963 des projections préliminaires du commerce extérieur de la région. On procédera en 1964 et en 1965 à l'établissement des projections économiques à long terme, tant pour l'ensemble de l'économie que pour chaque secteur. Le quatrième groupe de spécialistes des techniques de programmation se réunira en 1964 pour étudier les perspectives lointaines de la croissance économique des différents pays de la région de la CEAE0, ainsi que de la région dans son ensemble;

c) Collaboration avec le Centre des projections et de la programmation économiques créé au Siège de l'ONU en exécution de la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, le secrétariat de la CEAE0 servant de Centre régional des projections et de la programmation économiques.

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 03-03 Reclassification et gestion budgétaires

Autorisation :

Troisième groupe d'études budgétaires, 1960. Commission, vingtième session, 1964.

Description : Le quatrième groupe d'étude sur la reclassification et la gestion budgétaires, qui doit être organisé en 1965 ou 1966, aura pour principal thème : l'établissement du budget de l'Etat en fonction de la programmation du développement économique. (Les précédents groupes d'étude se sont réunis en 1955, 1957 et 1960).

Le secrétariat participera au groupe interrégional d'études budgétaires qui se réunira à Copenhague en septembre 1964, avec des spécialistes d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Europe pour discuter de problèmes d'intérêt commun, y compris l'établissement du budget de l'Etat en fonction de la programmation du développement économique, l'établissement du budget-programme et la prévision des revenus de l'Etat.

## 3. Statistiques

### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

#### 04-01 Compilation de statistiques

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution de la Commission : E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Mise à jour de séries statistiques de base pour les pays de la CEAE0, y compris celles qui sont publiées régulièrement dans l'Economic Bulletin. Ce travail exige une liaison très étroite avec les statisticiens de la région et la collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies et avec les institutions spécialisées;
- b) Compilation de statistiques pour l'Etude économique annuelle et pour d'autres travaux, ordinaires ou extraordinaires, du secrétariat;
- c) En liaison avec le Siège, organisation d'un système d'après lequel les pays communiquent trimestriellement leurs statistiques du commerce extérieur au Bureau de statistique des Nations Unies, sous forme de cartes perforées ou de bandes magnétiques; pour les pays qui ne peuvent pas fournir de cartes ou de bandes, production de cartes perforées d'après les statistiques commerciales de ces pays;
- d) Compilation, à partir de bandes unifiées fournies par le Siège, de statistiques commerciales pour l'ensemble de la région de la CEAE0, montrant l'évolution de l'orientation et du volume des échanges de produits;
- e) Installation de calculatrices modernes en vue de la diffusion et de la publication de statistiques, notamment celles des échanges de produits.

04-02

(t)

#### Méthodes et normes statistiques

Autorisation :

Mandat de la Commission; résolution de la Commission : E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949; résolution 21 (XIII), 1957; Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

En collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies :

- a) Poursuivre l'étude des méthodes et normes statistiques, en vue de perfectionner et d'élargir les bases statistiques actuelles dans la région de la CEAE0 et de réaliser la comparabilité internationale;
- b) Examiner les normes internationales en vigueur dans les divers domaines statistiques, et indiquer comment les adapter aux besoins et aux conditions de la région de la CEAE0. Les normes à appliquer aux recensements de la population (y compris le logement) et aux recensements de l'agriculture ont été discutées aux première (1957) et deuxième (1958) sessions de la Conférence des statisticiens d'Asie; les normes relatives aux statistiques industrielles ont été examinées par le cycle d'études des statistiques industrielles en septembre 1961, et les normes concernant les enquêtes sur la consommation alimentaire et sur les niveaux de vie

des familles à la quatrième (1961) session de la Conférence des statisticiens d'Asie;

c) En 1964 et 1965, on s'occupera plus particulièrement des statistiques des comptes de la nation.

04-03 Recensements et enquêtes par sondage

(t)

Autorisation :

Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième session, 1958; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Aider et conseiller les Etats dans l'emploi des méthodes de sondage et la création de services de sondage. Rassembler et répandre des renseignements sur les techniques de sondage et sur les enquêtes par sondage dans divers domaines, et préparer périodiquement des rapports d'activité. En 1959, un groupe de travail avait examiné les méthodes de sondage et notamment leur application dans les recensements. On compte recruter en 1964 un conseiller régional en matière de sondage et organiser en 1965 un cycle d'études sur les méthodes de sondage.

04-04 Statistiques de base, effectifs des services statistiques et formation de statisticiens

(t)

Autorisation :

Conférence des statisticiens d'Asie, deuxième, troisième, quatrième et cinquième sessions, 1958, 1960, 1961 et 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Statistiques de base pour la planification et le développement :

Rassembler, étudier et diffuser des renseignements sur l'état actuel des statistiques de base dans les pays de la région et les plans adoptés à cet égard. Donner des conseils et fournir une assistance pour la préparation et l'exécution d'enquêtes industrielles. En 1964, on s'occupera surtout des enquêtes complètes portant sur l'année 1963, que la plupart des pays exécuteront en 1964 dans le cadre du Programme mondial de statistiques industrielles de base;

Aider les Etats de la région, notamment par l'entremise de conseillers statistiques régionaux, à élaborer et à réaliser des programmes à long terme de développement statistique et à édifier des systèmes statistiques pour répondre aux besoins de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Conseiller les pays et les aider à dresser leurs programmes et à formuler leurs demandes d'assistance technique (y compris l'aide du Fonds spécial) dans le domaine des statistiques;

En 1958 et en 1962, le secrétariat a fait une enquête sur les statistiques de base qui existaient déjà pour la planification et le développement. Un cycle d'études sur les statistiques de base nécessaires au développement économique et social s'est réuni en 1962 pour dresser une nouvelle liste des statistiques de base et indiquer comment les utiliser pour la planification et le développement, ainsi que pour l'établissement des comptes de la nation. On prépare une version asiatique de l'Etude statistique des Nations Unies (série M, No 31) qui s'intitule : "Séries statistiques pouvant servir aux pays peu développés dans leurs programmes de développement économique et social";

b) Effectifs des services statistiques et formation de statisticiens :

Etudier les besoins des pays de la CEAEO en personnel statisticien, ainsi que les services de formation et autres à prévoir pour y répondre et notamment pour exécuter les programmes à long terme de développement statistique au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Conseiller les pays et les aider à organiser des cours dans des centres nationaux de formation et à prendre les mesures propres à assurer les moyens de formation nécessaires;

Un groupe de spécialistes de la formation de statisticiens aux niveaux élémentaire et moyen s'est réuni en 1960. Conformément à ses recommandations, on a rédigé et fait paraître un manuel sur la formation de ces catégories de personnel. On a réuni aussi des textes de conférences, qui seront publiés sous peu. On compte organiser en 1964 un centre régional destiné aux organisateurs de la formation de statisticiens nationaux aux niveaux élémentaire et moyen. Il est également question de faire une enquête sur la formation de statisticiens aux deux Centres internationaux de formation, à Calcutta et à Manille, ainsi que sur les services qui y existent. Comme l'a recommandé la Conférence des statisticiens d'Asie, on entreprendra une enquête sur les besoins de statisticiens et sur les services de formation professionnelle nécessaires à l'exécution, au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, des programmes à long terme de développement statistique.

### III. AGRICULTURE

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent<sup>39/</sup>

11-01 Etude permanente de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en  
(s) Asie et en Extrême-Orient

Autorisation :

Commission, vingtième session, 1964.

---

<sup>39/</sup> Cette partie du programme de travail se fonde sur les décisions prises par la Commission à sa vingtième session et sur les propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le secrétaire exécutif de la CEAEO, à la lumière des progrès accomplis depuis la dix-neuvième session de la Commission.

Description :

Etudier et analyser du point de vue économique les problèmes d'alimentation et d'agriculture qui se posent dans la région 40/.

11-02 Financement et crédit agricoles

(s)

Autorisation :

Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Rassembler, analyser et diffuser des renseignements sur les institutions et les méthodes que les pays de la région emploient pour procurer aux cultivateurs des fonds ou du crédit en vue du développement agricole (premier rapport publié en 1957; deuxième rapport achevé en 1963). Une réunion technique CEAEO/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles a eu lieu en septembre 1963. On y donnera suite.

11-03 Développement et plans agricoles<sup>41/</sup>

(s)

Autorisation :

Groupe de travail du développement et des plans économiques, troisième session, 1957; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudes sur le développement et les plans agricoles :

a, i) Etude des plans de développement agricole des pays de la région, et spécialement des aspects suivants : méthodes de programmation agricole; ~~relations intersecteurs (input-output)~~ dans l'agriculture; mesures adoptées pour utiliser à plein la main-d'oeuvre agricole et améliorer son rendement; incidences que la politique et les plans de développement d'autres pays peuvent avoir sur les pays de la région; étude des possibilités de développement à long terme et des ressources des pays de la région (un premier rapport a été publié en 1957, un deuxième en 1959, un troisième en 1960, un quatrième en 1962; un cinquième sera préparé en 1964-65). L'étude des relations intersecteurs sera achevée en 1964. Coopération avec la FAO en vue de la réunion technique projetée sur les problèmes que posent les forêts et l'utilisation des terres et des eaux dans le cadre de la planification du développement agricole;

a, ii) Constitution d'un groupe de spécialistes CEAEO/FAO qui sera chargé d'étudier les conséquences, pour les pays de la région, des plans de

---

40/ Y compris les travaux à faire pour le Bureau régional de la FAO et pour la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

41/ En coordination avec le poste 03-01.

développement d'autres pays, afin de mieux coordonner les politiques et objectifs agricoles; réunion en 1965;

b) Etudier les effets du développement communautaire, des coopératives, etc., sur l'économie agricole, en particulier dans les villages; les études se feront en coordination avec le poste 61-03 (deux monographies ont été publiées en 1960). Examiner, en collaboration avec la Division des affaires sociales, les institutions spécialisées compétentes et l'Alliance coopérative internationale, la possibilité de réunir un groupe de spécialistes du rôle des techniques coopératives dans le développement économique et social. La FAO aidera à organiser en 1965 une réunion sur les techniques et problèmes de la mobilisation complète des populations rurales au service du développement agricole, peut-être en collaboration avec l'OIT;

c) Monographies sur certaines expériences réussies et enquêtes pilotes portant sur des aspects particuliers du développement agricole, tels que : les rapports avec l'industrie, la formation de capital dans le secteur agricole et les mesures propres à la favoriser, l'emploi dans les campagnes, les revenus des agriculteurs, l'interdépendance entre les mesures de soutien des prix et le développement agricole, l'utilisation d'excédents agricoles en vue du développement économique, etc., (la monographie sur la formation de capital a été terminée en 1961; la monographie sur les rapports entre la croissance de l'agriculture et celle de l'industrie a paru en 1963; la monographie sur les facteurs qui favorisent au Japon le relèvement de la productivité agricole a été entreprise en 1963 en collaboration avec le Gouvernement japonais et le siège de la FAO; la monographie sur l'emploi et le chômage parmi les riziculteurs d'une zone deltaïque sera achevée en 1964; l'étude de l'utilisation d'excédents agricoles en vue du développement économique a été achevée pour le Japon en 1958 et pour le Pakistan en 1961; on étudiera la possibilité d'en entreprendre une autre en 1964-65);

(t) d) Fournir aux gouvernements, sur leur demande, des services consultatifs en matière de planification du développement du secteur agricole; on sollicitera l'assistance du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, le cas échéant, en coordination avec la FAO;

e) Aider les pays à améliorer leurs services et leurs moyens de formation professionnelle et de recherche en matière d'économie agricole.

11-04

Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

(s)

Autorisation :

Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements sur la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles et sur la politique de soutien à l'agriculture dans les pays de la région (le premier rapport a été publié en 1955; le deuxième en 1958; un troisième a été rédigé en collaboration avec le siège de la FAO en 1963).

#### IV. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

##### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

##### 21-01 Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques<sup>42/</sup>

Autorisation :

Cinquième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude et développement de l'aménagement polyergique de bassins fluviaux : études et analyses de l'utilisation actuelle des ressources hydrauliques et des plans de mise en valeur, des progrès réalisés et des problèmes rencontrés; intensification de la coopération régionale dans ce domaine; permanent;

b) Etude comparative du coût des projets de mise en valeur des ressources hydrauliques, y compris les coûts relatifs des différentes méthodes de construction; durée : 1964-1965;

c) Diffusion de renseignements techniques sur la lutte contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques :

i) Publication du Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques;

ii) Publication trimestrielle du "Water Resources Journal";

iii) Diffusion de rapports et publications techniques;

d) Etude et analyse de problèmes particuliers :

i) Pollution des eaux : 1964-1965;

ii) Code de l'eau : 1964;

(t) e) Participation à la mise en oeuvre des projets suivants :

i) Enquête sur les possibilités de réalisation du projet du Fonds spécial relatif à la rivière Mu, en Birmanie; durée trois ans;

ii) Enquête sur les possibilités de réalisation du projet de la DOAT relatif au fleuve Sittang, en Birmanie; durée un an;

Présentation de rapports sur ces questions à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

---

<sup>42/</sup> En coordination avec le poste 53-01.

21-02  
(s,t)

Lutte contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux 42/

Autorisation :

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etude des problèmes techniques relatifs à la lutte contre les inondations et à la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux dans la région; développement de la coopération entre les pays intéressés :

a) Bassin inférieur du Mékong. Aide au Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong : services techniques, assistance, conseils. Aide technique ou autre au Bureau de l'agent exécutif, à la DOAT et au Fonds spécial. Amplification et révision du programme général d'aménagement du bassin. Rôle d'agent d'exécution des projets du Fonds spécial dans le bassin inférieur du Mékong en ce qui concerne les questions de fond;

b) Commencer l'étude d'autres fleuves internationaux de la région; aide à la DOAT, au Fonds spécial, aux institutions spécialisées et aux autres organismes qui participent au programme d'étude et d'aménagement de ces fleuves;

Présentation de rapports sur ces questions à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

21-03  
(t)

Méthodes de lutte contre les inondations

Autorisation :

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1962; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Amélioration des méthodes de lutte contre les inondations et, notamment, étude de divers problèmes concrets, avec le concours d'organisations techniques de la région :

a) Mise en valeur des régions deltaïques; organisation d'un groupe de spécialistes chargés de fournir des services consultatifs sur la mise en valeur des deltas dans la région - 1964-1965;

---

42/ En coordination avec le poste 53-01.

b) Mise à jour en 1964 de l'étude sur les problèmes de la sédimentation qui a paru dans le Recueil de la défense contre les inondations (No 5) 43/;

Présentation de rapports sur ces questions à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

21-04  
(s,t)

Etudes hydrologiques

Autorisation :

Cinquième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude et analyse des problèmes hydrologiques suivants :

i) Régime hydrologique, et notamment problème de l'humidité insuffisante du sol dans certaines régions pouvant être irriguées; durée deux ans;

ii) Coefficient de ruissellement et crues maximales dans les régions soumises à la mousson; durée deux ans;

iii) Application des techniques modernes aux études hydrologiques, y compris celle des isotopes;

iv) Typhons;

b) Création d'un centre de recherche et de formation en matière de techniques de mise en valeur des eaux souterraines;

c) Troisième cycle interrégional d'études CEAEO/DOAT/OMM sur l'hydrologie, portant sur les prévisions à long terme; se réunira en 1964;

d) Groupe de spécialistes de l'utilisation et de l'interprétation des données hydrologiques; 1964-1965;

Présentation de rapports sur ces questions à la Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

## V. INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES

### A. Travaux généraux

#### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

##### 31-01 Développement et plans industriels

(s,t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, quinzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etudier les problèmes et techniques des plans et du développement industriels, notamment les problèmes relatifs aux industries qui ont une grande importance pour la région. Un cycle d'études sur le développement des industries chimiques ou connexes dans la région de la CEAE0 a eu lieu en 1962. Une conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient a été organisée en 1963 en collaboration avec la DOAT, le Centre de développement industriel des Nations Unies et la FAO. Les cycles d'études qui se tiendront les années suivantes pour d'autres industries choisies porteront sur les suivantes : 1) pétrochimiques, 2) gaz naturel, 3) huiles végétales et produits à base d'huile, 4) bois d'oeuvre, production et transformation, 5) fibres synthétiques et résines polymères;

b) Fournir aux pays de la région, sur leur demande, des conseils techniques sur certaines industries déterminées, et créer pour cela des groupes d'ingénieurs consultants et de spécialistes, notamment dans le domaine de la pâte et du papier et dans celui des produits chimiques;

c) Etudier la situation et le développement des instituts de recherche industrielle dans la région, afin de déterminer lesquels pourraient être aménagés en instituts de recherche régionaux; organiser une conférence régionale sur la recherche industrielle, afin d'encourager ces instituts à coopérer sur le plan régional, en collaboration étroite avec l'UNESCO et d'autres organisations compétentes. Cette conférence étudiera aussi la possibilité de créer un conseil régional de la recherche industrielle auquel les institutions nationales puissent s'affilier et qui puisse servir de centre d'information pour la recherche industrielle;

d) Etudier et encourager la mise en oeuvre de projets communs pour le développement d'industries qui présentent un intérêt commun pour deux ou plusieurs pays de la région du point de vue des sources de matières premières ou d'énergie, des débouchés ou des économies d'échelle. Aider les Etats, sur leur demande, à élaborer des plans industriels et à enquêter sur les possibilités de réalisation de divers projets. Solliciter l'aide de la DOAT, le cas échéant;

e) Effectuer, pour quelques pays choisis de la région, des monographies détaillées sur l'application des méthodes à suivre pour dresser un

programme de développement industriel, et étudier ces monographies au cours d'un cycle d'études;

f) Organiser pour les dirigeants d'institutions de recherche industrielle des voyages d'étude qui leur permettront de visiter d'autres institutions analogues de la région;

g) Réunir un colloque sur les techniques de programmation industrielle;

h) Donner suite aux recommandations de la Conférence sur le développement de l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient, notamment à celle qui prévoit l'organisation d'un programme de formation en cours d'emploi à l'échelon régional;

i) Fournir aux pays de la région des renseignements sur l'industrialisation en faisant paraître à intervalles réguliers un "Bulletin de l'industrialisation";

j) Réunir en 1964 et en 1965 les colloques régionaux et sous-régionaux qui doivent précéder le Colloque international sur l'industrialisation prévu pour 1966;

k) Etudier, en collaboration avec la FAO et la DOAT, la possibilité de créer à bref délai un groupe de développement des industries forestières en Asie et en Extrême-Orient.

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 31-02 Encouragement des investissements industriels

(t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Faire l'étude complète des investissements industriels dans la région, y compris les lois et règlements relatifs aux investissements, les encouragements prodigués, etc., et réunir un cycle d'études sur l'encouragement des investissements.

### 31-03 Enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries

(t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Faire des enquêtes sur les possibilités de réalisation de telle ou telle industrie, afin de fournir aux pays de la région, sur leur demande, des

plans cohérents de développement industriel, indiquant l'infrastructure qu'ils devront se créer pour cela dans d'autres secteurs, ainsi que des rapports de préinvestissement sur les industries choisies; insister spécialement sur les petite et moyenne industries.

31-04

Coopération régionale, Entreprises communes, industries régionales et sous-régionales

Autorisation :

Conférence ministérielle de Manille, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Aider les comités spéciaux réunis conformément à la résolution de Manille à étudier la création coordonnée de projets industriels et autres, y compris les entreprises communes, dans le cadre régional ou dans un cadre sous-régional;
- b) Effectuer l'étude préliminaire des projets d'entreprises communes et d'industries régionales ou sous-régionales, et aider les pays directement intéressés à faire l'étude détaillée de certains projets précis et à les mettre en oeuvre;
- c) Procéder aux études et aux préparatifs nécessaires à l'organisation de pourparlers relatifs à l'expansion industrielle;
- d) Réunir dans un proche avenir un groupe de spécialistes, conformément à la recommandation contenue dans la résolution de Manille;
- e) Organiser régulièrement entre les pays membres, faisant partie ou non de la région, des pourparlers relatifs à l'expansion industrielle.

B. Petite industrie et artisanat

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

32-01

Enquêtes et études sur les problèmes du développement de la petite industrie, de l'industrie familiale et de l'artisanat

Autorisation :

Groupe de travail de la petite industrie, septième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Etudier les problèmes que pose le développement de la petite industrie, notamment la complémentarité à assurer avec le développement

de la grande industrie; la création d'industries satellites et la transformation progressive des industries familiales et artisanales en petites et moyennes industries;

(s,t) b) Réunir en 1964/65 : 1) un cycle d'études sur "la promotion professionnelle dans l'industrie", qui sera suivi de cycles d'études sur 2) l'organisation d'instituts de services communs et de services de vulgarisation de la petite industrie, 3) le développement complémentaire de la petite industrie et de la grande industrie, 4) le financement des activités (production et commercialisation) de la petite industrie et les services dont celle-ci a besoin;

(s,t) c) Organiser des voyages d'étude pour entrepreneurs et gérants de certaines petites industries choisies et pour fonctionnaires chargés de l'organisation et de la programmation de ces industries; ces voyages auraient lieu dans des pays avancés tels que le Japon et l'Inde et permettraient aux participants de se familiariser avec les méthodes les plus modernes, notamment en ce qui concerne : 1) la transformation des industries artisanales en petites industries, et des petites industries en industries moyennes, et 2) les techniques de commercialisation;

d) Entreprendre une étude sur le niveau intermédiaire de technologie qui convient, dans des conditions locales diverses, pour la modernisation et l'expansion des industries rurales; évaluer les besoins des pays en voie de développement en ce qui concerne les matières premières déficitaires nécessaires à la petite industrie; diffuser les renseignements pertinents parmi les pays développés;

e) Dresser une liste de spécialistes auxquels l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations et les pays de la région pourront s'adresser, le cas échéant, pour obtenir des conseils sur les problèmes relatifs aux zones industrielles aménagées : tracé de la zone, plans des fabriques, spécifications des matériaux de construction, fourniture de services communs et financement. Diffuser parmi les autres pays les conclusions et les résultats des recherches et des études de ces spécialistes.

32-02 Développement et coordination de la recherche et des expériences et diffusion de renseignements techniques

Autorisation :

Groupe de travail de la petite industrie, septième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Encourager les échanges de renseignements entre pays de la région touchant la recherche, les expériences réalisées, les matériels nouveaux, ainsi que les méthodes améliorées de production et de commercialisation, y compris la normalisation et le contrôle de la qualité, les services de formation professionnelle, la mise au point de formes industrielles

nouvelles, etc.; faire paraître le "Small Industry Bulletin" pour diffuser ces renseignements. Faire une enquête pour déterminer s'il est nécessaire et possible de créer un institut régional des formes industrielles pour la petite industrie.

32-03  
(s,t)

Formation professionnelle à la petite industrie

Autorisation :

Groupe de travail de la petite industrie, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Faire l'inventaire des services de formation industrielle qui existent dans la région, notamment en ce qui concerne "la promotion professionnelle" dans la petite industrie, et des besoins de l'ensemble de la région; formuler, avec l'aide de spécialistes et en collaboration avec d'autres institutions, des recommandations détaillées destinées aux pays intéressés. Accorder une attention particulière à la formation des instructeurs ainsi qu'aux possibilités de coopération intrarégionale dans ce domaine.

C. Energie électrique

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

33-01 Production d'énergie électrique : développement et plans

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) "Electric Power Bulletin". Faire paraître annuellement une publication passant en revue tous les aspects de l'énergie électrique dans la région et donnant les renseignements statistiques essentiels sur les aspects techniques et financiers des services publics d'électricité;

b) Etudes spéciales d'intérêt régional. Rédiger et publier de temps à autre des articles spéciaux d'intérêt régional sur l'énergie électrique : renseignements techniques sur certains projets, études et enquêtes sur le potentiel hydro-électrique, techniques de planification et de programmation, méthodes modernes de construction et d'exploitation d'entreprises énergétiques, etc.;

(t)

c) Faire une étude spéciale des questions relatives à l'organisation, à la gestion, aux finances et à l'aspect commercial de l'industrie électrique du secteur public dans les pays de la région, et formuler des

recommandations destinées à améliorer le fonctionnement de cette industrie et à faciliter son développement systématique et harmonieux. On sollicitera l'assistance de la DOAT;

- (t) d) Organiser, en collaboration avec la DOAT, des voyages d'étude, dans la région et à l'extérieur, qui permettront aux ingénieurs électriciens d'étudier : i) les méthodes et procédés de rationalisation de la fourniture et de l'utilisation de l'électricité, déjà appliqués ou en cours d'élaboration, compte tenu notamment de la nécessité d'assurer un approvisionnement continu et la protection contre les dangers du courant, ii) l'industrie de l'appareillage électrique, iii) les programmes d'électrification des campagnes, et iv) la méthodologie de la formation professionnelle technique. On sollicitera l'aide de la DOAT ainsi que celle des pays d'accueil;
- e) Fonds commun d'équipement. Examiner la possibilité de créer des fonds communs de groupes électrogènes mobiles et d'équipes minimales de mécaniciens qui seraient prêtés aux petits pays, sur leur demande, pour : a) créer une demande d'énergie dans des zones nouvelles et b) servir de source provisoire d'énergie afin de répondre à la demande en cas d'urgence. On sollicitera l'assistance du Fonds spécial.

33-02  
(t)

Electrification des campagnes

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Poursuivre l'étude des problèmes de l'électrification des campagnes, eu égard, en particulier, aux conditions régnant dans les pays de la région;

Provoquer des mesures destinées à donner suite aux recommandations du Groupe d'experts de l'électrification des campagnes. A cette fin, un conseiller régional en matière d'énergie électrique a été engagé, avec l'aide de la DOAT, pour fournir des services consultatifs aux pays.

33-03  
(s,t)

Centre régional (ou centres régionaux) de recherche et de formation professionnelle dans le domaine de l'énergie électrique, et services d'information et de documentation

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) A condition que les facilités voulues soient fournies par le gouvernement intéressé (ou les gouvernements intéressés), doter un ou deux instituts nationaux de recherche et de formation existant dans la région de l'équipement supplémentaire, du personnel spécialisé et d'autres moyens qui lui (ou leur) permettraient de fonctionner à l'échelon régional et de répondre aux besoins de plusieurs pays de la région. Y organiser des cours de formation pour techniciens de différentes branches de l'industrie électrique. Y entreprendre aussi des travaux de recherche et de développement, notamment pour ce qui est de l'utilisation des matières premières de la région en vue de la construction d'installations énergétiques, etc. On sollicitera l'assistance de la DOAT et/ou du Fonds spécial;

b) Dans les limites des ressources dont il dispose, le secrétariat s'efforcera de fournir aux pays de la région, sur leur demande, des services d'information et de documentation.

Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

33-04  
(s,t)

Etude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

On se propose de charger une organisation connue ou un groupe de spécialistes constitué à cette fin d'étudier l'offre et la demande d'énergie dans la région. On utilisera les études qu'auraient déjà faites certains pays et, dans les pays où cette question n'a pas encore été abordée, on entreprendra les enquêtes et les inventaires appropriés. On estimera les besoins à long terme d'énergie des pays de la région, en tenant compte de leurs programmes actuels et probables de développement économique - agriculture, industrie, services sociaux, etc. Cette étude comportera aussi l'évaluation des ressources en puissance de combustibles et d'énergie traditionnels, telles que la houille blanche, le charbon, le pétrole et le gaz naturel, ainsi que celle d'autres ressources telles que l'énergie atomique, éolienne, solaire et l'énergie des marées. Elle portera sur tout le problème de la mise en valeur des ressources énergétiques et s'efforcera de dresser les bilans énergétiques de la région. Pour cette étude, on sollicitera éventuellement, outre l'aide de la DOAT, la coopération d'institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'AIEA et l'UNESCO.

Durée :

Les travaux commenceront dès que ce sera possible et se poursuivront au moins trois ans, pour englober toute la région.

33-05  
(t)

Etude de la normalisation du matériel, des méthodes et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique

Autorisation :

Sous-Comité de l'énergie électrique, neuvième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

On se propose de constituer un groupe de travail de spécialistes qui ferait l'inventaire des normes que les divers pays de la région appliquent dans leurs installations, leurs méthodes d'exploitation et de travail, etc., et qui s'efforceraient d'uniformiser ces normes dans la mesure du possible. Là où il n'y a pas de normes officielles, le Groupe de travail ferait des recommandations sur les meilleures normes à adopter.

On sollicitera le concours de la DOAT.

Durée : 1964-65.

D. Habitation et matériaux de construction

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

34-01  
(s,t)

Habitation, aménagement des villes et des campagnes, urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Passer périodiquement en revue, grâce à des réunions de groupes de travail composés de spécialistes de pays membres, la situation de l'habitation dans la région, notamment en ce qui concerne les économiquement faibles et les ouvriers, ainsi que les programmes de construction de logements; étudier les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'habitation, à l'aménagement des villes et des campagnes, à l'urbanisme et à la planification rurale; faire des recommandations en vue d'un développement accéléré;

b) Coordonner, à l'échelon régional, les travaux de diverses institutions d'après les projets et les programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social;

c) Rassembler et diffuser des renseignements, notamment par la rédaction d'études et d'autres documents, sur les problèmes techniques, économiques

et sociaux de l'habitation, sur la protection de l'eau potable et sur le drainage, et sur les autres services essentiels connexes. Diffuser les résultats des recherches, expériences et travaux pilotes destinés à mettre au point de nouvelles techniques de construction;

d) Avec le concours de la Direction des affaires sociales, de la DOAT et d'autres institutions, organiser des cycles d'études sur les problèmes relatifs à certains aspects précis de l'habitation et de l'aménagement des villes et des campagnes, de l'urbanisme et de la planification rurale et d'autres domaines connexes, tels que les suivants : organisation des ressources physiques et techniques en vue de l'exécution des programmes de construction de logements; techniques de la reconstruction des régions sinistrées; villes satellites et villes nouvelles; les statistiques à l'aide de la programmation des services du logement, de la construction et de la planification; mise en valeur et utilisation des matériaux de construction d'origine organique;

e) Organiser, le cas échéant, des voyages d'étude de dirigeants des services de logement et d'aménagement des villes et des campagnes, pour leur permettre d'observer l'organisation de l'industrie des matériaux de construction, la planification des grands ensembles d'habitations, et les travaux de reconstruction des régions sinistrées;

f) Aider les pays, en constituant des groupes de spécialistes, à dresser et à exécuter des programmes d'habitation et d'aménagement dans les villes et les campagnes, et à organiser les industries connexes.

34-02  
(s,t)

#### Centres régionaux de l'habitation

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, sixième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Continuer à aider, dans la mesure qui conviendra, les centres régionaux de l'habitation pour la zone tropicale aride et pour la zone tropicale humide. Solliciter encore l'aide de la DOAT, en vue d'accroître l'utilité des centres et d'en renforcer le caractère régional, et collaborer avec les autres institutions qui s'occupent de la construction et de l'aménagement du milieu naturel;

b) Aider les centres régionaux de l'habitation à organiser des travaux de recherche sur l'utilisation de matériaux de construction d'origine organique, sur la production d'éléments de construction préfabriqués et sur les modèles d'outils et d'équipement;

c) Aider le Centre régional de l'habitation de New Delhi à créer un institut de formation de spécialistes de l'habitation, où seraient organisés des stages internationaux de formation professionnelle portant

sur la planification et la conception, la construction proprement dite et la gestion d'ensemble des activités de construction; prendre les dispositions nécessaires pour l'admission de stagiaires des pays de la région. Ce projet sera mis au point en détail en collaboration avec le Centre régional de l'habitation et avec l'OIT, l'OMS et l'UNESCO, afin que l'institut soit créé le plus vite possible;

d) Aider à déterminer les ressources matérielles et techniques dont les pays ont besoin pour exécuter des projets pilotes et de démonstration en matière de logements à bon marché.

### 34-03 Matériaux et éléments de construction

(t)

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Entreprendre l'inventaire et l'étude des problèmes fondamentaux liés à l'utilisation et à la production par les industries locales des divers matériaux de construction traditionnels tels que briques, tuiles, chaux, pierre et autres agrégats (mais non le ciment, l'acier, le fibro-ciment, etc.), ainsi que bambou et bois secondaires. Etudier et mettre au point des recommandations tendant à normaliser les éléments tels que portes, volets, éviers et autres accessoires, pour en favoriser la mise au point et la production dans la région;

b) Réunir et diffuser les résultats de la recherche et des expériences, en vue de la mise au point de nouveaux matériaux et éléments de construction; à cette fin, organiser un cycle d'études qui sera suivi d'un voyage d'étude.

### Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

#### 34-04 Les programmes relatifs à l'habitation et leur bonne exécution aux moindres frais

(t)

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etudier les techniques de programmation dans les pays de la région et leurs effets sur l'exécution et le coût des projets de construction, notamment en ce qui concerne la planification;

b) Organiser en 1964-1965 un cycle d'études (si les ressources disponibles le permettent) pour appeler l'attention des spécialistes de l'habitation sur l'intérêt que présente la programmation pour la bonne exécution, aux moindres frais, des projets d'habitation.

34-05  
(t)

Urbanisme et aménagement régional

Autorisation :

Groupe de travail de l'habitation et des matériaux de construction, septième session, 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Réunir et diffuser des renseignements sur les problèmes techniques, économiques et sociaux relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement de régions entières, et étudier ces problèmes;

b) Organiser en 1964 ou en 1965 (si les ressources disponibles le permettent) un cycle d'études sur le financement de l'habitation et de l'urbanisme.

E. Métallurgie et mécanique

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

35-01 Expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux et du commerce des métaux dans les pays de la CEAE0

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Sidérurgie. Poursuivre l'étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAE0 (plans et problèmes);

b) Industries mécaniques. Etudier périodiquement dans le détail certaines industries choisies, en plus de la fonderie et de l'industrie des machines-outils;

c) Industries de production et de transformation des métaux. Etudier les principales industries métallurgiques (autres que la sidérurgie) dans les pays de la CEAE0;

d) Promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale. Examiner les possibilités de coopération entre deux ou plusieurs pays, par exemple,

échanges de matières premières et organisation de marchés communs à ces pays, pour la création d'industries communes : usines sidérurgiques, laminoirs pour la fabrication de rails et de charpentes légères, usines d'alumine et d'aluminium et d'articles en aluminium, usines de machines-outils et autres industries mécaniques.

35-02 Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAEO

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

(t) Description :

a) Ce travail portera notamment sur l'enrichissement des minerais, les nouveaux procédés de fabrication, de façonnage et de traitement de la fonte, de l'acier et d'autres métaux; sur la fabrication d'articles mécaniques, d'électrodes et de produits réfractaires; et sur les techniques de fonderie et les techniques de récupération et de triage de la ferraille. On réunira, avec le concours de la DOAT, du Siège de l'ONU, de la CEPAL et de la CEE, un cycle d'études sur les nouveaux procédés sidérurgiques, qui sera suivi d'un cycle d'études sur les procédés de production et de transformation de l'aluminium 44/, d'un colloque sur l'industrie des machines, etc.;

b) Faire paraître périodiquement le "Metals and Engineering Bulletin".

35-03 Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etudier périodiquement les tendances de la consommation et de la demande des métaux et de leurs composés dans les pays de la région;

b) Etudier les tendances de la consommation et de la demande de produits de l'industrie mécanique légère et d'articles mécaniques destinés à l'industrie d'assemblage dans les pays de la CEAEO.

---

44/ En coordination avec le poste 37-05.

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 35-04 Normes et spécifications pour la région

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960;  
Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session,  
1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudier la possibilité d'établir des spécifications normalisées pour l'acier, ainsi que pour certains articles mécaniques choisis, notamment les machines-outils, les chalands et les caboteurs.

### 35-05 Formation professionnelle, recherche et conseils techniques dans la région (s,t)

Autorisation :

Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique, neuvième session, 1960;  
Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964;  
Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Passer en revue les programmes de formation internationaux, bilatéraux ou autres; on étudiera leur portée et l'on examinera dans quelle mesure ils peuvent fournir aux pays de la CEAE0 la main-d'oeuvre expérimentée dont ils ont besoin; on formera un groupe de spécialistes, avec le concours des gouvernements et des institutions intéressés;
- b) Etudier, en collaboration avec l'OIT, les possibilités de "promotion professionnelle dans l'industrie" qui existent dans la région et les progrès réalisés dans ce domaine;
- c) Examiner la possibilité d'organiser des stages de formation dans l'Inde et au Japon;
- d) Etudier la possibilité de créer un institut régional de formation et de recherche dans le domaine des industries qui utilisent des métaux;
- e) Envisager la possibilité de créer des usines pilotes de fabrication de fonte sans charbon cokéfiant et de petites aciéries pilotes;
- f) Aider les pays à organiser et à développer des industries métallurgiques et mécaniques, en créant des groupes de spécialistes à cette fin.

## F. Etudes et prospections géologiques

### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

#### 36-01 Travaux géologiques et minéralogiques dans la région; planification, (t) cartes spéciales et activités connexes

Autorisation :

Groupe de travail d'experts géologues, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Dresser et réviser des cartes régionales, en collaboration avec la Commission du congrès international de géologie pour la carte géologique mondiale, ses sous-commissions, le Bureau de cartographie de l'ONU et des groupes de spécialistes de la CEAEQ. Donner suite aux conclusions et recommandations du Groupe d'experts géologues, dont le mandat a été élargi. La première carte géologique de la région a été terminée en 1960; la carte des gisements de pétrole et de gaz naturel de la région a été achevée en 1962. Les cartes des minéralisations connues de la région ont été terminées en 1963. On dressera ensuite les cartes des plissements, des gisements métallifères et des gisements probables, ainsi que les cartes hydrogéologiques et d'autres cartes spéciales. Plus tard, on entreprendra la révision de ces cartes. Le secrétariat fera des enquêtes préliminaires au sujet de cartes magnétiques et autres cartes géophysiques de la région. Etudier la possibilité de dresser une carte géologique de la région au 1/1 000 000 ou à une plus grande échelle;

b) Réunir, après avoir consulté les autorités compétentes des pays membres, un colloque sur la stratigraphie des formations du Paléozoïque récent, du Mésozoïque et du Tertiaire dans la région. Le colloque devra étudier tout particulièrement la normalisation de la nomenclature stratigraphique et la corrélation des roches sédimentaires de ces formations dans la région;

c) Etudier la possibilité de renforcer et d'agrandir un ou plusieurs services géologiques nationaux pour leur permettre d'entreprendre des travaux de recherche et de formation pour l'ensemble de la région;

d) Consulter les gouvernements sur la création éventuelle d'un centre géologique régional de l'Asie du Sud-Est;

e) Aider le Bureau de cartographie de l'ONU à préparer et à organiser des conférences cartographiques régionales pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

f) Etudier la possibilité de créer, en vue d'enquêtes géologiques et minéralogiques hautement spécialisées, un fonds commun d'équipement et de personnel qualifié. Ce matériel et ces techniciens seraient envoyés dans les pays qui le demanderaient. On sollicitera l'assistance du Fonds spécial;

g) Aider les pays, sur leur demande, à effectuer en commun des levés géologiques et connexes des régions frontières, avec le concours de la DOAT et/ou du Fonds spécial.

36-02  
(s) Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques

Autorisation :

Groupe de travail d'experts géologues, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Organiser, en collaboration avec l'UNESCO, un colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques, particulièrement en Asie du Sud et du Sud-Est.

36-03  
(t) Méthodes et outillage des levés aériens

Autorisation :

Groupe de travail d'experts géologues, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Organiser, en collaboration avec la DOAT et le Bureau de cartographie de l'ONU, des stages concernant les méthodes des levés aériens (des stages pilotes sur la photogéologie et les méthodes de prospection géophysique ont eu lieu au Japon en 1961); rechercher s'il est nécessaire de doter la région d'un centre de formation aux levés aériens;

b) Etudier la possibilité de créer dans la région une organisation centrale qui fournirait rapidement aux pays membres, selon leurs besoins, des services de cartographie photogéologique et de prospection géophysique aérienne, sur la base de l'autofinancement et avec l'assistance du Fonds spécial pour les dépenses de premier établissement;

c) Réunir un deuxième cycle d'études sur les méthodes et l'outillage des levés aériens en 1964 ou en 1965 (le premier cycle d'études a eu lieu en janvier-février 1960).

36-04  
(t) Mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong

Autorisation :

Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong, onzième session, 1960; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Fournir une assistance d'ordre général pour la mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong, à la demande du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong; servir notamment d'agent d'exécution pour les travaux du programme de prospections minières du Fonds spécial.

On sollicitera, le cas échéant, le concours de la DOAT.

G. Ressources minérales

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

37-01 Evolution de l'industrie minière de la région

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, deuxième et troisième sessions, 1956 et 1957; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Faire un examen périodique de l'activité minière dans la région : découverte de nouveaux gisements, ouverture de nouvelles mines, installation et agrandissement d'usines de transformation de minerais, et aspects économiques de la production minière. L'étude comprendra des statistiques de la production minérale (volume et valeur); elle relèvera également les faits importants survenus dans d'autres régions, comme l'amélioration des méthodes de production. Les rapports précédents ont décrit l'évolution de 1945 à 1962. L'examen comprendra également des études sur le commerce des produits minéraux. On se préoccupera aussi de la coordination entre l'industrie minière et les autres secteurs.

37-02 Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Diffuser des renseignements sur les méthodes modernes de recherche, d'extraction et de traitement ainsi que d'utilisation et de conservation rationnelles de tous les minerais, et sur l'équipement utilisé;

b) Les études techniques achevées jusqu'ici concernent le charbon, le minerai de fer, le soufre, le kaolin, et l'ilménite, le cuivre, le plomb, le zinc et leurs minerais, la bauxite et l'aluminium. Le rapport sur l'étain sera mis au point en 1964. On étudiera ensuite, dans l'ordre ci-après : les matières premières minérales nécessaires à l'industrie des engrais (et tout spécialement les minéraux potassiques, phosphatés et sulfureux), les minéraux réfractaires, les matières premières minérales utilisées dans la construction et le mercure;

c) Etudier la possibilité de créer des industries reposant sur les ressources minérales de la région, y compris la latérite;

d) Diffuser des renseignements sur les mesures de conservation des minerais; étudier la possibilité de réunir un colloque sur la conservation des minerais;

e) Aider les pays de la région à mettre en valeur leurs ressources minérales, en constituant des groupes de spécialistes.

37-03  
(s,t)

Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, troisième session, 1957; colloques sur la mise en valeur des ressources pétrolières de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1958 et 1962; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Le premier colloque sur la mise en valeur des ressources pétrolières a eu lieu en 1958; le compte rendu en a paru en 1959 45/. Un deuxième colloque s'est tenu en 1962 à Téhéran et le compte rendu en a paru en 1963 46/. Le troisième colloque doit se tenir en 1965 à Tokyo.

a) Donner suite aux recommandations du colloque, et notamment :  
i) normaliser les statistiques de l'industrie pétrolière de la région et les publier; faire connaître les travaux de prospection du pétrole;  
ii) aider le Gouvernement iranien à créer un institut régional du pétrole;  
iii) échanger des renseignements sur la mise en valeur des ressources pétrolières; iv) publier des monographies sur la découverte de gisements de pétrole dans la région et sur leur mise en valeur; v) dresser un glossaire des définitions utilisées par les pays membres et la nomenclature qu'ils utilisent pour les diverses catégories de réserves;

---

45/ Publication des Nations Unies, No de vente : 59.II.F.3.

46/ Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.9.

- b) Aider les pays de la région à mettre en valeur leurs ressources pétrolières, en constituant un groupe de spécialistes;
- c) Organiser, pour des géologues et géophysiciens de la région spécialisés dans le pétrole, un voyage d'étude dans des pays ayant une longue expérience de l'exploitation pétrolière;
- d) Etudier les problèmes relatifs au gaz naturel, notamment quant à son utilisation, ainsi que les possibilités d'efforts communs dans ce domaine. Constituer un groupe consultatif régional pour l'exploitation du gaz naturel;
- e) Etudier la possibilité d'utiliser le gaz naturel dans les pays de la région et créer un groupe consultatif régional pour l'exploitation du gaz naturel.

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 37-04 Groupe de travail de spécialistes de la législation minière (s,t)

Autorisation :

Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Les pays de la région ont eu communication du rapport du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail fera la synthèse de la documentation et déterminera jusqu'à quel point les divers types de mesures législatives peuvent favoriser la mise en valeur et la conservation des ressources minérales. Le secrétariat sollicitera la collaboration de l'OIT en ce qui concerne les mesures législatives relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il demandera aussi le concours de la DOAT et du Service juridique de l'ONU. Le Groupe de travail se réunira en 1964.

### 37-05 Mise en valeur des ressources en bauxite et développement de l'industrie de l'aluminium, notamment dans la région de la CEAEO

Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Organiser dès que possible un colloque sur la bauxite et l'aluminium; demander aux pays membres des renseignements et données techniques, y compris des monographies; publier le compte rendu du colloque.

## Autorisation :

Sous-Comité des ressources minérales, cinquième session, 1963; Comité de l'industrie et des ressources naturelles, seizième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

## Description :

Faire l'inventaire des moyens de formation en cours d'emploi ("à l'extérieur" et "sur place"), pratique aussi bien que théorique, que les pays de la région peuvent offrir dans le domaine des ressources minérales, et faire attribuer des bourses d'études pour en tirer parti.

## VI. COMMERCE

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent41-01 Développement du commerce et services d'expansion commerciale

## Autorisation :

Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

## Description :

a) Examen du commerce et de la politique commerciale des pays de la CEAE0; assistance aux services nationaux d'expansion commerciale, par des renseignements et des conseils sur des problèmes de politique commerciale et d'expansion commerciale;

b) Rapport annuel au Comité du commerce sur l'évolution actuelle des échanges et de la politique commerciale;

c) Etude de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de la zone de libre-échange de l'Amérique latine et des groupements régionaux en Afrique. On analyse le commerce des pays de la CEAE0 avec les groupements économiques et commerciaux précités, y compris le commerce des produits principaux, et l'on y étudie les conséquences que l'existence de ces groupements régionaux peut avoir sur le commerce de la région de la CEAE0;

Travail à poursuivre avec la collaboration des Etats membres, celle des secrétariats des autres commissions économiques régionales, du GATT, de la CEE, de l'AELE et d'autres organismes internationaux compétents. Rapport annuel du secrétariat au Comité du commerce;

d) Autres aspects principaux de la politique commerciale : le secrétariat continuera ses travaux relatifs aux autres aspects importants de la politique commerciale : délivrance des licences d'importation et

des licences d'exportation, politiques de promotion des exportations, politique douanière, commerce d'Etat, accords commerciaux et contrats globaux de longue durée;

Un rapport sur les accords commerciaux et les contrats globaux de longue durée a été présenté au Comité du commerce à sa troisième session, en janvier 1960; les travaux se poursuivront en 1964 et en 1965;

Un rapport détaillé sur le commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAE0 a été présenté au Comité du commerce à sa septième session, en janvier 1964, ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Une réunion spéciale sur le commerce d'Etat sera organisée le moment venu;

e) Etude des échanges commerciaux entre les pays de la CEAE0 et les pays d'économie planifiée :

Le secrétariat a présenté un rapport à ce sujet au Comité à sa septième session et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; il poursuivra cette étude;

f) Foires et expositions commerciales :

Organisation de foires et d'expositions commerciales internationales par des pays de la région, et participation de ces pays aux foires et expositions organisées ailleurs. Enseignements à tirer des foires et expositions récemment organisées; mise en oeuvre des recommandations pertinentes. Le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à sa quatrième session, en 1961; les travaux se poursuivront en 1964 et 1965;

t) Le secrétariat a achevé l'enquête qu'il avait entreprise, avec l'aide d'un comité spécial composé de représentants des Etats membres, sur la possibilité d'organiser une Foire commerciale de l'Asie, et les propositions pertinentes ont été approuvées par le Comité du commerce, à ses cinquième et sixième sessions, et par la Commission à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, en 1962 et 1963;

La Foire commerciale de l'Asie se tiendra en novembre/décembre 1966 à Bangkok. Le secrétaire exécutif et le Gouvernement thaïlandais ont présenté au Comité du commerce, à sa septième session, des notes relatives aux dispositions à prendre. Les travaux du secrétariat et l'assistance des spécialistes se poursuivront en 1964, 1965 et 1966;

g) Rassemblement et diffusion des renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent généralement pas se procurer : publication du "Trade Promotion News"; rassemblement et diffusion de renseignements sur les services nationaux d'expansion commerciale, les foires et expositions internationales, les missions commerciales, les services de renseignements commerciaux et d'étude des marchés, les méthodes d'expansion commerciale, l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédés de certification et de commercialisation, ainsi que sur le fret et les services maritimes.

41-02 Moyens de développer le commerce international

Autorisation :

Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, 1963; Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Etude des moyens de développer le commerce international et de supprimer les obstacles qui s'y opposent;
- (t) b) Développement de la coopération économique régionale : un groupe de spécialistes de la coopération économique régionale s'est réuni en août/septembre 1963 et a recommandé des mesures pratiques de coopération à l'échelon régional ou sous-régional; le rapport de ce groupe a été examiné, en octobre 1963, à la Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie. La Conférence ministérielle s'est tenue en décembre 1963, en exécution de la résolution 45 (XIX) de la Commission; elle a adopté une résolution exposant un programme de coopération économique régionale dans les domaines suivants : libération des échanges, promotion des exportations de produits primaires et stabilisation des cours de ces produits; création coordonnée d'entreprises industrielles et autres, y compris les entreprises communes, création d'une banque asiatique du développement, rationalisation des taux de fret maritime et coordination des services de transports maritimes;
- Les travaux se poursuivront;
- c) Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional : la sixième série de pourparlers entre les pays membres intéressés de la région a eu lieu en janvier 1964. La septième série est prévue pour janvier 1965. Une première consultation au sujet du commerce du poivre a eu lieu en 1962;
- (s) Amélioration de la production et de la commercialisation de la noix de coco et des produits dérivés dans les pays de la région, afin d'en stabiliser les cours à un niveau raisonnable et d'en élargir les marchés. Une première consultation a eu lieu en août 1962, et la seconde en août 1963. La troisième est prévue pour 1964. Travail à poursuivre en collaboration avec la FAO et les autres organisations internationales compétentes;
- d) Etude du commerce de certains produits et biens d'équipement. Le Comité du commerce a été saisi, à ses deuxième et troisième sessions, de rapports sur le commerce de certains minerais et produits minéraux qui présentent de l'importance pour les pays de la région. Ces travaux se poursuivront et comprendront notamment une étude sur le commerce du pétrole et des produits pétroliers, pour laquelle on fera appel aux autres organismes compétents de la CEAEO;

e) Etude des incidences des plans de développement économique des pays de la CEAE0 sur le commerce extérieur. Le premier rapport à ce sujet a été présenté au Comité du commerce à sa sixième session, en janvier 1963. Le secrétariat poursuivra ses travaux dans ce domaine;

f) Stabilisation du marché et du prix des produits primaires de la région. Une note à ce sujet a été présentée aux participants à la troisième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intra-régional, en 1961; le secrétariat continuera à se tenir au courant de ce que font à cet égard les autres organismes internationaux compétents et fera connaître au Comité les faits nouveaux importants;

g) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

Les Etats membres ou membres associés prépareront des propositions constructives et concrètes à soumettre à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et tout d'abord à son Comité préparatoire, et le secrétariat entreprendra à cette fin des consultations avec les gouvernements. Les vues et suggestions des Etats membres de la région ont été rassemblées et présentées à la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi qu'au Comité du commerce de la CEAE0 à sa septième session;

Le secrétariat apportera son concours au secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment dans le rassemblement de la documentation destinée à la Conférence. Il a rédigé pour cette conférence des études sur les sujets suivants : "Echanges commerciaux entre les pays en voie de développement de la CEAE0 et les pays d'économie planifiée", "Commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAE0", et "Problèmes des transports et du fret maritimes dans la région de la CEAE0".

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 41-03 Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce international

Autorisation :

Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Groupe de travail des douanes :

Mise au point, avec l'aide des organisations internationales compétentes, de recommandations pratiques tendant à simplifier et améliorer les formalités et procédures douanières en vue de faciliter les échanges internationaux. Fourniture aux pays membres, sur leur demande, de services consultatifs dans le domaine de l'administration douanière. La troisième session du Groupe de travail a eu lieu en octobre-novembre 1962. La quatrième session est prévue pour 1964. Les travaux à poursuivre sont notamment les suivants :

- i) D'après les suggestions du Groupe de travail, compléter et amender, selon les besoins, le Code des procédures douanières recommandées. Suivre les progrès de la ratification et de la mise en oeuvre du Code par les pays de la région de la CEAE0;
- ii) Recommandations de la CEAE0 relatives à la coopération entre pays pour a) la lutte préventive contre la contrebande, et b) l'application de la loi, notamment en ce qui concerne les factures minorées ou majorées. Mise au point de procédures et de méthodes tendant à assurer des échanges rapides et efficaces de renseignements entre les pays membres, notamment entre les pays de la région de la CEAE0;
- iii) Passer en revue l'acceptation et la mise en oeuvre, par les pays de la région, des recommandations du Groupe de travail concernant les installations de frontière. Etudier les propositions tendant à l'élaboration de nouvelles recommandations, notamment en ce qui concerne le transit;
- iv) Un centre de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière a été organisé de mai à juillet 1963, avec le concours de la DOAT et du gouvernement du pays d'accueil, la Thaïlande. Le rapport sur le centre a été présenté au Comité du commerce à sa septième session, en janvier 1964;
- v) Etudier les procédures douanières relatives aux envois par la poste, en vigueur dans les pays de la région, en vue de leur apporter de nouvelles améliorations et surtout d'accélérer l'acheminement et le dédouanement des envois, tant à l'entrée qu'à la sortie;
- vi) Etudier les procédures douanières actuelles relatives au fret aérien dans les pays de la région, en vue d'y apporter de nouvelles améliorations et surtout d'accélérer l'acheminement et le dédouanement du fret, tant à l'entrée qu'à la sortie;
- vii) Etudier les procédures et les installations qui existent actuellement dans les pays de la région pour le contrôle des voyageurs et l'inspection des bagages à la frontière terrestre. Examiner les améliorations proposées;
- viii) Etudier quelques modèles d'imprimés de douane exigés des importateurs, des exportateurs et des voyageurs dans les pays de la région, et mettre au point une formule uniforme pour ces documents, tout en les simplifiant et en les adaptant, autant que faire se peut, aux conditions modernes du commerce;
- ix) Etudier les lois et règlements concernant l'évaluation en douane qui sont en vigueur dans les pays de la région, pour en assurer l'uniformité et l'efficacité. Les pays membres fourniront au secrétariat des renseignements sur leur système d'évaluation;

x) Etudier la terminologie douanière employée dans les pays de la région, en vue de l'uniformiser;

xi) Passer en revue et étudier la possibilité d'introduire dans les pays de la région un système de mouvements de marchandises sous douane jusqu'aux centres de l'intérieur où des bureaux de douane pourraient être installés;

b) En coopération avec les divers Etats et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. Une édition remaniée du rapport a paru en 1959. La revision suivante se fera en 1965.

41-04

(s)

#### Etude des marchés

Autorisation :

Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etude du marché de certains produits des pays de la CEAEO. On accordera une attention particulière aux perspectives de la demande, au progrès des produits de remplacement et à la recherche de nouveaux usages pour les produits de la région. Des rapports sur les peaux et cuirs, sur la noix de coco et ses dérivés, et sur les épices ont été présentés lors des sessions précédentes du Sous-Comité et du Comité du commerce. Des rapports sur la commercialisation du jute et des articles de jute ont été établis en 1960-1961 en collaboration avec la FAO; le Comité du commerce a été saisi, à sa quatrième session en 1961, du premier rapport de la FAO. Une réunion spéciale FAO/CEAEO sur le jute, le kenaf et les fibres apparentées a eu lieu en décembre 1962 et a recommandé de créer un groupe d'étude de ces produits, dans le cadre du Comité des produits;

Travail à poursuivre en étroite collaboration avec le Groupe FAO d'étude du jute, du kenaf et des fibres apparentées, créé dans le cadre du Comité des produits et dont la première réunion est prévue pour la fin de 1964. Une nouvelle réunion commune sur le jute sera organisée quand ce sera nécessaire.

41-05

#### Services d'arbitrage commercial

Autorisation :

Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) En collaboration avec les organisations nationales et internationales compétentes, encourager la création d'organismes d'arbitrage commercial

dans la région, et aider les pays dans les domaines suivants : rédaction de lois et règlements relatifs à la procédure arbitrale, insertion d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et exécution des sentences arbitrales;

b) Les travaux comprendront : i) réunion et diffusion de renseignements et de documents sur les lois, règlements et décisions judiciaires, et d'autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; ii) travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes juridiques et techniques que pose l'arbitrage commercial, en collaboration avec le Service juridique de l'ONU et des spécialistes de l'arbitrage commercial ou des correspondants désignés par les Etats membres. Le Comité du commerce a été saisi d'un rapport intérimaire à sa deuxième session, en 1959, et d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux à sa troisième session, en 1960. Un nouveau rapport et l'additif 1 au rapport intérimaire lui ont été présentés à sa quatrième session, en 1961. L'étude relative à la législation arbitrale sera révisée et paraîtra sous forme imprimée en 1964;

c) La première session du Groupe de travail de spécialistes de l'arbitrage commercial s'est tenue en janvier 1962. La deuxième est prévue pour 1965;

(t) d) Le Centre pour le développement de l'arbitrage commercial dans la région, créé au sein du secrétariat de la CEAEO, est chargé des travaux exposés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

#### 41-06 Transports et fret maritimes

Autorisation :

Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, 1963; Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude des transports et du fret maritimes intéressant les pays de la région, notamment, examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles, en coopération avec les institutions nationales et internationales compétentes;

b) Etude permanente, par le Comité du commerce, des mesures que les pays de la région prennent pour développer leur flotte marchande, améliorer leurs installations portuaires et obtenir, en s'entendant avec les compagnies de navigation, un fret équitable et des services maritimes suffisants. Le secrétariat continuera à étudier la question, en coopération avec les gouvernements et les organismes internationaux compétents;

A sa troisième session, en janvier 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport sur les mesures que les pays de la région avaient prises pour organiser des consultations avec les compagnies de navigation.

A sa cinquième session, en janvier 1962, il a été saisi d'un nouveau rapport sur les questions visées à l'alinéa b) ci-dessus, ainsi que sur l'évolution de la situation en matière de transports et de fret maritimes;

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera saisie d'un rapport sur la situation actuelle des transports et du fret maritimes dans la région de la CEAE0 et sur l'expérience des pays de cette région en la matière;

Le secrétariat fera, avec l'aide de spécialistes et en collaboration avec les Etats membres, l'étude détaillée des incidences du fret maritime sur l'exportation et l'importation des principaux produits des pays de la région;

c) Organisation, au moment opportun, d'une réunion spéciale sur les transports et le fret maritimes.

41-07

(t)

#### Organisation de cours de formation à l'expansion commerciale

Autorisation :

Comité du commerce, septième session, 1964; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Avec le concours de la DOAT. Un premier centre de formation à l'expansion commerciale a été organisé au Japon, de mars à mai 1959. A sa troisième session, en 1960, le Comité du commerce a été saisi d'un rapport à ce sujet. A sa cinquième session, il a été saisi d'un rapport sur le deuxième Cycle régional d'études et centre de formation en matière d'expansion commerciale, qui a eu lieu dans l'Inde en novembre-décembre 1961. Le troisième Cycle d'études et centre de formation se tiendra en 1964 à Manille, avec le concours de la DOAT. Le secrétariat devra faire le bilan des deux premiers centres de formation et présenter des propositions en vue d'améliorer les moyens de formation du personnel de l'expansion commerciale dans les pays de la région. Le secrétariat examinera s'il convient de créer, pour une longue durée, un centre régional de formation à l'expansion commerciale, et présentera un rapport à ce sujet.

## VII. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

### A. Travaux généraux

#### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

#### 51-01 Rassemblement, analyse et diffusion de renseignements

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Rassembler, analyser et diffuser des renseignements relatifs aux problèmes de transport en général, aux chemins de fer, aux routes et aux transports routiers, aux voies fluviales, aux pipe-lines et aux télécommunications;
- b) Rassembler et diffuser des renseignements sur les moyens de formation et de recherche en matière de transports et de communications dont on dispose, tant dans la région qu'au dehors, et développer l'emploi régional de ces moyens chaque fois qu'il sera possible;
- c) Services de bibliothèque et de prêt de films;
- d) Publication du Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East (semestriel).

Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

51-02 Coordination des transports

(t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etude de l'évolution actuelle de la coordination des transports, y compris l'étude de problèmes particuliers à la demande des pays intéressés. Rédaction d'un rapport à ce sujet en 1964-1965.

51-03 Planification économique du développement des transports et des communications

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude de la politique suivie dans les pays de la région pour le développement et la planification des transports et des communications, y compris l'aspect investissements, et sur les tendances actuelles de cette politique;

(t)

b) Conseils techniques fournis, sur leur demande, aux pays de la région sur les problèmes concrets que soulève le développement des transports;

c) Rédaction d'un Manuel de la planification des transports avec le concours d'un groupe d'économistes des transports; réunion d'un groupe de travail à ce sujet.

Durée : 1964-1966.

51-04 Expansion du tourisme et des voyages internationaux

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Organisation en 1964 par un Etat de la région, sous les auspices de la CEAEO, d'une deuxième semaine d'études pour examiner les questions suivantes : i) hébergement des touristes, ii) propagande touristique, iii) statistiques du tourisme;

(t) b) Organiser un groupe consultatif de l'expansion du tourisme; aider les Etats de l'Asie et de l'Extrême-Orient à faire l'inventaire de leurs possibilités touristiques. On sollicitera le concours de l'UIOOT et de ses organes subsidiaires et celui de la DOAT;

c) Etudier la possibilité de créer des centres nationaux de formation du personnel qui s'occupe du tourisme, et organiser, pour des fonctionnaires d'autres pays, des voyages d'étude dans les pays de la région qui ont une industrie touristique développée.

Durée : 1964-1966.

B. Routes et transports routiers

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent  
(voir aussi le poste 51-01)

52-01 Grande route d'Asie

(t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Continuer l'étude des facteurs techniques, financiers, économiques et autres de la future grande route d'Asie. On sollicite l'aide du Fonds spécial;

b) Organiser, avec le concours de la DOAT, des groupes de travail de spécialistes de pays limitrophes pour mettre au point des recommandations. La quatrième série de réunions zonales sera organisée en 1964.

## Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

### 52-02 Transports routiers (s,t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudes sur les transports routiers, notamment en relation avec les questions suivantes :

a) Rôle des coopératives dans l'industrie des transports; en particulier, avantages et inconvénients des méthodes coopératives d'exploitation des transports routiers; on étudiera notamment la possibilité de rédiger un modèle de loi sur la réglementation et le contrôle des coopératives de transport;

b) Etude comparative de la législation et de la réglementation routières dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne le camionnage sur de grandes distances et la réglementation relative au "transport pour compte propre";

c) Réunion d'un groupe de travail pour étudier le rôle des coopératives dans l'industrie des transports routiers, et les méthodes propres à encourager la création de ces coopératives dans les pays de la région;

d) Mise au point d'une réglementation type pour assurer le développement harmonieux de l'industrie des transports routiers dans la région.

Durée : 1964-1965.

### 52-03 Manuel des enquêtes sur la circulation routière (t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Rédiger, à l'intention des pays de la région, un manuel uniforme d'instructions pour les enquêtes sur la circulation routière. Ce manuel devra exposer les méthodes et techniques appliquées pour orienter une partie du trafic vers un réseau routier, y compris le dénombrement des usagers, les enquêtes sur l'origine et la destination, etc., et il devra indiquer comment utiliser ces méthodes et techniques pour faciliter la planification générale et résoudre les problèmes locaux de transports.

Durée : 1964-1965.

## C. Voies fluviales

### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent (voir aussi le poste 51-01)

#### 53-01 Amélioration des transports fluviaux (t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

- a) Rassembler et diffuser des renseignements sur les méthodes perfectionnées de conservation des cours d'eau et des canaux <sup>47/</sup> en vue de la navigation et sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Faire paraître de temps à autre des rapports et des documents d'information sur les différents aspects, en collaboration avec les institutions européennes compétentes telles que la Commission du Danube et la Commission centrale du Rhin;
- b) Etudier les transports sur les voies fluviales internationales et faire des recommandations destinées à encourager l'emploi économique de ces voies fluviales ainsi que des installations et services auxiliaires, grâce à leur entretien et à leur développement en vue d'assurer le libre écoulement du trafic national et international;
- c) Aider les gouvernements, sur leur demande, à exécuter leurs projets relatifs aux transports fluviaux compte tenu, dans la mesure du possible, de la nécessité d'une coordination régionale. Prendre, si possible, des dispositions pour permettre à des observateurs de certains pays de la région d'étudier dans d'autres pays de la région, sur une base bilatérale, les méthodes appliquées à la préparation des études sur la possibilité matérielle de mettre en oeuvre les projets de développement des voies fluviales et des transports fluviaux (y compris les enquêtes hydrauliques et les études économiques et techniques, en liaison notamment avec l'entreprise du Mékong);
- d) Bassin du Mékong. Aider et conseiller le Comité pour la coordination des recherches sur le bassin inférieur du Mékong pour les questions de navigation intérieure, d'études hydrographiques et d'autres projets;
- e) Etude hydrographique du Mékong, financée par le Fonds spécial; fonctions d'agence d'exécution.

On sollicitera, s'il le faut, la collaboration de la DOAT.

---

<sup>47/</sup> En coordination avec les postes 21-01 et 21-02.

Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

53-02 Exploitation des ports

(s,t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudier les ports desservis par des bateaux destinés à la navigation fluviale aussi bien que maritime - de haute mer ou de cabotage - ainsi que par des bateaux exclusivement fluviaux, pour compléter l'étude précédente sur les ports intérieurs, afin d'améliorer dans son ensemble l'exploitation de ces ports.

On sollicitera la collaboration de la DOAT, de l'IMCO, de l'AIPCN, de l'International Cargo Handling Co-ordination Association (ICHCA) et de l'Association internationale des ports (IAPH).

Durée : 1964-1966.

53-03 Prototypes de caboteurs

(t)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Diffuser les plans et spécifications définitifs (y compris les schémas de coque mis au point après essais en bassin) et des modèles de contrat pour la construction de prototypes de caboteurs;

b) Fournir des services consultatifs aux gouvernements des pays de la région qui se proposent de faire construire des caboteurs, y compris la rédaction de rapports techniques à l'intention des chantiers navals et des cales de lancement qui possèdent l'équipement nécessaire à cet effet;

c) Diffuser les résultats d'essais et d'exploitation et les chiffres de coût unitaire de la construction et de l'exploitation;

d) Prendre les dispositions nécessaires pour que des observateurs de la région puissent étudier la construction sur place et assister aux essais de vitesse et aux essais définitifs, ainsi qu'aux essais éventuels de démonstration.

Durée : 1964-1966.

53-04 Classification des voies fluviales

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudier la possibilité de fixer des normes pour la classification des voies fluviales; déterminer les dimensions normales des voies navigables et des ouvrages d'art exerçant une influence sur la navigation, en fonction de types donnés de bateaux et de méthodes données de remorquage.

En collaboration avec la CEE.

Durée : 1964-1965.

53-05 Dragage des voies fluviales  
(s,t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etudier sur place les problèmes et les opérations de dragage, notamment du point de vue de l'hydraulique et de l'économie, dans les pays de la région qui en feront la demande. Ces études seront faites par une équipe d'experts envoyés par les pays membres qui consentiront à coopérer à la mise en oeuvre du projet.

On sollicitera également la collaboration de la DOAT et de l'AIPCN.

Durée : 1964-1965.

53-06 Statistiques fluviales  
(s,t)

Autorisation :

Sous-Comité des voies fluviales, sixième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Conférence des statisticiens d'Asie, cinquième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Promouvoir le rassemblement, l'analyse et la publication de statistiques fluviales conformément aux recommandations du Sous-Comité des voies fluviales et de la Conférence des statisticiens d'Asie;

b) Examiner les diverses séries statistiques envisagées ou utilisées pour les voies fluviales 48/, en vue de recommander les mesures à prendre pour rendre les statistiques fluviales comparables sur le plan international;

c) Conseiller, sur leur demande, les gouvernements de la région, sur les questions relatives aux statistiques fluviales.

En collaboration avec la DOAT et d'autres organisations.

Durée : 1964-1965.

#### D. Chemins de fer

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent  
(voir le poste 51-01)

Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

54-01 Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etude comparative des pratiques suivies dans l'utilisation des locomotives et dans les ateliers d'entretien et de réparation, en vue de recommandations destinées à améliorer le taux d'utilisation des locomotives et le rendement des ateliers.

Durée : 1964-1965.

54-02 Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, cinquième session, 1957; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

Etude des différents facteurs dont dépend la capacité optimum d'un réseau à voie unique. Le Gouvernement du Royaume-Uni rédigera, en collaboration

---

48/ En coordination avec les postes 04-01, 04-02 et 04-04.

étroite avec la CEAE0 et avec le concours du Gouvernement français, du Gouvernement indien et d'autres Etats membres disposés à participer à ce travail, un document qui fera la synthèse des renseignements pertinents obtenus dans les documents présentés par les divers gouvernements à la septième session du Sous-Comité des chemins de fer.

Durée : 1964.

54-03 Recherche ferroviaire régionale

Autorisation :

Sous-Comité des chemins de fer, septième session, 1962; Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Créer un comité de coordination composé de correspondants nommés par le Gouvernement indien et le Gouvernement japonais, et d'un correspondant désigné par la France pour servir d'agent de liaison entre le secrétariat de la CEAE0 et l'UIC. Ce comité, placé sous la direction de la CEAE0, sera l'organe de liaison entre les administrations des chemins de fer de la région et les centres de recherche de la région et d'ailleurs;

b) Le Comité de coordination réunira des renseignements sur les travaux de recherche requis, cernerá les problèmes qui se posent, prendra les mesures nécessaires pour que les recherches soient entreprises et veillera à ce qu'il n'y ait pas double emploi dans les travaux des centres de recherche;

c) Diffuser les résultats des recherches qui présenteront de l'intérêt pour les chemins de fer de la région.

E. Télécommunications

(en collaboration avec l'UIT)

Groupe 2. Travaux prioritaires spéciaux

55-01 Etudes économiques relatives au développement des télécommunications

(s)

Autorisation :

Comité des transports intérieurs et des communications, douzième session, 1963; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Etude des problèmes économiques relatifs à l'amélioration, à la planification et au développement : i) des réseaux nationaux de

télécommunications, ii) des réseaux régionaux et extra-régionaux de télécommunications;

b) Etude des méthodes de financement et du rythme des investissements requis pour accélérer la réalisation de réseaux, tant nationaux que régionaux, afin de répondre aux besoins de la région de la CEAE0;

c) Nouvelle enquête sur la situation actuelle des télécommunications, en vue de mettre à jour les données recueillies au cours de l'enquête de 1958.

Durée : 1964-1965.

## VIII. AFFAIRES SOCIALES

### A. Politique sociale et développement social

#### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

##### 61-01 Développement social : planification et recherche

Autorisation :

Résolutions 30 (XV) et 42 (XVIII) de la Commission; Commission des questions sociales, quinzième session, 1963; résolutions 830 A, B, H et J (XXXII), 903 B et E (XXXIV), 916 (XXXIV) et 975 B et C (XXXVI) du Conseil économique et social; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Aider les gouvernements :

i) A dresser leurs programmes d'action sociale dans le cadre du développement économique national; cette aide porte sur les méthodes de planification et les techniques de programmation, sur l'utilisation maximale des ressources humaines, sur les facteurs sociaux à prendre en considération dans l'élaboration des plans d'industrialisation et sur les facteurs psychologiques qui entrent en jeu dans l'exécution des plans de développement;

ii) A préparer et à effectuer des enquêtes sociales, en collaboration avec les centres nationaux de planification et de recherche qui s'occupent des questions sociales;

iii) En participant à des cycles d'études nationaux et régionaux sur les aspects sociaux du développement économique;

b) Rassembler et diffuser des renseignements :

i) Sur les aspects sociaux du développement économique et sur l'interdépendance des facteurs économiques et des facteurs

sociaux, notamment dans le cadre de la planification du développement; collaborer, selon les besoins, aux rapports et aux études des Nations Unies;

ii) Sur l'expérience des pays de la CEEAO en matière de politiques et de programmes destinés à résoudre les problèmes de l'urbanisation et de l'industrialisation rapide;

c) Etudes : sur la planification de l'enseignement en fonction du développement économique, en 1964-1966; sur les niveaux de vie dans certaines zones choisies, les deux études actuellement en cours devant être étendues à un petit nombre d'autres pays en 1964-1965; et sur la répartition des revenus dans ses rapports avec le développement économique et social, en 1964-1966;

(t) d) Conférence, cycles d'études, etc. : un cycle d'études ou un groupe de travail sur les moyens de provoquer une modification de la structure sociale en vue du développement général aura lieu en 1965 ou en 1966, les travaux préparatoires commençant à la fin de 1964, en collaboration avec la DOAT.

## B. Population

### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

#### 61-02 Aspects démographiques du développement économique et social

Autorisation :

Résolutions 20 (XIII) et 42 (XVIII) de la Commission; résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale; Commission de la population, onzième et douzième sessions, 1962 et 1963; résolutions 721 A, B, et C (XXVII), 820 A, B et C (XXI), 933 A, B et C (XXXV), 955 (XXXVI) et 975 C (XXXVI) du Conseil économique et social; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Aider les gouvernements :

i) A agrandir et à renforcer les institutions et centres nationaux et régionaux de formation professionnelle et de recherche qui s'occupent de questions démographiques, en particulier le Centre de formation et de recherche démographiques de Chembur (Etat de Bombay), et collaborer avec ces établissements;

ii) A évaluer les besoins prioritaires des Etats en ce qui concerne les aspects démographiques de la planification et des programmes de développement, ainsi que dans le domaine des statistiques, de la recherche, des expériences et des programmes d'action portant sur tous les aspects de la démographie, y compris les

programmes de planification du bien-être familial et la préparation et l'exécution d'enquêtes démographiques;

iii) En participant aux réunions et cycles d'études nationaux traitant des aspects démographiques du développement économique;

b) Rassembler et diffuser des renseignements :

i) Sur les études et analyses de renseignements relatives aux principales tendances démographiques et aux problèmes qu'elles posent, en fonction du développement économique et social; collaborer aux études et rapports des Nations Unies à ce sujet;

ii) En facilitant des échanges directs de renseignements entre les Etats de la région sur tous les aspects de la croissance démographique et du développement économique et social;

iii) En commençant à appliquer un système de rassemblement des données conçu de manière à répondre aux besoins de la recherche et de la formation;

c) Etudes :

i) De la croissance démographique en fonction du développement économique et social;

ii) De certains exemples précis de l'incidence des tendances démographiques sur les besoins d'investissement dans les secteurs sociaux;

d) Recherche et programmes d'action :

i) Visites aux pays pour stimuler l'intérêt des Etats à l'égard des problèmes démographiques, en insistant notamment sur les besoins de la planification du développement; pour examiner les besoins de données, eu égard aux données déjà disponibles; pour discuter des travaux de recherche démographique nécessaires ainsi que du rôle que le secrétariat pourrait jouer dans ce domaine; pour créer une coordination réelle entre les divers services de chaque gouvernement, etc.;

ii) Etablissement de contacts techniques et administratifs afin d'intégrer les travaux du secrétariat aux programmes de formation et de recherche du Centre régional de formation et de recherche démographiques de Chembur (Etat de Bombay), au programme de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques, ainsi qu'aux programmes démographiques des universités et des institutions de recherche de divers pays de la région;

iii) Projections démographiques complètes, par sexe et par groupe d'âge, dans les villes et dans les campagnes, pour chaque pays de la région, en collaboration avec le Centre de formation et de recherche démographiques de Chembur (Etat de Bombay);

e) Conférences, cycles d'études, etc. :

i) Organiser des réunions de groupes de travail régionaux de spécialistes, pour mettre en commun l'expérience acquise et élaborer des normes dans certains domaines de travail relatifs aux recensements de la population et du logement, aux statistiques de l'état civil et à d'autres statistiques démographiques connexes, ainsi qu'à divers autres problèmes démographiques;

ii) Participer à la Conférence mondiale de la population qui se tiendra au début de septembre 1965 et préparer les documents dont cette conférence pourrait avoir besoin.

### C. Développement communautaire

#### Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

##### 61-03 Développement communautaire et développement économique

Autorisation :

Résolution 34 (XVII) de la Commission; Commission des questions sociales, quinzième session, 1963; résolutions 496 (XVI), 585 C (XX), 663 D (XXIV), 792 (XXX) et 840 (XXXII) du Conseil économique et social; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Aider les gouvernements :

i) A entreprendre, organiser, développer, renforcer et évaluer des programmes de développement communautaire dans les villes et dans les campagnes; participer notamment aux réunions et cycles d'études nationaux;

ii) En fournissant des services consultatifs, sur demande, au sujet des divers aspects du développement communautaire et, plus précisément les suivants : a) organisation de programmes et d'institutions de formation professionnelle, b) coordination des programmes nationaux de développement communautaire et de réforme agraire et évaluation des effets de cette coordination;

iii) En encourageant les activités nationales de formation technique telles que les groupes d'étude de l'enseignement technique dans le développement communautaire, et en participant à ces activités, l'accent étant placé, chaque fois qu'on l'aura demandé, sur le développement communautaire urbain; et en

aidant les institutions nationales de formation et de recherche à former des moniteurs et du personnel chargé d'exécuter les travaux de recherche et les projets pilotes et d'en évaluer les résultats;

(s)

- iv) En préparant, mettant en oeuvre et évaluant des projets d'utilisation de l'aide du FISE et du Programme alimentaire mondial pour renforcer les efforts de développement social et socio-économique, surtout dans les collectivités rurales;
- v) En exécutant des projets pilotes relatifs : a) au développement communautaire urbain, notamment en ce qui concerne la technique de ce développement, la détermination des zones où le développement sera durable, les aspects administratifs et l'intégration des services techniques; b) aux programmes portant simultanément sur le développement communautaire, la réforme agraire et la colonisation;

b) Rassemblement et diffusion de renseignements :

- i) Encourager et développer la réunion et l'échange de renseignements sur certains aspects choisis du développement communautaire, et plus spécialement sur la formation professionnelle au développement communautaire dans les zones urbaines et rurales;
- ii) Diffusion de renseignements sur les tendances et techniques du développement communautaire, d'après les rapports de spécialistes, les rapports de voyages d'étude et les nouvelles publications disponibles;

c) Etudes :

- i) Sur le rôle des pouvoirs publics locaux, des coopératives et des organisations bénévoles diverses dans le développement communautaire (en collaboration avec la Division de l'administration publique du siège);
- ii) Monographies (en collaboration avec des institutions spécialisées, des fondations, des universités ou des écoles) sur certains aspects spéciaux du développement communautaire, y compris la formation professionnelle, le niveau et la structure de l'emploi dans le développement communautaire (en collaboration avec l'OIT), et le rôle du développement communautaire dans la réforme agraire et la colonisation;

d) Conférences et cycles d'études :

- i) Organiser, quand on disposera des crédits nécessaires, un groupe d'étude sur le rôle des coopératives (relevant de services publics locaux ou d'organisations bénévoles) dans le développement communautaire;

- ii) Réunion régionale interinstitutions sur le développement communautaire dans les villes et les campagnes.

D. Services sociaux

Groupe 1. Travaux prioritaires de caractère permanent

61-04 Rôle des services sociaux dans le développement

Autorisation :

Résolutions 30 (XV) et 42 (XVIII) de la Commission; Commission des questions sociales, treizième, quatorzième et quinzième sessions, 1961, 1962 et 1963; résolutions 903 B et D (XXXIV) du Conseil économique et social; Commission, vingtième session, 1964.

Description :

a) Assistance aux gouvernements et aux centres régionaux :

- (s)
- i) Aider les gouvernements à élaborer, organiser et développer des projets sociaux en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, qui pourraient mériter l'aide du FISE, notamment en ce qui concerne la formation de travailleurs sociaux pour la protection familiale et infantile, l'organisation d'enquêtes sur les besoins de l'enfance, afin de dresser en conséquence des programmes d'action, etc.;
  - ii) Prêter concours et assistance aux centres régionaux qui s'occupent des questions sociales, notamment à l'Institut de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention des crimes et le traitement des délinquants, situé à Fuchu, Tokyo (Japon);
  - iii) Participer à des cycles d'études et réunions qui, tant sur le plan national que sur le plan régional, traiteront des services sociaux ou des aspects sociaux de divers programmes;
- b) Rassemblement et diffusion de renseignements : sur l'organisation et l'administration des services sociaux et sur la formation au travail social; notamment appréciation du matériel d'enseignement disponible, surtout en matière de protection familiale et infantile, de recherche sociale, de rééducation des personnes physiquement diminuées, et des aspects des autres programmes touchant à la défense sociale et aux services sociaux; collaborer, sur demande, aux rapports et études des Nations Unies;
- (t)
- c) Conférences, cycles d'études : réunion à Bangkok, du 2 au 14 septembre 1964, d'un groupe de travail de l'adaptation aux besoins locaux du matériel d'enseignement pour la formation d'assistants sociaux; en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'ONU et la DOAT.

IX. LISTE DES TRAVAUX POUR 1964-1965 GROUPE D'APRES LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES TRAVAUX ET ACTIVITES DES NATIONS UNIES, EXPOSEE DANS LE DOCUMENT E/3788 ET EN EXECUTION DE LA RESOLUTION 990 (XXXVI) DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

I

Planification du développement économique et social

- a) Planification et programmation du développement
  - 03-01 Développement et plans économiques
  - 61-02 Aspects démographiques du développement économique et social
- b) Projections
  - 03-02 Projections et programmation relatives au développement économique
- c) Services administratifs nécessaires pour la préparation, l'élaboration et l'exécution de plans et programmes de développement
  - 03-03 Reclassification et gestion budgétaires

II

Croissance économique

- a) Expansion du commerce
  - 41-01 Développement du commerce et services d'expansion commerciale
  - 41-02 Moyens de développer le commerce international
  - 41-04 Etude des marchés
- b) Industrialisation
  - i) Plans et projections industriels
    - 31-01 Développement et plans industriels
    - 35-01 Expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux et du commerce des métaux dans les pays de la CEAEO
    - 35-03 Etude des tendances de la consommation et prévision de la demande
  - ii) Economie et politique de l'industrialisation
    - 31-03 Enquêtes sur les possibilités d'implantation d'industries

- 31-04 Coopération régionale. Entreprises communes, industries régionales et sous-régionales
- 32-01 Enquêtes et études sur les problèmes du développement de la petite industrie, de l'industrie familiale et de l'artisanat
- 35-02 Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de la métallurgie et de la mécanique qui présentent de l'intérêt pour les pays de la CEAE0

iii) Transfert et adaptation de techniques et processus industriels

- 32-02 Développement et coordination de la recherche et des expériences, et diffusion de renseignements techniques
- 35-04 Normes et spécifications pour la région

iv) Financement de l'industrie

- 31-02 Encouragement des investissements industriels

v) Problèmes de gestion, de formation professionnelle et d'administration qui se posent dans l'industrialisation

- 37-06 Formation technique dans le domaine des ressources minérales

c) Développement de l'infrastructure

i) Mise en valeur des ressources naturelles - Développement de l'énergie et de l'électricité

- 33-01 Production d'énergie électrique : développement et plans
- 33-02 Electrification des campagnes
- 33-04 Etude de l'offre et de la demande d'énergie dans la région
- 33-05 Etude de la normalisation du matériel, des méthodes et des procédés employés dans le domaine de l'énergie électrique

Mise en valeur des ressources hydrauliques

- 21-01 Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques
- 21-02 Lutte contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux
- 21-03 Méthodes de lutte contre les inondations
- 21-04 Etudes hydrologiques
- 53-04 Classification des voies fluviales

## Recherche et mise en valeur des ressources minérales

- 36-02 Colloque sur la désagrégation des roches sous les tropiques
- 36-04 Mise en valeur des ressources minérales du bassin inférieur du Mékong
- 37-01 Evolution de l'industrie minière de la région
- 37-02 Diffusion de renseignements sur les méthodes de recherche, d'extraction et de traitement des minerais, et études techniques relatives à certains minerais
- 37-03 Mise en valeur des ressources de pétrole et de gaz naturel en Asie et en Extrême-Orient
- 37-05 Mise en valeur des ressources en bauxite et développement de l'industrie de l'aluminium, notamment dans la région de la CEAE0

## ii) Développement des transports et des communications

- 41-06 Transports et fret maritimes
- 51-02 Coordination des transports
- 53-01 Amélioration des transports fluviaux
- 53-02 Exploitation des ports
- 53-03 Prototypes de caboteurs
- 53-05 Dragage des voies fluviales
- 54-01 Utilisation des locomotives et travail des ateliers d'entretien
- 54-02 Augmentation de la capacité d'une ligne à voie unique, du point de vue de l'exploitation et de la signalisation
- 54-03 Recherche ferroviaire régionale
- 55-01 Etudes économiques relatives au développement des télécommunications

## d) Cartographie et levés

- 36-01 Travaux géologiques et minéralogiques dans la région; planification, cartes spéciales et activités connexes
- 36-03 Méthodes et outillage des levés aériens

## e) Développement de l'agriculture

- 11-01 Etude permanente de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient

- 11-02 Financement et crédits agricoles
- 11-03 Développement et plans agricoles
- 11-04 Etude de la politique des prix des denrées alimentaires et agricoles

### III

#### Progrès social

##### a) Population et problèmes socio-économiques d'ordre général

- 61-01 Développement social : planification et recherche
- 61-02 Aspects démographiques du développement économique et social

##### b) Aménagement du milieu

###### i) Aspects administratifs, économiques et sociaux de l'urbanisation et du développement régional

- 34-05 Urbanisme et aménagement régionaux

###### ii) Aspects économiques, sociaux et techniques du logement, de la construction et de la planification matérielle

- 34-01 Habitation, aménagement des villes et des campagnes, urbanisme et planification rurale, et services collectifs connexes
- 34-03 Matériaux et éléments de construction
- 34-04 Les programmes relatifs à l'habitation et leur bonne exécution aux moindres frais

##### c) Développement rural et communautaire

###### i) Plans et programmes de développement rural et communautaire

- 61-03 Développement communautaire et développement économique

### IV

#### Renseignements de base

##### a) Renseignements statistiques

- 04-04 Statistiques de base, effectifs des services statistiques et formation de statisticiens

b) Renseignements sur l'évolution économique

02-01 Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient  
(publication annuelle)

02-02 Economic Bulletin for Asia and the Far East (publication trimestrielle)

X. CALENDRIER PROVISOIRE DES REUNIONS DE 1964 ET DE 1965

Note : La lettre (t) indique les postes qui impliquent une collaboration avec la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies (DOAT)

1964

(Après la vingtième session de la Commission)

A. Réunions

	<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>
1. Colloque régional de l'UNESCO sur les investissements en matière d'enseignement (en collaboration avec la CEAE0)	6-13 avril	Bangkok
2. Comité spécial de la Foire commerciale de l'Asie	20-21 avril	Bangkok
3.(t) Cycle d'études sur les comptes de la nation	1er-15 juin	Bangkok
4. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional <u>49/</u> : Consultations sur le poivre	juin	Bangkok
5. Sous-Comité de la métallurgie et de la mécanique (dixième session)	13-20 juillet	Tokyo
6. Groupe de travail de spécialistes des télécommunications (deuxième session)	22-29 juillet	Tokyo
7.(t) Groupe de travail des douanes (quatrième session)	juillet	Bangkok
8.(t) Troisième Cycle régional d'études CEAE0/OMM sur l'hydrologie	4-17 août	Bangkok
9. Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional <u>49/</u> : Consultations sur la noix de coco et les produits dérivés	août (4 jours)	Non fixé

---

49/ Ne participent aux réunions que les pays producteurs de la région.

## A. Réunions (suite)

	<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>
10. Sous-Comité des chemins de fer (huitième session) et Groupe de travail d'ingénieurs de la voie	Non fixées	Bangkok
11. Conférence des planificateurs économiques d'Asie (deuxième session)	19-26 octobre	Bangkok
12. (t) Cycle d'études sur le gaz naturel <sup>50/</sup>	Novembre	Téhéran (Iran)
13. Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques	12-19 nov. <sup>51/</sup>	Non fixé
14. Comité des transports intérieurs et des communications (treizième session)	23 novembre- 1er décembre	Bangkok
15. Conférence des statisticiens d'Asie (sixième session) <sup>52/</sup>	7-19 décembre	Bangkok

## B. Groupes de spécialistes <sup>53/</sup>

1. (t) Groupe de travail de spécialistes des techniques de programmation (quatrième session). Projections à long terme de la région de la CEAEO	17 juin- 8 juillet	Bangkok
2. Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques (deuxième réunion) <sup>54/</sup>	Non fixées	Bangkok
3. (t) Centre régional de formation d'organismes de services nationaux de formation de statisticiens	14 juillet- 4 septembre	Bangkok
4. (t) Groupe de travail de spécialistes de la législation minière	19-31 août	Bangkok

<sup>50/</sup> Suivra immédiatement le Cycle d'études des Nations Unies sur la pétrochimie.

<sup>51/</sup> Sera suivie d'un voyage d'étude d'une semaine environ.

<sup>52/</sup> Sera précédée de la réunion du Groupe de travail de spécialistes des recensements de la population, 30 novembre-4 décembre, Bangkok.

<sup>53/</sup> Ne participent aux réunions de groupes de spécialistes que des spécialistes invités par la CEAEO, avec le concours de la DOAT, et non des représentants des Etats membres.

<sup>54/</sup> Seuls les membres du Conseil d'administration participeront à cette réunion.

## B. Groupes de spécialistes (suite)

	<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>
5.(t) Colloque et centre régionaux de formation à l'expansion commerciale	1er septembre- 5 octobre	Manille
6.(t) Groupe de spécialistes du matériel d'enseignement pour la formation d'assistants sociaux	2-14 septembre	Bangkok
7.(t) Groupe interrégional d'étude sur les aspects budgétaires de la planification du développement économique	1er-15 sept.	Copenhague
8.(t) Groupe de travail de spécialistes de la coopération régionale dans le domaine du commerce	7-27 octobre	Bangkok
9.(t) Groupe de travail de spécialistes des routes internationales	19-22 août 4-6 novembre	Bangkok

## C. Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong

Vingt-cinquième session (extraordinaire)	18-21 mai	Bangkok
Vingt-sixième session (extraordinaire)	Octobre/ novembre	Non fixé

1965

(Jusqu'à la vingt et unième session de la Commission)

### Réunions

Pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (septième session)	Janvier	Bangkok
Comité du commerce (huitième session)	Janvier	Bangkok
Sous-Comité des voies fluviales (septième session)	Février	Bangkok
Comité de l'industrie et des ressources naturelles (dix-septième session)	Février	Bangkok
Commission (vingt et unième session)	Mars	Nouvelle-Zélande

Comité pour la coordination des études sur le  
bassin inférieur du Mékong

	<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>
Vingt-septième session (plénière)	Janvier (1 semaine)	Saigon
Vingt-huitième session (extraordinaire)	Mars	Nouvelle-Zélande

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS A LA VINGTIEME SESSION  
DE LA COMMISSION

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : S.E. M. Abdul Hakim H. Tabibi;  
Suppléants : M. G. Hussain Bayat, M. Anwar Mehr.

Australie

Représentant : M. R.L. Harry;  
Suppléants : M. J.T. Smith, M. F.B. Hall;  
Conseillers : M. G.P. Pooley, M. F.W.S. Milne;  
Secrétaire : Mlle Symons.

Birmanie

Représentant : U Ba Gale;  
Suppléant : Daw Hla Kyi.

Cambodge

Représentant : M. Phlek Chhat;  
Suppléant : M. Khek Vandy.

Ceylan

Représentant : S.E. le général H.W.G. Wijeyekoon;  
Suppléants : M. G.V.P. Samarasinghe, M. V.E. Santiapillai.

Chine

Représentant : S.E. M. Shen-Yi;  
Suppléants : M. Samuel S. Want, M. Sam-Chung Hsieh, M. S.Y. Dao, M. Wilfred Ling,  
M. Yih Zien;  
Conseillers : M. Wu Chung-en, M. Robert Chun Chien, M. Chang Yung-fu.

République de Corée

Représentant : S.E. M. Young Hi Choi;

Suppléants : M. Shin Yong Lho, M. Hak So Kim, M. Kyung Yoon Choi.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant : S.E. M. Kenneth T. Young;

Suppléant : M. James W. Swihart;

Conseillers : M. L. Milner Dunn, M. Jack R. Johnstone, M. Henry J. Sandri,  
M. Clarence S. Siegel, M. Richard T. Whistler, M. Paul T. Luebke.

France

Représentant : M. A. Conte;

Suppléants : M. B. Toussaint, M. X. Leniau, M. E. Mayolle, M. B. Bochet, M. M. Guy,  
M. A. Deschamps, M. Colin, M. Hussenet;

Secrétaire : Mme M.J. Parviz.

Inde

Représentant : S.E. M. Manubhai Shah;

Suppléants : M. S. Gupta, M. D.K. Srinivasachar, M. D.B. Dutt, M. B.B. Gujral;

Suppléant et secrétaire : M. Harbel Singh.

Indonésie

Représentant : S.E. M. B. Sjahabuddin Arifin;

Suppléants : M. Soemintardjo, M. Amir H. Nasution;

Suppléant et secrétaire : M. M. Fadil Abdullah.

Iran

Représentant : S.E. M. Alinaghi Alikhani;

Suppléants : M. Jamshid Amouzegar, M. Mohammad Yeganeh, M. Gholamreza Kianpour,  
M. Ahmad Diba, M. Mohammad Amir Birjandi, M. Razi Sadeghiani, Mme Mehrangiz  
Manouchehrian, M. Parviz Kazemi, Mme Nayyereh Ebtehaj Samii, M. Hadi Hedayati,  
M. Mohammad Reza Vishgahi, M. Hassen Zahedi, M. Reza Razmara, M. Parviz Mahdavi,  
M. Manouchehr Zelli, M. Bagher Mostofi, M. Ehsan Naraghi, M. Amir Mohammad  
Esfandiary, M. Gholamreza Nikpay;

Secrétaire général de la délégation : M. Majid Rahnema;

Secrétaires : M. Yadollah Toussi, M. Jamshid Behnam;

## Iran (suite)

Conseillers : M. Bahman Adabian, M. Sharif Adib Soltani, M. Manouchehr Agah, M. Nasser Ameri, M. Houshang Ameri, M. Houshang Amouzegar, M. Nasser Badie, M. Ali Asghar Bahram Begi, M. Abbasgholi Bakhtiar, M. Houshang Batmanghelich, M. Hassan Farzaneh, M. Moussa Fekry, M. Sohrab Firouzian, M. Ebrahim Gueranfar, M. Farhad Ghahreman, M. Vahid Ghiassi, M. Majdeddin Hashemi, M. Ahmad Hojjati, M. Mansour Jahanbani, M. Abdol Ali Jahanshahi, M. Ahmad Jalali, M. Mesbah Jalinouss, M. Abbas Jamei, M. Abdolhossein Mahammad Mari, M. Nasrollah Khadem, Mme Parvin Meraat Amini, M. Manouchehr Moayeri, M. Taghi Mortazavi, M. Houshang Nahavandi, Mme Effat Nahvi, M. Ali Asghar Najm, M. Farrokh Najmabadi, M. Reza Niazmand, Mme Fatemeh Pakravan, M. Khalil Parsa, M. Abolghassem Partow Aazam, M. Parviz Raji, M. Shapour Rassekh, M. Mohsen Sadigh Esfandiari, M. Rokneddin Sadat Tehrani, M. Ali Sajjadi, M. Hassan Salass, M. Shapour Shabin, M. Abdolhamid Sheibani, M. Mohtaba Soltani, M. Iraj Vahidi, M. Esmail Valizadeh, M. Yamin Afshar, M. Ferydoun Zandfard, Mme Ozra Ziiai.

## Japon

Représentant : S.E. M. Hisanaga Shimadzu;

Suppléants : M. Kanichi Nishimura, M. Kenjiro Chikaraishi, M. Taheo Kondo, M. Shotaro Takahashi, M. Saburo Kako, M. Shigeru Koino, M. Masayoshi Okochi;

Spécialistes : M. Norio Yamada, M. Wataru Miyakawa, M. Shunta Kishino, M. Yoshio Hatano, Mlle Miyoko Iida, M. Eiji Inoue, M. Shoichi Omagari;

Conseillers : M. Kumaji Furukawa, M. Shigeru Matsuo, M. Hideo Arakawa.

## Laos

Représentant : S.A.R. Princesse Souvanna Phouma;

Suppléants : S.E. Phouang Keo Phanareth, M. Oukeo Souvannavong, M. Nivong Souvanheuane.

## Malaisie

Représentant : S.E. Tunku Ja'afar ibni Al Marhum Tuanku Abdul Rahman;

Suppléants : M. Sulaiman bin Abdullah, M. Lim Ho Hup, M. Chan Thye King, M. T. Sivagnanam, M. Azmil bin Mohamed Daud;

Secrétaire : M. Au Chee Tye.

## Mongolie

Représentant : M. Oyuny Hosbayar;

Suppléants : M. Ulziin Dorj, M. Baljinniam Wangchindorj.

Népal

Représentant : M. Krishna Bom Malla;

Suppléant : M. Iswari Raj Pendeya.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. J.R. Marshall;

Suppléants : M. Foss Shanahan, M. N.V. Lough, M. J.M.R. Mansfield, M. T.C. O'Brien;

Conseiller : M. P. Brooks;

Secrétaire : Mlle G. Tunbull.

Pays-Bas

Représentant : M. G.J. Dissevelt;

Suppléants : Pr P. de Wolff, M. B. Van Eldik, M. J. Dolleman;

Conseiller : M. A. Volker;

Secrétaire : Mlle H.M.H. Taverne.

Pakistan

Représentant : S.E. M. Syed Tayyeb Husain;

Suppléants : M. M. Ismail, M. A.A. Khan, M. Jamil Ahmad, M. Fakhruddin Ahmed.

Philippines

Représentante : Mme Medina Lacson de Leon;

Suppléants : M. Benito Legarda, M. Conrado de Castro, M. Constancio Ancheta.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

Représentant : M. Robert Mathew;

Suppléants : M. E.A. Midgley, M. K. Unwin, M. A.H. Lovell, M. I.M.H. Hurrell,  
M. W. Johnston, Mlle M.F. Heard, M. I.M.H. Smart, M. P.L. O'Keefe,  
M. A.J. Beamish;

Secrétaire : Mlle S.J. Holt.

Samoa-Occidental

Représentant : M. To'omata Lilomaiava Tua;

Suppléant : M. Laufofo Meti.

Thaïlande

Représentant : S.E. M. Bunchana Attakor;

Suppléants : Luang Sriprija, M. Boonrod Binson, M. Kanchit Khittasangha,  
M. Padhna Barpuyawart, M. Chare Chutharatanakul, M. Suchati Chuthasmit,  
M. Snoh Unakul, M. Sayom Ratanawichit.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : S.E. M. S.G. Lapine;

Suppléants : S.E. M. G.T. Zaitsev, M. A.A. Okhotine, M. A.I. Korolev,  
M. S.A. Smolniakov, M. YU.I. Kouznetsov;

Conseillers : M. N.I. Goussev, M. V.D. Shtchetinine, M. YU. N. Primerov;

Spécialiste : M. V.P. Gorgassidze;

Spécialiste et secrétaire : M. P.K. Romantchouk;

Interprète : M. V.P. Abarenkov.

République du Viet-Nam

Représentant : M. Huynh Van Diem;

Suppléants : M. Tang Hong, M. Trinh Ngoc Sanh.

MEMBRES ASSOCIES

Brunéi

Représentant : M. Pengiran Dato Seri Paduka Haji Mohd Yusuf bin Pengiran Haji  
Abdul Rahim;

Suppléant et secrétaire : M. Cthman Chua Kwang Soon.

Hong-kong

Représentant : M. J.S. Lee;

Suppléant et secrétaire : M. H.D. Miller.

AUTRES ETATS<sup>a/</sup>

Autriche

Représentant : M. Franz Palla.

Belgique

Représentant : S.E. M. W. Stevens;

Suppléant : M. A. Marien.

Brésil

Représentant : S.E. M. Aluizio Napoleao;

Suppléant : M. L.P. Lindenberg.

Canada

Représentant : S.E. M. Paul Malone;

Suppléant : M. Ralph Branscombe.

Tchécoslovaquie

Représentant : S.E. M. Z. Karmelita;

Suppléant : M. E. Psenicka;

Conseiller : Mme M. Pacikova.

Danemark

Représentant : M. Flemming Hedegaard.

a/ Comprenant :

- i) Les Membres de l'Organisation des Nations Unies participant aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission;
- ii) La République fédérale d'Allemagne, qui participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social, en date du 20 juillet 1956;
- iii) La Suisse, qui participait aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil économique et social, en date du 29 décembre 1961.

République fédérale d'Allemagne

Représentant : M. Rolf von Keiser;

Suppléants : M. Gunther Dillaer, M. Hans W. Kamberg, M. E. Diekmann.

Hongrie

Représentant : S.E. M. Karoly Bonyhadi;

Suppléant : M. Tamas Huszar.

Israël

Représentant : S.E. M. Yehiel Ilsar;

Suppléant : M. Uzi Nedivi.

Italie

Représentant : M. Giovanni Battistini.

Luxembourg

Représentant : M. B. van Eldik.

Pologne

Représentant : M. Tadeusz Wasak.

Roumanie

Représentant : M. Ion Dumbrava;

Suppléant : M. Ion Bota.

Suède

Représentant : S.E. M. Eyvind Bratt;

Suppléant : M. O. Knut Thyberg.

Suisse

Représentant : S.E. M. Max Koenig;

Suppléant : M. Wermer Sigg.

Turquie

Représentant : M. Sitki Koskun.

Yougoslavie

Représentant : S.E. M. Milles Lalovic;

Suppléant : M. Dragan Roler.

INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. Alfonso Crespo.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :  
M. Ahsan-ud-Din, M. E.M. Ojala, M. A.M. Mustafa.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :  
M. P.I. Erchov, M. P. Coeytaux, M. Marcel D. Clerck.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : M. C.R. Rao.

Organisation mondiale de la santé (OMS) : Dr L. Lapeyssonnie.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) :  
M. I.P.M. Cargill, M. J. Sagne.

Fonds monétaire international (FMI) : M. C.C. Liang.

Organisation météorologique mondiale (OMM) : M. M.H. Gandhi.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (FISE)

Dr Otto Lehner.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (BAT)

M. David Owen, M. J.-P.B. Ross.

FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES

M. J.-P.B. Ross.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

M. A.H. Boerma, M. Goidan.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)

M. Georges Pawloff.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

Organisation asiatique de la productivité (OAP) : M. Ichiro Oshikawa,  
M. M.M. Farookhi.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### Catégorie A

Chambre de commerce internationale (CCI) : M. Mohsen Lak, M. Mohammad Khosrowshahi, M. Ali-Akbar Mahloudji, M. Reza Hakimzadeh, M. V. Abrahamian, M. Ali Khoi, M. Toshitake Nakayama.

Confédération internationale des syndicats libres : M. V.E. Jusudoss, M. Amal Mukherjee.

Organisation internationale des employeurs : M. M. Ghayour, M. M.R. Siddiqui, M. Mahmood Behpoo.

Union interparlementaire : M. A. Matine-Daftary.

Fédération syndicale mondiale : M. K.B. Panikkar.

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies : M. Hooshang Zandi.

Fédération mondiale des anciens combattants : M. Rex de Costa.

### Catégorie B

Alliance internationale des femmes : Mme Zaffardokht Ardallan.

Conseil international des femmes : S.A.R. Princesse Ashraf Pahlavi, Mme Effat Samiian, Mme Ozra Ziaie, Mlle Mehri Ahi, Mme Atefeh Bijan, M. Robabeh Kaanouri, Mme Rochedieu.

Fédération internationale des femmes juristes : Mme P. Soofi.

Fédération routière internationale : M. W.G. Kennedy.

Union internationale des organismes officiels de tourisme : M. Hushang Amuzegar.

Union mondiale des organismes féminins catholiques : Dr M. Tochiloyan.

## Annexe II

### LISTE DES PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PARUS DEPUIS LA DIX-NEUVIEME SESSION

#### A. Publications

##### Etudes principales (imprimés)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, Vol. XIV, Nos 1, 2 et 3, juin, septembre et décembre 1963.

Economic Survey of Asia and the Far East, 1963. Publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.F.1 (Vol. XIV, No 4, de l'Economic Bulletin for Asia and the Far East, mars 1964).

Bauxite Ore Resources and Aluminium Industry in Asia and the Far East (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, No 17). Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.2 (E/CN.11/598).

Proceedings of the Second Symposium on the Development of Petroleum Resources of Asia and the Far East (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales No 18, Vol. I). Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.3 (E/CN.11/601, Vol. I).

Field Methods and Equipment used in Hydrology and Hydrometeorology (Recueil de la défense contre les inondations No 22). Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.4 (ST/ECAFE/SER.F/22).

Transport and Communications Bulletin for Asia and the Far East, No 35  
Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.5 (ST/ECAFE/SER.E/35).

Problems of Long-Term Economic Projections - With Special Reference to Economic Planning in Asia and the Far East - Development Programming Technique Series No 3, publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.6 (E/CN.11/629).

Proceedings of the Fifth Regional Conference on Water Resources Development (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques No 23). Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.7 (ST/ECAFE/SER.F/23).

Manual on Training of Statistical Personnel at the Primary and Intermediate Levels  
Publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.8 (E/CN.11/631).

Proceedings of the Second Symposium on the Development of Petroleum Resources of Asia and the Far East (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales No 18, Vol. II), publication des Nations Unies, No de vente : 63.II.F.9 (E/CN.11/601, Vol. II).

Publications périodiques (miméographiées)

- "Water Resources Journal" (ST/ECAFE/SER.C/55-58).  
"Small Industry Bulletin" (ST/ECAFE/SER.M/20).  
"Electric Power Bulletin" (ST/ECAFE/SER.L/8).  
"Community Development" (CD/T/1).

B. Documents principaux

COMMISSION

E/CN.11/628 (E/CN/SR.270-289). Comptes rendus analytiques de la dix-neuvième session.

Vingtième session

E/CN.11/630 et Corr.1. Rapport de la Conférence des statisticiens d'Asie (cinquième session) à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (vingtième session).

E/CN.11/636. Réunion CEAE0/FAO sur les institutions de financement et de crédit agricoles.

E/CN.11/638. Rapport du Comité des transports intérieurs et des communications (deuxième session) à la Commission (vingtième session).

E/CN.11/639 et Corr.1. Activités de la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture en 1963.

E/CN.11/641. Rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

E/CN.11/642. Programme alimentaire mondial ONU/FAO.

E/CN.11/643. Travaux du secrétariat dans le domaine de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/644 et Corr.1. Activités du secrétariat dans le domaine des affaires sociales en 1963/64.

E/CN.11/646. Rapport annuel du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong.

E/CN.11/647. Document d'information sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAE0 au titre du programme ordinaire et du Programme élargi (rédigé par le Bureau de l'assistance technique).

E/CN.11/648. Rapport du Comité du commerce (septième session).

E/CN.11/650. Rapport du Conseil d'administration de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.

- E/CN.11/651. Rapport du Cycle d'étude des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient.
- E/CN.11/652. Rapport du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (seizième session).
- E/CN.11/654. World Campaign for Universal Literacy (note de l'UNESCO).
- E/CN.11/655. Information paper on Special Fund activities in Asia and the Far East (note du Fonds spécial).
- E/CN.11/653. Résolution concernant l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.
- E/CN.11/656. Résolution de Téhéran concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- E/CN.11/657. Résolution concernant les transports en transit des pays sans accès à la mer.
- E/CN.11/658. Résolution concernant l'action dans le domaine du développement industriel.
- E/CN.11/659. Résolution concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources en gaz naturel de la région de la CEAE0.
- E/CN.11/660. Résolution concernant l'accroissement démographique et le développement économique et social.
- E/CN.11/661. Résolution concernant la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle.
- E/CN.11/L.123. Rapport du Comité spécial de l'Institut asiatique du développement et des plans économiques.
- E/CN.11/L.124. Rapport du Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques.
- E/CN.11/L.125. Rapport du Groupe de travail du développement et des plans économiques (huitième session).
- E/CN.11/L.129. La situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient (note du Secrétaire exécutif).
- E/CN.11/L.130. Situation économique dans les territoires non autonomes (note du Siège de l'ONU).
- ECAFE/100. Report of the Group of Experts on Social Development Planning.
- ECAFE/101. Rapport du Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire.
- ECAFE/104 et Corr.1. Rapport de la Conférence asiatique de la population.

## Comité des transports intérieurs et des communications

### Douzième session

- E/CN.11/TRANS/L.57. Rapport du Sous-Comité des routes et des transports routiers (sixième session).
- E/CN.11/TRANS/L.52. Chemins de fer - Rapport d'activité.
- E/CN.11/TRANS/L.53. Activités dans le domaine des voies fluviales.
- E/CN.11/TRANS/L.54. Service de bibliothèque.
- E/CN.11/TRANS/L.55. Assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine des transports et des communications (note de la DOAT).
- E/CN.11/TRANS/L.56. Rédaction d'un manuel de la planification des transports : avancement des travaux.
- E/CN.11/TRANS/L.57. Evolution de la coordination des transports dans les pays de la région.
- E/CN.11/TRANS/L.58. Implementation of the recommendations of the Working Party of Telecommunications Experts.
- E/CN.11/TRANS/L.59. Le tourisme et les voyages internationaux.
- E/CN.11/TRANS/L.60. Review of current developments and regional co-operation in the field of transport.
- TRANS/110. Manuel de la planification des transports (avant-projet).

### Sous-Comité des routes et des transports routiers

#### Sixième session

- E/CN.11/Sub.2/L.15. Rapport de la troisième série de réunions des groupes de travail de spécialistes des routes internationales : zones 1, 2 et 3.
- E/CN.11/Sub.2/L.16. Report of the Third Study Week on Traffic Engineering and Highway Safety.
- E/CN.11/Sub.2/L.17. Statistiques routières.
- E/CN.11/Sub.2/L.18. Routes internationales d'Asie.
- E/CN.11/Sub.2/L.20. Transports routiers de marchandises dans la région de la CEAE0.
- E/CN.11/Sub.2/L.21 et Corr.1. Rapport de la quatrième série de réunions des groupes de spécialistes des routes internationales, zone 3.

## Comité du commerce

### Septième session

- E/CN.11/TRADE/L.63 et Corr.1. Centre régional de formation et de perfectionnement en matière d'administration douanière.
- E/CN.11/TRADE/L.64. Echanges commerciaux entre les pays en voie de développement de la CEAE0 et les pays à économie planifiée.
- E/CN.11/TRADE/L.65. Travaux des autres commissions économiques régionales dans le domaine du commerce (note de la CEPAL).
- E/CN.11/TRADE/L.67. Projet d'ordre du jour provisoire du Groupe de travail des douanes (quatrième session).
- E/CN.11/TRADE/L.68. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- E/CN.11/TRADE/L.69. Commerce d'Etat dans les pays de la région de la CEAE0.
- E/CN.11/TRADE/L.70. Faits nouveaux concernant les arrangements commerciaux régionaux en Europe, en Amérique latine et en Afrique.
- E/CN.11/TRADE/L.71. Assistance technique fournie par les Nations Unies en 1963 aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient dans le domaine de l'expansion du commerce (note de la DOAT).
- E/CN.11/TRADE/L.73. Examen du commerce et de la politique commerciale.

## Comité de l'industrie et des ressources naturelles

### Seizième session

- E/CN.11/I&NR/43. Rapport du Groupe de travail d'experts géologues (cinquième session).
- E/CN.11/I&NR/44. Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (cinquième session).
- E/CN.11/I&NR/46. Rapport du Groupe de travail de la petite industrie (septième session).
- E/CN.11/I&NR/48. Rapport du Cycle d'étude sur les méthodes et les techniques de prospection géochimique.
- E/CN.11/I&NR/49. Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (neuvième session).
- E/CN.11/I&NR/50. Report of the Seminar on Housing Statistics and Programmes for Asia and the Far East.
- E/CN.11/I&NR/51. Report of the Conference on the Development of Fertilizer Industry in Asia and the Far East.

- E/CN.11/I&NR/L.39. United Nations technical assistance provided to countries in Asia and the Far East during 1963 in the fields of industry and natural resources (note de la DOAT).
- E/CN.11/I&NR/L.40. Review of developments in industry and natural resources in the ECAFE region.
- E/CN.11/I&NR/L.41. Rapport sur la mise en oeuvre des directives de la Commission et du Comité concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources de gaz naturel dans les pays de la région.
- E/CN.11/I&NR/L.42. Coopération régionale dans le domaine des ressources naturelles.

Sous-Comité des ressources minérales

Cinquième session

- I&NR/Sub.3(V)/2. Preliminary report on tin ore resources of Asia and the Far East.
- I&NR/Sub.3(V)/7. Iron ore exploration, development, preparation and marketing.
- I&NR/Sub.3(V)/9. Tungsten ore resources of Asia and the Far East.

Groupe de travail d'experts géologues

Cinquième session

- I&NR/SGWP.(5)/4. Consideration for the establishment of a regional geological survey centre for Asia and the Far East.
- I&NR/SGWP.(5)/6. Geological survey of underground water resources.
- I&NR/SGWP.(5)/7. Stratigraphic correlation between sedimentary basins of the ECAFE region.
- I&NR/SGWP.(5)/8. Report of ECAFE/UNESCO Joint Working Group of Experts on Training Facilities in Geology and Mining Engineering in the ECAFE region.
- I&NR/SGWP.(5)/9. Report of the United Nations (ECAFE) pilot course on techniques for aerial survey (photogeology and airborne geophysical survey methods).
- I&NR/SGWP.(5)/17. Report on the preparation of oil and natural gas map of Asia and the Far East.

Sous-Comité de l'énergie électrique

Neuvième session

- E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.22. Rapport du Groupe d'experts de l'électrification rurale.
- E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.23. Rationalisation de la production et de l'utilisation de l'énergie électrique.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.24. Coopération régionale dans le domaine de l'énergie électrique.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.25. Electricity statistics - Definitions, nomenclature and proformas.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.26. Use of computers in the field of Electric Power.

E/CN.11/I&NR/Sub.1/L.27. Examen du développement énergétique dans la région.

Groupe de travail de la petite industrie

Septième session

I&NR/CIWP.7/1. Institutional arrangements for the promotion of small-scale industries in Asian countries.

I&NR/CIWP.7/2. The Physical planning of industrial estates.

I&NR/CIWP.7/3. Services for small-scale industry.

I&NR/CIWP.7/4. Industrial Estates in Asia and the Far East.

I&NR/CIWP.7/5. Problèmes relatifs à la conception des produits et aux techniques de production - Mesures à prendre.

I&NR/CIWP.7/6. Problèmes et mesures touchant le financement de la petite industrie.

I&NR/CIWP.7/7. Problèmes rencontrés par la petite industrie dans la région de la CEAE0.

I&NR/CIWP.7/8. Encouragement de l'artisanat : problèmes particuliers et mesures à prendre.

I&NR/CIWP.7/9. Development of Small Industry Programmes.

I&NR/CIWP.7/10. Approvisionnement en matières premières : problèmes particuliers et mesures à prendre.

I&NR/CIWP.7/11. Rôle des associations et organisations privées dans la promotion de la petite industrie.

I&NR/CIWP.7/12. Technical training for small industries.

I&NR/CIWP.7/13. Le développement de la petite industrie dans la région de la CEAE0 : aspects économiques, organisation et financement.

I&NR/CIWP.7/14. Création de zones et de régions industrielles aménagées compte tenu notamment de la coordination à assurer avec la grande industrie grâce au développement des unités auxiliaires et à la complémentarité des produits.

I&NR/CIWP.7/15. Export promotion of small industry products.

I&NR/CIWP.7/16. Transformation des ateliers familiaux ou artisanaux traditionnels en fabriques modernes.

I&NR/CIWP.7/21. Studies in small industries.

Conférence sur le développement de l'industrie  
des engrais en Asie et en Extrême-Orient

E/CN.11/I&NR/FI/L.2. Etat actuel et plans de développement de l'industrie des engrais dans la région de la CEAEAO.

E/CN.11/I&NR/FI/L.3. Développement de l'industrie des engrais phosphatés dans la région.

E/CN.11/I&NR/FI/L.4. Fertilizer plant and equipment manufacture in the region.

E/CN.11/I&NR/FI/L.5. Développement de l'industrie des engrais potassiques dans la région de la CEAEAO.

E/CN.11/I&NR/FI/L.6. Prévisions des besoins d'engrais chimiques dans la région jusqu'en 1975 (note de la FAO).

E/CN.11/I&NR/FI/L.7. Technical economic aspects of mixed fertilizers in Asia and the Far East. (note du Siège de l'ONU).

E/CN.11/I&NR/FI/L.8. Production de composés potassiques par évaporation solaire (note du Siège de l'ONU).

E/CN.11/I&NR/FI/L.9. Sources d'approvisionnement en potasses pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

E/CN.11/I&NR/FI/L.10. Development prospects and investment needs of the fertilizer industry in the region.

E/CN.11/I&NR/FI/L.11. Storage, packaging, handling and transportation of fertilizer.

E/CN.11/I&NR/FI/L.12. Transformation de l'ammoniaque en engrais azotés.

E/CN.11/I&NR/FI/L.13. Development of nitrogen industry in the region.

Conférence des statisticiens d'Asie

Cinquième session

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.1. Report on the 1963 World Programme of Basic Industrial Statistics in the countries of the ECAFE region.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.2. Basic statistics for economic and social development in the countries of the ECAFE region.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.3. Amélioration des statistiques des transports fluviaux.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.4 et Add.1. Activités et programmes menés dans les pays de la région pour le développement des statistiques au cours de la Décennie du développement.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.5. Liste des statistiques de base nécessaires aux pays de de la région de la CEAE0 pour formuler et mettre en oeuvre leurs plans de développement économique et social - Amendements et additions annotés.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.6. Annotated notes on the report on the progress of the 1963 World Programmes of Basic Industrial Statistics.

E/CN.11/ASTAT/Conf.5/L.7. Basic statistics for formulating and implementing plans for economic and social development in the countries of the ECAFE region.

### Groupe de travail du développement et des plans économiques

#### Huitième session

E/CN.11/DPWP.8/L.3 et Corr.1. Rôle du commerce extérieur dans la planification du développement économique.

E/CN.11/DPWP.8/L.4 et Corr.1 et 2. Projections du commerce extérieur de la région de la CEAE0 jusqu'en 1980.

E/CN.11/DPWP.8/L.5. Le budget-devises : problèmes et méthodes d'établissement.

E/CN.11/DPWP.8/L.6. Réglementation et développement des exportations dans les pays de la CEAE0.

E/CN.11/DPWP.8/L.7. Réglementation et contrôle des importations dans les pays de la CEAE0.

E/CN.11/DPWP.8/L.8. Trends and patterns of trade of the developing countries in the ECAFE region, 1950-61 (établi par la Division des tendances et politiques économiques générales, Siège des Nations Unies).

### Colloque régional sur la défense contre les inondations, la récupération, l'exploitation et la mise en valeur des régions deltaïques

E/CN.11/WRD/DA/L.2 et Corr.1. The natural framework data and information needed on deltaic areas.

E/CN.11/WRD/DA/L.3 et Corr.1. The present stage of development of deltaic areas.

E/CN.11/WRD/DA/L.4 et Corr.1. Possibilities and problems for further development of deltaic areas.

Groupe de spécialistes de la planification du développement social

SDP/2a. Educational planning in developing countries with special reference to Asia (note de l'UNESCO).

SDP/2b. The nature of educational planning (note de l'UNESCO).

SDP/3. National health planning with some observations on the relation to economic development (note de l'OMS).

SDP/4a. Allocation of investment resources to housing and related community facilities (note du Siège de l'ONU).

SDP/4b. Allocations for social services : Summary note on historical and current developments (note du Siège de l'ONU).

SDP/6. Some social aspects of development planning in the ECAFE region.

SDP/7 Rev.1. Scope for regional co-operation and the activities of the United Nations and specialized agencies for social development in ECAFE countries.

Groupe d'étude sur le rôle des animateurs locaux dans le développement communautaire

SA/LCD/2. Changing needs of leadership in Asian countries.

SA/LCD/3. Characteristics of new leadership roles emerging through community programmes.

SA/LCD/4. Educational opportunities to help local leadership-training-supporting-evaluating.

SA/LCD/5. Organizational aspects of involving local leadership in development measures.

SA/LCD/6. International assistance (multilateral and bilateral) for programmes of fostering local leadership for development.

Conférence asiatique de la population

APC/WP/1. La situation démographique en Asie et en Extrême-Orient et son évolution future.

APC/WP/17. Développement de la recherche et de la formation démographiques et diffusion de la science démographique.

Cycle d'étude des statistiques et programmes du logement pour l'Asie et l'Extrême-Orient

E/CN.11/ASTAT/HSP/L.10. Demographic data required for housing programmes with special reference to Asia and the Far East.

E/CN.11/ASTAT/HSP/L.22. Projet de normes applicables à l'élaboration de programmes nationaux de projections démographiques en vue de la planification du développement.

### Annexe III

#### MANDAT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et modifié aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingt-sixième, vingt-huitième et trentième sessions, et à la reprise des trente-deuxième et trente-sixième sessions du Conseil, et révisé en application de la résolution 1134 (XII) adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 1957 et de la décision prise par la Commission à sa seizième session (E/3340, par. 249) et des changements constitutionnels concernant un membre et deux membres associés.

#### Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux;.

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Australie continentale, la Birmanie, le Brunéi, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, le Samoa-Occidental, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : l'Afghanistan, l'Australie, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Laos, la Malaisie, la Mongolie, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa-Occidental, la Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Viet-Nam, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront le Brunéi et Hong-kong.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires, vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes au gouvernement des Etats membres ou membres associés intéressés, au gouvernement des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 228 B (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions économiques régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

## Annexe IV

### REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

Texte établi à la première session, confirmé et adopté à la deuxième session, et modifié aux troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions de la Commission

#### Chapitre premier

#### SESSIONS

#### Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission :

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

#### Article 2

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

### Article 3

La Commission invite tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

### Chapitre II

#### ORDRE DU JOUR

### Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

### Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

- a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;
- b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;
- c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;
- d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;
- f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

### Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

- a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session.

#### Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

#### Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

### Chapitre III

#### REPRESENTATION. VERIFICATION DES POUVOIRS

#### Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

#### Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

#### Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

#### Article 12

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

### Chapitre IV

#### BUREAU

#### Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

#### Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

#### Article 15

Si le Président cesse de représentant un Etat membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un Etat membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

#### Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

#### Article 17

Le Président, ou le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant supplément à représenter cet Etat membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

### Chapitre V

#### SECRETARIAT

#### Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

#### Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

#### Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

## Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

## Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

## Article 23

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

## Chapitre VI

### CONDUITE DES DEBATS

## Article 24

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

## Article 25

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame des décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

## Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

## Article 27

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

#### Article 28

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

#### Article 29

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

#### Article 30

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

#### Article 31

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

#### Article 32

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

#### Article 33

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

#### Article 34

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

### Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

### Article 36

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

## Chapitre VII

### VOTE

### Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

### Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

### Article 39

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

### Article 40

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

### Article 41

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

### Article 42

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

### Article 43

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

## Chapitre VIII

### LANGUES

### Article 44

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

### Article 45

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

## Chapitre IX

### COMPTE RENDUS

### Article 46

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des Etats membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

### Article 47

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

### Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

## Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A et aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

## Chapitre X

### PUBLICITE DES SEANCES

## Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

## Chapitre XI

### RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

## Article 51

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

## Article 52

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

## Article 53

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits :

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué in extenso que s'il ne compte pas plus de 2 000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué in extenso lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), c) et d) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

#### Article 54

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

#### Article 55

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d) de l'article 53 ne s'appliquent pas dans ce cas.

## Chapitre XIII

### SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITES

#### Article 56

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

#### Article 57

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

#### Article 58

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

## Chapitre XIII

### RAPPORTS

#### Article 59

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

## Chapitre XIV

### AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

#### Article 60

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

